

Yvon Dupuis annonce sa candidature

par Bernard CLEARY

M. Yvon Dupuis, animateur radiophonique bien connu, va annoncer, aujourd'hui, au cours de son émission, qu'il sera candidat à la chefferie du Ralliement chrétien du Québec lors du congrès prévu pour les 3 et 4 février, à Québec.

L'ancien député fédéral deviendrait donc le sixième candidat à la direction du Ralliement des chrétiens après MM. Armand Bois, Camil Samson, Fabien Roy, députés, Jean-Paul Poulin, voyageur de commerce de Montréal, et Yvon Dumais, professeur de Chicoutimi.

M. Antoine Drolet, député du comté de Portneuf et président du congrès, n'avait pas encore reçu, hier soir, de bulletin de présentation de la part de M. Dupuis.

Par contre, au cours de son émission radiophonique d'hier, M. Dupuis aurait mentionné qu'il participait à sa dernière émission et qu'il (Suite à la page 2, 3e col.)

L'OCDE prévoit que le Canada, en 1973, subira un taux élevé de chômage et de fortes hausses de prix

PARIS (PC) — Il est probable que le Canada continuera à connaître des augmentations substantielles de prix et que le chômage restera élevé en 1973, dit l'Organisation de coopération et de développement économique.

Dans ses prévisions économiques pour 1973, l'OCDE dit qu'en Canada "la perspective des prix est un sujet d'inquiétude".

Une forte augmentation du prix des aliments est responsable en grande partie cette année de l'inflation actuelle en Canada mais

"les augmentations de prix pourraient devenir généralisées à mesure que l'expansion économique prend de l'essor."

Au même moment, cependant, l'arrivée de jeunes gens sur le marché du travail continuera probablement à empêcher le taux de chômage de diminuer de façon importante. De fait, il est possible que le chômage reste aux environs de 6 pour cent durant presque toute l'année 1973. Une perspective qui pourra rendre particulièrement difficile l'adoption de mesures appropriées, dit le rapport.

Il est probable que les taux d'intérêt canadiens continueront à monter mais il est possible que l'expansion des réserves monétaires diminue modérément au cours de l'année.

"Depuis 1970, la récupération de l'activité s'est poursuivie de façon quelque peu inégale. Mais d'une façon générale au cours de la même période, le taux de croissance de la production réelle a été plus élevé que le potentiel."

"Les politiques actuelles et les indices récents laissent prévoir que la croissance réelle restera forte durant toute l'année 1973."

Le rapport de l'OCDE a été terminé avant la décision du gouvernement

L'OCDE fait aussi ses prévisions sur l'avenir économique des États-Unis et des principaux autres pays industriels. — page 8

fédéral de dépenser environ \$325 millions pour les travaux d'hiver afin de créer des emplois.

La croissance de la production canadienne, dit le rapport, sera égale ou dépassée par la plupart des pays occidentaux, et sera accompagnée de fortes augmentations de la demande générale.

Mais ces mouvements ne réussiront pas seuls à faire disparaître le problème de chômage dans le monde occidental.

"Il existe des preuves troublantes que les causes du chômage résident dans les structures et peuvent être soulagées mais non éliminées par une augmen-

tation de la demande générale.

"En plus des disparités régionales et professionnelles entre la demande et l'offre du travail, la non-réussite à maintenir un taux de formation de capital suffisant pour équiper une force ouvrière augmentée par des facteurs démographiques et des taux de plus en plus grands de participation pourrait contribuer de façon plus générale à maintenir le chômage à un niveau de plus en plus élevé."

L'organisme qui groupe

23 pays note qu'une bonne part de l'incertitude entourée les tendances futures de l'épargne dans le monde occidental.

Ordinairement, on aurait dû s'attendre à une diminution de l'épargne au cours des dernières années par suite de l'augmentation du chômage et d'un ralentissement de l'activité économique, qui tendent à diminuer le revenu national. Au lieu de cela, l'épargne a augmenté, dit l'OCDE.

Cette situation peut provenir du fait que des con-

(Suite à la page 2, 1ère col.)

LE SOLEIL

CINZANO

APERITIF

★ 46 PAGES

76e ANNEE — No 301

QUEBEC, JEUDI 21 DECEMBRE 1972

PRIX QUINZE CENTS

Ultimatum de Nixon à Saïgon et Hanoi

SAIGON (d'après AFP, Reuter, UPI et AP) — Le président Nixon a lancé un ultimatum aux deux Vietnams leur demandant d'accepter le plan de paix américain, sinon les États-Unis cesseront toute aide militaire et économique au Sud-Vietnam et soumettront le Nord-Vietnam à des bombardements d'une ampleur encore jamais vue.

A Paris, pour protester contre "la grave situation" au Vietnam et plus particulièrement contre le blitz sur tout le territoire du Nord-Vietnam, les délégués de Hanoi et du Gouvernement révolutionnaire provisoire ont claqué la porte et quitté la 171ème séance plénière de la conférence du Vietnam après avoir lu leurs discours sans écouter la réponse de leurs interlocu-

teurs américains et sud-vietnamiens. Ils ont cependant proposé la tenue d'une prochaine réunion jeudi prochain.

A Moscou, au cours d'un long discours politique, le secrétaire général du Parti communiste soviétique M. Leonide Brejnev, devant les délégués du Parti communiste soviétique et du Soviet suprême réunis dans le Palais des congrès à l'occasion du cinquantième de la création de l'Union soviétique a condamné résolument et avec colère la reprise des bombardements américains et affirmé que l'avenir des relations entre Moscou et Washington dépendait de la situation vietnamienne.

C'est le général Alexander Haig, émissaire du prési-

(Suite à la page 2, 3e col.)

Poisson, prêt à parler d'argent avec les localités pénalisées

par Benoît ROUTHIER

M. Yves Poisson n'a pas l'objection à discuter avec les municipalités hors du territoire de la CTCUQ pour tenter de trouver une formule moins coûteuse de participation au déficit de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec.

Ces renseignements, le président de la CTCUQ a chargé sa secrétaire de nous en faire part ce matin, puisque lui sera absent de son bureau pour quelque temps.

Rappelons que les municipalités de Bélar, Val Saint-Michel, Fossambault, Sainte-Catherine, Saint-Augustin, Stoneham, Lac Beauport et Valcartier, par où passent les circuits de la CTCUQ ont reçu ces jours derniers un projet de répartition du déficit de l'organisme, projet global de \$134.651.

Des représentants de ces municipalités se sont réunis à Bélar, mardi soir, et ont formé un véritable front commun pour refuser de faire payer cette somme par leurs contribuables. Ils ont fortement critiqué les critères sur lesquels se serait basée la CTCUQ pour établir ce projet de répartition, s'il était appliqué, signifierait pour la plupart de ces municipalités une hausse imposable des taxes.

Par ailleurs, M. Poisson, toujours par l'entremise de sa secrétaire, déclare qu'il est prêt à rencontrer les dirigeants de ces municipalités d'ici au 15 janvier date où doit avoir lieu une autre réunion au Lac Beauport pour prendre une décision

(Suite à la page 2, 7e col.)



Au fil du temps —

L'horloge géodésique installée près du Parlement, illustrant un appareil d'arpentage, permet un rapprochement avec les saisons, si on observe la projection de l'ombre de la sphère sur un plan horizontal. C'est aujourd'hui, à 13 heures 13 minutes, que commençait l'hiver. C'est l'équinoxe d'automne et les jours commencent à rallonger. A ce jour, il est tombé deux fois plus de neige que l'an dernier. (Voir notre reportage en page 21)

Québec bannit-il la grève dans les services publics?

par Bernard CLEARY

La grève dans les services publics sera à toute fin pratique écartée si l'Assemblée nationale adopte, au cours des prochains mois, le projet de loi sur les services essentiels présenté, ce matin, par le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Le projet de loi assurant le bien-être de la population en cas de conflit de travail, déposé ce matin, à l'Assemblée nationale, a été transmis pour étude à la Commission parlementaire du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

Les notes explicatives du projet de loi no 89 mentionnent que la grève sera interdite aux salariés et services publics tant que les services essentiels n'auront pas été définis par un accord des parties en cause, ou, à défaut d'accord, par le tribunal du travail.

"Les conflits mettant en cause les salariés des services publics dont l'emploi relève du gouvernement seront référés à l'Assemblée nationale; pourront aussi être déferés certains autres conflits paralysant certains secteurs."

Le projet de loi mentionne aussi que d'autres conflits seront déferés à des commissions qui seront appelées "commissions aux différends" et qui seront nommés pour deux ans par le gouvernement.

"Dans le cas des services publics le gouvernement pourra interrompre une grève ou un lock-out et charger une commission de trois personnes qu'il nommera à cette fin, de vérifier si le conflit met en danger la santé, la sécurité, ou le bien-être public ou l'éducation d'un groupe d'élèves. Si tel est le cas, le gouvernement pourra interdire la grève ou le lock-out et déferer le conflit à une commission parlementaire, qui entendra les parties et fera rapport au gouvernement. A défaut de règlement du conflit, un scrutin secret sera tenu parmi les salariés qui devront se prononcer sur les dernières offres patronales.

Ce projet de loi, précise que ce scrutin sera tenu par un personnage officiel nommé en permanence par l'Assemblée nationale au deuxième des voix de ses membres. Si les offres patronales sont refusées à ce scrutin, secret, le conflit pourra être transmis à l'Assemblée nationale qui tranchera sur résolutions.

"La même procédure pourra être suivie dans le cas d'un arrêt de travail ou d'un ralentissement de travail privant la population des services habituels de salariés, de professionnels ou

les travailleurs autonomes si la santé, la sécurité ou le bien-être public ou l'éducation d'un groupe d'élèves sont compromis.

Pour ce qui est du secteur privé, le projet de loi du ministre Cournoyer mentionne que la procédure de règlements des conflits suivra la démarche initiale prévue pour les secteurs publics dans le cas où le conflit met en danger la santé, la sécurité ou le bien-être public ou l'éducation d'un groupe d'élèves. "Il pourra en être de même dans un service public ne mettant pas en cause un emploi du gouvernement".

Le projet de loi no 89 précise que chacune des parties transmettra aux commissaires aux différends son projet final de convention collective ou, dans le cas des professionnels ou des travailleurs autonomes son projet d'entente. "Les commissaires aux différends choisiront parmi ces projets, celui qui leur paraît contenir les propositions les plus raisonnables dans les circonstances, sans y apporter quelques modifications que ce soient: le projet de loi ainsi choisi liera les parties".

"La même procédure pourra être suivie dans le cas d'un arrêt de travail ou d'un ralentissement de travail privant la population des services habituels de salariés, de professionnels ou

Un rapport secret suggère à Ottawa de constituer un groupe de travail pour parer aux urgences nationales

OTTAWA (PC) — Un rapport préparé pour le gouvernement par un général à la retraite recommande la formation d'une cellule permanente à l'intérieur du Con-

seil privé pour parer aux urgences nationales, telles que le désordre civil ou l'insurrection, a-t-on appris de source fiable.

Le Conseil privé est le secrétaire du cabinet et est adjoint au bureau du premier ministre.

Le rapport rédigé par le lieutenant général Michael Dare, ancien vice-chef de l'état-major de la Défense nationale, est déjà l'objet des vives discussions dans les cercles gouvernementaux bien qu'il n'ait pas encore, et ne sera sans doute jamais, rendu public.

Le rapport a été soumis au gouvernement au cours du mois d'octobre.

Le général Dare a refusé de discuter du contenu de son rapport et au sujet de son rôle au Conseil privé où il a été muté au mois de mars. Il n'a dit qu'il pourrait jouer un rôle si le gouvernement acceptait ses propositions.

En tant que vice-chef de la Défense, le général Dare a dirigé l'intervention des Forces armées durant la crise d'octobre en 1970, ce qui lui a valu les félicitations chaleureuses du premier ministre Trudeau.

Le général Dare a fait son

entrée au Conseil privé le 1er mai avec comme mission de "développer et de perfectionner des plans de la réponse du gouvernement fédéral lors de catastrophes naturelles et autres urgences". Depuis lors, le général a atteint l'âge de la retraite.

Lors de sa nomination, l'or pensait que son rôle était de "raffiner" les procédures à adopter en cas de crise intérieure de façon à ce que le gouvernement ne soit pas obligé de recourir à la Loi des mesures de guerre, comme il l'a fait lors des troubles au Québec.

Sa nomination a été décidée par le cabinet le 22 juillet 1971, environ six mois après la fin de la crise québécoise.

Ce groupe d'étude des procédures comprenait le colonel William Sutherland (coordonnateur), du ministère de la Défense, S.N. White, de l'Organisation des mesures d'urgence ainsi que d'autres membres de cette organisation, et le général Dare.

Le rapport du général Dare pourrait remettre en cause le statut de l'Organisation des mesures d'urgence qui dépend maintenant du ministère de la Défense. On pense généralement que le

gouvernement souhaiterait ramener le centre de décision de l'organisation au Conseil privé où il était auparavant.

L'on croit d'autre part que le rapport Dare aura des répercussions à l'intérieur du nouveau Parlement qui siégera à partir du 4 janvier. Il n'est pas exclu non plus que les ministères du Solliciteur général et de la Justice tentent de conserver leurs prérogatives dans le cas d'urgences nationales. Une tâche du général Dare avait en effet été d'établir les préparations qui seraient nécessaires pour permettre au premier ministre et au cabinet d'assumer un pouvoir spécial en cas de crise.

Il semble cependant que le gouvernement, plutôt que de risquer d'indisposer le Parlement composé de minorités, laissera les recommandations du général Dare "sur les tablettes".

Il y a deux ans, en effet, la création d'un service de Sécurité et de renseignements au sein du bureau du solliciteur général avait soulevé une vague de questions chez l'Opposition.

Il est assez évident que le mandat du général Dare

concernait tout spécialement la question de la sécurité et du renseignement.

L'une de ses tâches principales consistait à analyser et à définir les indices de crise et à déterminer quels devaient être les critères permettant de décider si une situation ou un événement particuliers nécessitaient la prise de mesures spéciales dites "de crise".

Il devait aussi étudier les techniques permettant d'appréhender une crise et la technique concernant la prise de décision en état de crise.

Selon certaines sources, l'instauration d'une telle cellule permanente au sein du Conseil privé pourrait avoir des conséquences juridiques énormes.

Actuellement, c'est le solliciteur général et la Gendarmerie royale qui ont pour responsabilité de préserver la sécurité nationale. Le ministre de la Justice est, lui aussi, directement impliqué.

Selon des observateurs, l'adoption de cette idée d'un centre spécial par le gouvernement déclencherait une mêlée générale dans les milieux concernés.

à lire

Quatre autres médicaments sur la liste noire des pharmaciens

Le Collège des pharmaciens a poursuivi, hier, son offensive contre certains médicaments "dangereux ou inefficaces" en dénonçant quatre autres de ces médicaments brevetés et en mettant le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Marc Lalonde, au défi de prendre enfin une décision à ce sujet dans l'intérêt du bien commun.

Au cours d'une conférence de presse, à Ste-Foy, le président du Collège, M. Jacques Gagnon, a remis en question la valeur de certains produits tels que l'Alka-Seltzer, les petites pilules Carter pour le foie, Bufferin et les suppositoires pour les hémorroïdes appelés "Préparation H".

Le mois dernier, neuf autres médicaments disponibles dans toutes les pharmacies et même dans des établissements commerciaux avaient été la cible des pharmaciens: Dristan, Sirof Lambert, Bisodol, Roladis, Madelon, Anacin, Midol, Ex-Lax et Bromo-Seltzer.

Les salicylates, que l'on trouve dans les produits Midol, Anacin, Madelon, et Alka-Seltzer, figurent en tête de liste des causes d'intoxication relevées chaque année dans les hôpitaux de Québec. Dans un grand hôpital de Montréal, par exemple, on a dénombré, en l'espace d'un an, 1,965 cas d'intoxication attribuables aux salicylates.

Expliquant que les pharmaciens n'en étaient qu'au début de leur action, M. Gagnon a mis le gouvernement fédéral en garde que s'il persistait à fermer les yeux, à berner et à léurrer la population au lieu d'agir, que le Collège ferait encore plus de tapage autour de toute cette affaire.

M. Gagnon a affirmé que les propos tenus mardi par le ministre Lalonde avaient un peu surpris le Collège des pharmaciens.

Lors d'une conférence de presse le ministre libéral a déclaré que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de se rendre aux exigences du Collège, qui réclame la tenue d'une enquête publique sur le scandale des médicaments brevetés, l'interdiction de toute publicité à propos des médicaments et la modification de la loi fédérale de 1968 sur les spécialités pharmaceutiques.

M. Gagnon a expliqué que le Collège était prêt à apporter toute sa collaboration au ministre si celui-ci décidait éventuellement de prendre quelque mesure que ce soit.

Le président du Collège a dit ignorer s'il y avait collusion (Suite à la page 2, 1ère col.)

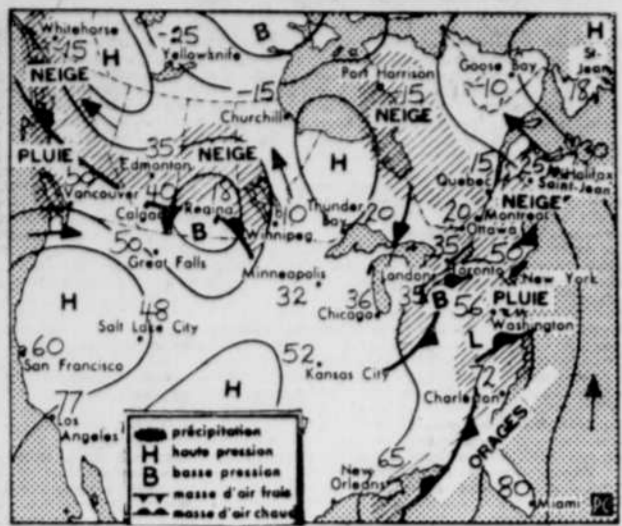
sommaire

- Arts et Lettres 36 et 37
- annonces classées 38 à 43
- A Québec aujourd'hui 36
- Bandes dessinées 44
- Bridge 42
- Décès 45
- Documents 22
- Famille 17 et 18
- Finance 6 à 8
- Horoscope 39
- Mots croisés 38
- Mot mystère 41
- Patron 30 à 34
- Sport 30 à 34
- Télévision 37

la météo

Périodes de neige légère et quelques chutes de neige cette nuit et demain. Min.: 10 à 15 au dessus. Max.: 20 à 25. (Détails, page 2)

MÉTÉO



PRÉVISIONS

Abitibi, Pontiac, Témiscamingue, St-Maurice: Demain: nuageux et périodes de neige légère; dégagement temporaire demain après-midi. Min.: 0. Max.: 10 au-dessus.

Chibougamau, Lac-St-Jean: Nébulosité croissantes et périodes de neige la nuit prochaine tournant en chutes de neige demain. Min.: 5 à 10 sous zéro. Max.: 10 à 15 au-dessus.

Ottawa, Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est, Québec: Quelques chutes de neige cette nuit et demain. Min.: 10 à 15 au-dessus. Max.: 20 à 25.

Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé, Sept-Îles: Quelques chutes de neige tournant en périodes de neige légère cette nuit et se poursuivra demain. Min.: 5 sous zéro. Max.: 10 à 15 au-dessus.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier, dans les principales villes d'Amérique du Nord.

	Min.	Max.	Moncton	7	11
Vancouver	45	51	Halifax	17	22
Victoria	46	48	Charlottetown	9	19
Edmonton	7	32	Saint-Jean, T.-N.	15	21
Calgary	25	44	Minneapolis	21	26
Yellowknife	-31	-22	Chicago	36	37
Saskatoon	4	16	Detroit	33	35
Regina	14	18	Buffalo	32	32
Winnipeg	5	17	Boston	34	37
Churchill	-32	-8	New York	41	44
Thunder Bay	7	21	Washington	43	61
Kaouskasing	-16	1	Pittsburgh	36	43
North Bay	-1	12	Cincinnati	42	44
Sudbury	-1	10	Miami	61	78
Toronto	34	35	New Orleans	59	71
Kingston	18	19	Saint-Louis	35	37
Montréal	6	11	Kansas City	34	36
Québec	4	7	Denver	34	49
Fredericton	3	13	Los Angeles	54	83
Saint-Jean, N.-B.	10	13	San Francisco	52	56
			Honolulu	56	78

MARÉES

VENDREDI	
Basse	3h.00
Haute	7h.35
Basse	14h.50
Haute	19h.45

SOLEIL

VENDREDI	
Lever	7.27
Coucher	15.59

Quatre autres médicaments ...

(Suite de la première page)
entre le gouvernement fédéral et les fabricants de ces fameux médicaments.

Quant à M. Pierre Robert, coordonnateur de l'activité professionnelle des pharmaciens du Québec, et l'un des principaux responsables de la présente campagne d'information du public, il a laissé entendre que le Collège était porté à croire qu'Ottawa tentait de protéger ces compagnies.

Comme indice de cette collusion, M. Robert a présenté le fait que le fédéral permettait aux fabricants de certains médicaments potentiellement dangereux d'écouler leurs stocks avant que la vente libre de ces médicaments ne soit interdite.

Il s'est demandé aussi pourquoi le ministre Lalonde cherchait à détourner l'attention du public en menant une enquête publique sur l'usage de l'alcool par les adolescents plutôt que sur l'absorption éfrénée et dangereuse de médicaments par la population en général.

LE BIEN COMMUN

Alors qu'on supposait que cette campagne du Collège avait pour but de défendre les intérêts des pharmaciens, le président du Collège, a souligné que le pharmacien était un professionnel de la santé et non pas un simple commerçant responsable de la vente de pilules, et que le but de cette action était de protéger le bien commun.

Il a aussi noté que le pharmacien était le seul professionnel obligé par sa corporation d'être en perpétuel recyclage et qu'il était aussi tenu, par sa corporation, de tenir un dossier de ses patients.

Quant au boycottage des médicaments brevetés concernés, M. Gagnon a dit que le Collège jugeait qu'une telle mesure serait inefficace étant donné que plusieurs médicaments brevetés sont en vente dans près de 10,000 établissements commerciaux de la province.

REACTION D'OTTAWA

Face à cette nouvelle offensive du Collège des pharmaciens, le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, a déclaré, ce matin, qu'il n'est pas favorable à l'interdiction de la publicité sur les médicaments.

"Je n'ai jamais envisagé d'interdire la publicité", a-t-il dit. "Il faut attribuer une certaine valeur à la publicité en tant que moyen d'information pour le public".

Le ministre a de plus ajouté qu'il n'avait reçu aucune représentation de la part des pharmaciens depuis sa nomination comme ministre de la Santé et du Bien-être, le mois dernier. On sait que le Collège des pharmaciens est revenu à la charge à quelques reprises pour forcer le gouvernement d'Ottawa à interdire la publicité sur les médicaments.

M. Lalonde a précisé que le public devrait aussi savoir que les pressions exercées par les pharmaciens font partie d'une campagne contre l'augmentation de la vente au détail des médicaments dans certains magasins à rabais.

L'OCDE prévoit que le ...

(Suite de la première page)

sommateurs investissent une plus grande partie de leurs revenus afin de protéger la valeur réelle de leur argent contre l'inflation. Ou

oien il est possible que des gens mettent de l'argent de côté comme précaution contre le chômage possible.

De toute façon, dit le rapport, la tendance à l'augmentation de l'épargne rend difficile à prédire quels effets auront les mesures gouvernementales destinées à augmenter le pouvoir d'achat et à stimuler encore plus l'économie.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206.

Ultimatum de Nixon ...

(Suite de la première page)

dent Nixon qui a remis l'ultimatum américain au président du Sud-Vietnam Nguyen Van Thieu.

La Maison blanche a confirmé que le général Haig avait remis une lettre de Nixon à Thieu, mais n'en a pas révélé le contenu. Dans cette lettre, Nixon disait à Thieu qu'il venait de transmettre un ultimatum à Hanoi demandant au Nord-Vietnam d'accepter les termes de paix la "pax americana" sinon les bombardements reprendraient. Il disait aussi à Thieu de faire des concessions.

A Ottawa, le ministre des Affaires étrangères M. Mit-

chel Sharp a répété l'opposition du gouvernement aux bombardements américains au Nord-Vietnam. "Nous avons clairement fait connaître notre opposition aux bombardements et à l'escalade de la guerre", a déclaré M. Sharp.

A Washington les chefs des partis démocrate et républicain au Sénat ont affirmé que le Congrès tenterait de mettre fin à la guerre au Vietnam si le président Nixon ne le fait pas.

Pendant ce temps, l'extraordinaire attaque aérienne lancée depuis dimanche par les Américains se poursuit sans répit. Les Américains ont perdu sept bombardiers B-52 au coût de huit millions de dollars chacun. Selon Hanoi, ce sont douze bombardiers qui

ont été abattus depuis le début du blitz en plus de quatorze autres appareils. Plusieurs aviateurs américains ont été tués ou faits prisonniers.

En pologne, un tollé de profonde indignation retentit aujourd'hui dans toute la presse qui ne mâche pas ses mots pour condamner "l'acte de piraterie délibéré perpétré" contre le cargo polonais "Josef Conrad", coulé dans le port de Haiphong. Cinq membres de l'équipage ont été tués et cinq autres blessés. Le gouvernement polonais a protesté auprès du gouvernement de Washington.

Un porte-parole du Pentagone à Washington a fait part de la satisfaction de ses supérieurs, hier, en déclarant que les raids effectués depuis dimanche avaient provoqué des dégâts très importants aux gares et entrepôts ferroviaires, aux

centrales électriques, aux bases aériennes et aux batteries de DCA nord-vietnamiennes. Les militaires à Saigon affirment que seuls des objectifs militaires sont attaqués. Hanoi déplore la mort de centaines de civils et la misère de milliers de sans-abri.

Le président Nixon, apparemment confiant dans l'efficacité de son offensive aérienne et sourd à l'émotion qu'elle a suscitée dans le monde et notamment au Vatican où le pape a déclaré que la paix devait se faire par le biais des négociations et non par des opérations militaires, a quitté la Maison Blanche hier soir pour sa résidence de Key Biscayne, en Floride, où il va passer les fêtes de fin d'année.

Il est accompagné de son conseiller Henry Kissinger, dissipant ainsi les rumeurs de désaccords entre les deux hommes. Le général Haig doit les y rejoindre.

Poisson, prêt à parler ...

(Suite de la première page)

finale, après que les aviseurs légaux des municipalités auront fait une étude du problème.

De plus, de dire la secrétaire de M. Poisson, il ne s'agit pas d'un compte surprise pour ces municipalités puisqu'elles avaient été averties depuis assez longtemps qu'elles seraient appelées à participer au déficit de la CTCUQ.

Précisons ici que ce qui s'est avéré une surprise pour les dirigeants des municipalités en question est le montant élevé auquel ils font face. Et ils ne veulent pas payer une note aussi imposante alors que les services de la CTCUQ, selon les dires de tous les représentants, sont de beaucoup inférieurs à ceux fournis autrefois par les compagnies privées, organismes qui ne coûtaient rien aux municipalités.

Enfin, le secrétaire du président de la CTCUQ nous a dit qu'en ce qui concerne Valcartier, qui ne forme pas une municipalité, la commission s'est entendue avec le gouvernement fédéral. Est-ce à dire que le compte de Valcartier sera payé par Ottawa? Présentement nous n'avons pu avoir de réponse à cette question.

Pour ce qui est de Lac Saint-Joseph, la secrétaire nous a expliqué que cette municipalité a reçu son compte... puisque la CTCUQ fait affaire avec Fossambault dans ce cas. Mais le représentant de Fossambault à la réunion de mardi semble ne pas tenir du tout à ce que sa municipalité paie le compte d'une autre, celle de Ville Lac-Saint-Joseph.

La matière à discussion ne manque pas pour une réunion de M. Poisson et de ces maires.

Vol de \$100,000 à Montréal

MONTREAL (PC) — Deux bandits ont réussi un vol de \$100,000 à la bijouterie Capri Diamond, à Montréal, cette semaine.

Les deux voleurs ont forcé le propriétaire, qui arrivait à son travail vers 8h, à ouvrir la porte de son commerce sans déclencher le système d'alarme.

Les bandits lui ont ensuite fait ouvrir le coffre-fort et se sont emparés de nombreux bijoux et de l'argent qui étaient entreposés dans le coffre. Avant de prendre la fuite à pied, les bandits ont pris soin de ligoter le propriétaire.

L'enquête, confiée à la section des enquêtes criminelles, est en cours.

Possession de 21.8 livres d'héroïne

MONTREAL (PC) — Gaetano Licata, âgé de 33 ans, du New Jersey, a été arrêté près de la frontière entre le Québec et le Vermont, et il a comparu en Cour des sessions de la paix pour possession de 21.8 livres d'héroïne pour fins de trafic en plaidant non coupable.

Cette importante saisie d'héroïne porte à cinq le nombre des opérations d'envergure effectuées par la Brigade des stupéfiants de la gendarmerie canadienne depuis le début de 1972.

Licata voyageait à bord d'une automobile Thunderbird 1972 en compagnie d'une femme et d'une fillette de 5 ans.

La drogue d'une valeur de près de \$6 millions sur le marché clandestin était dissimulée sous le siège arrière de l'automobile.

Yvon Dupuis annonce sa ...

(Suite de la première page)

donnerait, aujourd'hui, une réponse définitive sur la possibilité qu'il soit candidat ou non à la chefferie du Ralliement créditiste.

On sait que, dans les primaires, M. Dupuis a été favorisé par de nombreux membres du parti, se classant deuxième après M. Camil Samson, ancien chef du Ralliement créditiste.

Il semblerait que M. Dupuis ait de nombreux appuis au sein de ce parti politique provincial. Pour plusieurs, il est le candidat désigné de M. Réal Caouette, chef du Crédit social fédéral.

Tous se rappellent la stratégie de dernière minute de M. Réal Caouette lors du congrès créditiste québécois en janvier 1970 qui a avorté dans des circonstances spéciales. M. Dupuis avait alors été associé au fameux incident des "toilettes" où il attendait d'être proposé comme candidat à la chefferie.

M. Dupuis a connu une vie politique fort longue et controversée. Il a notamment été député à la Législature du Québec entre 1952 et 1956 et à la Chambre des Communes d'Ottawa entre 1958 et 1963. M. Dupuis est âgé de 46 ans.

Plusieurs membres du Ralliement créditiste ont signalé que la place qu'a occupée M. Dupuis dans les "primaires" n'est pas due uniquement à sa popularité, mais aussi au fait que plusieurs militants et organisateurs créditistes le veulent comme chef.

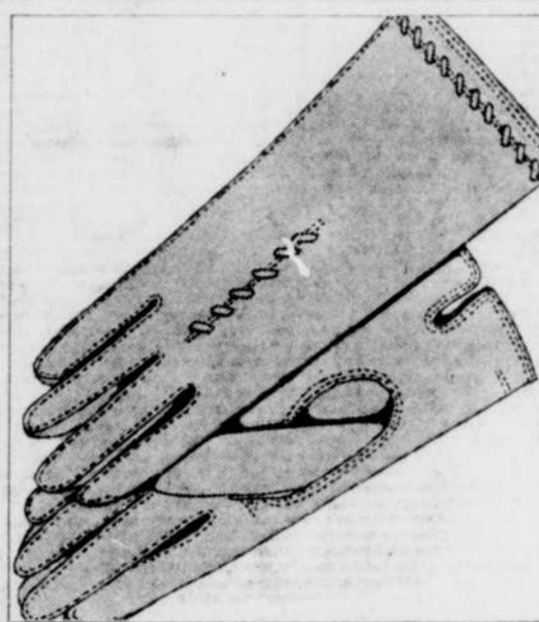
Syndicables

SYDNEY, Australie. (AP) — Une centaine de lutteurs professionnels, a-t-on appris hier, ont rempli les formulaires nécessaires pour devenir membres de l'Union des artistes.

Un porte-parole du syndicat a déclaré que les lutteurs avaient accepté d'être placés dans la catégorie des comédiens.

de Noël

merveilles



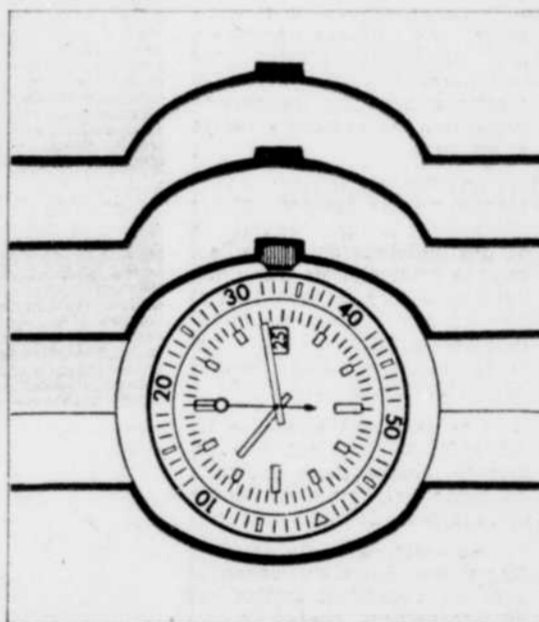
Gants de chevreau, importés. Double laine. Lacés à la main. Brun ou noir. \$9.99.



Robe de nuit arnel imprimé. Manches courtes. Imprimés assortis. P-S-M. \$11.00.



Chandail shetland, importé d'Angleterre. Style classique. Choix de couleurs. \$14.00. S-M-L.



Montre fantaisie, style plongeur. Bracelet gros-grain, couleurs ton sur ton. \$18.99.

LES PANTABAS TOUT DIM DE FRANCE

Pantabas ultra-fin Tout Dim de France. 3 grandeurs. Teintes claires ou sombres. \$1.29.



Bonnet en mohair brossé. Forme très arrondie. En pastels. \$8.00.



la maison **simons**

place de l'hôtel de ville / place Ste-Foy
magasinez en soirée

Nos deux magasins seront ouverts jusqu'à 21h, tous les soirs jusqu'à Noël.

Les samedi 16 et 23 décembre, notre magasin de Ste-Foy seulement sera ouvert jusqu'à 21h.

Ottawa est sympathique aux demandes des provinces au sujet du contrôle du téléphone et de la câblodiffusion

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral est sympathique aux demandes provinciales d'un plus grand rôle dans la télévision par câble et dans le contrôle du téléphone, a dit le ministre des Communications, Gérard Pelletier, hier.

Selon lui, il est "très naturel" que les gouvernements provinciaux s'intéressent à la télévision par câble parce que cette industrie, qui se développe rapidement et est concentrée localement, n'a pas le même caractère interprovincial que certains autres secteurs de l'industrie de la télédiffusion.

Le ministre a aussi laissé entrevoir la possibilité d'une réorganisation des structures fédérales et provinciales de réglementation des compagnies de téléphone. Cette réorganisation pourrait se faire selon un contrôle à deux paliers, le fédéral et le provincial.

M. Pelletier a tenu ces propos au cours d'une entrevue qu'il a accordée un peu moins d'un mois après sa mutation au portefeuille des Communications.

L'ancien journaliste, âgé de 53 ans, estime que la politique fédérale dans le domaine des communications doit coordonner le développement de la technologie et les besoins sociaux et culturels. M. Pelletier attribue sa nomination aux Communications à

l'expérience qu'il a accumulée des programmes sociaux alors qu'il était secrétaire d'Etat et lorsqu'il s'occupait du ministère des Communications durant quatre mois, après la démission d'Eric Kierans.

Tout en soulignant la flexibilité du fédéral au sujet des demandes provinciales d'accroissement de juridiction dans les communications, M. Pelletier a clairement indiqué qu'il y a une limite à cette flexibilité.

La politique fédérale, déclare-t-il notamment, a toujours été et sera toujours d'éviter une séparation du système de diffusion.

Selon M. Pelletier, les provinces peuvent avoir recours à trois méthodes; elles peuvent, en contestant la juridiction fédérale, soit faire appel aux tribunaux ou aborder la question par le biais des discussions constitutionnelles; la troisième solution, a noté M. Pelletier, est la solution "politique" qui consisterait pour les "leux parties" à se demander "voyons s'il existe de chaque côté suffisamment de flexibilité pour conclure un accord".

Le nouveau ministre des Communications croit que les provinces ont envisagé ces trois méthodes et que c'est celle de la discussion commune qui prévaudra.

M. Pelletier se préoccupe aussi des priorités que devra adopter le Canada dans le développement des services de communications et dans la production d'émissions de télévision canadiennes.

A cause d'un manque de ressources, le Canada ne peut développer partout les différentes techniques de communication. Parmi d'autres décisions qui devront être prises, M. Pelletier a nommé les "vidéotéléphones", le magasinage par vidéo grâce au câble, l'emploi des télécommunications pour les opérations bancaires et plusieurs autres "gadgets".

Bien que les provinces s'inquiètent des retombées sociales des décisions en matière de communication, M. Pelletier croit que leur intérêt premier est économique; les provinces voudraient ainsi s'assurer que les communications se développent en conformité avec leurs plans de développement économique.

Au sujet de la production canadienne, M. Pelletier déclare: "Notre effort le plus important doit porter sur la création des facilités de production et sur l'augmentation de notre production parce que le contenu décidera si nous sommes des Canadiens ou simplement des Nord-Américains, culturellement."



Gérard PELLETIER

Québec maintenant muni d'une loi-cadre sur l'environnement

(PC) — Le ministre Victor C. Goldbloom vient de mûrir le Québec d'une loi-cadre de l'environnement, que l'Assemblée nationale a adoptée hier en troisième lecture.

Déposée en juillet dernier, juste avant les vacances d'été des parlementaires, cette loi constitue la première tentative globale du gouvernement de protéger et assainir l'environnement sous toutes ses formes.

L'Unité-Québec et le Parti québécois se sont toutefois inscrits en faux sur cette loi vaillamment défendue par M. Goldbloom, ministre d'Etat responsable de la qualité de l'environnement. On se demande si le gouvernement Bourassa "ne se sert pas de M. Goldbloom comme d'un écran pour faire croire qu'il se soucie d'environnement".

Le ministre s'est d'ailleurs fait reprocher déjà d'avoir présenté à la Chambre une sorte de codification des différentes mesures qui existent présentement en matière d'hygiène et de salubrité.

M. J.A. Roy, parlant au nom du Ralliement créditiste, s'est rallié à la majorité gouvernementale malgré la sévérité de la nouvelle loi 34 à cause de la "grande crédibilité que lui inspire M. Goldbloom".

Son collègue de Dorchester, M. Fgorian Guay, a néanmoins observé que cette législation ne deviendra efficace que dans la mesure où les budgets seront assez importants pour en permettre une application complète.

Le leader parlementaire de l'UQ, M. Rémi Paul, a de nouveau insisté auprès du premier ministre Bourassa pour qu'il fasse un véritable ministère du service de l'environnement, actuellement rattaché aux Affaires municipales.

En raison de sa centralisation au niveau du conseil des ministres, M. Marcel Léger PQ Lafontaine estime que la loi 34

atteindra très difficilement les objectifs qu'elle veut bien poursuivre.

Il aurait souhaité une participation populaire afin d'exercer notamment la surveillance de l'application de cette législation. Dans le domaine de la pollution, dit-il, ce n'est un par des pressions soutenues qu'on réussit à faire bmuiger le gouvernement.

La loi Goldbloom, qui trace en somme que les grandes lignes de la politique de lutte contre la pollution, sera complétée par une série de règlements ministériels. Encore là, M. Léger suggère que les citoyens et les organismes intéressés participent à l'élaboration des règlements.

Loi-cadre

Quant à la loi, légèrement modifiée lors de son étude à la commission parlementaire, elle confie au ministre responsable de l'environnement un mandat, large et étendu. Elle l'autorise entre autres à élaborer, proposer, mettre en oeuvre et coordonner une politique de protection de l'environnement pour l'améliorer et pour prévenir la détérioration du milieu, tout en préservant les espèces vivantes et les biens.

Le ministre pourra également consentir des prêts et des subventions à des organismes ou des individus qui travaillent pour la protection de l'environnement. Il sera secondé dans sa fonction par le nouveau directeur des services de l'environnement, qui sera bientôt désigné par le cabinet Bourassa.

Des sanctions allant de \$5-000 à \$10.000 pourront être décernées contre toute personne reconnue coupable d'une infraction majeure définie par la loi.

Au reste, la loi 34 abolit la Régie des Eaux du Québec et crée un conseil consultatif sur l'environnement, chargé de conseiller le ministre, d'entreprendre les études jugées nécessaires et recevoir les suggestions de la population.



Le nouveau ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene F. Whelan.

(Photo de Reynald Lavoie)

Le rachat des petites fermes

Le nouveau ministre fédéral de l'Agriculture aussi rigide que son prédécesseur

par Michel SAMSON

Le nouveau ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene F. Whelan, a complété hier à Québec une tournée canadienne qui lui a permis de rencontrer les dix ministres provinciaux de l'Agriculture.

A l'issue d'une rencontre de deux heures avec le ministre québécois Normand Toupin, M. Whelan a tenu une conférence de presse où il a qualifié cette rencontre "d'une des meilleures qu'il avait eues avec des ministres provinciaux".

M. Whelan, à la manière peut-être de tous les nouveaux titulaires de ministère, a été très vague dans ses réponses aux questions des journalistes se contentant souvent de répéter ce que lui soufflaient ses principaux conseillers.

Le nouveau ministre, qui ne s'exprime qu'en anglais, est originaire du sud de l'Ontario.

Les principaux sujets traités lors de cette rencontre furent: le programme fédéral de rachat des petites fermes, le problème des grains de provende, les offices de commercialisation des oeufs et du poulet etc.

Sur la question du programme de rachat des petites fermes, le nouveau ministre semble aussi rigide que son prédécesseur. On sait que le Québec s'oppose à ce que ce programme soit appliqué unilatéralement par Ottawa puisqu'il concerne l'aménagement du territoire qui est reconnu de juridiction provinciale.

Au cours de la conférence de presse, le ministre fédéral a refusé de préciser les points en litige dans le cas de ce programme, se contentant de dire qu'il en discutait à nouveau avec le ministre Toupin lors

d'une rencontre prévue le 4 janvier à Ottawa.

Plus tôt dans la journée, le ministre Whelan, interrogé par un journaliste de Radio-Canada, s'était dit d'accord avec une déclaration faite au cours de l'été par son prédécesseur, comme quoi "les provinces devraient passer par là, sinon Ottawa appliquera, seul son programme".

Par ailleurs, un communiqué rédigé uniquement en anglais et remis au début de la conférence de presse, annonçait la signature d'un accord entre le gouvernement fédéral et celui de l'Île-du-Prince-Edouard pour la mise en place de ce programme dans cette province.

L'accord a été signé lors de la visite de M. Whelan à Charlottetown plus tôt cette semaine.

Sur l'épineuse question des grains de provende et de la politique de la Commission canadienne du blé, politique qualifiée de discriminatoire par les agriculteurs, les coopératives, les meuneries et le gouvernement québécois, le ministre fédéral a révélé qu'un comité interministériel étudiait, à l'heure actuelle toute la question.

Lorsque ce rapport aura été remis, a-t-il dit, il y aura possiblement convocation d'une rencontre pour étudier les mesures proposées.

M. Whelan a précisé qu'il s'était engagé auprès du ministre Toupin à faire de la consultation avant la mise en place de n'importe quel nouveau programme.

En ce qui a trait à la question de la commercialisation des oeufs, le ministre a laissé entendre qu'il ferait probablement une déclaration aujourd'hui à ce sujet.

Le résultat de l'enquête sur l'habitation doit être révélé (R. Godin)

OTTAWA (PC) — Le député créditiste de Portneuf aux Communes, M. Roland Godin, a sommé le ministre des Affaires urbaines, M. Ron Basford, de faire connaître les résultats de l'enquête ordonnée le printemps dernier concernant les faillites présumées dans la région de Québec.

Dans une lettre adressée au ministre, M. Godin pose trois questions: A quel niveau l'enquête a-t-elle été menée? Combien de propriétaires ont été

visités par les personnes chargées de dépister certains escrocs de la construction? De quelle façon le ministère entend-il aider les personnes qui seront forcées de quitter leurs "cabanes"?

Au mois de mai dernier, le député de Portneuf dénonçait fermement, en Chambre, "les entrepreneurs sans coeur" qui construisent des habitations en ne respectant pas les normes essentielles et qui chargent tout de même le plein prix aux citoyens.

En réponse aux arguments de M. Godin, avec preuve à l'appui, M. Basford avait promis la tenue d'une enquête pour vérifier les allégations du député et remédier à la situation.

Dans sa lettre d'hier, M. Godin accuse les entrepreneurs et les inspecteurs de la Société centrale d'hypothèque et de logement "d'être de connivence" en permettant la construction de "maisons insalubres", du moins dans la région de Québec.

Le député a joint à la lettre un rapport d'expertise d'une résidence achetée voilà 18 mois au coût de \$100.000 révélant que le coût d'une remise à neuf s'élevait à \$1000.

Au mois de mai, M. Godin avait accusé des entrepreneurs "de construire des taudis en série" à l'intention "d'honnêtes gens" et, cela, à même l'aide financière de la SCHL, dans la région de Québec.

Caouette n'est pas convaincu de l'inutilité de la peine capitale

Par ELIE LALANCETTE

OTTAWA (PC) — Malgré la publication d'un rapport indiquant que l'abolition temporaire de la peine capitale n'a pas influencé la hausse de la criminalité au Canada, le parti du Crédit Social de M. Réal Caouette entend continuer à remettre en cause cette question.

L'expérience de cinq ans tentée par le Parlement se terminera le 1er janvier 1973 et beaucoup d'observateurs s'attendent à ce qu'elle soit poursuivie.

Actuellement, seule la personne qui se rend coupable du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison est passible de la peine de mort.

Contrairement à la conclusion de l'étude de M. Fattah, sur "l'effet intimidant de la peine de mort", où l'auteur établit que s'il y a eu hausse de la criminalité ce n'est pas par suite de la suspension de la peine de mort, le porte-parole du parti créditiste a affirmé que la conclusion contraire pouvait également être vraie.

En effet, selon lui, le même M. Fattah démontre qu'il y a eu 238 meurtres au Canada en 1967 et 351 en 1971.

Votes différents?

Au moment de la suspension provisoire de la peine de mort, le vote en Chambre avait été de 105 contre 70 en faveur du moratoire.

Toutefois, avec l'arrivée aux Communes de 99 nouveaux députés, les résultats pourraient être différents.

L'étude du Dr Fattah avait été commandée par le procureur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, maintenant devenu ministre des Approvisionnements et Services, depuis les élections du 30 octobre.

Le Dr Fattah, selon le porte-parole créditiste, était payé par les Libéraux et il avait à prouver que le maintien de la peine de mort ne contribuerait pas à réduire la criminalité au Canada.

Rapport

L'étude de 222 pages du Dr Fattah, criminologiste de l'Université de Montréal, a été rendue publique à Ottawa, vendredi dernier.

L'auteur étudie parallèlement la hausse de la criminalité dans les domaines de l'homicide criminel, le viol, les blessures et voies de fait, les vols et le suicide.

Une des conclusions stipule que si la suspension de la peine de mort avait un effet intimidant, les policiers n'auraient

pas été tués. Or, au cours des quatre dernières années, 16 policiers ont été tués.

Selon le porte-parole créditiste, c'est là une fausse conclusion puisque aucun des meurtriers de policiers n'a été exécuté au cours des années de la suspension temporaire de la peine de mort. "Ou donc est l'effet intimidant?", a-t-il demandé au cours d'une entrevue.

Il n'y a eu aucune exécution au Canada depuis 1962.

DISPARU
L'annuaire d'une soirée disparu grâce aux legs de danses de Valentino
Enr. - Léon 53.00. Tél. 523-2400 - Valentino

DOCTEURS
REMY BEAULIEU - J.-Ls LaBARRE
OPTOMETRISTES
NOUVELLE ADRESSE:
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-2413
(En haut Régie des Alcools)

Choisissez les vins Hamilton's!
De bons vins importés d'Australie vendus à des prix raisonnables.

Le sherry Hamilton's
Un vin doré et velouté qui met du soleil dans toutes les occasions.
No 476C 40 oz. \$2.40
No 476D gal. \$8.90

Le porto Hamilton's
Un vin couleur rubis, idéal pour les réceptions comme pour déguster après le dîner.
No 474H 40 oz. \$2.40
No 474I gal. \$8.90

A ses clients LA LIBRAIRIE les éditions françaises
10, côte de la Fabrique, Québec 4 - Téléphone: 522-7143

offre gratuitement UN CADEAU DE NOEL venez chercher le vôtre...

Le succès d'Apollo 17

Ainsi, même ce vol Apollo 17, qui n'était pourtant pas la première expédition humaine sur la Lune, a dépassé ce qu'on en escomptait au plan scientifique. L'expédition n'avait pas le caractère spectaculaire du premier homme qui a foulé le sol lunaire. Toutefois, Apollo 17 apporte du neuf. A ce point qu'il obligera à réviser l'histoire de l'évolution de la Lune. A l'instar de ce qu'on a appris des autres planètes, elle est plus chaude qu'on ne le croyait et, géologiquement, elle n'est pas morte il y a trois milliards d'années.

Déjà au plan de la connaissance purement théorique, les découvertes résultant des vols lunaires sont lourdes de conséquences. Elles n'en comportent pas moins des applications pratiques, qui se révéleront au cours des années. L'intérêt de l'exploration lunaire se situe par rapport au reste de l'univers, à explorer, et par rapport à la Terre, à propos de laquelle nous sommes toujours avides de connaissances nouvelles. La Lune est à la fois une étape nécessaire vers la découverte d'autres planètes et le grand observatoire de la Terre. Ce qu'il en sortira est tellement important qu'on ne peut en prévoir toutes les conséquences.

Ce serait mal comprendre les rebondissements liés aux découvertes scientifiques que d'affirmer, fort légèrement, que l'exploration de la Lune est inutile. Ce serait faire preuve d'un jugement à courte vue que de prétendre que tout l'argent consacré à l'exploration spatiale serait mieux placé dans les oeuvres de bienfaisance. De fait, les découvertes découlant de l'exploration extra-terrestre sont en mesure de décupler le soulagement de la misère et de la pauvreté dans le monde en mettant des moyens fantastiques à la disposition de l'humanité.

Déjà les recherches appliquées à la condition des hommes dans l'espace ont conduit à l'utilisation d'électrocardiogrammes à distance. Quatre expériences biologiques spatiales des Américains ont entraîné des études sur les micro-organismes des plantes, des animaux, sur les effets de la radiation et de l'apesanteur. Mais, il est évident que le fait que les Américains furent les premiers à se rendre sur la Lune rend compte d'un certain nombre de réactions émotives relevant d'un antimécanisme aussi primaire que systématique.

L'avenir démontrera les conséquences de l'exploration des connaissances résultant de l'éclatement de la Terre vers l'univers. Déjà, les "affreux" Américains ont pu rendre service à des pays moins développés à la suite de l'exploration de l'espace. Par exemple, grâce à des caméras APT (Automatic Picture Transmission), montées sur satellites, des photos recueillies ont pu sauver

des villes, telles Gomez, Palacios et Torreau, menacées d'inondations au Mexique.

A lui seul, Apollo 9 a consacré cinq jours à la photographie du globe, en vue de l'utilisation géographique, géologique, agricole, écologique, à partir de l'espace. Grâce à la photographie à longue distance, les satellites permettent de dresser le bilan des ressources terrestres. Les pays, notamment sous-développés, peuvent utiliser les services de tels satellites. Imagine-t-on quels raccourcis cela pourrait procurer dans le développement de pays peu développés utilisant ces ressources technologiques révolutionnaires mises à leur disposition. L'inventaire de la végétation mondiale est désormais possible.

Les savants ont pour dix années de travail à analyser les six missions Apollo. On n'en reste cependant pas à la Lune. Après celle-ci, Mars sera l'objectif numéro 1. On prévoit que des hommes iront sur Mars en 1986. On procédera à l'étude de la plupart des planètes du système solaire: Jupiter, Saturne, Uranus, Neptune, Pluton.

A l'encontre de ce qu'on tenait jusqu'à peu comme certain ou probable, on sait maintenant que le Soleil est plus froid aux pôles, que les grosses étoiles sont plus chaudes qu'on ne le pensait. Les rayonnements ultraviolets des galaxies ont incité à réviser l'échelle des distances. Les Pioneer étudient les vents solaires; ainsi, demain, non seulement le temps sera prévu, mais il sera calculé par ordinateur.

Il y a seulement quelques années, nous pensions que le temps du "monde fini" commençait. C'est au contraire celui du monde infini qui commence. La lancée des hommes hors du champ d'attraction terrestre marque l'éclatement de la Terre vers l'univers. Nous vivons l'une des grandes étapes de l'évolution de l'humanité. Certes, tout progrès matériel n'entraîne pas nécessairement un progrès spirituel ou moral. Il peut en sortir du bon et du mauvais. L'extension de notre monde matériel et mental sera ce que les hommes en feront.

Chose certaine, il est impensable de bloquer la recherche spatiale. On ne peut ainsi tenir prisonnière l'insatiable curiosité humaine. La Terre est désormais trop étroite. C'est l'univers qui s'offre comme champ de connaissance et d'action. Il reste que, à travers l'infini, c'est finalement lui-même que l'homme cherche à explorer, à expliquer. Cette forme de narcissisme incurable existe depuis que le monde est monde. Elle explique l'évolution de l'humanité, des anciens Grecs aux savants de l'espace.

Gilles BOYER

Quelles que soient les alléances et "couleurs" de vos lecteurs et quoi qu'ils pensent des faits et gestes de Monseigneur Lavoie dans son action politique, nombreux sont ceux qui comme moi, dénoncent et condamnent Jean-Claude Leloutre et la Direction du Soleil dans les circonstances.

Que l'on use d'une critique objective, je veux bien. Que l'on n'approuve pas en totalité ou en partie Monseigneur Lavoie est une chose possible et discutable. La saine démocratie a toujours sa place et permet de le dire et de l'écrire. Monseigneur Lavoie est un homme digne et de bonne foi aussi est-il le besoin de l'inscrire dans sa personne et de PARODIER LE SACERDOCE qu'il n'a jamais cessé de pratiquer et de VIVRE dans l'oubli

Une mise au point

Monsieur le Rédacteur en chef, En page cinq du Soleil du 20 novembre 1972, votre journaliste, au neuvième paragraphe du texte de la manchette, fait une revue très simplifiée et inexacte du rôle de l'Union canadienne des Journalistes de Langue française.

L'U.C.J.L.F. n'a pas été fondée "parallèlement" au mouvement syndical et est devenue moins "rapidement" inopérante que certains organismes qu'on a essayé de lui substituer. L'U.C.J.L.F. a été fondée non par "quelques" journalistes mais par les délégués des syndicats de journalistes afin de compléter le travail des syndicats qui étaient alors groupés et perdus dans la fédération des métiers de l'imprimerie.

L'U.C.J.L.F. a été fondée en 1951 et s'est occupée des questions d'ordre professionnel grâce à des syndicats de journalistes qui l'ont maintenue "opérante" tandis qu'ils s'occupaient des conditions de travail et de salaires.

Elle a fait un travail sérieux jusqu'à 1963 grâce en grande partie aux délégués de chacun des syndicats qui y ont consacré de leur temps et souvent une partie de leurs salaires.

Ce n'est qu'après cette année-là qu'elle s'est "affabliée" d'une fonction sociale, les délégués syndicaux écoutant la chanson des relationnistes.

Ceux qui croient avoir été les pionniers du projet d'un conseil de presse au Québec devraient approfondir leur petite histoire

Paul LACHANCE

L'OS À MOELLE.



l'opinion du lecteur

Monseigneur Lavoie - Jean-Claude Leloutre

La lettre de Monseigneur Lavoie en réponse à l'article "La Croix et la Bannière" de Jean-Claude Leloutre, "écrit de marais" — qui se croit humoriste par surcroît — a dû en faire réfléchir plusieurs.

Quel phénomène se passe-t-il de nos jours? Quelles raisons nous incitent, NOUS de la FOULE DES SILENCIEUX, à NOUS TAIRE au lieu D'AGIR sur-le-champ quand il le faut? Crainte? Indifférence, indolence, apathie? Non pas! Si c'est le cas pour certains, pour tant d'autres par ailleurs, il ne s'agit que de "NEGLIGENCE" pure et simple... mais combien condamnable. QUELLE HONTE!

A l'instar de bien des gens que je connais, j'ai eu une réaction d'indignation en lisant le dit article et ai voulu alors protester et souligner mon dégoût, mais parce que le temps me pressait j'ai remis aux éternels lendemains... la lettre que j'avais commencée et n'ai jamais terminée à l'adresse de la Direction du Soleil. Mieux vaut tard que jamais!

Et aujourd'hui, vendredi 24 novembre, l'histoire se répète en ne laissant pas à Monseigneur Lavoie qui vous écrit, la possibilité de répondre à "cet individu" sans que ce dernier n'en soit immédiatement informé et derechef — avec votre trop évidente COMPLICITÉ et bénédiction — ne riposte le même jour. (A croire qu'il fait partie de votre Bureau de Direction). C'est révoltant, dégoûtant et bas! Cela fait montre du peu de souci que vous avez de vos abonnés, dont la majorité croit encore en Dieu, respecte son culte et ses ministres.

Vous ne savez pas hélas, faire la DISTINCTION entre L'HUMOUR, LA CARICATURE et L'ATHEISME.

Madeleine J. Bergeron, 280 de la Colombie Est, Québec 3, Québec.

P.S. à J.C.L. — Je m'en voudrais de laisser planer des doutes sur mes impressions à l'égard des Français. Heureuse-

ment qu'ils ne sont pas tous à votre image. J'en connais de merveilleux et compte plusieurs amis parmi eux.

N.D.L.R. — Nous avions jugé équitable, de donner à M. Leloutre, stagiaire français, le même droit de réplique que nous accordons à nos journalistes.

Cette fois-ci, nous le pourrions difficilement, il est rentré en France.

Quant à nos motivations, notre correspondante est bien sûr libre de les apprécier comme elle l'entend.

F. S.

Le poison du matérialisme

Beaucoup de chrétiens et de prêtres se préoccupent actuellement de leur engagement. Sous toutes les formes — ceux-ci et ceux-là tentent de trouver dans l'option sociale la voie nouvelle de l'Eglise.

Mais voilà: est-ce bien le nouveau chemin de la Vérité? Or, pendant que nous prétendons nous ouvrir sur le monde, se développe autour de nous une offensive d'un viguer et d'une étendue à peu près inconnue jusqu'ici.

L'offensive puissante et irréversible d'un matérialisme et d'une immoralité qui attaquent les centres nerveux de toute vie intérieure, de toute vie spirituelle... et qui désagrègent la santé du jugement et du coeur.

Et cela dans tous les milieux de la vie. Combien de foyers sont brisés... andant par une trop grande préoccupation matérielle? Combien de guerres ont pris naissance sur des questions pétrolières et dollars? La publicité... l'appât du gain... et le matérialisme aura un jour ou l'autre raison de tout ce qui fait la valeur de l'être humain: son coeur, et de

tout ce qui fait sa grandeur: son spiritualité.

Ainsi comme nous pouvons le constater beaucoup de prêtres se sont donnés comme devoir de vivre avec la chrétienté le plan horizontal... oubliant la vision verticale. S'engageant dans l'action à 100%... il ne peut plus apporter CLAIREMENT ce qu'il aura acquis lui-même dans un contact intime avec Dieu.

Or, dans la mission sacerdotale du prêtre, n'y a-t-il pas comme premier et primordial devoir celui de transformation des âmes dont il a la charge et cela dans le Christ-Jésus.

Voilà une réflexion qui porte à s'arrêter sur le devoir du prêtre et sur les pressions "ardentes" que nous laïques exerçons sur nos prêtres qualifiés de trop traditionnels.

N'est-ce pas là l'effet grandissant de cette nouvelle puissance appelée: le matérialisme. Ne dirions-nous pas un jour: Matérialisme priez pour nous.

Banzani banza (langue africaine) traduction: réfléchissons, réfléchissons).

Pierre LACROIX, 725 St-Cyrille-o, Québec 6

Réponse à mons. Jacques Boulay Re: Les Hommes d'affaires et l'Indépendance

Cher Monsieur Boulay, à certaines questions fondamentales. Par exemple, vous êtes-vous déjà posé la question, à savoir, pourquoi, exactement, un séparatiste veut-il la séparation?...

Il y a la langue et la culture, bien sûr; mais, ne serait-ce pas pour enfin devenir propriétaire de ce fameux paradis terrestre promis par tant d'intellectuels qui vivent aussi loin de la réalité que les anges du ciel vivent loin des forçats que nous sommes.

Réfléchissez bien à ceci, Monsieur Boulay: le séparatisme a un visage à deux faces.

La première, c'est un rêve aussi gai et doux que celui de la Belle au Bois Dormant.

La seconde, c'est la réalité sombre et lugubre de la Révolution d'Octobre en U.R.S.S.

Vous êtes séparatiste, c'est votre droit; soyez le dignement si vous voulez être respecté; demeurez calme, vous serez plus lucide et vous aurez ainsi moins de difficultés à répondre

Roger Gagné, 8150 Henri-Bourassa, Québec 7.

L'OPINION DU LECTEUR

Le Soleil met gratuitement cette rubrique à la disposition de ses lecteurs pour leur permettre d'exprimer leur opinion sur des questions d'actualité et des problèmes d'intérêt public.

Il se garde en tout temps le droit de procéder à un choix dans les lettres qu'il reçoit donnant la préférence à celles qu'il juge les plus intéressantes, les plus aptes à attirer l'attention du plus grand nombre de lecteurs. Seront écartées les lettres qui constituent de la propagande en faveur d'un groupement, d'une idée ou d'un parti politique; celles qui traitent de problèmes strictement personnels.

La direction du Soleil se garde aussi le privilège d'abréger les lettres trop longues, d'éliminer celles qui comportent des injures ou des attaques personnelles.

S'efforcer en général de ne pas dépasser cinq à six cents mots, quoique par exception nous gardons le droit de publier des textes plus longs à condition qu'ils présentent un intérêt particulier. Fournir un texte dactylographié.

Toutes les lettres devront être publiées avec le nom et l'adresse véritables de leur auteur, après vérification soit par le téléphone ou par le courrier.

La direction

Sur la loi 76

L'Assemblée nationale vient de voter, cette semaine, une loi qui n'a pas fait de bruit mais dont l'importance réelle doit être soulignée.

En vertu de cette législation brève mais fort lucide, favorisant un crédit spécial pour les producteurs agricoles au cours de périodes critiques, tout producteur agricole acculé à une situation d'urgence par un désastre naturel ou une baisse de prix de vente de ses produits pourra emprunter une certaine somme d'argent à une banque ou à une caisse d'épargne ou de crédit, sous la garantie gouvernementale, et voir même une partie des intérêts de cet emprunt défrayée par l'Etat.

Les modalités d'application de cette loi 76 seront déterminées par le conseil des ministres. Celui-ci décidera, par voie de règlements, s'il s'agit d'une situation d'urgence pour les agriculteurs. Il en indiquera le début et la fin, de même qu'il déterminera les régions déclarées sinistrées à cette fin. Il ordonnera également si le gouvernement doit payer ou non une partie des intérêts sur les prêts ainsi consentis aux agriculteurs.

Malgré l'unanimité manifestée par les partis d'opposition sur les objectifs généraux de cette loi, c'est cette partie qui a été la plus contestée, notamment par les créditistes qui voulaient voir dans les pouvoirs réglementaires que se réserve le conseil des ministres un danger de patronage, comme si ce phénomène politique ne pouvait trouver son lit ailleurs que dans des textes de loi.

Sur ce point, on imagine mal comment les modalités d'application d'une semblable loi de suppléance, soumises à autant de contingences et de particularismes de circonstances et de régions, pourraient être valablement mises en vigueur avec une réelle efficacité s'il fallait les subordonner au seul texte de loi. Comment pourrait-on, par exemple, définir concrètement ce qu'est une "période critique" sans qu'il y ait eu au préalable une étude et une évaluation de tous les éléments qui doivent entrer en ligne de compte pour l'application de la loi?

D'autant plus que si l'Etat soumet son appui à des mécanismes de contrôle visant à l'application la plus large qui soit de la loi, celle-ci contient par ailleurs suffisamment de précisions susceptibles de prévenir ou corriger les abus que l'on serait tenté d'en faire. Il en est ainsi de la restitution d'un montant perçu sous de fausses représentations ou employé à d'autres fins que celles prévues par la loi, de la déchéance du droit à un tel

crédit spécial, de poursuites en vertu de la Loi des poursuites sommaires.

Ce qui importait en somme le plus dans l'adoption de cette loi était de reconnaître le fait que le Québec n'avait jamais eu jusqu'ici de programme structuré d'aide aux agriculteurs sinistrés, qu'il ne pouvait s'appuyer sur aucune politique de base pour leur venir en aide et que ce besoin s'avérait depuis longtemps essentiel dans l'acheminement de notre politique agricole. Et il est certain que les désastres qui ont compromis, au cours de l'été dernier, une grande partie de la production agricole du Québec, n'ont pas été étrangers à la décision du législateur de prendre enfin des moyens concrets et stables de venir en aide aux agriculteurs dont la survie a toujours été compromise par l'insouciance de l'Etat à leur endroit.

Cette nouvelle loi-cadre ne remplace pas l'actuelle assurance-récolte qui ne couvre que six produits et doit de ce fait être restreinte à certains groupes de producteurs agricoles. Mais elle vient en quelque sorte la compléter puisqu'elle établit un régime universel d'aide dont tous ou à peu près tous pourront se prévaloir.

Mais cette législation n'empêche pas toutefois le législateur de modifier substantiellement la liste des cultures susceptibles de bénéficier de l'assurance-récolte gouvernementale, soit en l'allongeant ou encore la rendant plus accessible, de manière à inciter l'agriculteur lui-même à se prévaloir des avantages précieux que comporte cette protection. Elle n'empêche pas non plus, et bien au contraire, le gouvernement à poursuivre davantage le programme actuellement très insuffisant du drainage souterrain de terres en culture et dont l'existence a nettement prouvé, au cours de la pénible période de l'été passé, qu'il constituait un avantage non négligeable pour la production agricole de chez nous. A cet effet, il convient de souligner que l'Ontario possède actuellement plus d'un million d'acres irrigués, alors que le Québec en possède tout au plus 100.000.

La nouvelle loi ne devrait donc pas servir de prétexte à l'insouciance et à l'imprévoyance. Mais elle devrait, au contraire, servir d'incitation pour le producteur agricole de chez nous à vouloir donner au difficile métier qu'il exerce une dimension nouvelle et adaptée aux besoins de l'économie moderne. Elle est en définitive une garantie de son initiative et de l'ardeur qu'il mettra à vouloir survivre.

Paul LACHANCE

ANDRE DIONNE

Les deux équipes de négociations ont eu un délai de 24 heures pour reprendre le dialogue

par Paul LONGPRE, de la Presse Canadienne

Les deux équipes de négociations dans le conflit de l'Hydro-Québec se sont vu imposer un délai de 24 heures hier soir, pour renouer le dialogue et venir faire rapport de leur négociation devant la Commission parlementaire du Travail.

Tel est le sens d'une motion du député péquiste Robert Burns adoptée unanimement par la Commission parlementaire qui en était à sa cinquième séance d'étude en un mois sur ce conflit.

Aux termes de cette motion, le ministre du Travail, M. Cournoyer devait s'assurer hier soir que les parties se rencontreraient et tenteraient d'attaquer de front une foule de différends évoqués devant la commission sur lesquels ils n'ont pas véritablement négocié depuis maintenant 13 mois.

Constatant cet état de choses, après deux jours d'audiences où les parties ont tenté de justifier leurs positions sur les clauses litigieuses, le ministre avait tout d'abord suggéré que les séances de la commission soient reportées après les fêtes.

"UNE FARCE"

"Une farce", s'est exclamé M. Burns, ex-conseiller syndical de la CSN. Selon lui, l'ampleur de ce conflit ne souffre plus de délais et il serait "indécent" de se fier à des pressions ministérielles alors que la partie patronale a déposé des offres présentées comme absolument finales.

"Il est indécent, avec le dossier qu'on a devant nous, de compter simplement sur la pression que le ministre du Travail pourrait mettre là-dedans", a rétorqué le député péquiste, en insistant que son intervention se voulait au profit des deux parties en cause.

De toute façon cette motion devait être débattue en soirée et le ministre a quitté la salle d'audiences de fort mauvaise humeur en soulignant que ses plans étaient maintenant dérangés et qu'il ne pourrait rencontrer les parties ce matin.

Quant au dossier qui se trouve devant la commission, les parlementaires n'ont pas eu le temps en deux jours d'en faire le tour. Les témoignages des deux équipes de négociation ont cependant révélé que bien des clauses litigieuses auraient été réglées depuis les 13 mois que durent ces négociations si les parties avaient vraiment négocié.

CLIMAT

Un autre membre de la commission qui a travaillé dans le milieu syndical, M. Alfred Bossé (L-Dorion), a lui aussi critiqué sévèrement l'équipe des relations syndicales de l'Hydro-Québec, dirigée par M. Jacques Durocher, pour le climat de guerre froide qui prévaut dans les négociations.

M. Bossé s'est notamment indigné du fait que l'Hydro ait publié le jour et fait distribuer à tous les employés syndiqués ses offres globales du 8 décembre que les négociateurs syndicaux n'avaient pas jugé bon de les soumettre à leurs membres.

"Est-ce la coutume à l'Hydro de négocier par-dessus la tête des syndicats", a demandé M. Bossé, en faisant valoir que c'était là discréditer les dirigeants syndicaux dûment mandatés à qui le Code du travail reconnaît le droit d'adopter en cette matière la stratégie qu'ils jugent convenable.

Ces offres, présentées comme un "effort ultime", avaient été déposées la veille devant la Commission, M. Durocher a soutenu qu'elles étaient maintenant du domaine public ce qui justifiait à son avis une telle décision.

Sur ce point, un porte-parole syndical a déclaré à la commission que tout au long des négociations l'équipe patronale a procédé de cette façon lorsqu'elle faisait de nouvelles offres. Il se serait même trouvé une fois, en avril, où les syndicats ont été informés des propositions patronales avant les négociateurs syndicaux.

Tranchant cette question, M. Bossé a dit aux négociateurs de l'Hydro qu'ils contribuait ainsi à créer un climat de méfiance qui forçait inévitablement les dirigeants syndicaux à durcir leurs positions devant leurs membres.

Sur l'ensemble des points litigieux de ces négociations, soit le tiers des conventions collectives des trois groupes de syndiqués, l'audition des négociateurs a permis à la commission de découvrir que des points majeurs, où les positions ne semblent pas irréductibles, n'ont jamais été abordées en "face à face".

DIPLOMATIE

Se défendant de prendre position dans le conflit, le ministre du Travail a tenté hier de démontrer aux deux équipes de négociation qu'il leur suffirait somme de se parler pour régler la plupart de leurs différends. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministre Cournoyer avait suggéré de renvoyer les parties à la table de négociation en promettant qu'elles allaient "entendre parler de lui" dès aujourd'hui.

M. Burns s'est opposé à cette ultime tentative de diplomatie, tout en reconnaissant les qualités remarquables de M. Cournoyer comme médiateur.

C'est la commission parlementaire, et non le ministre, a-t-il dit, qui a reçu de l'Assemblée nationale les ces négociations, après qu'une loi spéciale eût suspendu le 14^{no}bre des 8500 syndiqués de l'Hydro.

1 mort et 21 blessés dans des accidents impliquant deux autobus scolaires

(D'après PC) — Un homme a perdu la vie et 10 étudiants ont été blessés, hier, dans une collision impliquant un autobus scolaire et un camion sur la route menant de East-Angus à Westbury, dans la région de Sherbrooke.

Egalement, onze écoliers ont été légèrement blessés, hier, dans une autre collision impliquant un autobus scolaire et une automobile, près de Laval.

La victime dans l'accident survenu près d'East-Angus est Pierre Vachon, 18 ans, de Sherbrooke. Il est resté coincé dans la cabine du camion et a été brûlé vif lorsque le camion a pris feu. Il était l'assistant du conducteur du camion. Ce dernier n'a subi que des blessures au visage. Il s'agit de Jean-Luc Blais, 36 ans.

Une soixantaine d'étudiants étaient à bord de l'autobus au moment de la collision. Les 10 qui ont été blessés ont pu quitter l'hôpital après avoir reçu les premiers soins.

L'autobus venait juste de traverser un pont étroit lorsque l'accident s'est produit.

A Laval, la police précise que le chauffeur de l'automobile tentait de tourner, lorsque son véhicule entra en collision avec l'autobus. Toujours selon les policiers on s'apprête à porter des accusations contre le conducteur de l'automobile.

L'animateur de TV Gaétan Barrette condamné à sept mois de prison

ATHENES (AFP) — M. Gaétan Barrette, animateur de la télévision canadienne, a été condamné, hier matin, à sept mois de prison pour usage de drogue.

Cette peine ne peut être rachetée par le paiement d'une amende et M. Barrette, qui doit rester en prison, a fait appel de ce jugement à un tribunal correctionnel d'Athènes.

Le procureur avait demandé une peine de 1 mois de prison, mais le tribunal a tenu compte du fait que "M. Barrette, ami de la Grèce, s'est repenti et réservait la drogue à son usage personnel".

M. Barrette avait été arrêté le 19 octobre dernier à Athènes et avait été mis en détention préventive à la prison de l'île d'Égine, face au port du Pirée. Dans sa déclaration devant le tribunal correctionnel, M. Barrette a précisé que, revenu d'un ancien ambassadeur du Canada en Grèce, il venait dans ce pays pour la sixième fois et comptait acheter une maison en Grèce pour venir s'y reposer. Il a déclaré ignorer les lois grecques en matière de drogue et a précisé qu'il se droguait au haschisch pour des raisons "thérapeutiques", à la suite de l'ablation d'un rein.

VENEZ RENCONTRER LUCIEN HETU AUJOURD'HUI ET DEMAIN

au centre-ville seulement de 2h. p.m. à 4h. p.m., le soir de 7h. p.m. à 9h. p.m.

Pollack
CENTRE-VILLE SAINTE-FOY

50%

DE RABAIS

sur tout notre stock de jouets!

(Sauf camionnettes de "Big Jim")

Profitez de cette occasion pour faire des achats imprévus et combler tous les petits à Noël!

- Pistes de courses "Hot Wheels"
- Jouets "Fisher Price"
- Camions "Tonka"
- Poupées "Barbies" et leurs garde-robes
- Jeux de société
- Animaux de peluche
- Peintures à l'huile par numéros
- Poupées importées
- Tricycles
- Ensembles d'avions et autos à coller
- Instruments de musique
- Etc, etc, etc...

Centre-Ville, Jouets, rayon 910, 3^e étage, également à Sainte-Foy.

Pas de commandes postales ou téléphoniques

VENTE 1/2 PRIX

sur plusieurs articles à notre Boutique de Noël

- Arbres de Noël (quantité limitée)
- Guirlandes
- Cartes de souhaits pour les Fêtes
- Décorations diverses pour arbres
- Crèches de Noël
- Boules de Noël
- Autres décorations désassorties
- Etc, etc, etc...

Centre-Ville, Boutique de Noël, rayon 284, rez-de-chaussée, également à Sainte-Foy.

Pas de commandes postales ou téléphoniques

Pollack
CENTRE-VILLE SAINTE-FOY

Spécial de Noël
Vendredi seulement!

Ensemble de nuit

"Nocturne"
de "Luffy"

Rég. 25.00

14⁹⁹

Robe de nuit longue et peignoir en fortrel et coton. Bleu ou rose, P.M.G.

Centre-Ville, lingerie pour dames, rayon 380, 2^e étage, également à Sainte-Foy.

Pas de commandes postales ou téléphoniques

NOMINATION CHEZ IBM CANADA LTÉE



J. K. Johnston L. P. Lemay

M. J.K. Johnston, ex-directeur du centre de calcul et des centres de service du traitement des données, vient d'être nommé vice-président, pour la région de l'Est, de la commercialisation de l'équipement de traitement des données. Affecté à Montréal, il sera responsable, pour Ottawa, Kingston, le Québec et les provinces maritimes, de toutes les activités de commercialisation d'IBM dans le domaine du traitement des données. Entré chez IBM en 1958, M. Johnston a occupé un certain nombre de postes de ventes et de gestion à Windsor, Hamilton et Toronto. Il est diplômé de l'Université de l'ouest de l'Ontario.

M. L.P. Lemay, ancien vice-président de la commercialisation de l'équipement de traitement des données pour la région de l'Est et rattaché à Montréal, vient d'être nommé à un nouveau poste où il cumulera les fonctions de vice-président et de directeur des ventes du traitement des données. M. Lemay, entré chez IBM en 1962, a occupé à Québec, Montréal et Ottawa, un certain nombre de postes supérieurs dans le domaine des ventes et de la gestion. Il est diplômé de l'Université d'Ottawa et il détient une licence de science de l'Université de Londres, en Angleterre, où il avait obtenu la bourse Athlone.

économie et finance

Baisse légère à la Bourse de New York

NEW YORK (AFP) — Les cours ont subi des pertes très limitées pendant la séance d'hier après les vives baisses de lundi et du lendemain. La légère baisse de ce jour est attribuée aux ventes pour raisons fiscales qui doivent être effectuées avant la fin de l'année pour figurer sur les déclarations d'impôts de l'année prochaine. La déception causée par le manque d'accord de paix pour le Vietnam a également joué mais dans une proportion moindre que pendant les deux semaines précédentes. L'indice des industrielles a terminé à son niveau le plus bas de la journée ce qui s'est traduit par des pertes allant entre une fraction et un point dans la plupart des cas. L'indice Dow Jones, de 30 valeurs industrielles, a baissé de 4,36 à 1.004,82, après avoir baissé de 13,09 et de 4,07 lundi et mardi respectivement. Le nombre des transactions à la Bourse de New York s'est élevé à 18,49 millions d'actions.

MONTREAL (PC) — Les banques ont continué à constituer l'exception hier, à la Bourse de Montréal où la plupart des valeurs ont continué à descendre. Le volume des transactions s'est élevé à 1.173.500 actions comparativement à 1.300.000 actions mardi. L'indice des papeteries a baissé de ,84 à 99,19; celui des services publics, de ,72 à 159,13; l'indice composé, de ,09 à 2131,49 et celui des industrielles, de ,01 à 244,07 tandis que les banques ont monté de ,77 à 281,21. L'industrielle la plus active a été Westburne International Industries, à la baisse de 3-8 à \$16 sur un virement de 23,100 actions. La mine la plus active a été Panacan Resources Ltd., à la hausse de 1-2 cent à 33 1-2 cents sur un virement de 126.000 actions.

TORONTO (PC) — Après avoir légèrement fléchi au cours des premières heures de la séance, les cours de la Bourse de Toronto ont monté continuellement hier et ont clôturé à la hausse. L'indice des valeurs industrielles a monté de 10 à 218,60 et les pétroles de l'Ouest, ont monté de ,39 à 272,15. Les titres aurières ont baissé de ,19 à 186,135 et les métaux usuels, de ,41 à \$2,49. Le nombre des transactions s'est élevé à 2,36 millions d'actions d'une valeur de \$22,25 millions mardi.

statistiques boursières

Table with multiple columns: Titres les plus actifs sur les marchés de Montréal, INDUSTRIELLES, MINES, COURS MOYENS DE DOW JONES, COURS MOYENS à Montréal, MINES, OIL, PÉTROLES, etc.

Le Mouvement Desjardins souscrit enfin au projet de Cabano... mais sa souscription demeure faible

par Réal LABERGE et Claude TESSIER

Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins a décidé de souscrire un montant de \$600.000 en capital-actions de la cartonnerie de Cabano.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le président de la Fédération de Québec des Caisses populaires, M. Alfred Rouleau, en se déclarant particulièrement heureux que le Mouvement Desjardins s'identifie ainsi à un projet qui émane de la population et des corps intermédiaires.

Dans la lettre de confirmation officielle qui a fait parvenir hier, à M. Guy Monarque, président et directeur général de la Société populaire des pâtes et papier du Québec Inc. (SPPPO), M. Rouleau ajoute qu'il reconnaît que le projet de cartonnerie veut encore aider au développement d'une des régions du Québec plus ou moins favorisée, au plan économique.

Selon M. Rouleau, l'annonce de la participation financière du Mouvement Desjardins et le projet de cartonnerie lui-même s'inscrivent dans une conception valable de solidarité avec ceux qui oeuvrent à la base, avec les corps intermédiaires, avec les agents de développement économique et avec les gouvernements.

Comme l'a précisé par ailleurs le directeur de l'information et de la publicité de la Fédération des Caisses populaires, M. André Kaitenback, le montant de \$600.000 souscrit au capital-actions de la cartonnerie du Grand-Portage regroupe la participation financière de l'ensemble du Mouvement Desjar-

dins, sont des dix Unions régionales des Caisses populaires et des Sociétés d'assurances et de fiducie de l'institution financière.

PLUS FAIBLE QUE PREVU

On sait que dès les débuts de l'élaboration du projet de cartonnerie, le mouvement populaire de Cabano et les dirigeants de la SPPPO avaient fait appel à la participation du groupe Desjardins.

En octobre dernier, la demande de collaboration financière avait été formulée en une proposition précise d'un investissement de \$1.500.000 au capital-actions privilégié de la future usine de papier canelure de \$37 millions.

Dans l'optique des dirigeants de la SPPPO, on visait à réduire ainsi à \$18 millions la dette obligatoire initiale de quelque \$19.500.000 de la future cartonnerie.

Le maire de Cabano n'a donc pas caché son désappointement à l'égard de la participation financière de \$600.000 annoncée hier, par le Mouvement Desjardins.

M. Michaud s'est déclaré plutôt déçu que les 10 Unions régionales des Caisses populaires et les 6 autres Sociétés du Mouvement Desjardins n'aient pas consenti l'effort d'investissement de \$1.500.000, qu'on attendait de ce groupe financier québécois.

Comme l'a signalé M. Michaud, et ce qui nous a été confirmé par une source d'information responsable du Mouvement Desjardins, la souscription de \$600.000 annoncée par l'insti-

tution financière englobe le montant de \$133.000 déjà souscrit par l'Union régionale des Caisses populaires de Rimouski.

Dans les circonstances, la contribution financière nouvelle ne s'élevait plus qu'à \$467.000, ce qui remettrait en question, dans l'opinion de M. Michaud, la représentation au conseil d'administration, qui était prévue pour le Mouvement Desjardins.

Selon M. Michaud, tout au moins peut-on présumer que le siège ainsi réservé au conseil d'administration de la cartonnerie devrait être occupé par un représentant de l'Union régionale de Rimouski des Caisses populaires.

LES SUBVENTIONS

Alors que la valeur totale du capital-actions atteignait \$7.500.000 avant la décision du Mouvement Desjardins, la Société de développement industriel du Québec avait garanti, on s'en souviendra, le prêt de \$19,5 millions, consenti par le groupe financier belge Sybeta. La SDI souscrira de plus \$1,5 millions, et Rexfor \$1,8 millions.

Quant au gouvernement fédé-

ral, il versera à la Société populaire des pâtes et papiers une subvention de \$5,2 millions, et il pourra verser \$4,7 millions supplémentaires dans le cadre d'une entente Canada - Québec.

Un porte-parole de la Caisse de dépôts et de placements a déclaré, hier, à Montréal, que la Caisse garde à l'étude le projet de cartonnerie mais qu'elle n'a pas des plans immédiats visant à souscrire des actions dans ce projet de \$37 millions. La population de la région doit pour sa part souscrire \$2,3 millions.

Un autre pas de franchi: Cabano achète les terrains prévus pour l'usine

Les terrains achetés comprennent notamment deux bandes de terre appartenant à l'Auteuil Lumber, qui ont été payés \$33.000, par la municipalité.

En 1968, cette filiale de K.C. Irving avait acheté les mêmes terrains, au prix de \$24.500, de la compagnie Fraser, dont le moulin avait été dévasté par un incendie, deux ans plus tôt.

On se rappellera que c'est contre la décision cabée de la d'Auteuil Lumber, de ne pas donner suite à ses engagements de construire une usine de panneaux à particules, que la couleur populaire avait grondé, au début d'août 1970, à Cabano.

En plus des terrains de la d'Auteuil Lumber, la municipalité s'est également portée ac-

quéreur d'autres terrains adjacents, qui ont été payés \$20.000.

SUBVENTION GOUVERNEMENTALE

Ces déboursés seront éventuellement remboursés à la municipalité par voie d'une subvention de \$4.700.000, qui doit provenir des fonds de l'entente Canada - Québec, pour l'Est du Québec.

Incidentement, M. Michaud a rappelé que cette partie de la participation financière fédérale promise par M. Jean Marchand, en septembre dernier, a entretemps été officiellement confirmée.

Il prévoit que dans une semaine, l'ODEQ devrait être en mesure de finaliser les modalités d'attribution de cette subvention, qui absorbera, en plus de l'achat des terrains, les frais d'infrastructures industrielles et municipales, de protection de l'environnement, et autres.

Nouvelles brèves des sociétés

Skiroule perdra \$1 million en 1972

WICHITA, Kansas. (PA) — Coleman Co. Inc. a fait savoir hier que sa filiale québécoise de fabrication de motoneiges, la Skiroule, subira une perte de \$1 million cette année.

Skiroule a son siège social à Wickham, dans les Cantons de l'Est.

"Nos plans prévoient que nous finirons la présente année sans pertes ni profits", a dit un porte-parole de Coleman.

"Au cours des 10 premiers mois de l'année, tout allait dans le sens prévu. Cependant, les ventes au détail de nos véhicules en novembre et décembre ont été moins bonnes qu'anticipées."

"Ainsi, nous prévoyons une perte d'environ \$1 million, avant impôts, pour Skiroule, cette année, comparativement à une perte de \$4 millions en 1971."

En dépit de la perte cependant, Coleman soutient que la firme canadienne s'achemine vers une année record quant aux bénéfices totaux (bruts) et aux ventes.

Relance des ventes de Vega en 1972

Une production d'une qualité soutenue à l'usine de General Motors Canada, à Sainte-Thérèse - Ouest, qui a commencé l'assemblage des Vega en septembre, a contribué à créer une demande plus élevée de 10% pour la Vega, par rapport à 1971, selon M. J. D. Duffy, vice-président et directeur général des ventes.

Les ventes de Vega à la fin de novembre s'élevaient à 19.149 unités, contre 17.247 au cours de la période équivalente de l'an dernier", a déclaré M. Duffy.

On a enregistré des augmentations en octobre et en novembre par rapport à l'année précédente et le mois d'octobre a atteint un niveau record mensuel de 2.423 véhicules. "Il n'y a pas de doute que la qualité des voitures fabriquées à Sainte-Thérèse a joué un rôle important dans la popularité croissante de la Vega. Tous nos concessionnaires au Canada sont particulièrement enthousiastes sur son sujet", a ajouté M. Duffy.

Morguard Trust Company devient préposée aux prêts hypothécaires de La Métropolitaine

La Morguard Trust Company a été nommée représentant préposé aux prêts hypothécaires par La Métropolitaine, compagnie d'assurance-vie, ainsi que la annonçait à Ottawa, M. Philip Briggs, vice-président et directeur général de la direction générale de La Métropolitaine au Canada. M. Donald H. Stewart, président de la compagnie, Morguard, accompagnait M. Briggs lorsque l'annonce a été faite. La compagnie Morguard, dont le siège social est situé à Toronto et qui compte un bureau administratif à Montréal, sera au service de La Métropolitaine dans les villes précédentes ainsi qu'à Halifax, Québec, Ottawa, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria. La compagnie Morguard, qui est en affaires depuis 1966, se spécialise dans l'administration de comptes spéciaux et son portefeuille déjassé présentement les \$300 millions.

Liquidation des affaires de Buffalo Gas and Oil Ltd.

Les actionnaires de Buffalo Gas and Oil ont voté récemment en faveur de la cessation

des affaires de la compagnie, de la distribution des actifs de cette entreprise de manière que pour l'abandon de sa charte.

Selon M. Antoine Geoffrion, un avocat des actionnaires majoritaires, cette mesure a été prise en raison de toute la difficulté déplorables qui avait entouré ces derniers temps les transactions sur les actions de la compagnie.

Aux termes de sa proposition de liquidation, la seule propriété de Buffalo, la Guernsey Petroleum, sera distribuée aux actionnaires sur la base d'une action de Guernsey pour chaque action de Buffalo détenue.

Guernsey Petroleum détient 163.035 actions dans l'Ohio et un certain nombre de puits productifs de gaz et de pétrole.

Control Data Canada Ltd.

TORONTO (PC) — Control Data Canada Ltd., de Toronto, a expédié son premier système d'ordinateurs de fabrication canadienne, d'une valeur d'environ \$1.000.000, fabriqué aux termes d'un programme de mise au point de deux ans, financé par le gouvernement fédéral.

L'ordinateur, expédié lundi, a été manufacturé pour l'Université Northeastern, de Boston, à l'usine de Control Data, à Meadowdale, près de Toronto.

Le programme qui a conduit à l'exploitation canadienne de la compagnie a commencé en 1970 quand la compagnie mère, Control Data Corp., de Minneapolis, a fait savoir qu'elle avait l'intention de construire un siège social et un centre de recherche et de mise au point de \$45 millions à Toronto et une manufacture d'ordinateurs de \$11 millions à Québec.

Le Revenu national achète des machines comptables de Olivetti Canada

Olivetti Canada a reçu une commande ferme du ministère du Revenu national, division des impôts, d'équipement comptable électronique, lequel sera installé aux bureaux régionaux de l'impôt de par le pays.

La commande pour les machines comptables électroniques Olivetti de modèle A.730 a une valeur globale d'environ \$250.000. Olivetti assurera également la programmation des machines.

L'un des principaux critères qui a motivé le choix du gouvernement a trait à la grande facilité de fonctionnement de la machine ainsi qu'à ses disposi-

Le président de Montedison conserve son poste

MILAN (AFP) — M. Eugenio Cefis a été confirmé à la présidence de la Monte - Catini - Edison par le conseil d'administration du groupe, à l'issue de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, réunie à Milan, qui a, entre autres, rejeté la démission du conseil.

M. Cefis, âgé de 52 ans, est à la tête de Montedison depuis le 3 mai 1971, époque à laquelle il quitta après quatre ans, la présidence de l'E.N.I. (Office National des Hydrocarbures).

fonds mutuels

Table listing mutual funds: Titres, Off. Dem., Regent Growth, 10 64 11 09, etc.

COURS DE MARDI

Table listing market prices: Titres, Off. Dem., 30 83 30 21, etc.

FONDS AMERICAINS

Table listing American funds: Titres, Off. Dem., 12 29 12 43, etc.

steele

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED DIVIDENDE No 246. Avis est donné, par les présentes, que le dividende No 246 de trente cents (30¢) par action pour le trimestre finissant le 31 décembre 1972 et un supplément de cinq cents (5¢) par action ont été déclarés payable sur les actions de la Compagnie, le jeudi, 1er février 1973 aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le mardi 2 janvier 1973.

Par ordre du Conseil. Le secrétaire, J. W. YOUNGER. Toronto, Canada. Le 15 décembre 1972.

NOMINATION



W. E. SOLES

Le Conseil des Relations Industrielles des Pâtes et Papiers annonce la nomination de W. E. Soles au poste de directeur administratif et président du Conseil.

dividendes déclarés

(Renseignements transmis par la Presse Canadienne)

Bell Canada, 83 cents l'action privilégiée de classe B à \$3,34, payable le 15 février, inscription le 15 janvier.

Canadian Foundation Co., 30 cents l'action priv. série A à 6 pour cent, le 29 janvier, inscription le 29 décembre.

CFCN Communications Ltd., 8 cents, le 30 janvier, inscription le 5 janvier.

Dominion Textile Ltd., 8 cents; \$1,75 l'action privilégiée à 7 p.c.; les deux payables le 15 janvier, inscription le 29 décembre.

DRG Ltd., 8 cents l'action de classe A, payable le 1er février, inscription le 22 janvier.

Macleon - Hunter Ltd., 6 1/2 cents l'action de classe-A, 5 1/2 cents l'action de classe B; les deux payables le 30 janvier, inscription le 5 janvier.

Banque Provinciale du Canada, 20 cents, payable le 1er février, inscription le 29 décembre.

TD Realty Investments, 18 cents, le 31 janvier, inscription le 29 décembre.

Toronto Star Ltd., 11 1/2 cents l'action de classe B, le 13 janvier, inscription le 29 décembre.

Harding Carpets Ltd., 15 cents; 15 cents l'action de classe A; payables toutes deux le 3 avril; insc., le 15 mars.

Investment Foundation Ltd., 60 cents; le 31 janv. insc. le 15 janv.

MLW Worthington Ltd., 15 cents le 2 janv., insc. le 26 déc.

Secomp-Ltd., 18 1/8 cents l'action lre priv. à 7 1/4 p.c. série A; le 15 janv. insc., le 29 déc.

ASSUREURS-VIE AGREES (C.L.U.)



M. MARC LEHOUCQ, C.L.U. Lors de récentes élections au Chapitre de Québec de l'Institut des Assureurs-Vie Agréés du Canada, M. Marc Lehoucq, C.L.U. a été désigné Président. Ont également été élus, les officiers suivants: MM. Guy Fortin, C.L.U., Vice-Président, Dominique Perreault, C.L.U., Trésorier, Paul Remy, C.L.U., Secrétaire, ainsi que MM. Jacques Thivierge, C.L.U. et Jean-Claude Fortier, C.L.U., Directeurs. M. Antoine Parent, C.L.U. est le Président Honoraire.

Les Tapis Peerless Limitée

Notre Service de la Recherche vient de terminer une étude de la compagnie Les Tapis Peerless Limitée. Nous pensons que les actions de cette société présentent d'excellentes possibilités d'appréciation. Pour recevoir un exemplaire de cette étude, il vous suffit de poster le coupon ci-dessous. Cette étude est également offerte en anglais.

Coupon form with fields for Name, Address, City, and Province, and a section for Remplissez et postez ce coupon à Dominion Securities (Québec) Limitée.

Advertisement for French wines: de remarquables vins français à peu de frais! Includes images of wine bottles and text: Réserve des Moines de Rigault, Un rouge capiteux No 427-C \$2.00, Cuvée Madame de Rigault, Un blanc fruité No 451-A \$2.00. Agents: Importations Durand Limitée.

bourse de toronto

bourse de new york

bourse de montréal

Table of stock market data for Toronto, including various stock symbols, prices, and volume. Includes sub-sections for 'Mines' and 'Cours transmis par la Presse Canadienne'.

Table of stock market data for New York, including various stock symbols, prices, and volume. Includes sub-sections for 'Ventes' and 'Cours fournis par la Presse Associée et transmis par la Presse Canadienne'.

Table of stock market data for Montreal, including various stock symbols, prices, and volume. Includes sub-sections for 'Cours transmis par la Presse Canadienne' and 'INDUSTRIES'.

Cours du dollar

NEW YORK (PC) - Le dollar canadien était à la hausse de 1-4 cent, hier et valait \$1.00 25-32 en devises américaines comparativement à \$1.00 5-16. Le livre sterling était à la hausse de 1-2 cent et valait 2.33 1-32.

MONTREAL (PC) - Le dollar américain était à la hausse de 3-4 cent, hier, 7-32 de cent et \$0.99 9-32 en devises canadiennes. Le livre sterling était à la hausse de 1-2 cent et valait 2.33 1-32.

LE MONDE DES AFFAIRES

L'EACL contre le cancer

Nont il ne s'agit pas de la du titre de dernier roman d'espionnage... L'Energie Atomique du Canada L'ÉCLA a conclu avec la Compagnie générale de Radiologie, filiale du groupe européen Thomson-Brandt...

Vendeurs de valeurs

A compter du 1er janvier 1973 et jusqu'à la fin de la même année, tous les détenteurs de permis de vendeurs de valeurs devront soumettre avec leur demande de renouvellement de permis deux exemplaires d'une photographie ne datant pas de plus de trois mois...

Principes comptables généralement reconnus

Inquiets, à l'instar du public en général, de la tendance manifestée par un nombre toujours plus grand de compagnies publiques de ne pas utiliser "les principes comptables généralement reconnus" dans la présentation de leurs états financiers...

Entrepôt frigorifique

La Laiterie Artie, une filiale de la Laiterie Laval, complète actuellement la construction d'un nouvel entrepôt frigorifique. Cet investissement fait partie d'un programme de \$1,7 million dont la place maîtresse a été l'acquisition par la Laiterie Laval de la Laiterie de Matane...

De nouveaux investissements

L'Anglo-Canadian Pulp and Paper Mills Limited, de Québec, a rendu hommage cette semaine à ses retraités au cours d'une réunion annuelle. Le président de cette société, M. R. W. Billingsley, a laissé entendre que son entreprise pourrait annoncer de nouveaux investissements à la mi-janvier...

Pour le monde occidental

L'OCDE prévoit une expansion économique trop rapide... mais qui n'enraie pas le chômage!

PARIS (AFP) — L'expansion économique continuera de s'accroître en 1973 et risque même de s'emballer au point que certains pays devront sans doute serrer les freins pour "ramener le taux d'expansion à un rythme de croissance plus normal"...

LES CHIFFRES

Le tableau de croissance du Produit national brut fourni par l'OCDE se lit comme suit:

Table with 3 columns: 1971, 1972, 1973. Rows: Royaume-Uni, Etats-Unis, France, Allemagne, Italie, Canada, Japon.

Ces chiffres doivent toutefois s'analyser proportionnellement aux capacités de production de chacun des pays cités. C'est ainsi que sont jugées "normales" aussi bien l'expansion française de 6 pour cent que celle du Japon de 10,75 pour cent...

A partir des graphiques montrant l'évolution...

La balance commerciale des E.-U. sera encore déficitaire en 1973

PARIS (AFP) — La balance courante des Etats-Unis sera encore déficitaire en 1973 (\$3,5 milliards) malgré la dévaluation du dollar, mais moins tout de même que cette année (\$8,40 milliards)...

Les experts de l'OCDE qui publient ces chiffres dans leurs "Perspectives économiques", n'en concluent absolument pas que la grande manipulation monétaire du 18 décembre 1971 a échoué...

La première année, en fait, montre toujours une aggravation (en raison de ce que les experts appellent les effets adverses) et, dans le cas des Etats-Unis, l'amélioration est encore retardée par une raison de pure conjoncture...

Le déficit de cette balance commerciale a évolué de \$2,688 milliards en 1971, à 6,600 millions de dollars en 1972 et sera de 4,300 millions de dollars en 1973.

Tout cela, joint aux différences de taux d'intérêt, beaucoup plus fort en Europe, explique aussi que le reflux des capitaux vers les Etats-Unis soit extrêmement lent...

L'arrêt de la guerre au Vietnam, en dehors de ses effets psychologiques, ne changerait pas fondamentalement le problème. Son effet sur la balance des paiements des Etats-Unis serait au maximum de \$500 millions.

tion des capacités de production et celle de la production réelle, il ressort que c'est la France qui dispose de la marge la plus étroite avec l'Allemagne...

LE CHOMAGE

Mais, si la marche de l'économie mondiale présente des phénomènes entièrement nouveaux, au niveau de l'emploi, les choses ne semblent pas plus simples.

Les experts de l'OCDE estiment ainsi que les taux d'expansion prévus devraient avoir pour résultat que la plupart des pays industrialisés (sauf deux exceptions importantes, l'Italie et le Japon) se trouvent bientôt dans la zone de plein emploi.

Mais au contraire même "s'il existe des risques de voir l'expansion s'emballer au cours de la période à venir, le chômage n'en reste pas moins un problème sérieux dans plusieurs pays".

"C'est en Italie que l'aggravation du chômage a été la plus évidente, mais elle a également été sensible en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Par ailleurs, en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, le recul du chômage qui a été enregistré, a été bien inférieur à ce que pouvait laisser attendre la croissance de la production".

S'il est normal que l'emploi ne suive qu'avec un certain retard la croissance de la production, les experts de l'OCDE n'en relèvent pas moins "des signes préoccupants indiquant que le chômage a des causes structurelles que l'expansion de la demande globale peut atténuer mais ne supprimer".

C'est à se demander s'il ne faudra pas désormais réviser nos critères, quant au taux de chômage acceptable pour une société!

Année décevante pour le port de Montréal

MONTREAL (PC) — Frappé par une grève de huit semaines, et particulièrement touché par les troubles qui ont affecté les ports britanniques, le port de Montréal a connu son plus faible volume de manutention depuis trois ans...

C'est le gérant du port, M. Nicholas Beshwaty, qui a rappelé ces faits, lors de la présentation du bilan du port de Montréal, au cours d'une conférence de presse hier.

Malgré tout, il semble que la productivité du port s'est accrue, mais en deça des espoirs formulés à la suite de la grève qui avait coûté quelque \$2 millions au total.

"L'année dernière, je prévoyais que 1972 serait une année spectaculaire, a dit M. Beshwaty. Notre petite véritable ne doit pas être calculée en fonction des résultats de l'année dernière, mais en fonction des chiffres formidables que nous espérons atteindre".

"Je demeure beaucoup moins optimiste pour l'année prochaine, car je n'ose formuler aucun objectif précis. Mais je ne serai pas satisfait si notre performance pour l'année prochaine ne dépasse pas les résultats de cette année."

A partir du moment où 3,200 débardeurs de Montréal, Trois-Rivières et Québec ont décidé de cesser leur travail, le 17 mai dernier, les autorités du port et les principaux clients ont prédit que les activités n'atteindraient pas les records de 1970, ni même les chiffres assez élevés de 1971.

C'est par une loi d'urgence adoptée en Assemblée législative le 7 juillet que la grève a cessé. A ce moment, selon le gérant, elle avait coûté "le prix de \$2 millions en perte directe de revenus, mais cette statistique est plus faible que la réalité, si l'on considère que la majorité des pertes sont des livraisons de type conventionnel".

En effet, le volume des cargaisons conventionnelles a augmenté de 25% à 33% de la proportion des cargaisons de type conventionnel à être transportées par containers.

PROBLEMES DIFFERENTS "Il y a une couple d'années, les manchettes de journaux faisaient état de nos problèmes de sécurité" mais ces questions ont été délaissées, et l'intérêt se porte maintenant sur notre rendement et notre productivité.

STATISTIQUES GENERALES Le port de Montréal a manutentionné 22,5 millions de tonnes cette année, contre 23,7 millions en 1971, et 25 millions lors de l'année record de 1970.

En fait, le volume des cargaisons conventionnelles a augmenté de 25% à 33% de la proportion des cargaisons de type conventionnel à être transportées par containers.

Le commerce continue de s'accroître dans la région de la Vieille Capitale

Malgré l'influence marquée des sautes d'humeur de dame Nature, le commerce de la Région de la Vieille Capitale a continué de progresser pendant les fêtes de Noël.

Les deux dernières turbulences climatiques, manifestées par de fortes précipitations de neige et des vents violents, ont eu comme conséquence une diminution de courte durée du volume de la clientèle, mais plusieurs gérants de magasins continuent d'espérer un record de ventes, déjà esquissé depuis quelques semaines.

UNE BONNE ANNEE

Les établissements, autant que les clients, ont eu une bonne année. Les ventes globales pour les Fêtes dans le Québec métropolitain dépasseront les \$125 millions comparativement au palier de près de \$100 millions pour 1971.

Pour plusieurs magasins, les résultats sont meilleurs que lors des années précédentes. Des rapports indiquent même que les ventes globales pour les Fêtes dans le Québec métropolitain dépasseront les \$125 millions comparativement au palier de près de \$100 millions pour 1971.

La plupart des marchands ont la conviction que l'afflux accentué de la clientèle pendant les premiers jours de décembre, va contribuer à leur assurer un chiffre de ventes supérieur à celui de l'an passé dans l'ordre de 10 à 20 pour cent, selon les endroits.

A cause des perspectives anticipées de succès, certains magasins ont donc embauché du personnel supplémentaire pour répondre aux exigences de la vague déferlante des "magasins". La plupart continuent cependant à respecter le système qu'ils considèrent le plus rentable, à savoir qu'ils retiennent les services d'un personnel surnuméraire entraîné avec des engagements périodiques.

LE "PARASITE" DES COMMERCES Cette année encore, la petite bête "noire" des commerces sévit à nouveau. Les cleptomanes, ou voleurs à l'étalage, commencent cette année une augmentation de 10 pour cent. Selon un commerçant, ce genre de vols représente des pertes annuelles de 1-2%, dans son commerce.

Un surveillant de magasin a fait la constatation que les vols étaient accomplis par les femmes dans une moyenne de 95 pour cent, grâce aux facilités offertes par leurs sacsoches!! Mais dans beaucoup de cas, les vols sont l'effet de l'esprit d'adventure ou la témérité des adolescents.

Par ailleurs, nombre de marchands ont souligné l'efficacité de leurs mesures de sécurité, comme la surveillance par des agents - fantômes, des miroirs installés aux endroits les plus stratégiques et même par des campagnes menées par des médias d'information.

En dépit de ce malaise qu'est le vol à l'étalage dans les magasins d'une certaine importance, les commerçants sont pour la plupart plus que satisfaits des répercussions économiques dans la région et font déjà preuve d'un optimisme manifeste pour une orientation des affaires, encore meilleure en 1973.

marchés agricoles

On trouvera ci-dessous un aperçu des prix des oeufs, des volailles et des produits de terre sur le marché de Québec.

JEUNES DINDONS Moins de 10 livres 49 10 à 15 livres 48 16 livres et plus 48

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULETS Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

POULES Moins de 3 livres 21 3 à 6 livres 21 6 livres et plus 21

L'industrie électronique canadienne accuse

"On nous passe une Dalila!"

Rappelez-vous Dalila! C'était la courtisane qui livra Samson aux Philistins après lui avoir coupé les cheveux dans lesquels résidait sa force.

L'industrie électronique du Canada est présente dans la même situation et s'arrache les cheveux en constatant que le ministère de la Défense du Canada s'approprie à accorder des contrats de \$50 millions à l'industrie étrangère pour son projet SAMSON.

SAMSON est une abréviation du "Strategic Automatic Message Switching Operational Network". Depuis 10 ans, le ministère de la Défense veut moderniser le système qui véhicule tous ses messages écrits.

SAMSON s'en chargerait en utilisant un ordinateur qui scruterait chaque message, les déchiffrerait, en fixerait les priorités, en assurerait la confidentialité, le "top secret", etc. Une somme de \$10 à \$15 millions a été investie jusqu'ici dans ce projet.

Le temps est venu d'accorder un contrat de \$50 millions. Mais l'industrie électronique du Canada, qui emploie 70,000 Canadiens, vient de réaliser que la plus grande partie de ce contrat va lui échapper au profit des Etats-Unis.

Le président de l'Association des industries électroniques canadiennes, M. Léon Baker, a émis un communiqué dans lequel, il fait part de l'inquiétude des milieux électroniques du pays qui s'intéressent au projet SAISON pour deux raisons: à cause du degré sophistiqué du projet (haute technologie) et de l'importance des sommes en cause.

SAMSON est un projet essentiel pour le Canada, déclare M. Baker, parce qu'il intéresse non seulement l'industrie mais aussi les milieux de la recherche dans les collèges, les universités, et parce qu'il serait une source d'emplois pour les Canadiens si le contrat était exécuté par des Canadiens.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

St-Léger un scotch de grande lignée

St-Léger, parce qu'il intéresse non seulement l'industrie mais aussi les milieux de la recherche dans les collèges, les universités, et parce qu'il serait une source d'emplois pour les Canadiens si le contrat était exécuté par des Canadiens.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

L'Association a fait parvenir un mémoire en ce sens au gouvernement canadien. En dernière heure: le ministère de la Défense a retardé à la fin du mois sa décision sur SAMSON.

CARRIERES et PROFESSIONS

Une des plus grosses compagnies canadiennes de peinture requiert les services d'un REPRESENTANT-VEUNDEUR avec expérience pour la région de Québec et les environs.

GERARD ROSS PEINTURE CROWN DIAMOND LITE 601, RUE MONTMARTRE QUEBEC Pas d'appels téléphoniques.

MECANICIEN DEMANDE

Compagnie d'équipement lourd demande mécanicien d'expérience pour faire le service sur la route pour Québec et les environs. Le candidat devra posséder de bonnes connaissances de mécanique "Diesel", système hydraulique et électrique.

Bon salaire, dépenses de voyages payées. S'adresser à M. Green, Tél.: 653-7251

On demande un PROFESSEUR en électronique

FONCTIONS: Enseignement à temps plein dans l'option "service des appareils d'électronique" en Ve secondaire. QUALIFICATIONS: Diplôme technique ou collégial en électronique. Expérience industrielle minimum de 3 années. L'expérience dans l'enseignement sera considérée.

Les candidats intéressés feront parvenir leur offre de services ainsi que leur curriculum vitae le ou avant le 8 janvier à l'adresse suivante: COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU a/s Directeur des Services du Personnel 1, avenue Chauveau, Neufchâtel, P.Q.

bourse américaine

Contre transmis par la Presse Associée et transmis par la Presse Canadienne

Table with multiple columns listing stock prices for various companies like Alcoa, Amstar, Anaconda, etc.

A la Bourse des céréales

Winnipeg (PC) — Au cours de l'après-midi, hier, une recrudescence de la demande a porté les prix de céréales à leur limite maximale de 10 cents par bush.

Voici les prix des options sur le marché à terme aux Grands Lacs-Ferm. préc.

Table with columns: Grain, Type, Price, etc. listing various grain options.

St-Léger un scotch de grande lignée

St-Léger, parce qu'il intéresse non seulement l'industrie mais aussi les milieux de la recherche dans les collèges, les universités, et parce qu'il serait une source d'emplois pour les Canadiens si le contrat était exécuté par des Canadiens.

Advertisement for St-Léger Scotch Whisky, featuring a horse logo and text: "Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité pour ceux qui le préfèrent ainsi."

CARRIERES et PROFESSIONS

**CHAUFFEURS LIVREURS
ET AIDES-CHAUFFEURS**

demandés
Se présenter à La Compagnie Trans-
Télé Inc., 135, rue St-Jacques,
Ville Vanier, Qué. B. Tél. 687-0333.

**HOPITAL ST-JOSEPH
RIMOUSKI**
Recherche des personnes ayant les qualifications suivantes:
— Diététiste avec internat
— Techniciens(nes) en Radiologie, R.T.
— Physiothérapeutes diplômés(ées)
Toute demande doit être faite par écrit au:
Directeur du Personnel,
Hôpital St-Joseph,
150, av. Rouleau,
Rimouski.

**TECHNICIEN(NE)
radiologie diagnostic**
**TECHNICIEN(NE)
(R.T.)**
pour Hôpital Général de Baie-Comeau. Disponible
immédiatement. Salaire et avantages sociaux selon
convention collective.
S'adresser au:
Directeur Général,
HOPITAL GENERAL DE BAIE-COMEAU,
70, rue Manca,
Baie-Comeau, Qué.

**La Compagnie des Produits Chimiques
WEST LTEE recherche
REPRESENTANT BILINGUE**
pour territoire dans la ville de Québec et environs.
Opportunité exceptionnelle pour candidat ambitieux et
dynamique désirant position permanente avec possibilités
d'avancement. Excellent salaire de base, plus allocation
automobile, plus bénéfices marginaux.
West Ltee est une compagnie internationale solidement
établie au Canada depuis 1907 dans le domaine des pro-
duits chimiques industriels, c'est une équipe énergique et
sympathique qui a augmenté ses bénéfices de 28% en 1971.
C'est un programme moderne de formation continue.
Si vous êtes travailleur et ambitieux envoyez votre curriculum
vita et références à:
**D. DOLLOIS,
PRODUITS CHIMIQUES WEST LTEE.**
5623 avenue Casgrain,
Montréal 151, Qué.

**L'INSTITUT DE RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE TRAVAIL
(I.R.A.T.)**
organisme s'occupant de recherches, de formation et d'in-
formation demande un:
SOCIOLOGUE
FONCTIONS: Diriger, réaliser ou collaborer à la réalisa-
tion de travaux de recherche dans des domaines
intéressant particulièrement les travailleurs
et leurs organisations syndicales telles que:
l'organisation du travail - les différents as-
pects de la négociation, les avantages sociaux,
etc. Contribuer de diverses façons à la forma-
tion des travailleurs assumant des responsa-
bilités dans ce milieu.
EXIGENCES: Au moins une maîtrise en sociologie, quelques
années d'expérience de recherche, aptitudes
au travail en collaboration avec les membres
d'autres disciplines.
LIEU DE TRAVAIL: Montréal.
TRAITEMENT: Selon la compétence et l'expérience.
Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curri-
culum vitae avant le 13 janvier à l'adresse suivante:
INSTITUT DE RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE TRAVAIL
762 ouest, Sherbrooke, Montréal 110

LE CEGEP DE MATANE
requiert les services d'un
PROFESSEUR
pour enseigner la physique
QUALIFICATIONS REQUISES: diplôme
universitaire.
SALAIRE: selon la convention collective.
DEBUT DE L'EMPLOI: le 15 janvier 1973.
CANDIDATURES: par écrit, avant le 3 janvier
1973, à l'adresse suivante:
M. Georges-E. Bouchard,
Service du Personnel,
Cegep de Matane,
616, av. St-Rédempteur,
Matane, Qué.

**POSTE DE DIRECTEUR GENERAL
OUVERT A L'HOPITAL DU S.-COEUR
ET AU C.L.S.C. DE PLESSISVILLE**
Le directeur général:
● relève directement du conseil d'administration
● participe à l'élaboration des politiques et objectifs
● réunit les ressources humaines nécessaires, les organise,
les dirige et les coordonne en vue de la réalisation des
objectifs visés
● évalue le personnel qu'il dirige
● représente l'Hôpital à titre officiel.
Les qualifications:
● comptable agréé
● diplôme de l'Association des Administrateurs d'Hôpitaux
● expérience probante de la direction générale
● qualités de leadership, dynamisme, créativité et entente.
La clôture de ce concours est fixée au 20 janvier 1973. Ainsi
les candidats ont jusqu'à cette date pour poser leur candi-
dature et faire parvenir leur curriculum vitae aussi complet
que possible, dans une enveloppe marquée "Directeur gé-
néral - confidentiel", à:
Révérende Soeur Lucienne Bélanger, s.c.q.
Directrice générale
Hôpital du Sacré-Coeur
1353 St-Calixte,
Plessisville, Cté Mégantic, P.Q.

GERANT DEMANDE
Pour restaurant de la Rive-Sud
Envoyer curriculum vitae ainsi que salaire
désiré à:
DEPT 5300, LE SOLEIL

**COLLEGE ALGONQUIN
LA FACULTE DES ARTS APPLIQUES
recherche un
CHEF DE SECTION
ANGLAIS, LANGUE SECONDE**
Le Département d'anglais recherche une personne capable
d'assumer la direction de sa Section Anglais, langue secon-
de. Les candidats doivent avoir acquis l'expérience des
méthodes efficaces d'enseignement des langues secondes
et l'expérience de leur mise en oeuvre. Ils doivent posséder
un diplôme universitaire et être bilingues (français et anglais.)
TRAITEMENT: à négocier.
Le poste est présentement disponible.
Veuillez préciser vos titres et votre expérience
dans la demande que vous ferez parvenir, par
écrit au:
Service du personnel,
1385, avenue Woodroffe,
Ottawa, Ontario.
K2G 1V8
au plus tard, le 31 décembre 1972.
Concours no 132-72.

Une compagnie dans le secteur immobilier
est à la recherche d'un
DIRECTEUR GENERAL
ENDROIT DU TRAVAIL: Québec.
FONCTIONS:
— Prévoir les besoins de financement de la compa-
gnie ainsi que les projets de la compagnie.
(Courtage, administration immobilière, terrains,
etc...)
— Organiser et coordonner les différents services
immobiliers avec les directeurs des services con-
cernés.
— Contrôler l'efficacité de l'entreprise.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Un gradué universitaire, de préférence en admi-
nistration, possédant huit ou dix ans d'expérience
dont trois à un poste de direction ou:
Expérience connexe très pertinente.
SALAIRE: Selon l'expérience et les qualifications.
Veuillez expédier votre curriculum vitae à l'adresse
suivante:
**La Corporation des Administrateurs Agrés
du Québec,
à Monsieur André-J. Tanguay, Adm. A.,
360 est, boulevard Charest, Québec 2, P.Q.**

**Le Groupe La Laurentienne
Secteur de l'Assurance Générale recherche un
AGENT DE GESTION
AU SERVICE DU PERSONNEL**
pour sa division de Québec
FONCTIONS:
1 - Maintenir et contrôler les procédés administratifs
à suivre pour l'embauchage, la formation, les muta-
tions, les promotions, la discipline et la terminaison
d'emploi.
2 - Voir au recrutement et à la sélection des candidats
pour les postes disponibles.
3 - S'assurer, en collaboration avec les chefs de ser-
vice et le directeur de la division, que les politiques
de personnel sont suivies.
4 - S'occuper de l'administration des salaires, des
divers bénéfices marginaux et du plan d'évaluation
des emplois.
QUALIFICATIONS:
Cegep avec 2 ou 3 ans d'expérience dans le domaine
de la gestion du personnel ou diplôme universitaire
de 1er cycle en Relations Industrielles.
SALAIRE:
Selon l'expérience et la compétence.
Envoyer curriculum vitae à:
**GROUPE LA LAURENTIENNE
SERVICE DU PERSONNEL
C.P. 5600, QUEBEC 6.**

**LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE ORLEANS
OFFRE D'EMPLOI**
La Commission Scolaire Régionale Orléans requiert
les services d'un

**ANIMATEUR EN SPORTS, LOISIRS
ET ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES**
FONCTIONS:
Planifie l'organisation des sports, loisirs et les
activités socio-culturelles au niveau des écoles
de la C. S. R. O.
Aide les professeurs d'éducation physique dans
l'exercice de leurs fonctions.
CRITERES D'ELIGIBILITE:
Posséder un minimum de 15 ans de scolarité.
Être détenteur d'un diplôme universitaire reconnu,
soit en éducation physique, soit dans une disci-
pline qui se rattache aux états de fonctions.
Tout intéressé doit faire parvenir son curriculum
vita et le ou avant le cinq (5) janvier 1973 au:
**Directeur du Personnel,
Case Postale 5160,
Québec 5.**

**PERSONNEL QUALIFIE DEMANDE
GERANT DE CREDIT**
avec expérience en comptabilité; possibilité
d'accès au poste de contrôleur.

VENDEUR
avec expérience en matériaux de construction.
S'adresser en personne à:
CENTRE DE RENOVATION INC.
200, rue de l'Eglise,
St-Romuald, P.Q.
Voir M. G. Bérubé ou M. A. Gamache

**LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE ORLEANS
OFFRE D'EMPLOI**
La Commission Scolaire Régionale Orléans requiert
les services d'un

PRINCIPAL ADJOINT
pour une école secondaire de 1,500 élèves
CRITERES D'ELIGIBILITE:
— Autorisation permanente d'enseigner décernée
par le Ministre.
— Formation universitaire exigeant au moins 16 ans
de scolarité ou l'équivalente.
— Expérience dans un domaine particulier pour
résoudre des problèmes techniques et adminis-
tratifs complexes.
— Occuper actuellement, de préférence, un poste
de chef d'équipe ou de chef de département ou
de chef de section.
— Expérience minimale de 5 ans de type profession-
nel enseignant ou non enseignant selon les res-
ponsabilités du poste.
Tout intéressé doit faire parvenir son curriculum vitae
le ou avant le cinq (5) janvier 1973 au:
**Directeur du Personnel,
Case Postale 5160,
Québec 5.**

**COMMIS EXPEDITEUR
demandé**
Connaissances en produits de
chauffage requis. S'adresser à:
DEPT 5302 - LE SOLEIL

DACTYLO
Bilingue, expérience non
nécessaire. Bonnes con-
ditions de travail. Ste-
Foy.
527-1205

**ASSISTANTS GERANTS
et
GERANTS
demandés**
s'adresser à M. Yvan Demers
LA VILLA DU POULET
186 de l'Espinau - 529-9664

MECANICIEN
Homme d'expérience géné-
rale. Temps plein aussi par-
tiel, très sérieux au travail.
Assurance-groupe, position
permanente. Ecrire en don-
nant âge et expérience,
etc... au:
DEPT 5299, LE SOLEIL

**CARRIERES
et
PROFESSIONS**
LES EMPLOIS SONT VARIES...
ET DES PLUS INTERESSANTS!
LE SOLEIL

**La Commission Scolaire Régionale
Baie des Chaleurs demande les services de
2 PROFESSEURS EN CATECHESE**
pour enseigner au niveau secondaire IV et V à
Bonaventure pour terminer l'année scolaire 1972-73
Toutes les applications devront être adressées à:
Directeur des Services au personnel,
Commission Scolaire Régionale
de la Baie des Chaleurs,
C.P. 330, Carleton,
Cité Bon., P.Q.

**commission scolaire
REGIONALE
de TILLY**
CONCOURS NO: 72-88
TECHNICIEN EN LOISIRS (SAINTE-FOY)
NATURE DU TRAVAIL:
Le rôle principal et habituel de l'employé de cette classe
consiste à organiser les activités sociales, culturelles et
sportives de tout ordre à l'intention de groupes en particu-
lier, en tenant compte de leurs applications et des politiques
établies, soit comme complément d'activités à certains pro-
grammes scolaires, soit comme loisirs, le plus souvent
QUALITES REQUISES: SCOLARITE ET EXPERIENCE
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles,
avec champ de spécialisation approprié, ou posséder un di-
plôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est
reconnue par l'autorité compétente, plus un minimum de
trois (3) ans d'expérience dans les attributions caractéris-
tiques de cette classe.
CONCOURS NO: 72-89
CHEF ACHETEUR / SERVICE DES ACHATS
Sous l'autorité du Régisseur des services de l'approvisi-
onnement, le chef acheteur est responsable de l'élaboration
et l'application des procédures quant aux réquisitions, de-
mandes de soumission et à leur acceptation compte-tenu de
l'analyse des marchés quant au contrôle des achats et de
l'inventaire.
Il dirige le personnel technique et le personnel de secrétariat
de son secteur.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur
immédiat.
QUALITES REQUISES: SCOLARITE ET EXPERIENCE
Diplôme d'études collégiales avec option appropriée et cinq
(5) années d'expérience pertinente OU
Diplôme de Secondaire V avec option appropriée plus dix
(10) ans d'expérience pertinente.
SALAIRE SELON L'ENTENTE PROVINCIALE
CONCOURS NO: 72-90
**ADJOINT ADMINISTRATIF (ECOLE SECONDAIRE
PAMPHILE-LEMAY - STE-CROIX) (1300 élèves)**
TACHE: Sous l'autorité du directeur de l'école, l'adjoint ad-
ministratif assume les responsabilités qui lui sont confiées
relativement à la gestion financière, à la gestion de l'équi-
pement, à la gestion du personnel de soutien et à la gestion
des activités de secrétariat de l'école.
QUALITES REQUISES: SCOLARITE ET EXPERIENCE
Diplôme universitaire en Sciences de l'administration plus
trois (3) ans d'expérience pertinente au champ d'activités
mentionné ci-dessus OU
Diplôme d'études collégiales en Techniques administratives
ou l'équivalent plus cinq (5) années d'expérience pertinente.
LES CANDIDATS(ES) INTERESSES(ES) sont priés(es) de
faire parvenir leur CURRICULUM VITAE avant le 2 janvier
1973, 16 heures au:
**SERVICE DU PERSONNEL,
945, avenue Wolfe,
Sainte-Foy, Québec 10.**

Burroughs
offre
CARRIERE DANS LE MARKETING
Les candidats désireux de faire une carrière professionnelle, Burroughs offre l'opportu-
nité de faire la mise en marché de systèmes et équipements électroniques pour l'informati-
que. Les candidats doivent être diplômés universitaires en administration ou en génie,
et de préférence avoir suivi au moins une année de cours en sciences de l'informatique.
La connaissance des méthodes de comptabilité est un avantage. Les candidats doivent
être bilingues.
Prière d'adresser votre curriculum vitae à:
BURROUGH'S BUSINESS MACHINES LTD.
à Directeur de succursale
2385 Chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Qué.
Si vous désirez un rendez-vous, veuillez téléphoner à Mlle Frenette à 683-4936

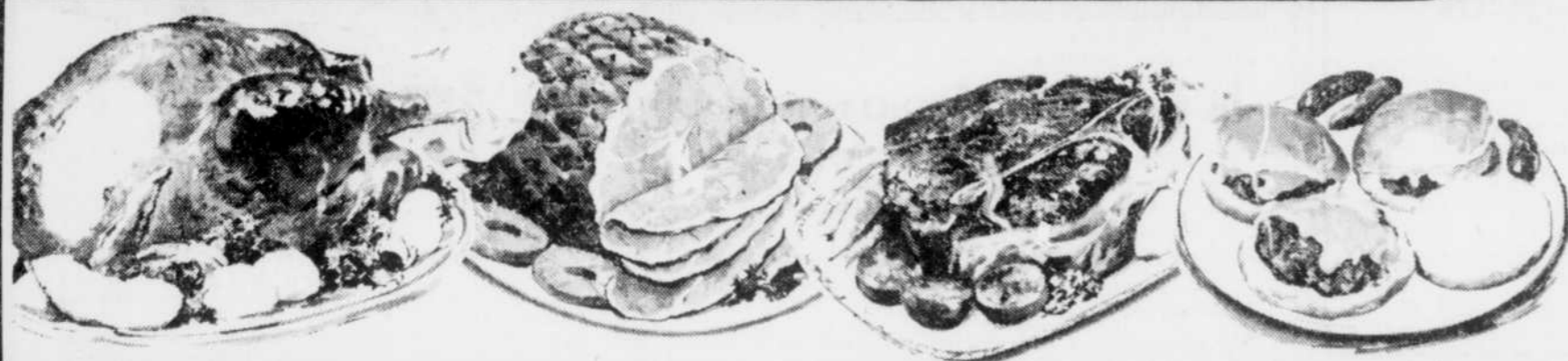
Fonction publique Canada / Public Service Canada
**CE CONCOURS EST OUVERT EGALEMENT
AUX HOMMES ET AUX FEMMES**
FONCTIONS: Sous la surveillance générale du Spécialiste ré-
gional de la faune, planifie, dirige et contrôle un programme
d'aménagement de la faune pour les Indiens dans la province
de Québec; planifie et exécute des études pour déterminer les
prises maximum annuelles à effectuer pour différentes espèces
d'animaux à fourrure; s'occupe de réorganiser le système des
terrains de chasse; procure des conseils techniques aux trap-
peurs sur tous les aspects du trappage; s'occupe de la collec-
tion, la livraison et la mise en marché des fourrures; participe
à la négociation d'ententes avec les représentants du gouver-
nement provincial dans le but d'obtenir une plus grande par-
ticipation des autorités provinciales à la gestion de la faune;
détermine la valeur des pertes et négocie des ententes avec
les compagnies dont les opérations affectent l'environnement
faunique; gère, en tant que fiduciaire, le compte de banque se
rapportant à l'administration des fourrures et accomplit d'au-
tres tâches.
EXIGENCES FONDAMENTALES: Aptitude manifeste, à adminis-
trer, jointe aux qualités habituellement requises pour terminer
un cours secondaire, plus formation technique dans le domaine
de l'aménagement de la faune et une certaine expérience pra-
tique OU à défaut de formation technique formelle, les candi-
dats qui possèdent une expérience considérable seront consi-
dérés.
Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui
concerne la connaissance et l'usage du français et de l'ang-
lais.
Veuillez remplir une demande d'emploi (Formule PSC 367-401)
que vous pouvez vous procurer aux bureaux de poste, aux Cen-
tres de main-d'oeuvre du Canada et aux bureaux de la Com-
mission de la Fonction publique du Canada, et l'adresser com-
me suit:
**SURINTENDANT REGIONAL
PERSONNEL,
MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD,
DIRECTION DES AFFAIRES INDIENNES ET ESQUIMAUTES,
1141, ROUTE DE L'EGLISE, C.P. 8300,
QUEBEC 10, QUE.**
Veuillez mentionner le numéro de concours 72-IAN-QUE-473 (PM-3)
La priorité sera accordée aux citoyens canadiens.
Le candidat choisi aura à voyager partout dans la province de
Québec, mais surtout sur les territoires de chasse des familles
indiennes et esquimaudes, situés surtout dans le territoire du
Nouveau-Québec; ces endroits ne sont, pour la plupart, acces-
sibles que par hydroavions en été et monomoteur sur skis en hiver.



Pour les Fêtes...
comme toute l'année...

MAGASINEZ AVEC CONFIANCE

chez Steinberg
(4^e année de prix miracles!)



CANADA CATEGORIE "A"

JEUNES DINDONS
CONGELES

20 LB ET PLUS
LA LB **43c**

JUSQU'À 20 LB
LA LB **47c**

JAMBON FUME

ENTIEREMENT CUIT
PRET-A-MANGER

SWIFT PREMIUM, LEGRADE
OU CANADA PACKERS

UN BOUT OU L'AUTRE
LA LB **75c**

JEUNE BOEUF
VIEILLI NATURELLEMENT
ROTI
DE PALETTE

COUPE
ORDINAIRE LA LB **75c**

ROTI DE COTES
CROISEES

LA LB **89c**

**BOEUF
HACHE**
FRAIS

LA LB **75c**

**PALERON
HACHE**

LA LB **88c**

DINDES BUTTERBALL
DEEP BASTED, 20 LB ET PLUS
SWIFT PREMIUM LA LB **58c**

JEUNES DINDES
BUTTERBALL, DEEP BASTED, 5 A 10 LB
CONGELES, SWIFT PREMIUM LA LB **59c**

LONGES DE PORC
MAIGRES, FRAICHES,
BOUT DES COTES, ENV. 3 LB LA LB **79c**

TOURTIERE
STEINBERG PQT 16 OZ **77c**

SAUCISSES FUMÉES
SANS PEAU, STEINBERG PQT 1 LB **58c**

BACON TRANCHE
SANS COUENNE, STEINBERG PQT 1 LB **89c**

SAUCISSES FUMÉES
COCKTAIL, STEINBERG PQT 8 OZ **69c**

DINDES FRAICHES
5 A 10 LB,
CANADA CATEGORIE A LA LB **57c**

PORC HACHE
LA LB **79c**

PATE DE FOIE
STEINBERG LA LB **99c**

SALADE DE CHOU
OU DE POMMES DE TERRE
STEINBERG CONT. 2 LB **79c**

SAUCISSES FRAICHES
STEINBERG EN VRAC LA LB **69c**

TOURTIERE
LA BELLE FERMIERE PQT 16 OZ **94c**

BACON TRANCHE
SWIFT PREMIUM
POUR LE DEJEUNER PQT 1 LB **89c**

CREVETTES QUEEN
CARIBEAU PQT 2 1/2 LB **\$4.09**

**BANANES
DORÉES ET MURES
VARIÉTÉ PREMIUM**
PETITES
ET
GROSSES LA LB **12c**

**POMMES DE TERRE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
CANADA NO 1**
SAC
10 LB **55c**

ORANGES SUNKIST
DE CALIFORNIE, GROSSEUR 88
VARIÉTÉ NAVEL LA DOUZ. **89c**

fruits et légumes

CANNEBERGES
OCEAN SPRAY, VARIÉTÉ TARDIVE LA LB **39c**

POMMES McINTOSH
DU QUÉBEC
CANADA DE FANTAISIE SAC CELLO 5 LB **69c**

TANGERINES
DU MEXIQUE, GROSSEUR 176 LA DOUZ. **49c**

Dans tous nos magasins, vous trouverez un vaste choix de fruits et légumes: tangelos, limettes, citrons Sunkist, grosses oranges Sunkist, melons d'Espagne, melons au miel, melons d'eau, poires Anjou et Passe-Crassane, ananàs, papayer, fraises, avocats, châtaignes, noix de coco, kumquats, haricots verts et jaunes, piments verts, choux de Bruxelles, choux-fleurs, aubergines, radis, chicorée et escarole, endive, persil, menthe, aneth, cresson, laitue chinoise, boston et romaine, céleri, échalotes, champignons, etc.

En plus, vous trouverez une grande variété de noix, dattes, figues et de fruits séchés, ainsi qu'un assortiment complet de plantes vertes pour la maison et de fleurs en pot, cyclamens, chrysanthèmes, etc...

pâtisseries

TARTE AUX POMMES
À LA FRANÇAISE
STEINBERG 24 OZ - 8" CH. **49c**

GATEAU ETAGE
SNOWBALL, AVEC CREME AU BEURRE
DECORE POUR NOEL 16 OZ **55c**

GATEAU ETAGE
POUR NOEL, STEINBERG, ROND 10" CH. **\$2.69**

GATEAU AUX CERISES
ROND, STEINBERG 1 1/2" LB **\$1.89**

BUCHES DE NOEL
STEINBERG (10" CH... \$1.79) 7" CH. **\$1.19**

TARTE AU MINCEMEAT
STEINBERG 24 OZ, 8" CH. **59c**

PAINS A SALADE
STEINBERG PQT DE 12 **39c**

TARTE AU SUCRE
À LA CREME, STEINBERG 14 OZ, 8" CH. **59c**

GATEAUX AUX FRUITS

DELUXE, STEINBERG
1 LB **79c** CARRE
TRANCHE 3 LB **\$2.19**

FONCE
20 OZ **99c** ROND
2 LB **\$1.69**

CARRE
TRANCHE 2 LB **\$1.59** ROND
3 LB **\$2.39**

GATEAUX FAMILIAUX
GARNIS DE NOIX ET DE CERISES
4 LB **\$1.99**



ON PEUT COMPTER DESSUS!

bas tous les jours

- COMPAREZ
- SOUPE AUX TOMATES CAMPBELL BTE 10 OZ **14c**
 - SOUPE STEINBERG BOEUF ET LEGUMES BTE 10 OZ **16c**
 - RIZ LONG GRAIN ROYAL BTE 2 LB **51c**
 - RIZ ESPAGNOL MINUTE PQT 6 OZ **41c**
 - ALPHABITS DE POST BTE 15 OZ **62c**
 - POIRES BARTLETT DE FANTAISIE STEINBERG BTE 28 OZ **42c**
 - COMPOTE DE POMMES DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 19 OZ **21c**
 - COCKTAIL DE FRUITS DE FANTAISIE ORCHARD KING BTE 28 OZ **51c**
 - CERISES ROUGES DENOYAUTEES, DE CHOIX ORCHARD KING BTE 14 OZ **33c**

BASTOUS LES JOURS

GELEES EN POWDRE
ASSORTIES, STEINBERG
PQT 3 OZ **10c**

bas tous les jours

- COMPAREZ
- CAFE INSTANTANE STEINBERG BOCAL 10 OZ **\$1.45**
 - VITAMINES CHOKS BOUT. DE 100 **\$2.97**
 - LAMES GILLETTE EN ACIER INOXYDABLE PQT DE 10 **\$1.09**
 - BROMO SELTZER BOUT. FAM. **89c**
 - SEL DE FRUITS ENO GROSSE BOUT **97c**

ACHAT BONI DOUBLE ÉCONOMIE

ANANAS
TRANCHES, D.C.
BTE 28 OZ **33c**

BASTOUS LES JOURS

SACS DE THE
ORANGE PEKOE
RED ROSE OU SALADA
PQT DE 60 **79c**

bas tous les jours

- COMPAREZ
- JUS DE LEGUMES V.B. BTE 48 OZ **46c**
 - JUS DE POMMES ORCHARD KING, CANADA DE CHOIX BTE 48 OZ **35c**
 - JUS DE PAMPLEMOUSSES NON SUCRE, ORCHARD KING BTE 48 OZ **55c**
 - CRISTAUX STEINBERG A SAUVEUR D'ORANGE PQT 3 1/2 OZ **15c**
 - BOISSONS AUX FRUITS ASSORTIES STEINBERG BTE 48 OZ **31c**
 - THON CLOVER LEAF BTE 7 OZ **59c**
 - POULET ENTIER CORDON BLEU BTE 3 1/2 LB **\$1.39**
 - BOEUF SALE HEREFORD BTE 12 OZ **81c**
 - JAMBON CUIT MAPLE LEAF BTE 1 1/2 LB **\$2.17**

bas tous les jours

- COMPAREZ
- LOTION APRES RASAGE HAI KARATE BOUT. 4 OZ **\$1.47**
 - ESSUIE-TOUT BLANC STEINBERG PQT 2 ROUL **59c**
 - PAPIER CIRE STEINBERG ROUL. 100 PL. **39c**
 - SACS A CUISSON COOKING MAGIC, 12" X 18" PQT DE 6 **75c**
 - PAPIER A ETALAGE SHELF RITE PQT DE 500" **37c**

BASTOUS LES JOURS

JUS DE TOMATES
ORCHARD KING
CANADA DE FANTAISIE
BTE 48 OZ **36c**

HEURES DES FETES

Tous les magasins d'alimentation Steinberg sont maintenant ouverts jusqu'à 9h. à l'exception de samedi 23 décembre (6h.).

VEUILLEZ CONSULTER VOTRE GERANT LOCAL POUR CONNAITRE LES HEURES D'OUVERTURE DE VOTRE MAGASIN DURANT LES FETES.

bas tous les jours

- COMPAREZ
- HOMARD A TARTINER CLOVER LEAF BTE 3 OZ **39c**
 - CAFE TOUT USAGE STEINBERG SAC 1 LB **89c**
 - CAFE MOULU STEINBERG SAC 1 LB **89c**

articles divers

- BAS-CULOTTES CHORINE, SANS TALON CH. **39c**
- GOBULETS ASSORTIS CH. **29c**
- SACS A DECHETS BLANCS, STEINBERG POUR CUISINE PQT DE 15 **29c**

L'acheteur devrait avoir des doutes si un vendeur refuse d'inclure ses promesses dans un contrat

par Vianney DUCHESNE

Si un vendeur refuse d'inclure ses promesses dans un contrat, cela devrait susciter immédiatement des doutes chez l'acheteur. Surtout s'il s'agit de promettre l'installation de services municipaux pour un terrain.

C'est du moins ce qui ressort d'une entrevue que nous a accordée M. H.-F. Bernier, agent immobilier à la société de fiducie Montreal Trust. Cette entrevue a été faite à la suite de plaintes que "Le Soleil" a reçues d'acheteurs de terrain insatisfait.

Bien sûr, l'achat d'un terrain est une étape importante dans la vie d'un petit propriétaire. Faute d'expérience, un acheteur risque d'être déçu, à moins qu'il ne prenne toutes les précautions nécessaires, d'autant plus que le petit propriétaire acquerra un terrain, en général, pour y faire construire sa maison.

Selon M. Bernier, il ne fait pas de doute que les gens ne sont pas suffisamment renseignés quant aux transactions immobilières. Aussi, il espère que la nouvelle loi concernant ces transactions sera adoptée le plus tôt possible. Ce projet de loi stipule que le vendeur devra détenir un permis d'un organisme gouvernemental, l'obligeant ainsi à se soumettre à certaines normes. De plus, le vendeur devra fournir un prospectus décrivant le cheminement du développement ou est situé le terrain.

En attendant, c'est à l'acheteur qu'incombe la responsabilité de s'assurer qu'il fait une bonne affaire. Pour cela, il est primordial de ne pas s'en tenir uniquement à la version du vendeur. Le mieux, selon M. Bernier, c'est toujours de consulter un autre notaire que celui choisi par le vendeur pour rédiger le contrat. Ce conseiller peut alors analyser le contenu du document et les \$20 ou \$30 ainsi versés permettent à l'acheteur de savoir quels sont les engagements des deux parties.

Mais, si un acheteur ne veut pas aller voir un autre notaire, il doit prendre les précautions suivantes: s'enquérir, auprès de la municipalité, du règlement de zonage, des règlements spéciaux, du règlement de construction et du programme d'installation des services municipaux. Si cela est possible, il est préférable de se faire donner ces renseignements par écrit, de préciser notre interlocuteur.

L'acheteur doit s'assurer aussi que le lot vendu est bien libéré; du moment où les titres seront remis, qu'il aura un certificat de recherche et un autre d'arpentage. Il est à noter que l'acheteur qui paie au comptant a le privilège de choisir lui-même le notaire.

Par ailleurs, il y a une autre possibilité, pour le futur propriétaire, de s'éviter des déceptions: celle de demander au notaire d'inclure une clause au contrat, pour garantir une autre

utilisation de l'argent investi, advenant le cas où les services municipaux ne sont pas installés au moment prévu. On peut exiger alors que le terrain acheté soit échangé pour un autre où les services sont rendus, ou bien que l'acheteur reprenne tout simplement l'argent versé ou, encore, que le vendeur paie un certain dédommagement.

D'autres clauses peuvent être ajoutées, selon les besoins et les circonstances. Mais, le plus important semble être de prévoir les services municipaux que M. Bernier comprend à de l'or puisqu'un promoteur doit en discuter l'installation un an avant le début des travaux, environ, avec la municipalité.

Il faut se rappeler aussi que si le vendeur ne peut garantir ses promesses par écrit, il y a "anguille sous roche". En cas d'insatisfaction, l'acheteur peut toujours porter plainte auprès d'organismes comme la Chambre d'immeubles de Québec ou l'Association des constructeurs d'habitation de Québec.

CAS-TYPE

A titre d'exemple, de mauvaise "aventure", nous citons le cas suivant: au mois de janvier

1972, un jeune couple, déjà propriétaire d'une maison, achète un terrain à Place Cap-Rouge. Le vendeur leur dit que dès l'été les services seront installés et qu'il sera possible de construire alors une maison.

Le jeune couple se fie à la parole du vendeur. Au cours des mois suivants il vend sa maison en se réservant le privilège de l'habiter jusqu'au mois d'octobre 1972. Or, entre-temps, le début des travaux d'installation retarde et, si bien, qu'au début du mois de décembre, il était impossible d'entreprendre toute

construction sur le terrain acheté près d'un an plus tôt.

Ainsi, le jeune couple a dû quitter sa maison avec ses deux enfants et dénicher rapidement un logement: forcé par le temps et les événements, il n'a pu que se rabattre sur un demi-sous-sol où l'humidité et les enfants ne font pas bon ménage. A cela s'ajoute les frais de déménagement, ceux d'entreposage et l'augmentation du coût de construction de la maison parce que le retard justifie une augmentation des salaires et des matériaux, selon le constructeur.

A la municipalité, on a confirmé au "Soleil" qu'il était bel et bien prévu que le secteur où le terrain a été acheté serait développé à l'été 1972. "Mais, a-t-on ajouté, si l'acheteur était venu nous voir, nous aurions pu lui dire qu'il serait impossible de construire à cet endroit à l'été 1972 puisque ces travaux, au coût d'un demi-million de dollars, ne peuvent se faire du jour au lendemain".

Voilà donc un cas où l'acheteur s'est fié entièrement à la parole d'un vendeur expérimenté à "adoucir" les craintes d'un client.



ISOLOIR — Alan Wilson (à gauche), un étudiant en physique de l'Université Victoria, veut vendre pour \$1,900 son isoloir, une sphère de plastique pouvant contenir trois personnes. On peut y placer un téléviseur et un téléphone et la porte se ferme de l'intérieur, afin d'empêcher les intrus de venir y troubler la paix. (Téléphoto PC)

Le projet de loi 88 déposé

Une seule loi régira désormais toutes les expropriations au Québec

par Fernando LEMIEUX

Une seule loi régira désormais toutes les expropriations et l'imposition de réserves pour fins publiques dans la province de Québec et un tribunal sera spécialement créé pour déterminer les indemnités dans tous les cas où il y aura litige.

Tel est l'esprit du projet de loi 88, intitulé "Loi de l'expropriation" qui a été déposé, hier après-midi, à l'Assemblée nationale par le ministre des Transports et Communications et autrefois titulaire des Travaux publics, M. Bernard Pinard. Le projet a été adopté en première lecture.

Le nouveau tribunal, qui remplacera la Régie des services publics en matière d'expropriation ainsi que le Bureau des expropriations de la Métropole, sera divisé en deux sections, l'une pour le district d'appel de Québec et l'autre pour celui de Montréal.

Chaque section sera présidée par un juge assisté d'un collègue à titre de président adjoint. En tout, le Tribunal sera composé de 15 membres nommés pour dix ans par le lieutenant-gouverneur en conseil, dont six pour le district de Québec et neuf pour celui de Montréal.

Parmi les principales innovations du projet de loi qui sera sans doute scruté par une commission parlementaire, il convient de signaler que toute expropriation devra être décidée ou autorisée par le gouvernement, sauf dans le cas des municipalités ou commissions scolaires.

EN OUTRE... En outre, les locataires porteurs de bail ayant une date certaine avant l'expropriation devront être notifiés de cette dernière et pourront être indemnisés.

L'expropriant devra, avant de pouvoir prendre possession du

bien exproprié, verser une indemnité provisionnelle égale au plus élevé du montant de son offre ou de celui de l'évaluation municipale de l'immeuble concerné.

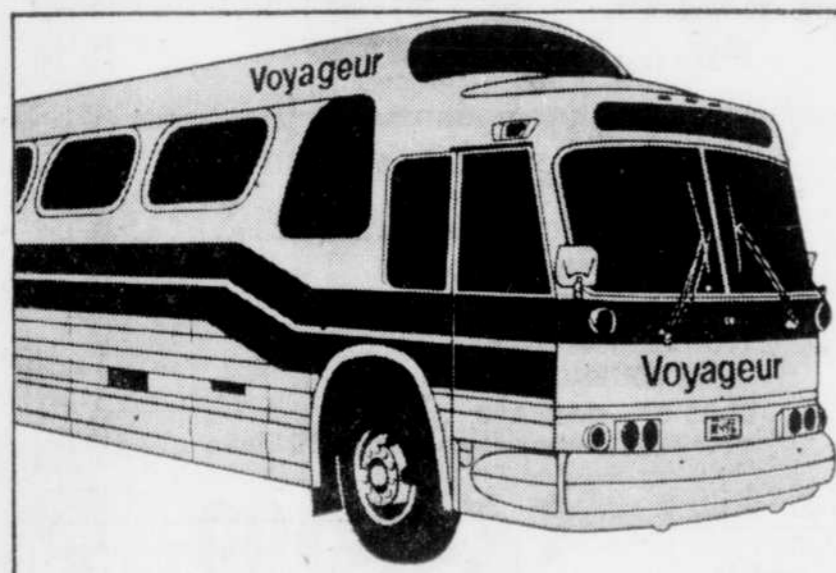
Si une expropriation laisse un résidu de terrain non utilisable aux fins normales ou si l'exploitation d'une ferme est sérieusement compromise par une expropriation partielle, le Tribunal pourra ordonner que toute la ferme ou tout le terrain soit exproprié.

Les pouvoirs dits d'homologation des municipalités sont remplacés par celui d'imposer des réserves pour fins publiques; ce pouvoir est aussi étendu à tous les autres expropriants, avec la permission du gouvernement.

La réserve pour fins publiques prohibe pendant deux ou cinq ans toute construction sur l'immeuble qui en fait l'objet. Par contre, elle donne droit à

une indemnité, qu'elle soit ou non suivie d'expropriation.

Enfin, l'imposition de réserves pour les municipalités continue d'être assujettie à l'autorisation de la Cour supérieure, après avis public.



\$8 45

aller-retour

Québec-Montréal

ALLER-RETOUR LE MÊME JOUR

- 18 départs par jour dans chaque direction
- service à toutes les heures à l'heure
- premier départ à 7 h a.m.
- durée du trajet d'un centre-ville à l'autre: 2 h 40'

Renseignements et billets:

Gare centrale d'autobus
225 est, boul. Charest
524-4692

Terminus Ste-Foy
2600, boul. Laurier
Edifice Pollack
651-7015

Voyageur



Y VA Y AVOIR MON ONCLE ARTHUR, MA TANTE EMMA...

OUBLIE PAS L'AS DE PIQUE.

L'AS DE PIQUE? TU VEUX DIRE TON FRÈRE PAUL?

ALFRED? JEAN-LOUIS? AH, TI-PAUL, ÇA C'EN EST TOUT UN, AS DE PIQUE!

NON, JE PARLE DU GROS GIN AS DE PIQUE.

AH! ON AURAIT BEAU INVITER PERSONNE, JE L'OUBLIERAIS PAS QUAND MÊME.

DANS LE TEMPS DES FÊTES, PLUS YA DE MONDE, PLUS YA D'AS DE PIQUE!

"AS DE PIQUE"

Le nouveau gros gin qui n'a pas peur d'être doux!

Une nouvelle marque de gros gin? Non: une nouvelle sorte de gros gin. Un gin plus doux, plus velouté, qui se prend bien — même tout seul. Pourtant, l'As de pique fait son petit effet. Goûtez-y. Et vous nous en direz des nouvelles.

Votre meilleur atout en fait de gros gin.

DISTILLÉ AU QUÉBEC PAR LES DISTILLERIES MELVILLE LIMITÉE

"Goûtez-y 1 fois!"

"Goûtez-y 1 fois!"

En l'absence du ministre des Affaires culturelles

Garneau doit répondre aux questions sur l'affaire de Place Royale

par Bernard CLEARY

En l'absence du ministre des Affaires culturelles, Mme Claire Kirkland-Casgrain, le député du comté de Jean-Talon, M. Raymond Garneau, a fourni une série de réponses au député de Chicoutimi, M. Jean-Noël Tremblay, sur Place Royale.

Le ministre des Finances, M. Garneau, a d'abord fait une mise au point, signée par le sous-ministre adjoint des Affaires culturelles, M. Raymond Gariépy: "Lisant l'article paru aujourd'hui dans 'Le Soleil' sur Place Royale, j'ai réalisé que j'avais fait involontairement une réponse inexacte à la question no 8, posée par le député de Chicoutimi. Il aurait fallu lire 20% au lieu de 10% pour l'administration et les profits des entrepreneurs. J'espère qu'il sera possible de corriger cette erreur."

M. Garneau a aussi mentionné que toutes les maisons complétées à Place Royale, sauf pour les maisons Parent et Le Picard, ont été restaurées.

Au sujet des locataires de Place Royale, le ministre Garneau a souligné que six familles avaient été relogées. "Les autres citoyens qui veulent être relogés à Place Royale pourront l'être à mesure que les logements deviendront disponibles." Ces familles ont été choisies par le comité de citoyens de Place Royale.

M. Garneau a souligné en outre que, dans certains cas, il était plus rentable pour le Québec de dédommager des locataires que de faire des réparations onéreuses à caractère très temporaire.

L'ancien ministre des Affaires culturelles sous l'ancien gouvernement de l'Union nationale, M.

Jean-Noël Tremblay, a posé d'autres questions qui n'ont pas reçu de réponse, hier.

M. Tremblay a demandé d'expliquer la différence de coût dans le cas de la restauration de certaines maisons à Place Royale et dans le cas de la restauration qui s'est faite au moulin Petit-Pré.

Dans son édition d'hier, "Le Soleil" faisait mention que le Service des monuments historiques du ministère des Affaires culturelles a accordé des contrats de restauration à 7 1/2% profits et administration, alors qu'à Place Royale, les contrats avec la même formule "cost plus" étaient accordés à 20% profits et administration.

Ces informations faisaient suite à une série de deux articles publiés la semaine dernière dans "Le Soleil" où il était prouvé que le gouvernement Bourassa avait négocié des contrats selon la formule "cost plus". Ces contrats, pour plus de \$4,000,000, ont été accordés sans soumission publique.

M. Tremblay a aussi demandé au gouvernement de vérifier s'il était exact que M. Jacques Le Barbençon envoie des lettres aux locataires actuels des maisons de Place Royale, les invitant à déménager "s'ils ne sont pas contents et à sacrer leur camp si les maisons ne les satisfont pas."

Le premier recensement en vue de dresser une liste électorale permanente au Québec se tiendra en mai

par Pierre BELLEMARE

(P.) — Le premier recensement annuel en vue de dresser une liste électorale permanente se tiendra du 7 au 12 mai 1973, suite à l'adoption hier, sous le coup de minuit, du projet de loi 87 présenté à l'Assemblée nationale il y a deux jours.

Cette liste permanente, souhaitée depuis longtemps au Québec, s'inscrit dans le cadre de la réforme globale du système électoral. Comme première mesure, le gouvernement a proposé un nouveau découpage des districts électoraux, projet qui devrait recevoir l'approbation finale de l'Assemblée nationale aujourd'hui même.

Les partis d'opposition se sont sentis quelque peu forcés de voter pour la liste permanente, qui vise à protéger les droits démocratiques des électeurs, ainsi que l'a déclaré M. Gérard D. Lévesque, leader de la majorité libérale.

Mais ils auraient préféré que la liste soit compilée selon les méthodes modernes de l'informatique, option déjà envisagée par le gouvernement. Sur cette remarque, M. Lévesque a souligné le coût élevé de ces méthodes et le "grand risque" de ne pouvoir disposer d'une liste de

qualité pour les prochaines élections de 1974.

INCOMPLETE

Cependant, les trois partis d'opposition, sensiblement sur la même longueur d'ondes, ont soutenu que la liste permanente ne sera efficace que dans la mesure où le gouvernement procédera avec célérité aux autres phases de la réforme globale.

L'Unité-Québec et le Parti québécois ont particulièrement insisté sur la nécessité d'appliquer un nouveau mode de scrutin proportionnel, en plus d'analyser la question du financement des partis, de la contestation des élections, des dépenses électorales et des sondages.

L'adoption de la liste permanente a d'ailleurs des incidences directes sur la publicité des partis en période électorale, puisqu'elle raccourcit cette période qui variera désormais en-

tre 32 et 39 jours au lieu de 49 à 56 jours.

M. Guy Joron, porte-parole péquiste, a de plus indiqué que la loi 87 est incomplète, en ce sens qu'elle ne modifie aucunement la loi actuelle en ce qui concerne la nomination des officiers d'élections, allant de l'énumérateur au président général des élections.

Au reste, le mode de révision des listes reste intact, la révision se fera uniquement à la suite du déclenchement des élections générales.

CARACTERISTIQUES

Le principal avantage de dresser une nouvelle liste électorale chaque année pour les partis politiques est de leur permettre d'exercer une vigilance qu'ils ne pouvaient assumer antérieurement dans la précipitation d'une campagne électorale.

Le premier lundi suivant le 3

mai jusqu'au samedi suivant, des énumérateurs "entraînés" effectueront le recensement annuel. Le président des élections sera, pour sa part, obligé de transmettre une copie des listes électorales aux municipalités et aux commissions scolaires.

Cela constitue, a observé M. Lévesque, un premier pas vers l'uniformisation des listes pour fins provinciale, municipale et scolaire.

Des correctifs de dernière minute apportés à la loi 87 stipulent, d'autre part, que la liste des jurés sera faite à partir des listes électorales, ce qui place ainsi tous les Québécois sur le même pied à cet égard.

C'est donc dans le tourbillon de fin de session que les députés ont souscrit unanimement au principe de la liste permanente, malgré quelques réticences du côté de l'opposition.

échos du parlement

CUM

(PC) — Le ministre québécois de la Justice Jérôme Choquette a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à fournir \$6.9 millions à la Communauté urbaine de Montréal pour ses services de police.

Le projet de loi 86 constitue un amendement à la loi régissant les services de police de l'île de Montréal et autorise le gouvernement à verser à la CUM une subvention annuelle de \$3.00 par habitant de son territoire.

La CUM regroupe 31 municipalités. Le ministre Choquette a déclaré que la subvention prévue par la loi sera versée pour l'année 1972 et possiblement les autres années à venir. Le versement ne sera toutefois pas automatique.

Le gouvernement québécois étudiera sa situation financière, selon M. Choquette, avant de faire des versements à la CUM.

À Montréal, certains maires de banlieues ont douté que cette mesure soit suffisante pour régler les problèmes des coûts de police de la Communauté urbaine de Montréal.

Yves Ryan, maire de Montréal-Nord et vice-président du comité exécutif de la CUM a dit que la subvention était insuffisante.

"J'espère que ceci ne remplace pas les autres octrois promis par le gouvernement il y a quelques semaines", a dit M. Ryan.

Le maire William Boll, de Roxboro, a pour sa part affirmé que "chaque dollar est bienvenu, mais cela ne touche pas les racines du problème".

Le maire Ed Briggs de Beaconsfield a de son côté déclaré: "Les \$6 millions sont une goutte dans l'océan; cela est loin de couvrir l'augmentation des coûts de l'intégration".

Santé

(PC) — L'Assemblée nationale a adopté en troisième lecture, hier, la loi de la protection de la santé publique.

La nouvelle loi qui constitue une refonte de la loi de l'hygiène publique, a été adoptée sans opposition, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, qui parraine le projet, ayant tenu compte des amendements et remarques des trois partis d'opposition lors de l'étude du projet en commission parlementaire.

Rapport

Le ministre d'Etat aux finances, M. Oswald Parent a déposé à l'Assemblée nationale le premier rapport annuel de la Curatelle publique. Ce rapport indique que les actifs administrés s'élevaient actuellement à plus de \$20 millions et occupent un personnel de 108 fonctionnaires et de 5 conseillers juridiques.

La Curatelle publique est chargée d'administrer les biens des Québécois incapables de le faire, c'est-à-dire, les biens des malades mentaux, les biens sans maître, les biens confisqués par l'Etat et les biens en déshérence.

Conseil national

(PC) — Le Conseil national de l'Unité-Québec tiendra une réunion l'une journée, le 14 janvier, à Montréal.

Dans un communiqué remis à la presse hier, le chef de l'UQ, M. Gabriel Loubier, a souligné qu'on profitera de cette rencontre pour discuter la présentation des schémas d'orientation du parti. On fera aussi l'analyse des résultats de la consultation auprès des militants sur le nom du parti ainsi que les implications pour l'action de cette formation politique à court terme.

M. Loubier note que près de 1,000 personnes sont attendues à cette réunion qui vient "après la réorganisation des structures de son parti et de la définition du programme".

M. Loubier ajoute qu'il sera en mesure de présenter, le printemps prochain, le programme politique de son parti en vue des prochaines élections générales.

Un fameux rouge
Bordeaux
berger
de la famille
Rothschild

baron

S.A.Q. 395
\$2.30

Importations
Québec Inc.
tel. 731-3919

MOUTON-CADET
Le plus populaire des Bordeaux rouges

S.A.Q. 389-E
26 oz.
\$2.75

S.A.Q. 389-F
13 oz.
\$1.60

Importations
Québec Inc.
tel. 731-3919

ENTREPOT A LOUER

non chauffé

Dimensions: 40 pi. de largeur par 96 pi. de longueur.

Endroit: St-Pascal de Moizerets, Québec 3.

Disponible immédiatement.

Renseignements au numéro de téléphone

529-9931

GERANCE DE POSTE D'ESSENCE

Une nouvelle chaîne de postes à essence, qui, en l'occurrence, vendra de l'essence Esso, offre des ouvertures immédiates à des préposés à la gerance. Ces postes à essence seront amalgamés à un Centre d'Economie Familiale à succursales multiples.

Le gérant sera en charge du service à la clientèle, de l'administration générale, de l'embauchage et de la direction du personnel, de l'entretien des lieux et de la promotion. Nous considérerons les candidats âgés de 25 à 45 ans, pourvus d'une bonne santé et aptes à travailler sous une surveillance minimum.

La compagnie propose un attrayant salaire, un plan-bonus et toute la gamme des bénéfices marginaux.

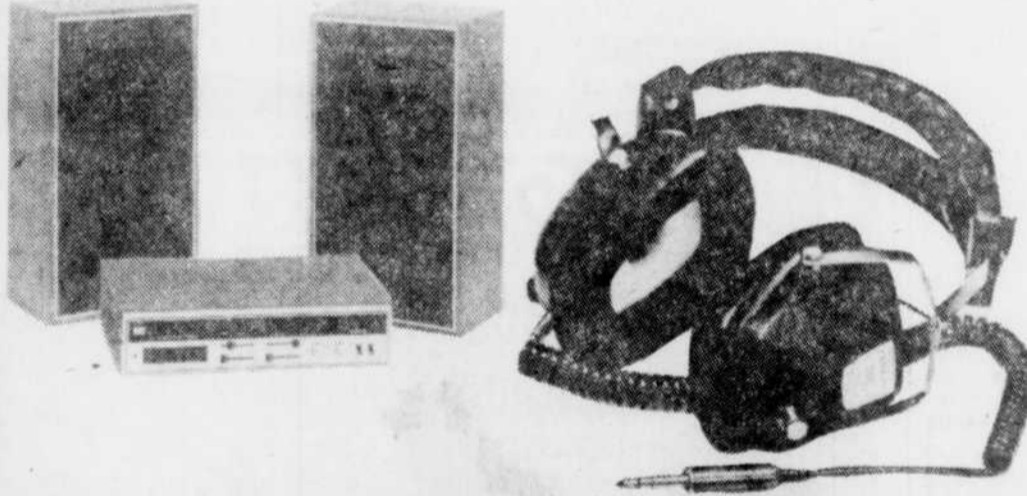
Ecrivez en toute confiance à:

Manufactures LaSalle Ltée,

Gérant du Personnel,
210 rue St-Jean, Longueuil, P.Q.



est en fête, il vous offre
cette semaine, tous ces spéciaux!



RECEPTEUR AM/FM, ENREGISTREUR
8 PISTES - HSP 80 PEERLESS

TABLE TOURNANTE - MOD I VIP - AVEC BASE,
COUVERCLE ET CARTOUCHE

1 PAIRE D'ECOUTEURS SOUND
DH08-S

le tout pour
\$222⁹⁹



RECEPTEUR AM/FM STEREO 50 WATTS
SRQ402 X — SOUND

CAISSE DE RESONANCE 60 WATTS

CIRCUMSOUND MARSLAND

ENREGISTREUSE A CASSETTE

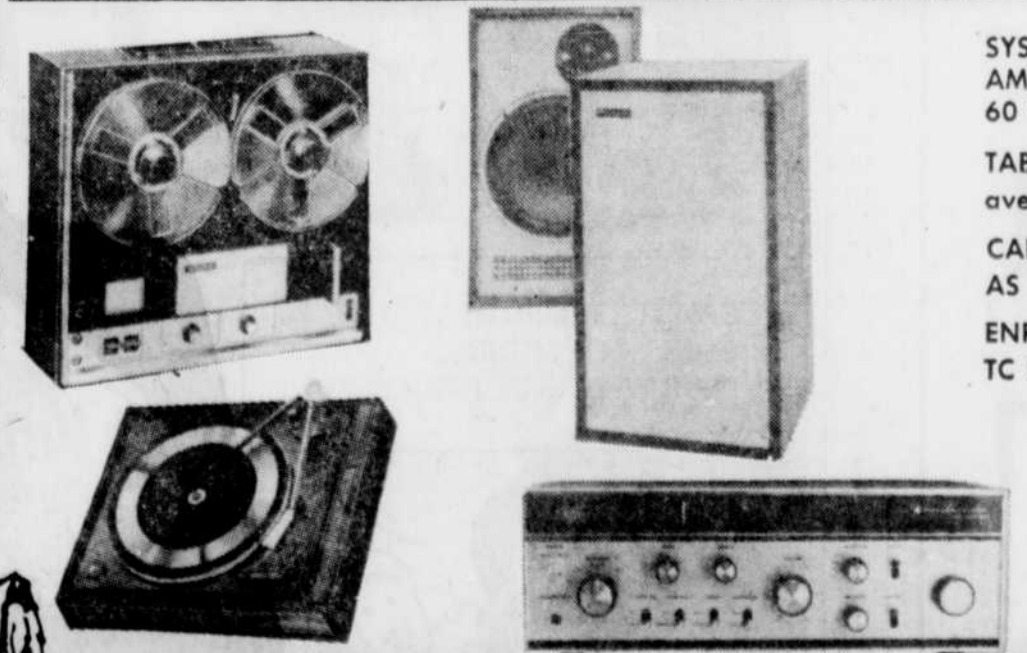
T180 DK — STANDARD

TABLE TOURNANTE

SL 55 B — GARRARD

avec base, couvercle, cartouche M3D Shure

le tout pour
\$648⁹⁹



SYSTEME MODULAIRE COMPOSE DE:

AMPLIFICATEUR AM/FM/MPX

60 WATTS A 1100 — STANDARD

TABLE-TOURNANTE SL65B — GARRARD

avec base, couvercle et cartouche M3D

CAISSE DE RESONANCE 60 WATTS

AS 251 — SOUND

ENREGISTREUR A RUBAN

TC 252 D — SONY

le tout pour
\$621⁹⁹

"Le spécialiste en stéréo à Québec" - "Gros et détail"

HEURES D'AFFAIRES:

Lundi ou vendredi: 8h.30 A.M. à 9h.00 P.M.

Samedi: 9h.00 à 5h.00 P.M.



98 ouest, St-Vallier - Tél.: 524-4641

Jack Davis s'entretiendra avec les autorités américaines du programme d'épuration des Grands Lacs

par Bob DOUGLAS

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé qu'il discutera avec les autorités américaines de l'entente sur l'épuration des eaux des Grands Lacs au cours d'une visite à Washington au début du nouvel an.

M. Davis a déclaré au cours d'une entrevue que des indices laissent croire que le gouvernement américain entend respecter ses engagements pour les deux prochaines années.

"Mais nous devons continuer de nous demander si le gouvernement américain vise toujours cet objectif", a souligné le ministre.

Le Canada et les Etats-Unis ont conclu un accord en vue de l'épuration complète des eaux des Grands Lacs d'ici 1975, accord signé en avril dernier par le président Nixon et le premier ministre Trudeau.

Certains craignent toutefois que les Etats-Unis réduisent leurs efforts dans le domaine de l'épuration des eaux des Grands Lacs à la suite de la réduction apportée par le président Nixon aux fonds d'épuration approuvés par le Congrès.

Le Congrès a alloué \$11 milliards aux programmes d'épuration des eaux mais le président a réduit ce budget à \$5 milliards.

M. William Ruckelshaus, administrateur de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, a déclaré au mois de novembre, à la suite de la décision du président Nixon de réduire les crédits alloués à l'épuration des eaux, que le gouvernement américain consacrerait \$2 milliards en 1973 et \$3 milliards en 1974 à l'épuration des eaux des Grands Lacs.

Ceci semble très près du programme initial des Etats-Unis, a fait remarquer M. Davis.

Le gouvernement de l'Ontario, avec l'assistance du gouvernement fédéral, a investi beaucoup d'argent pour l'épuration des eaux des Grands Lacs, a souligné M. Davis. L'Ontario a combattu la pollution des eaux des Grands Lacs bien avant ses voisins américains.

M. James Auld, ministre de l'Environnement de l'Ontario, a indiqué récemment qu'il envisageait de se rendre personnellement à Washington pour y discuter des projets américains d'épuration des eaux des Grands Lacs.

M. Davis estime que les autorités américaines pourraient être embarrassées si le ministre ontarien se rendait seul à Washington. Il a cependant laissé entendre qu'il aimerait être accompagné de M. Auld lors de son voyage dans la capitale américaine.

Le ministre fédéral de l'Environnement a révélé que les Etats-Unis devront investir beaucoup plus que le Canada dans les projets d'épuration parce qu'ils n'imposent aucune restriction quant à la proportion de phosphate contenu dans les détergents.

En vertu de la loi canadienne, la proportion de phosphate contenu dans les détergents vendus au Canada ne doit pas dépasser 20 pour cent en 1972. Cette limite sera abaissée à cinq p.c. en 1973.

Le phosphore est considéré comme un élément essentiel à la croissance des plantes aquatiques microscopiques qui tirent de l'eau l'oxygène nécessaire à l'existence des autres formes de vie.

Les autorités américaines estiment que la substitution d'autres substances aux phosphates peut causer d'autres problèmes, tel que le cancer. Mais les autorités canadiennes ne partagent pas cette opinion.

M. Davis a annoncé qu'une équipe du ministère de l'Environnement se rendra à Washington vers le milieu du mois de janvier pour discuter avec les autorités américaines des objectifs visés dans l'épuration des eaux des Grands Lacs, des crédits alloués à l'épuration et de divers autres sujets.

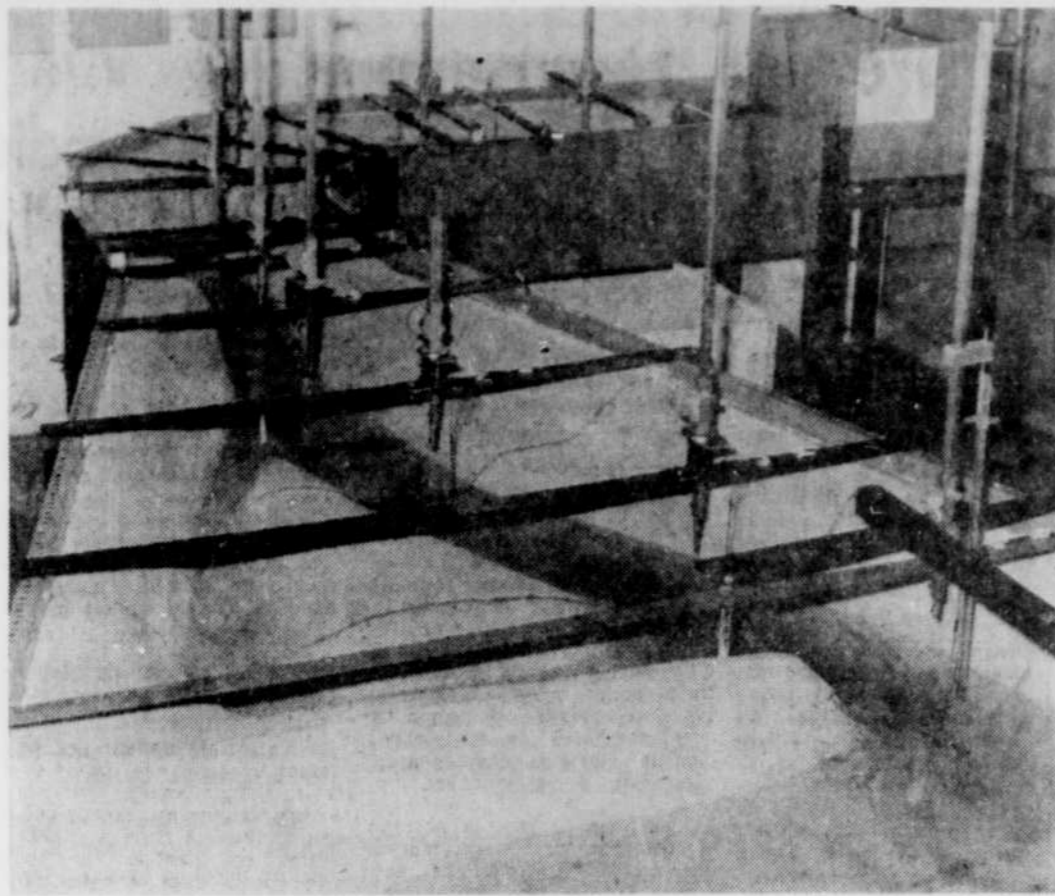
Le ministère de l'Environnement sera réorganisé en deux services

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé, que son ministère sera réorganisé dès le 1er janvier, et comportera désormais deux secteurs principaux: celui des pêcheries et des services marins, et celui de l'environnement. Dans le cadre de ce réaménagement, M. K. C. Lucas, ancien sous-ministre adjoint au service de la protection de l'environnement, deviendra premier sous-ministre adjoint aux services des pêcheries et de la marine.

M. Jean Lupien, premier sous-ministre adjoint depuis la formation de ce ministère il y a 18 mois, deviendra premier sous-ministre adjoint aux services de l'environnement.

M. Lucas se trouvera ainsi chargé des affaires relatives à la mer, telles que l'océanographie et les recherches en pêcheries, tandis que les autres questions dont traite le ministère relèveront de la responsabilité de M. Lupien.

M. R. F. Shaw demeurera sous-ministre du ministère dans son ensemble.



Le modèle d'estuaire à saumon réalisé à l'université Laval.

Une maquette d'un estuaire de rivière à saumon mise au point à l'U. Laval

Le Laboratoire d'hydraulique et artificielles, concerne particulièrement trois rivières de la Côte-Nord et huit rivières de la Gaspésie. Aussi le modèle a été commandé à l'Université Laval par le ministère de l'Environnement, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre des projets de l'Office de développement de l'Est du Québec.

Cette dégénérescence dont les

causes sont à la fois naturelles et artificielles, concerne particulièrement trois rivières de la Côte-Nord et huit rivières de la Gaspésie. Aussi le modèle a été commandé à l'Université Laval par le ministère de l'Environnement, de la Chasse et de la Pêche, dans le cadre des projets de l'Office de développement de l'Est du Québec.

La maquette, réalisée par le Dr Marcel Frenette et son équipe, mesure 20 pieds par 25 pieds. Elle a demandé six mois de travail et nécessite l'étude préalable de certains problèmes, comme ceux de l'intrusion marine et de la diffusion des eaux salées dans les estuaires. Chose intéressante à noter, c'est la première fois qu'un modèle général et universel du genre est construit.

Ce modèle, semi-théorique, permet de faire varier les diverses composantes du système, rendant possible l'étude autant du secteur fluvial que du secteur estuarien et maritime. Il permettra de recueillir d'importantes données concernant l'effet des eaux douces et des eaux salées, l'accumulation des sédiments, l'action des marées, de la houle et du renversement des courants, etc. Plusieurs étudiants diplômés se proposent d'utiliser le modèle pour des recherches menant à la maîtrise et au doctorat.

L'objectif général de ces travaux, dirigés par M. Frenette, sera de définir les composantes hydrodynamiques de ces estuaires et de développer des solutions-types d'aménagement des rivières à saumon.

Des Esquimaux sourds aux sons aigus à cause de l'usage de la motoneige et des armes à feu

TORONTO (PC) — Deux chercheurs de l'université McGill ont affirmé que la plupart des Esquimaux ayant fait un grand usage de motoneiges et de carabines sont devenus sourds aux sons de haute fréquence.

Les Dr James Baxter et Daniel Ling viennent en effet de publier, dans le dernier numéro du Journal canadien de l'otologie, les résultats d'une étude sur le bruit qu'ils ont menée auprès d'Esquimaux vivant sur l'île de Baffin. Leur étude leur avait été commandée par le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-Être.

Le Dr P.W. Alberti, éditeur du Journal, a pour sa part rappelé que le bruit pouvait également incommoder les fermiers, les individus appelés à passer de longues heures sur les routes achalandées, ainsi que ceux dont les oreilles sont souvent exposées aux sons de la musique rock. Il a réclaté des recherches plus poussées en ce domaine et l'adoption de mesures préventives plus strictes contre "ce problème majeur de l'environnement".

Il a de plus souligné que les conséquences d'une écoute excessive de sons bruyants pouvaient ne pas être ressenties avant des années, mais que "les effets cumulés du vieillissement et du bruit pouvaient mener à un affaiblissement de l'ouïe susceptible de déboucher, pendant la vieillesse, sur une pénible impression de solitude, qui aurait pu être évitée".

La pêche à la baleine frappée d'interdiction sur la côte est

TORONTO (d'après PC) — La pêche commerciale à la baleine vient d'être interdite sur la côte est du Canada, pour tous les baleiniers canadiens.

C'est le ministre fédéral de l'Environnement, Jack Davis, qui a rendu publique la décision du gouvernement central hier.

Le geste d'Ottawa élimine par le fait même quelque 200 emplois à Terre-Neuve et en Nouvelle-Ecosse. Il a toutefois été jugé nécessaire à cause de la diminution catastrophique des troupeaux de baleines, a expliqué M. Davis au cours d'une conférence de presse.

"Le nombre des baleines est de quelques milliers dans chaque catégorie, a-t-il dit, et il devrait être deux ou trois fois plus élevé pour permettre une récolte."

L'interdiction touche toutes les espèces de baleines de la côte est. Elle sera en vigueur en 1973 et tant et aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire.

Le ministre de l'Environnement a ajouté que la compensation qui sera offerte aux baleiniers et propriétaires d'équipements fera l'objet de discussions avec les intéressés.

Une seule firme canadienne faisait la pêche à la baleine sur la côte est. Il s'agit de la Atlantic Whaling Co., possédant des bases à Williamsport et Didlo, à Terre-Neuve, et à Blandford, en Nouvelle-Ecosse.

Le président de cette compagnie, M. Denis-W. Munroe, a dit

qu'il était désappointé par la décision d'Ottawa.

L'écrivain anglophone Farley Mowat, qui fait campagne depuis nombre d'années en faveur des baleines, a déclaré pour sa

part: "C'est le plus beau maudit cadeau de Noël que je puisse imaginer. Pas pour nous — mais pour ces derniers grands seigneurs des océans — les baleines".



Farley MOWAT



Jack DAVIS

BELEM PHOTO

Vente de films, caméras et accessoires photographiques
SERVICE DE FINITION

Beefeater le 'dry gin' le plus apprécié au Québec.

Et comment! Cette année, il s'en est vendu au delà de **2,940,000** bouteilles au Québec. C'est toute une marque d'appréciation!



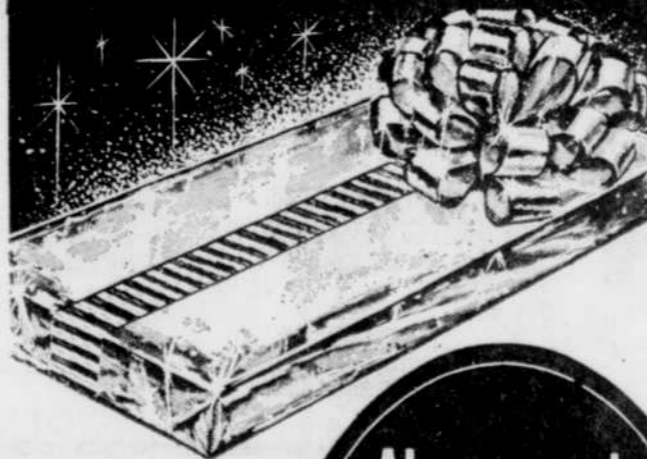
Si doux qu'il se prend pur.

Distillé et embouteillé à Londres.

ENCORE 2 JOURS

Offrez un emballage de bonne santé DE

VIC TANNY



N'est-ce pas un cadeau attentionné pour les parents, amis et associés? Il leur fera découvrir un monde merveilleux de plaisir, de détente et de mise en forme. Un cadeau plein d'égards, présenté dans un emballage luxueux comprenant une carte de membre pour 20 visites, une brochure en couleurs et une lettre de bienvenue du président de Vic Tanny. Quand vous rédigerez votre liste de cadeaux, il y a un nom qu'il faudrait surtout pas oublier... le vôtre!

Abonnement-CADEAU DE 20 VISITES pour seulement \$20

20 visites à faire en 8 semaines

DISPONIBLE DANS TOUS LES CLUBS DE SANTE VIC TANNY. HATEZ-VOUS! LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITE.



VIC TANNY

Clubs de santé et de conditionnement physique

LIMOILOU
626-6216

STE-FOY
659-1775

Ne laissons pas passer une telle occasion

...de témoigner à nos clients et amis, nos remerciements. A titre de président et au nom du personnel de la maison, je vous souhaite un joyeux temps des fêtes. A tous, une nouvelle année à la mesure de vos rêves...

Seigo Plante

AVIS

Nos bureaux et entrepôts SERONT FERMES du 23 décembre au 3 janvier 1973 inclus pour inventaire

Tapis du Rêve

801 de la Canardière, Qué. 3 - Tél.: 523-6311 - 523-5378

Basse-Côte-Nord

Des pêcheurs perdent \$25,000 à cause de compagnies de transformation de poisson

par Louis TARDIF
de notre bureau de SEPT-ÎLES

Une centaine de pêcheurs de la Basse-Côte-Nord, plus précisément sur le littoral qui s'étend de Kagaska à Lourdes-de-Blanc Sablon, ont perdu environ \$25,000 de leurs revenus annuels de l'an dernier "grâce à" une compagnie de Terre-Neuve, l'Interfish Ltd., de Stephenville, qui a fait faillite et qui est maintenant sous la tutelle de la Banque de Montréal pour liquidation, à l'instar de deux autres compagnies sœurs, l'Atlantic Pac Ltd., de Stephenville également, et la Seapool Fisheries Ltd., de Halifax, toutes trois filiales à 100 pour cent de l'International Fisheries Ltd., du New Jersey, compagnie mère, elle-même en voie de liquidation.

OCTOBRE 1972

Selon nos divers Informateurs tant du côté du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) du Québec, division des pêches, que du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale (MEER), division de l'expansion à l'industrie, l'aventure a commencé le printemps dernier alors que le gérant de l'Interfish Ltd. (la même compagnie s'appelait l'année précédente l'International Fisheries and Fishmeals Ltd.) M. Ronald Kerr, qui se promenait sur la Basse-Côte-Nord québécoise et promettait d'acheter à bons prix les harengs et les maquereaux des pêcheurs.

Pour inspirer confiance aux indigènes plus avertis du coin qui s'enquerraient de la crédibilité de l'acheteur, M. Kerr dépose à la Calise populaire de Blanc Sablon, d'où les chèques de la compagnie devaient être tirés, une somme de \$75,000 garantie d'ailleurs par la Banque de Montréal qui avait assuré des fonds de roulement de \$750,000 à l'Interfish et l'Atlantic Pac, et qui détenait par le fait même, un "hypothèque" sur ces deux compagnies.

L'été passe. Tout va bien sauf pour les pêcheurs de la Côte, pour une bonne majorité qui n'ont pas encore changé leur chèque et ceux dont les chèques sont toujours en chemin et qui ne savent pas ce qui se prépare.

Le 19 octobre, la Banque

de Montréal exécute une saisie et s'empare de l'Interfish. Pendant le mois qui suit, les deux autres compagnies, l'Atlantic Pac et la Seapool, de la Nouvelle-Ecosse, parce qu'elles ne sont pas capables de rembourser leurs dettes, subissent le même sort. La liquidation est remise entre les mains d'un syndicat d'Halifax, MacDonald and Curry, et les chèques, du moins pour ceux qui les ont changés, sont retournés à cause du manque de fonds.

Le Soleil a appris également que ces trois filiales canadiennes de l'International Fisheries avaient des "contacts très étroits" avec le ministère fédéral de l'Expansion économique dans le cadre des zones désignées.

Rejoint par téléphone mardi après-midi, un fonctionnaire du MEER, division de l'expansion à l'industrie, nous a confirmé que: 1) le MEER, alors dirigé par M. Jean Marchand, a annoncé le 14 juillet 1971 l'octroi d'une subvention de \$59,000 à l'Interfish Ltd., de Stephenville, Terre-Neuve, pour l'agrandissement, la modernisation d'une usine et la construction d'une deuxième usine devant créer 9 emplois. On n'a pu cependant nous préciser de juillet 1971 à la saisie d'octobre 1972 quel montant avait été versé.

2) Le MEER a annoncé le même jour l'octroi d'une subvention de \$464,000 à l'Atlantic Pac, compagnie sœur de l'Interfish. Pour celle-ci, au moins un tiers du montant aurait été versé.

3) Le même fonctionnaire nous a également confirmé qu'en 1968, la Seapool Ltd., sœur des deux autres, avait reçu une subvention du fédéral mais il n'a pas pu en préciser le montant au Soleil. D'après nos renseignements, cette dernière subvention accordée au complet, aurait été aussi importante que la précédente, sinon plus, parce que l'usine de la Seapool, située à une vingtaine de milles d'Halifax, était de loin la plus moderne des trois: élevage de truites dans des bassins spécialement aménagés et ce, sous la surveillance de biologistes, etc.

"Les trois sœurs", de même que la "mère" du New Jersey, sont présentement en liquidation. La compagnie mère en était une multinationale qui opérait dans divers pays du monde dont le Pérou, Madagascar, etc.

LE MIC, LA BANQUE DE MONTRÉAL ET LES PÊCHEURS QUÉBÉCOIS

Averti, dès la saisie en octobre dernier, le ministère de l'Industrie et du Commerce a dépêché se-Côte-Nord avec un fonctionnaire sur la Basse-Côte-Nord pour récupérer le plus, après négociations avec la Banque de Montréal, de la faillite.

En un premier temps, on réussit à bloquer un chèque qui avait fait le plein de maquereaux et de harengs à Tête-à-la-Baleine et à Mutton Bay, autour du 14 octobre, et qui se dirigeait vers Stephenville.

Le chargement était évalué à près de \$8,300 et la Banque de Montréal a rendu la cargaison au prix coûtant à une industrie de pêche norvégienne.

Puis une lettre circulaire a été envoyée à tous les pêcheurs de la côte qui avaient pu faire des affaires avec l'Interfish, mais, selon un fonctionnaire de la division des pêches à Québec, les réponses n'ont pas été nombreuses jusqu'à maintenant, à cause de la difficulté des communications.

Il s'agit aussi, et ce n'est pas le plus simple, de retracer tous les chèques changés aux divers magasins de la compagnie de la Baie d'Hudson, chèques qui prennent au moins un mois à revenir après un périple à la maison - mère à Montréal.

Notre informateur au ministère évalue les pertes à peu près 1,000 barils de poissons pour une valeur de \$25,000.

Le MIC et la Banque de Montréal sont à chercher actuellement des moyens de compenser les pêcheurs pour les pertes, sinon "certains d'entre eux devront aller sous l'aide sociale pour l'hiver". Il faut inventorier les quantités vendues de

chacun et, pour ceux qui n'ont pas de reçu de l'Interfish (ce serait le cas de la majorité) il faut retrouver les chèques, tâche qui pourra être longue.

Pour leur part les pêcheurs de Terre-Neuve n'auraient pas connus les mêmes mésaventures, parce qu'à cause des moyens de communications plus efficaces sur leur côte, ils se trouvaient plus près des institutions bancaires et ont pu changer leurs chèques, du moins la majorité d'entre eux, plus rapidement.

PALLIER CES MÉSADVENTURES

Toujours selon notre informateur, des mesures sont actuellement prises pour sortir les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord du folklore, des méthodes archaïques de la pêche comme celle de la pêche à la trappe pour la morue.

En effet, depuis un an, le MIC, en collaboration avec les centres de Main-d'œuvre, a organisé des stages qui consistent pour les 311 pêcheurs de la côte à construire un prototype de bateaux qui servirait de modèle pour les autres; de plus, ils apprennent à diversifier leur équipement et voient la possibilité d'acquiescer un jour leur propre bateau.

Tout ceci permet aux pêcheurs, en plus d'une formation professionnelle précise, de se renseigner sur la mise en marché, des diverses compagnies, bref à les regrouper pour qu'ils soient mieux informés et éviter si possible des mésaventures comme celle qu'ils viennent de connaître.

En attendant, si les chèques peuvent être retrouvés avant la saison du gel, les 311 familles de pêcheurs de Kagaska à Lourdes-de-Blanc Sablon pourront passer un hiver moins dur.

Selon un représentant syndical

Les négociateurs syndicaux des Postes ne sont pas responsables de l'échec de la conciliation

(PC) — L'accusation portée par un représentant du Syndicat des postiers de Montréal, voulant que les conciliateurs du syndicat n'aient pas bien fait leur travail dans les pourparlers avec le gouvernement, a été rejetée par un autre représentant du Syndicat canadien des employés des Postes.

M. Marcel Séguin, représentant de l'ouest du Québec au syndicat, a fait savoir qu'il demanderait à ses membres de rejeter le rapport de conciliation soumis cette semaine mais a refusé d'attribuer l'échec de la conciliation avec le gouvernement fédéral l'équipe de représentants syndicaux.

M. Marcel Perreault, président du local de Montréal de ce même syndicat, avait déclaré lundi que les négociateurs de la partie syndicale "devait être

remplacés par d'autres qui accompliraient un meilleur travail pendant les discussions de négociations.

Toute entente conclue par la présente équipe de négociateurs de Montréal, a-t-il dit.

M. Perreault a approuvé l'idée que les membres québécois des Postes pourraient former leur propre groupement syndical s'ils décidaient que ce geste est nécessaire.

"Il est devenu plus évident que nous avons besoin de structures qui nous permettraient de diriger nos propres affaires au Québec".

Cette attitude a été condamnée par M. Séguin, pour qui le chef du local de Montréal tente de devenir "un gros poisson dans un petit étang".

Les déclarations de M. Perreault, poursuit M. Séguin, n'ont servi qu'à semer la confusion parmi les membres, en ce qui a trait à la situation réelle.

M. Séguin a fait savoir qu'il recommanderait un rejet du rapport de conciliation, alléguant qu'il offre des hausses salariales insuffisantes et une piètre classification des employés.

Le rapport, rendu public lundi à Ottawa, recommandait une hausse salariale de 65 cents de l'heure aux postiers. Cette augmentation porterait à

\$4.19 de l'heure le salaire des facteurs; les commis de bureaux, pour leur part, recevraient \$4.34 de l'heure en vertu d'un contrat qui se terminait en 1974.

Par ailleurs les 8,000 membres de l'Association des maîtres de poste du Canada ont été avertis par leur président D.A. Blackie, de ne pas participer à une grève des employés des postes contre le gouvernement.

Tout comme les employés des Postes, les maîtres de poste sont actuellement en train de négocier avec le gouvernement une nouvelle entente collective.

Deinhard

Laissez-vous griser par ce quatuor allemand:

Liebfräulich	DEINHARD Vin du Rhin No 537-C \$3.00
Niersteiner	DEINHARD Vin du Rhin No 538-G \$2.80
Bernkasteler	DEINHARD Vin de la Moselle No 539-A \$3.00
Moselle	PROSECCO DEINHARD "Sekt" No 588-D \$4.75

Accompagnez tout plat de fruits de mer et de volailles avec un de ces quatre vins.

HUILE A CHAUFFAGE

HUILE A FOURNAISE | HUILE A POELE

Livraison et service 24 heures par jour | 1re qualité - Service rapide - Prime gratuite

Eug. Desroches Fils Liée

569 ouest, St-Vallier - Tél.: 525-8141

UN CADEAU DE DERNIERE MINUTE

TELEVISEUR

NOIR ET BLANC
ECRAN DE 10"

Garantie d'un an sur lampe-écran et toutes les pièces.
3 mois de service à l'atelier.

\$79⁹⁵

A PARTIR DE

FER A VAPEUR

\$7⁹⁷

RADIO TRANSISTOR PANASONIC

\$9⁸⁷

MIXETTE DE LUXE PANASONIC

\$23²⁵

PLAT A FONDUE PANASONIC

Contrôle automatique.

\$32²⁵

BALAYEUSE LEWYT # 450

\$59⁰⁰

NETTOYAGE A TRIPLE ACTION:

1—Barres agitatives, délogent la poussière profondément imprégnée.

2—Brosses à traction puissante, balaye les fibres du tapis, en soulevant les nettoyeurs.

3—Puissance de 2 éventails pour le grand nettoyage.

FAUTEUILS LAZY BOY

à partir de

\$74⁰⁰

OUVERT TOUS LES SOIRS SAMEDI JUSQU'À 5H. Attention spéciale aux futurs mariés

CRISTOBAL

MEUBLES ET APPAREILS ELECTRIQUES... votre centre d'économie!

COIN ST-SACREMENT ET BOUL. CHAREST O. 681-6231

TOUS NOS VOEUX POUR UN JOYEUX NOEL ET UNE ANNEE 1973 PROSPERE!

Nous profitons de l'occasion pour remercier notre distinguée clientèle de l'encouragement témoigné au cours de l'année qui s'achève.

notre équipe...

MARCEL FORTIN, F.R.I.
Président

MICHEL DELAGE, E.A.
Gérant général, Secrétaire

LEO-PAUL BOUCHARD
Vice-Président, Évaluateur

ANDRÉ LABELLE, M.S.C.
Représentant, section commerciale et industrielle

STUART SCOTT
Agent de location

JACQUES ROY, T.P.
Représentant, section résidentielle

JEAN CARGN
Représentant, section résidentielle

PAUL ROBITAILLE
Service d'évaluation

nos services...

COURTAGE: Vente - terrains, maisons, édifices à revenus, location.
EVALUATION: pour hypothèque, expropriation, fins fiscales
PRETS: 1re et 2e hypothèques
MEMBRE DE CREA, CORPORATION DES EVALUATEURS, ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUEBEC, SERVICE MLS

FORTIN, DELAGE & ASSOCIES INC.

COURTIERS
220 EST, GRANDE-ALLEE - QUEBEC 4 - TEL.: 522-5631

Déficit de \$550,000 à l'Université Laval en 1972

Le déficit net de l'Université Laval à la fin de l'année financière 1971-1972 s'établit à \$550,000, soit \$100,000 de plus que le déficit prévu au début de l'année.

Entre 1971 et 1972, les revenus de l'université se sont accrus de 10.8%. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement de la subvention du gouvernement du Québec pour fins de fonctionnement de \$2,729,000 et par les revenus de placements et autres. De plus, au seul titre de la recherche, les subventions ont augmenté de \$1,816,000, soit 22.6%. À ce seul titre, les revenus ont totalisé près de \$9,900,000.

Au chapitre des dépenses, celles-ci se sont accrues de 14.4% entre 1971 et 1972. Malgré une légère baisse du nombre d'étudiants équivalents plein temps, les dépenses d'enseignement ré-

gulier ont augmenté, même si le pourcentage de celles-ci par rapport à l'ensemble des dépenses a subi une baisse de 2.2. Cette baisse s'explique en partie par la part plus grande affectée à la recherche, qui a augmenté de 1.1%.

Au cours de 1972, les dépenses de certaines autres fonctions ont connu des accroissements importants, plus particulièrement au titre de l'informatique

(\$500,000). Cette augmentation est compensée en partie par l'accroissement des revenus de l'extérieur de \$125,000 et le report à 1971-1972 d'engagements de \$200,000 provenant de 1970-1971. Les coûts de l'administration en général se sont accrus de \$725,000 par suite de la structuration du rectorat, de l'organisation du Bureau du registraire, pour la mise en place du nouveau règlement des études du 1er cycle et à cause des dépenses élevées d'intérêts pour emprunts à court terme.

L'obligation en 1972 de payer \$257,000 de taxes municipales est responsable en partie de l'augmentation des coûts au titre "Terrains et bâtiments"; on note aussi une augmentation importante des dépenses de chauffage due à l'augmentation du prix de l'huile.

Dans le cas des services aux étudiants, le fonctionnement pendant douze mois du Pavillon de l'éducation physique et des sports contribue à faire augmenter les coûts; en 1971, le pavillon n'avait été en opération que durant une partie de l'année.

Comme par le passé, l'Université Laval a réussi à autofinancer l'opération de ses services auxiliaires et les mesures sont prises pour que cette situation demeure au cours de la présente année.

Le total des immobilisations passe de 142 millions de dollars à 148 millions, principalement à la suite de l'addition des coûts de construction de la deuxième tour, ainsi que par l'achat d'équipement.

Malgré les difficultés causées par la stabilisation du nombre d'étudiants depuis 1969-1970 (leur nombre s'est cependant sensiblement accru à la rentrée de septembre 1972), l'Université Laval, à la suite de mesures fermes, a réussi à contrôler l'évolution de sa situation financière. La mise en application des nouveaux règlements du premier cycle, la réallocation des crédits en faveur des secteurs en expansion permettront d'obtenir, au cours des prochains mois, une meilleure utilisation des fonds disponibles, et les grandes orientations de Laval pourront être appuyées par des ressources accrues.

Les universités devront vivre de leurs propres moyens (Leslie Frost)

TORONTO (PC) — M. Leslie Frost, ancien premier ministre de l'Ontario, a déclaré, que les "bons jours" des dépenses en éducation étaient terminés et que, dorénavant, les universités devraient vivre de leurs propres moyens.

M. Frost, membre du comité provincial des affaires universitaires, a pris la parole au cours d'une rencontre du comité avec la Confédération ontarienne des associations des facultés universitaires, qui réclament une hausse de huit pour cent par élève, des subventions aux universités pour l'année 1974-75.

M. Frost a déclaré à la confédération, représentant 6000 professeurs de 15 universités, que les contribuables étaient actuellement sur-taxés et que les universités devraient en tenir compte.

L'augmentation des octrois proposée hausserait de \$50 millions le budget actuel d'aide aux universités.

Selon le président de la confédération, M. Cyril Carter, de l'université Trent, de Peterborough, cette hausse de huit pour cent représente le strict minimum, dont les universités ont besoin pour affronter l'augmentation de leurs dépenses.

L'Alberta se propose de couper les octrois aux universités et aux collèges

EDMONTON (d'après PC) — Les mesures annoncées par le ministre de l'Éducation de l'Alberta, M. Jim Foster, ont pour but de réduire en 1973-74 les octrois aux universités de 50 pour cent et aux collèges de 35 pour cent.

A la session du printemps, la législature albertaine sera appelée à voter des octrois de \$16 millions aux universités, soit une diminution de \$17 millions comparativement à cette année. Pour les collèges, les octrois devraient être de \$7.65 millions en comparaison avec \$12 millions cette année.

Les hausses de deux pour cent de cette année et de 3.4 pour cent pour l'année prochaine se situent au-dessous de l'augmentation générale du coût de la vie, qui se chiffre par cinq pour cent par année.



motel television inc.

VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOEL AVEC DES PRIX INCROYABLES

651-9110

1973 ZENITH SUPER CHROMACOLOR

Le WINFIELD
Modèle D4756M
26" COULEUR

- Meuble de style colonial
- châssis 'Titan 200'
- 100% transistorisé
- Syntonisateur transistorisé Super Gold Video Guard
- un bouton règle le tout.

L'EXETER D3722W
17" COULEUR

- cabinet fini noyer
- réglages coulissants
- châssis de grand rendement Zenith
- syntonisateur Super Video Range.

LE CENTRE DE MUSIQUE LE PLUS POPULAIRE

motel television inc.

CENTRE D'ACHATS PLAZA LAVAL
(Face à l'hôpital Laval)

AUCUN COMPTANT JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER **TEL.: 651-9110** OUVERT TOUS LES SOIRS, DU 18 AU 22 DEC. INCL.

Kronenbräu 1308

MURIÉ DANS LE CHÊNE OAK AGED BEER

Le secret...? La Kronenbräu 1308 est une ale brassée et mûrie dans le chêne suivant un procédé original de la Drei Kronen Brauerei de Bavière. La maturation soignée et lente en tonneaux chêne donne une saveur pleine, douce et riche à chaque verre de Kronenbräu 1308. La Kronenbräu 1308 est maintenant brassée et mûrie dans le chêne au Québec et, si étonnant que cela paraisse, cette ale est vendue à prix populaire. Dégustez la Kronenbräu 1308, "la bière dorée mûrie dans le chêne", en vente chez tous les détenteurs de permis.

DREI KRONEN BRAUEREI (1308) QUEBEC LIMITEE

À PRIX POPULAIRE

Aucune accusation n'a encore été portée contre la Canadian Javelin

MONTREAL (Selon PC) — M. William Wismer, président de la Canadian Javelin Ltd., a déclaré hier qu'aucune accusation n'avait été portée contre la compagnie, ses directeurs, ni aucun des ex-dirigeants de Terre-Neuve avec qui elle a eu affaire.

"Bien que des recherches aient été effectuées, ce sont des choses auxquelles il faut s'attendre dans des affaires politiques de cette nature", a dit M. Wismer dans un communiqué.

La Gendarmerie canadienne a rapporté mardi qu'elle avait saisi des documents, au cours de la fin de semaine, dans les bureaux de cinq directeurs de la compagnie et au bureau juridique de M. Harry Blank, un membre de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi qu'aux domiciles de l'ex-premier ministre Joseph Smallwood et de

l'ex-sous-ministre du Développement économique de Terre-Neuve, M. Oliver Vardy.

Les recherches ont été faites à la demande du ministre de la Justice de Terre-Neuve, Alex Hickman, et font partie d'une enquête concernant l'utilisation de fonds reliés à la cartonnerie de Stephenville, à Terre-Neuve.

Cette usine, dont l'idée venait du premier ministre Joe Smallwood, devait être construite par la Canadian Javelin.

Le gouvernement conservateur du premier ministre Frank Moores a pris en main le contrôle du projet en mai dernier, après avoir exprimé son mécontentement au sujet des accords financiers existants.

Le gouvernement conservateur s'interrogeait notamment sur les circonstances selon lesquelles la Société Trans-Shipping of Liechtenstein a acquis

les droits forestiers sur un territoire de 10.300 milles carrés au Labrador pour les revendre à la Javelin, le seul document étant une lettre de concession à la compagnie venant du premier ministre Smallwood.

"Une fois que les documents auront été examinés, on constatera qu'il n'existait aucune base réelle pour justifier cette action et qu'il s'agissait d'une complète mésentente", a dit M. Wismer.

Selon lui, il n'y a aucune raison de croire que cette action est liée au paiement de la balance des sommes dues à la Canadian Javelin et ses sociétés affiliées.

MISE AU POINT

Par ailleurs, à Québec, le député libéral de Saint-Louis, M. Harry Blank, a tenu à faire une mise au point, lors de la reprise des travaux de la Chambre, hier après-midi, concernant la saisie de documents effectuée à son bureau, en fin de semaine.

M. Blank a précisé, qu'en tant que député, il n'avait rien à voir avec la Canadian Javelin, objet d'une enquête de la GRC.

Il a expliqué que, comme avocat, un client lui avait remis, il y a deux ans, un dossier scellé, et que c'est ce dossier qui avait été saisi par la Gendarmerie.

M. Blank a tenu à faire cette mise au point parce qu'à son avis, certains journaux laissaient entendre qu'il était impliqué dans l'enquête.

par Louise PICARD

Le Conseil des Ministres a donné, hier soir, son approbation aux objectifs contenus dans le projet de règlement sur le transport par véhicule-taxi, projet qui suit assez fidèlement les

L'affaire Gros-Louisville de Québec sera débattue le 2 février

par Roch DESGAGNE

Pour le chef Max Gros-Louis, la grande priorité de l'heure, c'est la cause de la baie James, qui s'instruit, présentement, à Montréal. Quant à l'audition de la poursuite que la ville de Québec a intentée contre lui et M. Blaise Saint-Pierre, les accusés d'avoir pollué la source d'eau du filtre municipal, n'est pas pour demain. Il prévoit que l'affaire de la baie James sera très longue à débattre en cour.

Par inadvertance, la Fédération du canotage long parcours du Québec avait annoncé la comparution du chef Gros-Louis et du sportif Saint-Pierre pour ce matin, en cour municipale, mais ce n'était pas le cas. La cause est inscrite au rôle pour le 2 février, précisait le greffier de la cour municipale, M. Alphonse Paquet.

Gros-Louis et Saint-Pierre sont accusés d'avoir pratiqué le canotage sur la rivière Saint-Charles, sans être propriétaires riverains de ce cours d'eau.

conclusions du rapport Bossé.

Le règlement concernant l'industrie du taxi a été rendu public, ce matin, par le ministre des Transports M. Bernard Pinard. Afin d'apporter une solution globale, définitive et durable aux problèmes soulevés par l'exploitation de cet important système de transports a déclaré M. Pinard, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants:

— organiser et rentabiliser l'industrie du taxi;

— améliorer le service à la clientèle;

— humaniser les conditions de travail de ceux qui vivent de cette industrie;

— doter cette industrie d'une structure juridique et opérationnelle efficace.

Ainsi, le projet de règlement prévoit que la Commission des Transports du Québec, seul organisme désormais autorisé à délivrer annuellement des permis de propriétaires, éliminera immédiatement tous les permis de propriétaires pour lesquels aucun véhicule n'est en circulation. Le simple contrôle de l'émission des nouvelles plaques "T" et "TV" en 1972 a permis d'éliminer, jusqu'ici, quelque 348 taxis fantômes.

Conformément aux conclusions du rapport Bossé et à la situation qui prévaut à Toronto et dans plusieurs villes des États-Unis, le nombre de permis se situera autour de 800 habitants pour un permis.

Pour obtenir un permis de propriétaire de taxi il faudra,

notamment, avoir sa principale place d'affaires dans l'agglomération ou la région pour laquelle le permis est demandé, s'engager à tirer sa principale subsistance de l'industrie du taxi, s'il s'agit d'une agglomération de plus de 25.000 habitants et, dans tous les cas, être assuré pour au moins 100.000.

Afin d'organiser et de rentabiliser l'industrie du taxi au Québec, poursuit le ministre Pinard, le gouvernement se propose d'éliminer de l'industrie du taxi tous ceux qui ne tirent pas leur principale subsistance de cette activité.

FIN DU REGIME DES CONCESSIONS

Visant à mettre fin au régime des concessions et au système de location de voitures-taxis, le règlement prévoit qu'à l'avenir, lorsqu'une personne désirera se lancer dans l'industrie du taxi, elle ne pourra détenir plus d'un permis, s'il s'agit d'une personne physique, ni plus de 20 permis s'il s'agit d'une corporation.

Ainsi, tout poste de stationnement dans une agglomération devient accessible à tous les chauffeurs, sans distinction de cette agglomération.

Diverses mesures de nature à garantir la sécurité des clients, notamment l'inspection obligatoire des véhicules tous les 4 mois, seront appliquées. Désormais, les véhicules taxis seront mieux identifiables par le client puisqu'ils seront tous de couleur noire et que tous les dômes seront identiques, de couleur jau-

ne dans les agglomérations et de couleur blanche dans les régions, avec un code d'appel unique pour le territoire s'il s'agit d'une agglomération.

Pour chaque agglomération, il sera constitué une association de taxis composée de tous les propriétaires et dont la principale fonction sera d'établir et d'opérer une centrale unique, d'organiser des systèmes de rentes, d'assurances collectives, d'approvisionnement et d'achats en groupe.

De plus, le règlement oblige les détenteurs de permis de propriétaires à assurer aux chauffeurs à leur emploi des conditions de travail et un traitement justes, humains et conformes aux règlements du ministère du Travail.

Diverses dispositions prévoient aussi de garantir la sécurité des propriétaires et des chauffeurs.

Selon M. Pinard, les associations de taxis seront d'une extrême importance puisqu'elles contrôleront toute l'exploitation de l'industrie du taxi dans leur agglomération ou dans leur région. Ainsi, lorsque le règlement sera adopté, le directeur du Bureau des Véhicules automobiles nommera dans la province plusieurs directeurs provinciaux.

Enfin, des réunions de la Commission parlementaire des Transports seront spécialement convoquées vers le 15 janvier prochain afin d'étudier ce projet qui ne comporte pas moins de 408 articles, susceptibles d'a-

mendements, après consultation avec les principaux intéressés de l'industrie du taxi.

AUX CLIENTS de la PHARMACIE P. LEAHY

Nous sommes en mesure de continuer de vous servir et remplir toutes vos prescriptions à la clinique médicale St-Vallier

située au 750 St-Vallier Tél.: 681-6384

Paul Leahy pharmacien

Le fédéral songe à bloquer l'accès aux prestations d'assurance-chômage aux travailleurs retraités de 65 ans

OTTAWA (D'après PC) — Le gouvernement fédéral songe à bloquer l'accès aux prestations d'assurance-chômage aux travailleurs retraités de 65 ans.

C'est ce qu'a indiqué un porte-parole de la Commission de l'assurance-chômage, hier, à Ottawa.

Un retraité de 65 ans, selon la loi fédérale actuelle, peut bénéficier de prestations de l'assurance-chômage pour des périodes pouvant atteindre 51 semaines après la cessation de son emploi.

Le porte-parole a précisé que la modification éventuelle de la loi sur ce point est l'une des choses que le gouvernement envisage pour améliorer la législation de l'assurance-chômage.

Les modifications doivent d'abord être approuvées par le cabinet des ministres.

LES PAUVRES

Le programme d'assurance-chômage actuel n'a absolument pas permis d'atténuer les problèmes des pauvres chroniques et les bas salaires, a déclaré par ailleurs le président de la Canadian Teachers' Federation, Wendell Sparkes.

Les récents changements du programme fédéral d'assurance-chômage, selon M. Sparkes, ne constituent que l'application d'un peu de peinture neuve sur un vieux système chambrant, et tout ça pour la modique somme de 52 milliards tel qu'il l'a été prouvé récemment.

Le gouvernement fédéral, dans son esprit, devrait s'attaquer réellement à la pauvreté en établissant un revenu annuel garanti, un meilleur système d'éducation et de meilleures

possibilités d'emploi dans une économie mieux gérée.

Les enseignants, a conclu M. Sparkes, sont plus prêts à faire leur part en vue d'une meilleure redistribution.

Le nouveau système de classement permettra aux éleveurs de boeuf des catégories maigres A-1 et A-2 de recevoir les meilleurs prix à l'avenir, annonce le ministre de l'Agriculture.

En effet, selon les résultats d'une enquête, il faut trois à quatre fois plus d'aliments pour produire une livre de gras qu'une livre de maigre, de sorte que les éleveurs qui vendent des produits classés dans les catégories à prix élevés devraient avoir un coût de production plus faible et une meilleure marge de profits.

Les deux facteurs qui influent sur le classement sont 91e poids de marché et la finition à l'abattage.

Le nouveau système de classement pour résultat de primer les carcasses plus maigres de catégorie supérieure, de sorte que les engraisseurs auront avantage à mettre sur le marché des bovins faisant les catégories maigres A-1 et A-2. Et

Le programme d'assurance-chômage actuel n'a absolument pas permis d'atténuer les problèmes des pauvres chroniques et les bas salaires, a déclaré par ailleurs le président de la Canadian Teachers' Federation, Wendell Sparkes.

Les récents changements du programme fédéral d'assurance-chômage, selon M. Sparkes, ne constituent que l'application d'un peu de peinture neuve sur un vieux système chambrant, et tout ça pour la modique somme de 52 milliards tel qu'il l'a été prouvé récemment.

Le gouvernement fédéral, dans son esprit, devrait s'attaquer réellement à la pauvreté en établissant un revenu annuel garanti, un meilleur système d'éducation et de meilleures

OTTAWA (PC) — Un nouveau système de classement permettra aux éleveurs de boeuf des catégories maigres A-1 et A-2 de recevoir les meilleurs prix à l'avenir, annonce le ministre de l'Agriculture.

En effet, selon les résultats d'une enquête, il faut trois à quatre fois plus d'aliments pour produire une livre de gras qu'une livre de maigre, de sorte que les éleveurs qui vendent des produits classés dans les catégories à prix élevés devraient avoir un coût de production plus faible et une meilleure marge de profits.

Les deux facteurs qui influent sur le classement sont 91e poids de marché et la finition à l'abattage.

Le nouveau système de classement pour résultat de primer les carcasses plus maigres de catégorie supérieure, de sorte que les engraisseurs auront avantage à mettre sur le marché des bovins faisant les catégories maigres A-1 et A-2. Et

Le programme d'assurance-chômage actuel n'a absolument pas permis d'atténuer les problèmes des pauvres chroniques et les bas salaires, a déclaré par ailleurs le président de la Canadian Teachers' Federation, Wendell Sparkes.

Les récents changements du programme fédéral d'assurance-chômage, selon M. Sparkes, ne constituent que l'application d'un peu de peinture neuve sur un vieux système chambrant, et tout ça pour la modique somme de 52 milliards tel qu'il l'a été prouvé récemment.

Le gouvernement fédéral, dans son esprit, devrait s'attaquer réellement à la pauvreté en établissant un revenu annuel garanti, un meilleur système d'éducation et de meilleures

Vin Fou
BLANC BRUT
le grand mousseux de France qui triomphe au Québec.
HENRI MAIRE AU CHATEAU MONTFORT NEGOCIANT A ARBOIS - JURA - FRANCE
S.A.Q. 590-C

dégustez le VIN FOU glacé

ORGUE HAMMOND
L'orgue qui ne se désaccorde jamais, plus de 5,000 déjà vendus dans la région métropolitaine
Cours gratuits, banc, méthode en français et service d'un an.
Prix: de \$749⁰⁰ à \$15,000⁰⁰



Studio Willi Inc.
1095, RUE ST-JEAN / 524-3573
PLACE FLEUR DE LYS / 529-0767

Les ministres approuvent les objectifs du projet de règlement concernant le taxi

Le règlement concernant l'industrie du taxi a été rendu public, ce matin, par le ministre des Transports M. Bernard Pinard. Afin d'apporter une solution globale, définitive et durable aux problèmes soulevés par l'exploitation de cet important système de transports a déclaré M. Pinard, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants:

- organiser et rentabiliser l'industrie du taxi;
- améliorer le service à la clientèle;
- humaniser les conditions de travail de ceux qui vivent de cette industrie;
- doter cette industrie d'une structure juridique et opérationnelle efficace.

Ainsi, le projet de règlement prévoit que la Commission des Transports du Québec, seul organisme désormais autorisé à délivrer annuellement des permis de propriétaires, éliminera immédiatement tous les permis de propriétaires pour lesquels aucun véhicule n'est en circulation. Le simple contrôle de l'émission des nouvelles plaques "T" et "TV" en 1972 a permis d'éliminer, jusqu'ici, quelque 348 taxis fantômes.

Conformément aux conclusions du rapport Bossé et à la situation qui prévaut à Toronto et dans plusieurs villes des États-Unis, le nombre de permis se situera autour de 800 habitants pour un permis.

Pour obtenir un permis de propriétaire de taxi il faudra,

LA CORTINA. C'EST CHAQUE ANNÉE PLUS DUR DE LA FAIRE PLUS ROBUSTE.



Mais nous y parvenons. C'est que nous savons à quel point le Canada peut faire la vie dure à une petite voiture économique d'importation.

Il y a quelques années, notre petite voiture déjà costauda a été complètement réétudiée pour la rendre encore plus robuste. Résultat: la toute nouvelle Cortina 1971.

C'était une petite voiture vraiment robuste. Pourtant nous avons continué à chercher d'autres moyens de la rendre encore plus solide.

Cette année, on l'a dotée d'un nouveau groupe pare-chocs amortissant. Il s'agit, à l'avant, d'un solide pare-chocs d'acier derrière lequel on a installé un renfort d'acier pleine largeur, le tout fixé à deux robustes montants. Ford a aussi installé deux dispositifs amortissants à l'avant du châssis. Et nous l'avons soumise à des contrôles de qualité encore plus rigoureux. C'est tout.

La Cortina a vraiment tout ce qu'il faut à une petite voiture économique pour résister aux rudes conditions de conduite du Canada. Et se classer première de sa catégorie.

Pour affronter nos routes accidentées, la Cortina possède une suspension avant à bras court et long qui lui assure un roulement plus silencieux et un surcroît de maniabilité. A l'arrière, les classiques ressorts à lames ont été remplacés par

une suspension à quatre barres articulées qui dirige le déplacement de l'essieu arrière dans les virages, et supprime pratiquement la tendance au tressautement de l'essieu.

Pour qu'elle roule plus vite sur les autoroutes, on a équipé la Cortina d'un moteur de 2 litres à cames en tête, assez puissant pour lui permettre d'accélérer de façon impressionnante et rouler des heures à haute vitesse sans gaspillage d'essence. Et comme en ville, on freine aussi souvent qu'on accélère, on lui a donné des freins à disque à l'avant pour qu'elle s'arrête vite et en ligne droite.

Le dessous de la Cortina a aussi été recouvert électrostatiquement d'une couche de phosphate antirouille pour résister à l'action corrosive des sels épanchés dans la neige.

Et ce ne sont là que quelques-unes des caractéristiques qui font de la Cortina une voiture capable de résister aux rigueurs du climat canadien.

La conception de l'intérieur devait répondre à deux impératifs: confort et commodité.

Les sièges-baquets avant, complètement inclinables, ont été scientifiquement dessinés en vue d'un meilleur support

latéral et lombaire.

La moquette bouclée ajustée au plancher isole l'intérieur des bruits de la route, tout en lui donnant un cachet luxueux.

Les pratiques poignées de maintien avant et arrière ont été conçues pour vous faciliter l'entrée et la sortie de la voiture.

Et le dégivreur électrique de la glace arrière vous assure une bonne visibilité par les froids matins d'hiver.

En fait, nous avons doté la Cortina de tout ce qui pouvait en faire une petite voiture robuste et durable, avec tout le confort qu'il vous faut.

Comme elle est déjà presque entièrement équipée, sa liste d'accessoires offerts en option est courte: transmission automatique à trois rapports et radio posée par le concessionnaire.

Faites l'essai sur route d'une Cortina 2-portes, 4-portes ou GT. Vous verrez. Elle est difficile à battre!

CORTINA Ford

LA CORTINA 1973



Elle a du coeur au ventre. Chez les concessionnaires Mercury et certains concessionnaires Ford.

Innovation à Paris: la fourrure par "soi-même"

PARIS (AFP) — Un grand fourreur parisien qui désire garder l'anonymat — mais n'en sera pas moins considéré par les femmes comme un bienfaiteur de l'humanité — vient de faire breveter un système permettant à celles-ci de gagner 50 pour cent du prix de leur prochain manteau de fourrure.

Mis en vente dans les grands magasins pour les fêtes de Noël, le système, dénommé "self-furs" (la fourrure par soi-même), consiste à remettre à la cliente un paquet contenant les peaux nécessaires à la confection d'une vaste ou d'un manteau, accompagnées d'un schéma, d'un patron précis taille 38 à 42, d'une agrafeuse et d'agrafes spéciales ainsi que la doublure.

Sans fil ni aiguille et avec un minimum d'attention, il est désormais possible de confectionner, au coin du feu ou même devant la télévision, un manteau de fourrure en quelques heures. "Un enfant peut le faire sans aide", affirme l'inventeur.

Cette "découverte" n'est exploitée actuellement qu'en deux poils: lapin français et lièvre, mais tous les espoirs sont permis. Prix moyen du colis "self furs" complet: de \$100 à \$125.



Petits diamants... pour gros budgets

Si vous n'avez pas encore complété vos achats de Noël, si vous êtes à court d'idées, si vous avez peur des fautes et si le prix, surtout, n'entre aucunement en ligne de compte... votre cadeau est tout trouvé: un "petit diamant pour l'être cher". L'assortiment de bagues, présenté ci-dessus, fait partie de la collection "diamants 73", une collection spéciale de bijoux pour hommes

et pour femmes. Nul doute que le bijoutier vous réservera un petit salon spécial, à l'abri de la cohue, si vous vous montrez intéressé à acheter l'un ou l'autre de ces bijoux. Les prix varient entre 100 et 750 dollars... "des prix à la portée de toutes les bourses", précise le Centre d'information sur les diamants, un organisme publicitaire.



BROADTAIL ET VISON — Encore des cadeaux pour les gros budgets. A gauche, un manteau de broadtail russe, brun foncé, ceinture de bijoux. A droite, un manteau polo en vison de teinte très pâle. Le système de la fourrure par "soi-même" nous offrira peut-être un jour ces peaux de luxe.

À temps pour Noël!

Musk POUR Hommes

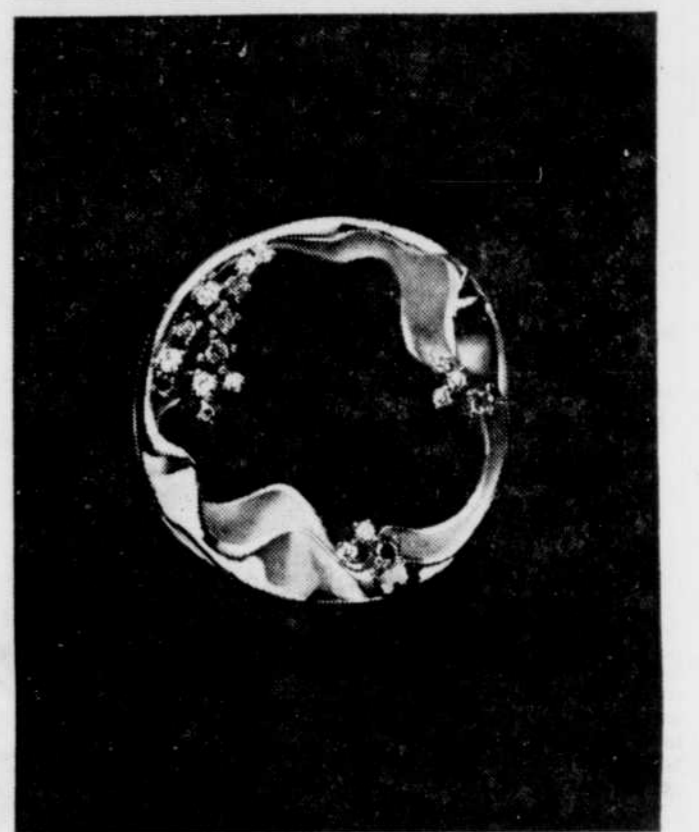
L'eau de Cologne voluptueuse de Yardley. Dans les pharmacies ou les grands magasins.

à bonne cave, bons vins!

TAVEL
Côte du Rhône
Père Anselme
SAQ-529 E 26 oz.

VIEILLE FIOLE
Château de Pape
(Rouge)
SAQ-550 F 26 oz.

produit importé de France



Saphirs et diamants montés sur de l'or Birks

C'est plus qu'une broche, c'est un trésor qu'elle portera précieusement toute sa vie. Cercle d'or jaune 18 carats orné de pierres précieuses. Une création de nos studios de joailliers. \$800.

travail à l'aiguille

A LA MODE DOLMANE: Faites vous-même ce magnifique gilet style dolman, des plus en vogue! Manches dolmanes accentuées par une laine de couleur contrastante et tricotées avec un motif de coquille. Utilisez la laine de mohair ou de la laine peignée. Il s'ajuste parfaitement au corps puisqu'il est tricoté en côtes jusqu'au buste. Patron no 681; tailles 8-18 incl.



681

Laura Wheeler

Ecrire lisiblement vos nom et adresse et mentionner correctement le numéro du patron ainsi que la grandeur s'il y a lieu. Ne pas demander des mesures autres que celles spécifiées. Adressez vos commandes comme suit: SERVICE DES PATRONS, LE SOLEIL, C.P. 1547, QUÉBEC 2.

Prix: 75¢

(AJOUTEZ 15 CENTS POUR ENVOI DE PREMIERE CLASSE)

Seuls les mandats-poste et les chèques PAYABLES AU PAIE à Québec seront acceptés. Ne pas envoyer de monnaie ni de timbres-poste. Les patrons offerts par notre journal ne sont pas remboursables et ne sont pas en vente à nos bureaux. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Ces patrons, d'usage facile et rapide, sont en anglais et accompagnés d'un lexique français.

Suggestions-cadeaux pour elles!

Tous les magasins Greenberg sont ouverts tard tous les soirs!

Offrez-lui un cadeau de luxe...
Chapeaux en vrai vison!
16.95

Des cadeaux magnifiques pour elles! Des chapeaux en vraies queues de vison dans un choix des modèles les plus populaires, tels que des petits chapeaux, des styles cosaques et autres.

Venez voir notre super collection d'autres chapeaux en vraies fourrures... 9.95 à 18.95.

Mode nouvelle très en demande!
Jolis châles pour dames!
4.99 à 6.95

Modèles variés en acrylique doux et souple à tricot aéré avec frange à même. Teintes unies ou multiples. Venez en choisir maintenant!

GRATIS! 500 Gagnants chanceux cette semaine!

Encaissez votre chèque d'Allocations Familiales chez Greenberg et remplissez un coupon d'inscription. Ce tirage de certificats-cadeaux aura lieu le vendredi, le 22 décembre à 7:30 p.m. dans tous les 28 magasins Greenberg.

Cadeaux chics et pratiques...
Parapluies pliants pour dames!

Facile à apporter tout le temps... des parapluies en rayonne ou nylon imperméable dans une profusion d'imprimés et de belles teintes unies. Manches de teintes coordonnées.

5.99 à 6.99

Sacs à mains élégants et nouveaux pour dames!

Seuls deux modèles de notre vaste collection sont ici représentés. Styles chics tout aller ou habillés en urethanes et beau simili-cuir de vinyle. Brun, noir, havane et autres coloris mode.

5.00 à 6.99

Voyez les autres annonces Greenberg pour plusieurs autres suggestions-cadeaux



Bagues à pierres fines cerclées de diamants

C'est avec ravissement qu'elle accueillera le plus éloquent hommage que vous puissiez lui rendre en lui offrant l'une de ces magnifiques bagues. Chaque bague en or blanc 14 carats est sertie d'une énorme pierre fine. Améthyste, \$600. Aigue-marine, \$550. Citrine, \$500. Opale, \$600.

16, de la Fabrique - 522-3822
Place Ste-Foy - 653-4035

BIRKS
JOAILLIERS

28 MAGASINS DANS LA PROVINCE

90 EST, RUE ST-JOSEPH

CENTRE D'ACHATS La CANARDIERE

CENTRE D'ACHATS ROND-POINT LEVIS

• MONTREAL 13 • GRANBY • JOLIETTE
• ST-BASILE • TROIS-RIVIERES • STE-THERESE
• ST-BONNE • CHAREST • ST-JEAN

budget/ nutrition

L'enquête "Nutrition Canada"

Avec la fin de 1972 s'est terminée la première étape de l'enquête nationale "NUTRITION CANADA": celle de la cueillette des données. Depuis les débuts de l'enquête en 1968, un long travail s'est fait dans l'ombre: il serait bon de se rappeler l'importance de cette enquête.

Des rapports antérieurs avaient mis en doute l'opinion très répandue selon laquelle les Canadiens s'alimentent bien.

— Par exemple: 10 p.c. des échantillons de foie humain recueillis à l'autopsie dans un hôpital d'Ottawa ne contenaient pas de vitamine A; ce qui signifie que ces personnes n'avaient aucune réserve de ce nutriment essentiel.

— Dans trois hôpitaux de Montréal et de Toronto ont été admis 400 enfants souffrant de rachitisme sévère nécessitant une hospitalisation. Un cas sur 20, selon les statistiques, est suffisamment grave pour nécessiter une hospitalisation: cela représente jusqu'à 8,000 cas de rachitisme existant dans les régions desservies par ces trois hôpitaux.

— Les changements, quant à nos habitudes alimentaires, sont aussi une des raisons qui ont motivé cette enquête.

Les Canadiens font moins d'exercice, mangent moins de pommes de terre et de céréales.

Ils consomment plus d'aliments précutés, préemballés, etc. . .

En 1969, 17 p.c. du dollar consacré au budget alimentaire était accordé à des aliments consommés à l'extérieur de la maison. Les gens ont à leur portée de plus en plus, des substituts pour des aliments traditionnels comme le lait et la viande. On utilise aussi beaucoup les aliments de type "snack foods".

A la fin de l'enquête, on connaîtra vraiment l'effet de ces changements sur notre santé ainsi que l'état nutritionnel des Canadiens.

Depuis 1968, plus de 25,000 Canadiens d'un coin à l'autre du pays ont été interviewés par des diététistes sur leurs habitudes alimentaires, mesurés par des anthropologues, examinés par des médecins et par des dentistes; ils ont fourni des échantillons d'urine et de sang pour des analyses de laboratoire. Ces analyses de laboratoire à elles seules fournissent 20% d'informations sur chaque personne.

L'interview sur l'alimentation demandait près d'une heure. Il s'agit d'un entretien poussé où l'on s'informait auprès de chaque participant du genre et de la quantité des aliments qu'il consomme et de la fréquence de la consommation de certains aliments. Le but de cet interview est de déterminer les habitudes alimentaires de l'individu et la quantité de nutriments, d'additifs chimiques et d'agents contaminants absorbés.

C'est cette première partie de l'enquête qui est terminée. Il reste maintenant à compiler tous les renseignements recueillis.

Cette analyse débute en janvier 1973 par la province de Québec. Les résultats définitifs ne sont prévus que pour la fin de l'année 1973 ou le début de 1974.

Nous tous profiterons de cette enquête: elle nous montrera comment améliorer notre alimentation. Elle va apporter à la profession médicale et à la profession diététique une foule de connaissances nouvelles. Elle va aider aussi l'industrie alimentaire à développer de meilleurs produits ainsi que les gouvernements qui doivent protéger la santé des individus.

Lucie L. Roy, diététiste.

Produits alimentaires

Les armes du consommateur face à la hausse des prix

Devant la montée des prix des produits alimentaires, les consommateurs doivent prendre des mesures pour y échapper. Evitez de vous comporter comme un oiseau hypnotisé par un serpent ou de vous démener en criant: "C'est la fin du monde!" Voici quelques façons pour le consommateur de contre-attaquer dans la guerre des prix:

— Si vous pensez que le prix d'un article est exagéré, ne l'achetez pas s'il existe un produit similaire à un prix raisonnable.

— Recherchez les bonnes affaires comme les ventes à perte ou les offres spéciales, et lisez attentivement les annonces.

— Si vous le pouvez, évitez d'acheter trop de produits alimentaires pratiques comme les diners ou les fruits et légumes surgelés, les préparations à plats cuisinés et les desserts tout prêts. Ils ont leur utilité, mais leur commodité se paie.

— Prenez la bonne habitude de comparer les prix et de vous servir des prix unitaires pour faire le meilleur achat.

— Achetez en grosses quantités si vous le pouvez; en général (mais pas toujours!), cela peut vous faire économiser de l'argent à la longue.

— Préparez soigneusement

vos achats et utiliser une liste. Ce peut être drôle de céder à ses impulsions, mais le portefeuille en souffre.

— Essayez divers genres de produits alimentaires, et ne vous sentez pas obligé de servir des aliments chers juste parce que vous y êtes habitué.

— Faites-vous une règle d'acheter les fruits et légumes de saison. Les produits alimentaires hors de saison créent peut-être des sensations gustatives, mais ils ne sont pas donnés en général.

— La cuisine gastronomique ne nécessite pas toujours des ingrédients rares et coûteux. Un mélange d'herbes aromatiques et un peu d'imagination peuvent être au départ d'une bonne boustifaille.

— Comparez soigneusement la qualité et le prix des marchandises étiquetées de petites sociétés privées avec les mar-

ques qui font l'objet d'une publicité nationale. Il peut y avoir de bonnes affaires à faire.

— N'ayez pas de préjugés

contre les extrémités des animaux de boucherie, ou contre les abattis. Plus le morceau est haut placé, plus vous aurez à déboursier.

— Ne laissez pas votre mari en liberté dans le rayon des aliments de fantaisie. Ses petites gourmandises peuvent saboter votre budget.

LES CADEAUX "SURS-DE-PLAIRE"!

Visitez notre Salon diamantaire

léonard toussaint inc.

BRACELET DE CHARMS 14 K

Spécial \$54⁹⁵

MEDAILLE D'AMOUR 14K

1 diamant 1 baguette rubis SPECIAL \$29⁹⁵



ALLIANCE POUR HOMME 10K 3 diamants de 1 point. Promotion spéciale. \$44⁹⁵

Yvette Bureau
LINGERIE - CORSETERIE
VÊTEMENTS SPORT
150 Ouest, St-Vallier, Québec 8
Tél.: 525-5033

"Relish" aux pommes et aux cornichons

TORONTO (PC) — Tous les jeunes aiment les cornichons et les pommes. Vous vous demandez sans doute ce que ces deux aliments viennent faire ensemble, mais voici une excellente recette de "relish" que vous aimerez non seulement préparer, mais manger; c'est une sauce aux pommes à la "relish", particulièrement délicate.

Pour obtenir environ deux tasses et demie de cette sauce, vous devez vous procurer les ingrédients suivants: une boîte de 16 onces de sauce aux pommes, deux tiers de tasse de cornichons sucrés et quatre cuillères à thé de raifort. Mélangez tous ces ingrédients et laissez refroidir, au réfrigérateur.

Un menu facile et rapide à préparer qui ne risque de déplaire à personne est un spaghetti à la sauce à la viande et aux tomates, accompagné de pain italien sur lequel vous aurez mis du beurre à l'ail. La salade complète toujours bien ce genre de plat, assez assaisonné, en lui donnant un petit goût de fraîcheur.

HENRI DION
MARCHAND DE FOURRURES
les plus bas prix en ville... une visite vous convaincra!
576, MAZENOD - 525-9702

"C'EST CURIEUX"

C'est curieux comme certaines personnes pensent que seuls les gens riches peuvent offrir un cadeau en or et diamants.

Chez nous, vous trouverez des bijoux en or et diamants à prix modiques: bagues, bracelets, brelonnages, pendentifs, broches, boucles d'oreilles, montres... que vous pouvez offrir à Noël, comme gage d'amour.

VEZ CONSTATER ET CHOISISSEZ POUR NOËL LE CADEAU QU'ELLE SOUHAITE VRAIMENT chez

LEONARD TOUSSAINT INC.
DIAMANTAIRE IMPORTATEUR MANUFACTURIER

ENTRÉE 3e AV. ET 4e AV.
330, 1re rue, Limoilou - Tél.: 522-8750, 522-6395



Suggestions de cadeaux pour elle!

Le cadeau que vous désirez offrir, vous le trouverez chez Greenberg... venez voir notre magnifique collection!

A: En vedette, deux robes ultra-chics pour dames...
Une mignonne robe-chandail en tricot d'acrylique-et-Polyester aussi douce que le cachemire, tailles: P.M.G. . . la jolie robe longue est en tricot crimp de 100% Polyester au coloris magnifiques, tailles: 7 à 15.

B: De notre collection pour les grandes et petites sœurs...
Des robes longues, des pantailleurs, des deux-pièces; plaids aux teintes voyantes, correaux, imprimés, teintes les plus en vogue. C'est la mode à son mieux pour toutes les frangines, 4 à 14.

Mignons ensemble 2-pièces pour les plus petits!
Nouveau tricot bouclé extensible, doux et facile d'entretien... Chemise-T blanche et pantalon à pieds fermés, rouge ou bleu royal. Tailles: 3 à 18 mois.

GRATIS! 500 GAGNANTS CHANCEUX CETTE SEMAINE!
Encaissez votre chèque d'Allocations Familiales chez Greenberg et remplissez un coupon d'inscription. Ce tirage de certificats-cadeaux aura lieu le vendredi, le 22 décembre à 7:30 p.m. dans les 28 magasins.

VENTE DE NOËL chez Mayfair

REDUCTIONS DE

10% à 50%

sur BOTTES, SOULIERS, SACS A MAIN

CHARGE

SALON DE CHAUSSURES



SHOE SALON

968, RUE ST-JEAN

28 MAGASINS DANS LA PROVINCE

90 EST, RUE ST-JOSEPH

CENTRE D'ACHATS La CANARDIERE

CENTRE D'ACHATS ROND-POINT LEVIS

• MONTREAL 137 • GRANBY • JOLIETTE • STE-THERESE • ST-HYACINTHE • TROIS-RIVIERES • ST-JEAN • ST-BASILE • COLEBURY

le monde du travail

Le président de la FTQ s'inquiète de ce que sera l'année 1973 pour le syndicalisme québécois

MONTREAL (PC) — Suite à la campagne de maraudage qui vient de prendre fin dans l'industrie de la construction, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, FTQ, M. Louis Laberge, s'inquiète de ce que sera l'année 1973 pour le syndicalisme québécois.

Dans son message de Noël et du Nouvel An, M. Laberge invite tous les syndiqués de la FTQ à se montrer très vigilants "pour conserver notre crédibilité au Québec".

Selon le président de la FTQ, l'attaque lancée par le

Syndicat de la construction de Montréal, CSN, avec l'appui du président de la CSN, compromet les progrès réalisés par le mouvement syndical avec "la victoire de la solidarité syndicale à La Presse contre le monopole de Power Corporation" et avec la lutte du Front commun des secteurs publics et parapublics.

En tentant d'associer des leaders syndicaux de la FTQ au crime "gauchiste", "de socialistes syndicalistes de la CSN ont fait un tort immense à l'ensemble

du syndicalisme", déclare M. Laberge.

Le président de la FTQ poursuit: "Cette attaque malhonnête laisse présager que l'année qui débute sera très importante pour le mouvement syndical et nous croyons que la FTQ aura une responsabilité toute particulière pour redonner toutes ses lettres de créance au syndicalisme québécois. Il nous faudra vraiment tirer au clair la situation confuse dans laquelle la CSN a plongé le syndicalisme québécois et réaffirmer, à l'intérieur de nos rangs, notre solidarité."

Selon Yvon Valcin

Echec monumental des efforts de radicalisation et de conscientisation des centrales syndicales en 1972

Les efforts de radicalisation et de conscientisation des centrales syndicales se sont soldés par un échec monumental en 1972.

C'est à cette conclusion qu'en est arrivé hier le directeur de l'information de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), M. Yvon Valcin.

Au cours d'une conférence de presse convoquée pour faire le bilan de l'année syndicale 1972 et des prédictions pour l'année qui vient, le porte-parole de la centrale a tenté de faire "une

analyse rétrospective et prospective des forces et des phénomènes qui ont marqué l'échiquier syndical québécois en 1972, de leur signification et de leurs conséquences sur l'avenir et l'évolution du syndicalisme québécois".

Selon M. Valcin, l'utilisation du Front commun comme "théâtre d'essai" a prouvé que la radicalisation idéologique et la conscientisation étaient un produit des têtes d'affiches des trois centrales, la CSN, la FTQ et la CEQ.

"On s'est aperçu que les superstructures ne correspondaient ni aux besoins, ni aux aspirations de la base", a-t-il dit.

Il a noté également au passage une nouvelle tendance qui semble vouloir se répandre au Québec, soit le désir d'indépendance des syndicats qui remettent en question leur affiliation aux centrales.

Les querelles entre la FTQ et la CSN risqueraient d'augmenter la méfiance des travailleurs envers les mouvements syndicaux.

Cournoyer prié d'intervenir dans le conflit à la Regent Knitting

MONTREAL (PC) — Le secrétaire de la Fédération des travailleurs du Québec, FTQ, M. Fernand Daoust a demandé au ministre provincial du Travail, M. Jean Cournoyer, d'intervenir dans le conflit qui oppose la société Regent Knitting Mills Ltd, de St-Jérôme, à ses ouvriers.

Cet appel a été lancé mardi à l'occasion d'une campagne de collecte de fonds au profit des travailleurs, dont certains occupent l'usine depuis le débrayage

du 30 novembre, afin de contraindre la société à respecter l'engagement qu'elle avait pris de rembaucher, au moins 60 des 150 travailleurs mis à pied l'été dernier. La société, pour sa part, a menacé de fermer définitivement l'usine de St-Jérôme si l'occupation des locaux par les grévistes ne prenait pas fin.

M. Paul-André Boucher, président de la section 1667 du Syndicat des travailleurs du textile, affilié à la FTQ — qui groupe les 250 travailleurs de

l'usine, a déclaré mardi qu'il était prêt à coopérer avec M. Yvon Dansereau, nommé médiateur par le gouvernement. La médiation n'a pas encore commencé.

Le syndicat accuse la société de transférer des emplois à son usine de Montréal, où les salaires sont moins élevés.

La société, elle, répond que les mises à pied sont le résultat d'une baisse de la production due à la concurrence grandissante des textiles importés.

Radio-Canada contremande l'émission

Breuleux refuse, à la dernière minute, de participer à un débat télévisé avec le président de la CSN

La Société Radio-Canada a décidé de contremander un débat télévisé entre le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, et le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ), M. Jean-Paul Breuleux, parce que ce dernier a refusé, à la dernière minute, de participer à l'émission.

Ce débat devait avoir lieu dans le cadre de l'émission "24 heures", hier soir, et porter sur le conflit entre la CSN et le SFPQ à la suite de la publication, la semaine dernière, d'une communication que l'exécutif de la centrale a fait parvenir aux 30,000 membres du SFPQ sur les pertes monétaires importantes que plusieurs milliers d'entre eux auraient subies à la suite de leur retrait du Front commun, au mois d'août.

La responsable de l'émission "24 heures", Mlle Gisèle Bergeron, a confirmé hier que le débat avait dû être contremandé à 11h., hier matin, après que M. Breuleux lui ait fait savoir qu'il ne pouvait y participer pour raison de maladie dans sa famille.

Le président de la CSN, M.

Pepin, a déploré que Radio-Canada ait décidé de contremander l'émission tout simplement parce que M. Breuleux refusait d'y participer. "J'avais accepté de participer à cette émission dès le point de départ parce que j'estime que la CSN a des choses à dire aux fonctionnaires provinciaux, surtout à la suite de l'étude comparative que nous avons faite de leur convention collective signée par le groupe Breuleux et de celle signée par le Front commun", a déclaré M. Pepin.

Le service d'information du SFPQ a expliqué, d'autre part, qu'il est vrai que M. Breuleux ne pouvait participer à l'émission, mais que de toute façon le syndicat n'était pas intéressé de poursuivre le débat avec la CSN tant qu'il n'aura pas terminé l'étude scientifique sur l'intégration et ses conséquences monétaires.

"Entretenir une polémique pour le moment ne donnerait aucun résultat" a affirmé le responsable de l'information du SFPQ, M. Marcel Ledoux.

Fin de la grève des employés municipaux à Hull

HULL (PC) — Près de 200 travailleurs de la municipalité de Hull ont voté hier en faveur de l'accord négocié qui leur accorde une augmentation de 20 p.c. sur une période de deux ans.

L'accord a été conclu à Montréal entre les représentants des deux parties, assistés d'un médiateur du gouvernement du Québec.

Cela met fin à la grève entamée hier matin par les 72 cols blancs et 120 cols bleus de la ville, tous membres de syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux, CSN.

Les cols blancs obtiennent donc 20 p.c. d'augmentation, ce qui vovera de \$120 à \$145 la moyenne des salaires hebdomadaires. Pour les cols bleus, ils obtiennent une augmentation minimale de 22 p.c. qui porte leur salaire horaire de \$2.99 à \$3.67.

La FTQ inscrit des actions totalisant \$6 millions contre deux officiers et un syndicat de la CSN

MONTREAL (PC) — Des actions au montant global de \$6 millions ont été inscrites, en Cour supérieure du district de Montréal, contre deux officiers de la CSN et contre le Syndicat de la construction de Montréal, CSN.

Les actions, au montant de \$500,000 chacune, sont prises par onze officiers syndicaux de la FTQ et elles s'ajoutent à l'action de \$500,000 que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a déclaré qu'il intentait contre les mêmes défendeurs après avoir changé deux fois d'idée.

Il s'agit d'actions en dommages pour libelle diffamatoire à la suite de la parution d'un communiqué du 7 décembre dernier diffusé par les défendeurs et qui, selon les demandeurs, les reliait ou les associait faussement au monde de la pègre.

On sait qu'à la suite de cette campagne publicitaire, M. Louis Laberge annonçait, le 11 décembre, qu'il avait l'intention de poursuivre les auteurs du communiqué pour la somme de \$1 million. Le lendemain, il se ravisa et annonçait qu'il n'avait pas l'intention d'exiger des sommes que les travailleurs de la FTQ inscrivait alors une action pour faire déclarer libelle le communiqué et pour exiger la publication du jugement par les défendeurs et les mis-en-cause.

Vendredi dernier, M. Laberge annonçait qu'il se ravisa de nouveau et qu'il intentait lui aussi une action de \$500,000.

Les défendeurs dans ces douze actions de \$500,000 sont: MM. Michel Bourdon et Florent Audette ainsi que le Syndicat de la construction de Montréal.

LES DEMANDEURS

Outre M. Laberge, les demandeurs sont les officiers suivants de la FTQ: MM. André Desjardins, Raynald Bertrand, Rosaire Daoust, Joseph Natale, René Mantha, Walter Touzel, Claude Labonté, Gaëtan Gauthier, Robert Beauchamp, Robert Meloche et Roger Fontaine.

Ils demandent, tout comme M. Laberge, que les mis-en-cause, à savoir la Confédération des syndicats nationaux, son président, M. Marcel Pepin, et le Syndicat de la construction de Montréal, (CSN), publient et affichent les jugements et affichent les jugements à venir dans cette affaire qui a fait beaucoup de bruit jusqu'à présent.

On sait qu'en vertu du code pénal quiconque publie un libelle est aussi coupable que celui qui le formule. Jusqu'à présent toutefois les membres de la FTQ visés par le communiqué de MM. Bourdon et Audette n'ont pas manifesté l'intention de poursuivre les journaux qui ont publié les déclarations des défendeurs, mais M. Laberge aurait annoncé qu'il avait l'intention de poursuivre un journal en particulier relativement à cette affaire.

Les actions inscrites en Cour supérieure par les onze demandeurs susnommés ne réfèrent aucunement aux journaux. Le texte est à peu près le même dans chaque cas, à l'exception de quelques détails ou renseignements relatifs aux personnes demanderes.

LES ALLEGUES

Dans leurs allégués, les offi-

ciers syndicaux de la FTQ prétendent que MM. Boërdon et Audette, au service du syndicat de la construction, CSN, ont entrepris une campagne de recrutement qui n'a pas apporté les fruits escomptés et que c'est alors qu'ils ont conçu le projet de s'attaquer indûment et mensongèrement à la réputation des

officiers du syndicat adversaire. Quelques-uns reprochent également aux défendeurs d'avoir émis et fait publier des commentaires faux et diffamants relativement à des dossiers judiciaires non pertinents au litige et dont seraient affubés certains demandeurs.

On se souvient du fameux

document remis à la presse par les défendeurs, le 7 décembre dernier, document en vertu duquel le président de la FTQ et plusieurs officiers de sa centrale, particulièrement ceux qui s'occupent du domaine de la construction, n'auraient pas été étrangers à certaines activités louches du monde interlope.

Les demandeurs affirment que cette publicité était entachée de fausseté et de commentaires libelleux et qu'elle a causé des dommages irréparables aux personnes visées.

Il se peut que d'autres actions du même genre viennent s'ajouter ces jours-ci aux premières.

TOUS MES CADEAUX J'LES PRENDS AU Syndicat

● CENTRE-VILLE ● PLACE LAURIER ● PLACE FLEUR DE LYS

PRESTO

PRESTO de Suprême
indispensable pour la femme qui travaille.

Vous pouvez enfin assortir votre Presto à la batterie de cuisine de votre choix. Et la méthode Presto cuit de 3 à 10 fois plus vite que toute méthode ordinaire. Vous servez des aliments riches, savoureux et appétissants, n'ayant rien perdu de leurs vitamines et minéraux. Le Presto comporte le célèbre régulateur de pression, la soupape automatique, et la poignée-guide de cuisson, confortable et bien en main. Capacité de 5 pintes. Existe en vert avocat, jaune.

Seulement **21⁹⁷**

Syndicat. Ustensiles. Centre-Ville, 5e étage. Place Laurier et Place Fleur de Lys.
Commandes postales et téléphoniques acceptées.
COMPOSEZ 524-8411.

DU TRESOR

PARC. AUTOS HOTEL DE VILLE

CHAUVEAU

PARC. AUTOS CHAUVEAU

SUR PLACE SOUS LA PLACE, Y'A DE LA PLACE!

L'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES DU VIEUX QUEBEC

NOTRE MAGASIN EST OUVERT MARDI LE 26 DECEMBRE A COMPTER DE 1H. P.M.

NOTRE FAMEUSE VENTE DE JANVIER

\$100,000 DE MARCHANDISE A LIQUIDER A DES BAS PRIX INCROYABLES

JUPES Importées, tweed et worsted Rég. 18.00 / 35.00 MAINTENANT 6⁹⁵ / 12⁹⁵	PANTALONS Rég. 16.00 / 25.00 MAINTENANT 4⁹⁵ / 9⁹⁵	CHANDAILS Laine d'agneau, 'Botany' et Acrylique' Rég. 15.00 / 40.00 MAINTENANT 6⁹⁵ / 19⁹⁵	COSTUMES PANTALONS Tweed, velours, plaids, etc... Rég. 32.94 / 69.94 MAINTENANT 18⁹⁵ / 39⁹⁵	PANTALONS Plaid, corduroy, jeans Rég. 10.94 / 20.94 MAINTENANT 5⁹⁵ / 13⁹⁵
MANTEAUX Importés, tweed et mohair Rég. 135.00 / 160.00 MAINTENANT 59⁹⁵ / 99⁹⁵	COSTUMES Importés, tweed et tricot Rég. 60.00 / 120.00 MAINTENANT 29⁹⁵ / 79⁹⁵	ROBES Rég. 45.00 / 70.00 MAINTENANT 18⁹⁵ / 39⁹⁵	BLAZERS Velours, corduroy, plaid Rég. 22.94 / 39.94 MAINTENANT 12⁹⁵ / 22⁹⁵	JUPES Courtes et longues Rég. 12.94 / 39.94 MAINTENANT 5⁹⁵ / 21⁹⁵
MANTEAUX EN SUEDE Rég. 110.00 / 185.00 MAINTENANT 79⁹⁵ / 124⁹⁵	MANTEAUX Garnis de fourrure Rég. 150.00 / 280.00 MAINTENANT 89⁹⁵ / 169⁹⁵	BLOUSES ET VESTES Rég. 16.00 / 30.00 MAINTENANT 4⁹⁵ / 12⁹⁵	ROBES Longues et courtes Rég. 17.94 / 39.94 MAINTENANT 10⁹⁵ / 21⁹⁵	SACS A MAIN Rég. 9.94 / 16.94 MAINTENANT 5⁹⁵ / 10⁹⁵

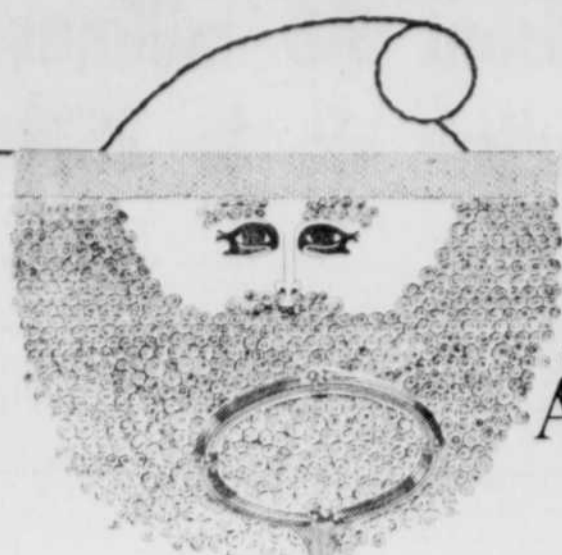
Mannsquin

OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9H.

2 heures de stationnement aux parcs-autos Chauveau et de l'Hôtel de Ville

BOUTIQUE 4
au 2^e plancher
(JEUNES FILLES)

4, de la Fabrique
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE



**TOUS
MES CADEAUX
J'LES PRENDS
AU Syndicat**

● CENTRE-VILLE ● PLACE LAURIER ● PLACE FLEUR DE LYS



- A. Assiette à gâteaux en porcelaine. Motifs floraux attrayants. Poignée en laiton..... 7.00
- B. Mugs à café en grès. Motifs de couleurs gaies.
ch..... 1.25 ch..... 1.75 2.00 ch.
- C. Ensemble à condiments. Base et couvercles en bois de ton brun. Salière, poivrière et 2 bols en céramique..... 8.00 l'ens.
- D. Bougie colorée... 4.20 ch. E. Base en plâtre coloré... 4.00 ch.
- F. Cercle de fleurs... 2.50 ch.
- G. Cendrier en albâtre de teinte orange..... 9.00 ch.
- H. Carafe décorative au fini cuir et plaqué en laiton..... 14.00
- I. Serre-livres, fini bois..... 9.50

Syndicat. Cadeaux. Centre-Ville, 6e étage Place Laurier et Place Fleur de Lys.

HEURES D'OUVERTURE DURANT
LA PERIODE DES FETES:

CENTRE-VILLE:
9h. à 9h. du soir, du lundi au samedi inclusivement.

PLACE LAURIER ET PLACE FLEUR DE LYS:
9h.30 à 9h. du soir, du lundi au samedi inclusivement.



**TOUS
MES CADEAUX
J'LES PRENDS
AU Syndicat**

● CENTRE-VILLE ● PLACE LAURIER ● PLACE FLEUR DE LYS



- A. Bottes Caber: pour hommes et femmes. Modèle ultra-nouveau. Fini plastique, 5 boucles, doublure en mousse. Hommes: 7 1/2 à 10 1/2. Bleu, blanc, rouge. Femmes: 5 à 9. Bleu, blanc, rouge..... 56⁰⁰
- B. Bottes Koflach: pour hommes et femmes. Modèle à 5 boucles. Rouge. Hommes: 7 à 11. Femmes: 5 à 8 1/2..... 68⁰⁰
- C. Bottes Tyrol: pour hommes et femmes. Modèle tout en plastique à 5 boucles. Hommes: 7 à 10 1/2, bleu, rouge. Femmes: 5 à 8 1/2, gris, bleu, rouge. 43⁰⁰
- D. Bottes Koflach: modèle pour femmes. Finition en cuir, 5 boucles, chauffage doublées. 5 à 8. Rouge..... 58⁰⁰
- E. Bottes Tyrol: pour hommes. Modèle à 4 boucles, doublure en mouton. Or. Hommes: 8 à 10 1/2..... 65⁰⁰
- F. Bottes Tyrol: pour hommes et femmes. Modèles tout en plastique, 5 boucles, intérieur en styrofoam pour plus de chaleur. Hommes: 6 1/2 à 10 1/2. Bleu. Femmes: 5 à 8 1/2. Bleu..... 62⁵⁰

Syndicat. Articles de sport. Centre-Ville, sous-sol. Place Laurier et Place Fleur de Lys. Aucune commande s.v.p.

Violent incendie, angle Saint-Luc et des Oblats

par Lucien LATULIPE

Un garage détruit, une maison rendue inhabitable, quelques autres avariées par l'eau et la fumée, des hangars endommagés, plusieurs familles dérangées, tel est le résultat d'un incendie qui a nécessité trois alarmes, hier après-midi, au coin de la rue Saint-Luc et de l'avenue des Oblats, à Québec.

Le feu a éclaté dans le garage tenu par M. Clément Gagnon qui répare des motoneiges et des autos. Il s'est propagé à la maison adjacente que la famille Jean-Pierre Ratté habitait et à des hangars voisins.

Il y avait une dizaine de motoneiges et trois automobiles dans le garage. La maison de deux étages, que M. Ratté occupait avec son épouse et leurs enfants, n'est plus habitable. Ces deux bâtiments de la rue Saint-Luc appartiennent à M. Charles Trudel qui tient une épicerie, tout près, au 540 avenue des Oblats. M. Trudel dit que son commerce n'a subi aucun dommage.

Le logement situé au 544 avenue des Oblats et occupé par la famille Aurèle Rouillard a été avarié par l'eau et la fumée. M. Rouillard a dit à son propriétaire, M. Trudel, qu'il restait là quand même.

Plusieurs autres logements, situés à proximité, ont subi des méfaits de la fumée. Plusieurs sous-sols ont de plus été inondés.

TROIS ALARMES

Lorsque les pompiers du poste du numéro 8 et le capitaine Bernard sont arrivés, l'intérieur du garage dont la porte était verrouillée était tout en feu. Il y avait des maisons et des hangars contigus. Ainsi y avait-il danger que l'incendie se propage à toutes ces constructions.

En arrivant, le chef de division Yvan Larose, qui a répondu à la première alarme enregistrée à 14h36, a jugé la situation grave et il a fait donner les deux autres alarmes. Le directeur adjoint Gonthier a dirigé

les manoeuvres. Le chef de district Charland était aussi sur les lieux.

Une soixantaine de pompiers ont pris part à la lutte contre le brasier qui s'est attaqué au mur mitoyen de la maison occupée par M. Ratté et qui s'est propagé jusqu'au toit à double et même triple épaisseur.

De nombreuses lances sont entrées en jeu, et quelques échelles aériennes ont été dressées. Il fallait se hâter de cerner les flammes avant qu'elles ne se propagent davantage aux hangars en bois, de chaque côté du foyer d'incendie.

Quelques explosions mineures se sont fait entendre dans le garage. L'une d'elles, un peu plus violente que les autres, a renoué les pompiers vers la porte, mais personne n'a été blessé.

L'équipe de jour a été remplacée vers 17h45 par l'équipe de nuit. Les derniers pompiers ont quitté les lieux vers 19h15, avec le lieutenant Gagné, du poste numéro 8.

CAUSE INCONNUE

Le notaire Cyrille Delage et l'investigateur Henri Bédard, du Commissariat des incendies, se sont rendus sur les lieux. Ils n'ont pu établir la cause du feu, mais l'enquête doit se poursuivre, aujourd'hui.

L'incendie semble avoir pris naissance au fond du garage où étaient remisées les trois autos. L'une d'elles a été détruite. Les dix motoneiges ont souffert de la chaleur seulement.

Lorsque le feu a éclaté, il n'y avait personne dans le garage qui n'était pas chauffé. De plus, l'électricité avait été coupée, la veille au soir. M. Gagnon avait enlevé le courant avant de partir.

Il semble que l'incendie ait couvé un certain temps avant qu'il n'éclate et ne soit aperçu. C'est la fille de M. Ratté qui en a prévenu M. Trudel. Ce dernier n'avait pas de chiffres à fournir, hier soir, en rapport avec les pertes encourues.

LE SOLEIL

PAGE VINGT ET UN

QUEBEC, JEUDI 21 DECEMBRE 1972

76e ANNEE — No 301



La CTCUQ devra effectuer un virage radical pour éviter un front commun

Une analyse de Benoît ROUTHIER

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) devra d'urgence effectuer un virage radical quelconque, si elle ne veut pas se retrouver seule contre un ennemi commun et puissant: toutes les municipalités.

Les budgets des municipalités pour 1973 ne sont connus que dans une infime partie que déjà nous assistons à des critiques toutes plus violentes les unes que les autres contre la manière dont les dirigeants de la CTCUQ administrent leur organisme.

M. Claude Guimont, conciliateur dans le conflit des pompiers

M. Claude Guimont a été nommé par le ministre du Travail pour servir de conciliateur entre l'Association des pompiers de Québec et leur employeur, la ville de Québec.

Depuis le retour du maire Gilles Lamontagne de son voyage en Europe, une rencontre a eu lieu entre les représentants des pompiers, dont M. Henri Carpentier, et ceux de la ville, qui n'ont fait aucune concession. L'impasse est demeurée totale.

L'Association des pompiers de Québec espère que le conciliateur pourra aider au règlement du litige en vue du renouvellement de la convention collective. Elle est prête à aller le plus loin possible pour obtenir gain de cause dans ses revendications.

Une trentaine de réunions ont eu lieu entre les deux parties depuis le printemps dernier. Les offres ont été refusées globalement à deux reprises. La ville offrirait des augmentations en trois portions, alors que les pompiers veulent être traités comme tous les autres employés de la ville, qui ont eu leur augmentation en deux portions.

Par exemple, à Bélair, deux jeunes ont tenté l'expérience. Ils ont voulu payer \$0.25 pour se rendre à la limite de cette municipalité pour, là, remettre \$9.75 au chauffeur (le tarif était alors de ce prix) et prendre une correspondance pour monter à Sainte-Foy. Le conducteur les a fait descendre sous la menace d'appeler la police.

Sous prétexte qu'une municipalité fait partie du territoire de la commission et qu'une autre est située au-delà de ses limites, pour parcourir à peu près la même distance les passagers peuvent se rendre à Québec l'un pour \$0.35, l'autre pour \$0.90. Ici on peut penser à un passager qui prend l'autobus à Boischatel et un autre à Stoneham, ou en quelque autre point hors territoire.

Evidemment on peut encore penser aux citoyens de Québec qui doivent payer le même prix qu'un de Boischatel uniquement pour traverser quelques rues mais il s'agit d'une autre situation.

Originaline de St-Félicien, au Lac-St-Jean, le jeune homme avait été blessé, le 4 décembre dernier, alors qu'il se trouvait dans l'établissement de Hewitt Equipment Ltd., au 1125 Chemin de la Canardière, à Québec. Il est mort 11 jours plus tard.

A l'emploi de la firme Canadian Tire & Repair, 128, avenue St-Sacrement, la victime était à changer un pneu sur la roue d'un immense camion. La roue et le pneu pèsent environ 1,000 livres.

Avec un autre employé de la même firme, Erol Germain s'était servi d'un levier pour soulever la roue et la déplacer. Alors qu'il poussait sur la roue, il aurait glissé et il serait tombé à la renverse pour se heurter la tête contre le camion.

Selon les témoignages recueillis par le détective Jean-Marie Deslauriers, la victime n'aurait pas été écrasée par la roue que le levier soutenait toujours.

Me Drouin a laissé entendre qu'il s'en tiendrait à un cas de recherches et qu'il semblait bien s'agir d'un pur accident de travail. Il devait rendre sa décision, aujourd'hui.

Le déficit de l'ordre de plus de deux millions de dollars constitue à lui seul la cause principale des hausses de taxes générales dans les municipalités, qu'elles soient situées dans ou hors le territoire de la CTCUQ.

Encore si ce déficit avait signifié une amélioration sensible des services de transport en commun dans toutes les municipalités. Mais à écouter les dirigeants des municipalités, et aussi maints citoyens, la CTCUQ ne semble pas avoir réussi ce qu'elle entendait réaliser, à savoir planifier et coordonner le transport en commun.

Pour citer les plus récentes critiques, référons-nous à la réunion tenue mardi soir par les maires des municipalités desservies par la CTCUQ mais hors de son territoire.

Le maire Gaston Robitaille, de Bélair, a expliqué que ces municipalités vivent avec la CTCUQ le même vice qu'autrefois: des services individuels plutôt qu'intégrés, c'est-à-dire que des véhicules de la CTCUQ, pour aller chercher des passagers situés hors du territoire de la CTCUQ, passent par les mêmes circuits que d'autres véhicules qui effectuent des tournées jusqu'aux limites du territoire de l'organisme. Mais les autobus qui se rendent hors le territoire ne peuvent prendre des passagers à l'intérieur du territoire. Comme autrefois donc.

Certaines de ces municipalités hors territoire comme l'on fait remarquer leurs représentants, ne profitent pratiquement pas des services de la CTCUQ mais elle doivent quand même participer à son déficit. C'est le cas de Saint-Augustin, Fossambault, Lac Beauport et Stoneham.

Et les rares usagers des autobus dans ces municipalités paient les billets sensiblement plus cher qu'autrefois et ne jouissent pas du privilège réservé aux municipalités du territoire d'une des correspondances.

Par exemple, à Bélair, deux jeunes ont tenté l'expérience. Ils ont voulu payer \$0.25 pour se rendre à la limite de cette municipalité pour, là, remettre \$9.75 au chauffeur (le tarif était alors de ce prix) et prendre une correspondance pour monter à Sainte-Foy. Le conducteur les a fait descendre sous la menace d'appeler la police.

Sous prétexte qu'une municipalité fait partie du territoire de la commission et qu'une autre est située au-delà de ses limites, pour parcourir à peu près la même distance les passagers peuvent se rendre à Québec l'un pour \$0.35, l'autre pour \$0.90. Ici on peut penser à un passager qui prend l'autobus à Boischatel et un autre à Stoneham, ou en quelque autre point hors territoire.

Evidemment on peut encore penser aux citoyens de Québec qui doivent payer le même prix qu'un de Boischatel uniquement pour traverser quelques rues mais il s'agit d'une autre situation.

Tollé soulevé par un programme d'emploi de spécialistes

par Damien Gagnon

Grief, démission d'un professeur, insatisfaction de parents qui menacent de retirer leurs enfants du cours d'éducation physique, voilà les principaux effets d'un programme d'emploi de spécialistes, mis de l'avant à la Commission scolaire de la Jeune Lorette.

Dans le but de donner justice à tous, la Commission scolaire a établi, il y a un mois, un programme uniforme d'emploi de spécialistes. Ainsi, partout dans le territoire, les enfants des 1res, 2es et 3es années reçoivent à titre d'exemple, une demi-heure d'enseignement musical par semaine d'un spécialiste; les autres (4e, 5e et 6e années) ont une demi-heure de culture physique par semaine.

Pour le comité d'école et des parents de l'école Mgr Dumas, dans le quartier Neufchâtel, ce programme que l'on dit juste, est basé sur l'injustice.

Disons au départ qu'avec ses 6,543 étudiants, la commission scolaire de La Jeune Lorette a droit à 22 spécialistes, mais à cause de la répartition de la clientèle scolaire, elle n'en a que dix.

La raison est simple, dans des secteurs de la commission scolaire, où la population est faible, il y a des classes dont le nombre d'élèves est inférieur à la norme 1-27. On retrouve des classes avec 20 élèves. Par contre, dans le secteur de Neufchâtel, il n'y a aucune classe de moins de 30 élèves (dans certains cas, la norme est de 1-33). Normalement, l'engagement

Par ailleurs, si l'on se reporte à une émission télévisée à laquelle participait le président de la CTCUQ, M. Yves Poisson, et à d'autres critiques, on réalise qu'à l'intérieur même du territoire de l'organisme, la planification est loin d'être réalisée dans le transport en commun.

Mais par dessus tout, c'est le coût exorbitant qui irrite le plus les contribuables et les dirigeants des municipalités. A moins le maire de Vanier, M. Jean-Paul Nolin, devant une taxe supplémentaire de \$0.18 pour la CTCUQ, fait remarquer qu'un service donné par un organisme privé coûterait équivalent à une taxe de \$0.033 du \$100.

Ce déficit a fait dire au maire de Sainte-Foy, M. Roland Beaudin: "Nous ne sommes que des percepteurs pour une commission qui n'est pas rentable". Le conseiller Léopold Arcand, de la même ville, "demeure convaincu qu'un transport local coûterait moins cher à la ville. MÈME SI ELLE DEVAIT VERSER DES SUBVENTIONS POUR AIDER FINANCIÈREMENT DES ENTREPRISES PRIVÉES".

En fait, c'est toute l'administration de l'organisme qui est

remise en question. M. Poisson a déjà déclaré que l'organisme qu'il dirige avait acheté les compagnies privées à la veille d'un déclin qui aurait signifié des déficits et même la mort de ces entreprises.

La CTCUQ a dû, au départ, renouveler plusieurs véhicules, ceux des compagnies privées étant devenus dans plusieurs cas des dangers publics. D'accord, et ça signifie des dépenses considérables.

Mais le maire de Bélair entre autres croit premièrement que le coût d'achat a été beaucoup trop élevé, et ensuite que les compagnies privées auraient pu continuer à accumuler des profits.

Puis, advenant un déficit de ces organismes, M. Robitaille dit qu'il aurait encore été préférable d'attendre leur disparition plutôt que de les acheter au-dessus de leur valeur. "Et M. Poisson aurait pu en tirer des leçons avant de faire quoi que ce soit."

En somme, ce que les municipalités désirent, c'est que la CTCUQ "se rentabilise" par elle-même.

Et pour ce, plusieurs voient une solution: changer les administrateurs.

L'hiver est commencé...

Par Roch DESGAGNE

Depuis 13 heures 13 minutes aujourd'hui, c'est l'hiver ! Officiellement, s'entend, selon les almanachs, les astrologues et le temps. Mais, pour les Québécois, il y a belle lurette que l'hiver s'est manifesté, et comment!

A ce jour, il est tombé exactement le double de l'an dernier rapportent les météorologistes de Sainte-Foy, soit 70.9 pouces, comparativement à 35.7 pouces, l'hiver dernier.

Le 20 décembre 1965, on avait mesuré un chute totale de 72 pouces au sol, et à la fin de décembre cette même année, 77 pouces.

C'est en 1968, qu'un sommet a été atteint, fin décembre, avec 79.9 pouces de neige.

LES JOURS RALLONGENT

Aujourd'hui, 21 décembre, ce serait théoriquement le jour le plus court de l'année. C'est l'équinoxe d'automne, une des deux époques de l'année où le jour est égal à toute la nuit, pour toute la terre. Ce phénomène se produit lorsque le soleil passe à l'équateur, explique le "Larousse du XXe siècle".

Les jours commencent à rallonger, suivant le mouvement du soleil qui détermine les saisons et l'inégalité des jours et des nuits pendant une année.

Aujourd'hui, l'angle d'inclinaison de la terre par rapport au soleil, qui est d'environ 23 degrés, va aller en diminuant, ce qui fera rallonger les jours dans notre hémisphère boréal.

ACCALMIE

Aujourd'hui, on connaît une accalmie relative du temps, avec un firmament couvert et des chutes de neige légères durant la majeure partie de la journée. On ne prévoit pas de tempête.

Les dévins de la météo n'en croient pas leurs prévisions. Ils ont entrevu une possibilité de soleil pour demain, dans un ciel généralement nuageux.

Le temps que nous connaissons présentement ne serait vraiment qu'un répit, car il faut s'attendre à une autre tempête digne de ce nom et de l'hiver québécois, d'ici la fin de décembre.

Statistiquement parlant encore, chaque année, entre le 21 et le 31 décembre, les météorologistes ont toujours relevé une grosse bordée de 12 à 15 pouces.

Cette année, toutefois note un spécialiste de la météo, les seuls soupçons qu'on a ne sont pas suffisants pour certifier qu'on l'aura cette bordée.

A moins qu'elle soit tombée plutôt, cette année. La toute dernière chute de neige, cette semaine, fut de 9.8 pouces.

Cette proposition a été refusée. Les commissaires ont tout simplement accepté qu'il y ait une rencontre entre le directeur général et les trois professeurs d'éducation physique pour une définition des tâches des spécialistes, mais à l'intérieur du programme déjà établi, soit l'uniformisation.

Choqué de cette situation, des parents (une trentaine de l'école Mgr Dumas, dans Neufchâtel), dont le président du comité d'école, M. Pierre Daviau, ont quitté brusquement la salle des commissaires en menaçant de retirer leurs enfants du cours d'éducation physique qu'ils considéraient non valable.

Par ailleurs, le professeur d'éducation physique de l'école Mgr Dumas, Mme Jacqueline Savard, qui a 11 ans d'expérience dans l'enseignement, a remis sa démission. Elle s'est dite incapable de continuer à donner un enseignement de qualité alors qu'elle doit donner des cours à 1,200 étudiants par semaine, et cela dans quatre écoles.

Devant de nouvelles propositions de la commission scolaire, elle a accepté de suspendre sa démission pour quelques jours. La commission lui offre de continuer à donner des cours à Mgr Dumas seulement, tout en assurant une supervision dans les trois autres écoles.

"La Commission scolaire fait face également à un grief de l'Association des enseignants de Chauveau qui met en cause la tâche trop lourde confiée à x spécialistes.

Intégration des forces policières: La CUQ ignore toujours la date

La date de l'éventuelle intégration des forces policières du territoire de la Communauté urbaine de Québec demeure un point d'interrogation, et les administrateurs de la CUQ sont réticents à voir se répéter l'expérience que vit actuellement la Communauté urbaine de Montréal, dans ce domaine.

C'est ce qui ressort de propos qu'a tenus le président exécutif de la CUQ, M. Armand Trottier, alors qu'il participait à une émission télévisée d'affaires publiques.

M. Trottier a rappelé que ce n'est pas à la Communauté de décider du moment où devra se faire l'intégration mais bien aux municipalités impliquées. Or, cette demande n'est pas encore parvenue aux autorités supramunicipales.

D'autre part, le président exécutif de la CUQ s'est dit d'avis qu'il n'est pas souhaitable que la Communauté procède à la forme d'intégration policière que propose le ministre de la Justice dans son livre blanc.

En effet, selon cette formule, d'intégration, la Communauté urbaine n'aurait comme seul privilège que celui d'approuver le budget du conseil de sécurité, qui régirait les forces policières, sans pour autant avoir droit de regard sur l'administration de ce budget.

M. Trottier a expliqué que c'est exactement ce qui se passe présentement à la Communauté urbaine de Montréal et qu'une telle procédure est source de conflits.

Le président s'est dit d'avis qu'il n'est pas prêt à recommander, au niveau de la police, l'expérience administrative qu'il a dû vivre avec la Commission de transport.

AVENIR DE LA CUQ

Dans un autre ordre d'idées, M. Trottier a rappelé que le regroupement de la région en trois ou quatre villes ne l'inquiétait aucunement quant à l'avenir de la CUQ. Tant qu'il y aura au moins deux villes dans le territoire de la Communauté, a déclaré M. Trottier, un organisme devra chapeauter et coordonner les services de ces unités."

Enfin, le président exécutif de l'organisme supramunicipal a révélé que quatre nouvelles industries viendraient s'ajouter, bientôt, aux cinq déjà implantées, en ce qui concerne le parc industriel de la CUQ, à Saint-Augustin.

M. Trottier s'est cependant refusé à tout commentaire supplémentaire sur le sujet, précisant qu'il préférerait attendre que tout soit complet avant d'en dire plus.

Georges-Henri Lafleur écope douze ans

Le juge Paul Miquelon, de la Cour du Banc de la Reine, a imposé, ce matin, une peine de 12 ans d'emprisonnement à l'ex-industriel québécois Georges-Henri Lafleur.

Tout récemment, ce dernier avait été trouvé coupable d'homicide involontaire pour avoir déchargé un fusil de chasse sur son épouse, au cours du mois de mai.

Le juge a déclaré devoir imposer une sanction juste et objective, manifestant toutefois une certaine divergence de vues avec l'ex-ministre fédéral de la Justice, Jean-Pierre Goyer; à son avis il n'existerait pas de crime dit domestique; le crime est toujours un crime.

Service d'Optique Elite Ltée. RAYON D'OPTIQUE ET D'OPHTALMÉTRIE. Détailants opérant en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec. Place Laurier, Ste Foy, Gare Centrale d'autobus, 1050, St-Jean, Québec. 653 8396, 529 4655, 524 2543.

Les vins du Jura HENRI MAIRE. S.A.Q. 536A ARBOIS ROSÉ TENDRE, S.A.Q. 536B TERVIGNY ROUGE, S.A.Q. 536 CLUSY BLANC, S.A.Q. C.1964 VIN FOU. IMPORTÉ DE FRANCE.

MODIFICATIONS À L'HORAIRE DES PARCOURS DE LA CTCUQ. NOËL LE 25 DÉCEMBRE HORAIRE DU DIMANCHE. MARDI LE 26 DÉCEMBRE HORAIRE DU SAMEDI. JOYEUX NOËL. COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC.

AVIS à nos lecteurs. Veuillez prendre note que LE SOLEIL ne sera pas publié les LUNDI 25 DÉCEMBRE, JOUR DE NOËL, LUNDI 1er JANVIER, JOUR DE L'AN ET MARDI LE 2 JANVIER, LENDEMAIN DU JOUR DE L'AN. Nos bureaux seront donc fermés lors de ces jours de non-publication. LE SOLEIL.

Achetez toujours vos films chez BRUNET le photo-centre de Noël. Nos prix de tous les jours. FILM COULEURS POUR DIAPOSITIVES développement inclus. 135-20 poses 2.59, 135-36 poses 3.79. KODACOLOR 126-12 1.19, 120-127 ou 620 1.05. FILMS CINE SUPER 8 3.86 développement inclus. FILM POLAROID COULEURS 88 3.99, COULEURS 108 4.89. MAGICUBES 149 boîte de 3. PHOTO CENTRE BRUNET 405, ST-JOSEPH Québec 529 5341, PLACE LAURIER Ste Foy 656 1177.

au delà de l'événement

Pourquoi des garderies populaires à Québec ?

OU TROUVER CE SERVICE ? LES DEMARCHES

Il y a un an naissaient au Québec les premières garderies populaires grâce aux subventions des programmes d'Initiatives Locales du gouvernement fédéral. Des 75 mises sur pied l'été dernier, il n'en reste plus que 15 pour Montréal et Québec. Qu'est-il arrivé aux autres ? Elles sont tout simplement disparues, faute d'argent, laissant quelque 1.000 enfants sans "leur" centre et plusieurs personnes en chômage.

Comment expliquer ça ? Il ne faut pas oublier que les garderies populaires et les centres de jour éducatif ne sont pas une priorité au ministère des Affaires sociales du Québec et au ministère de l'Éducation. Jusqu'à présent, on y a considéré beaucoup plus le professionnalisme médical, les corporations hospitalières et les établissements privés de garderie à buts lucratifs.

Pendant ce temps, d'autres besoins tout aussi importants commencent à poindre chez la population des centres-villes. On s'aperçoit de plus en plus qu'il faut mettre l'accent immédiatement sur des services de type préventif, qui à long terme, enrayeraient le processus dégénératif d'un système du gouvernement trop étroit parce que trop orienté vers les services médicaux curatifs.

On peut voir cette négligence du gouvernement dans les services préventifs en étudiant la condition des garderies au Québec.

Aucune, ou si peu, n'est financée par ce ministère et le Comité interministériel du Québec a décidé qu'aucune ne le sera. Aucun mode de financement n'est prévu pour ce service essentiel dans les quartiers des villes où le manque d'espace de jeu, le manque de contact avec d'autres enfants, le manque de moyens nécessaires pour l'exercice moteur et pour l'expression créatrice, le manque de stimulations verbales causent du tort aux enfants des familles démunies.

Les citoyens qui essaient malgré tout d'organiser un service dont ils ont besoin urgent, auront à faire face à plusieurs difficultés et contradictions dans le labyrinthe des trois paliers de gouvernements. Le cheminement pour l'obtention d'un permis est un bon exemple.

LES DEMARCHES

Toutes les garderies doivent obtenir un permis du ministère des Affaires sociales pour opérer. L'opération des garderies nécessite le respect des normes municipales et provinciales. Avant de faire la demande de permis on doit posséder une charte et avoir une existence légale soit comme corporation ou coopérative, qui définissent les buts et le mode administratif. Ensuite, il faut faire visiter les bâtiments par le service d'hygiène de la ville, pour voir si l'on pourra respecter les normes des édifices publics en matière sanitaire, par le ministère du Travail, pour les normes de sécurité et d'incendie; par le service de zonage de la ville, pour s'assurer que l'on est situé dans une zone commerciale ou non.

Après avoir respecté toutes les normes exigées par ces différents organismes, ce qui implique des frais élevés d'aménagement et de rénovation, on pourra alors s'adresser au ministère des Affaires sociales, soit à la Direction de l'agrément, soit à la Direction des programmes. Ce sont dans ces deux bureaux, après considération des rapports faits par la ville et le ministè-

re du travail que les permis sont émis ou refusés.

Les normes pour les garderies ont été élaborées pour prévenir les abus dans les garderies privées et ont été appliquées, sans aucune révision, aux garderies populaires dont on ne prévoyait peut-être pas la création.

Les quartiers populaires dans lesquels surgissent les garderies populaires ne peuvent jouir des mêmes avantages de locaux et d'espace — à moins d'être aidés — que les quartiers riches où les édifices sont récents et où la spéculation sur les terrains est moins forte que dans le centre-ville.

En fait, les garderies populaires opèrent dans des quartiers populaires défavorisés, là où les citoyens en ont le plus besoin, mais là aussi où ils ne peuvent pas défrayer le coût de rénovation des édifices, payer les frais de location, payer des salaires à du personnel compétent et en plus payer pour les services de garde.

Ils ont donc besoin de l'appui financier des municipalités, des gouvernements provinciaux et fédéraux pour organiser ces milieux de jeu et de rencontre nécessaires à leurs enfants.

L'ACTION DES GOUVERNEMENTS

Au Québec, rien n'a été fait pour aider à la mise sur pied des garderies populaires. Seuls les projets Perspectives-Jeunesse et Initiatives-Locales du fédéral leur ont attribuées des subventions d'opération pour des périodes discontinues. C'est justement à cette non-permanence des services que le provincial s'attaque pour refuser l'émission des permis d'opération aux garderies populaires, quand l'assurance de cette continuité devrait lui incomber. Ces contradictions soulèvent encore une fois les problèmes de juridiction et de compétence entre les deux paliers de gouvernement, mais cette fois sur le dos des enfants québécois...

Depuis 1943, le gouvernement fédéral, par le régime d'assistance publique du Canada verse cinquante pour cent des frais d'opération des garderies aux provinces qui en font la demande. Cette demande n'a jamais été faite par le gouvernement québécois. Le Québec accuse ainsi un retard de trente ans sur l'Ontario qui a une législation en matière de garderie depuis 1946.

Pour justifier ce retard, le ministre des Affaires sociales, monsieur Castonguay, avance que rien ne sera fait pour les garderies avant l'installation des CLSC (Centres Locaux de Services Communautaires) et que celles-ci feront partie des centres d'accueil dans les quartiers défavorisés. Rien n'est prévu avant cinq ou six ans.

De plus, l'implantation prioritaire de 25 CLSC était prévue pour l'année financière en cours et 4 seulement existent présentement. Toutefois, il semble contradictoire de dire que la garderie sera une réalité à l'intérieur des CLSC puisqu'on vient de bloquer un projet modèle de "halte-garderie" au CLSC d'Hochelaga-Maisonneuve à Montréal.

Cette attitude du gouvernement limite la portée et l'importance des garderies populaires qui se veulent un service préventif, accessible à tous et que les citoyens organisent et opèrent pour répondre à leurs besoins pouvant différer d'un quartier à l'autre.



Après deux mois d'existence, le ministère des Affaires sociales contraignait, fin août dernier, la garderie populaire "Rayon de Soleil" à fermer ses portes. Les raisons invoquées: 1—manque d'hygiène; 2—pénurie de personnel compétent; 3—absence de "permis d'opérer". Depuis ce temps, l'Association des parents du Vieux-Québec ne cesse de travailler pour faire reconnaître la formule des "garderies populaires" visant à desservir les populations défavorisées des centres urbains. Les parents du Vieux-Québec disent: "Pas question de garderie privée... c'est trop cher, pas question de garderie "coopérative" parce que tout le monde n'a pas les moyens de défrayer sa quote-part... Alors, reste la garderie populaire de quartier..."

L'OPINION DES PROMOTEURS

Les parents impliqués dans la mise sur pied des garderies populaires ne sont pas prêts à accepter que les différends en matière de juridiction et de compétence entre les gouvernements se fassent sur le dos de leurs enfants.

Les opinions émises lors de réunions du Comité de liaison des garderies populaires à Montréal et de l'Association des Parents du Vieux-Québec sont très sévères pour les gouvernements et la société en général. Ils n'admettent pas que la société québécoise soit une société décadente parce qu'on n'y respecte pas les droits de l'enfance.

Selon eux, la faute incombe à tous les spécialistes qui s'engourdisent de l'être, qui se considèrent comme faisant partie de la classe sociale privilégiée et qui ne font rien pour améliorer la condition des simples citoyens. Tous les travailleurs sociaux qui se contentent d'émettre des chèques de bien-être sans vraiment susciter de prises de conscience chez les citoyens qui seuls connaissent leur condition. Tous les médecins qui se donnent bonne conscience parce qu'ils ont vu 10 ou 15 patients par jour, sans rien jamais entreprendre pour éveiller l'opinion publique sur la primauté de la prévention. Ils dénoncent en plus tous les

psychologues qui travaillent dans les commissions scolaires à classer les enfants d'après des tests archaïques parce qu'ils n'ont pas le courage de contester ouvertement le système scolaire. Tous les psychiatres qui font de thérapie individuelle, une fois que le mal est fait, en essayant de réintégrer les individus à la société qui oublie souvent d'évoluer.

Pour régler les problèmes, on préfère confier la tâche à des conseils d'administration formés de personnes compétentes bien sûr, mais non impliquées et souvent indifférentes aux problèmes aigus que vivent les citoyens. Il est donc proposé que l'argent des citoyens leur soit retourné pour leur permettre de vraiment organiser les services essentiels qu'ils réclament, et dont eux seuls connaissent le pressant besoin.

En attendant de voir leur enfants jouer dans un milieu plus propice à leur développement que l'asphalte des rues et l'étrépidement des logements, les parents des centres-villes continuent leurs démarches auprès des autorités, en attendant une réponse positive.

Pierre DEMERS,
Association des parents
du Vieux-Québec.

Le procès de Marie-Claire ou le procès de l'avortement

par Daniel Tacet

PARIS — Sans le vouloir, bien évidemment, Marie-Claire C. 16 ans, vient de déclencher une polémique sans égale en France. En se faisant avorter clandestinement avec l'aide de sa mère, et par l'entremise de quelques amis de cette dernière, cette jeune fille vient de faire éclater au grand jour le problème de l'avortement.

Au seuil de la campagne électorale pour les élections législatives du printemps prochain, la majorité gouvernementale actuelle n'avait assurément pas besoin de ce thème habilement exploité par l'opposition de gauche.

Les retombées de "l'affaire" sont telles que même trois parlementaires de la majorité dont une femme, ont demandé qu'un débat sur l'avortement soit organisé à l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session.

Les faits: un grand ensemble dans la banlieue ouvrière de Paris. Froide, impersonnelle pour ne pas dire inhumaine. Les distractions? Le dancing du samedi soir. Marie-Claire y rencontre un jeune homme guère plus âgé qu'elle. Une promenade en moto et... la suite que l'on devine.

La jeune fille, aimée de deux autres enfants vit avec sa mère abandonnée par un mari alcoolique. Que deviendrait la jeune fille avec un bébé dans un milieu où les principes sont vivaces? Une amie connaît quelqu'un qui connaît quelqu'un qui... etc. Marie-Claire se fait avorter.

Personne ne l'aurait appris si la jeune femme furieuse de la rupture avec la jeune fille, n'avait eu, pour se venger, l'idée de raconter l'histoire au premier commissariat de police. C'est du Balzac ou du Zola. Les pauvres ont toujours tort. Le cycle infernal commence. Interrogatoires contre-interrogatoires. La loi est impitoyable en France pour ce délit. L'article 317 du Code pénal (loi de 1920) stipule en effet: "Quiconque (...) aura provoqué ou tenté de provoquer l'avortement d'une femme enceinte (...) sera puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 1.800 à 36.000 F.

L'emprisonnement sera de cinq à dix ans et l'amende de 18.000 à 70.000 F s'il est établi que l'accusé se livre habituellement à ces actes.

"Sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 360 F à 7.200 F la femme qui se sera provoqué l'avortement à elle-même, ou aura tenté de se le provoquer, ou qui aura consenti de se le provoquer, ou qui aura consenti à faire usage des moyens indiqués ou administrés à cet effet".

L'OPINION PUBLIQUE ALERTEE

Rien de tout cela n'a été retenu à l'encontre de la jeune Marie-Claire. Elle a été relaxée par le tribunal pour enfants tandis que sa mère a été condamnée à 500F d'amende avec sursis et la personne qui avait fait avorter la jeune fille à un an d'emprisonnement avec sursis.

Les inculpées ont été défendues par une avocate féministe, Gisèle Halimi, fondatrice d'un mouvement dénommé, "Choisir" qui revendique la liberté de l'avortement et une contraception appliquée plus largement.

Les partisans de Gisèle Halimi avaient décidé de faire de ce procès un test destiné à faire connaître à l'opinion le problème de l'avortement. Elle y a réussi au-delà de ses espérances puisque ce verdict reflète à n'en pas douter le désarroi de la justice.

Pour la première fois, en effet, en France, des juges n'ont pas condamné sévèrement un tel délit. Le procès a été mené rondement. Des personnalités de toutes tendances sont venues témoigner. Des catholiques intègres, mais aussi des libéraux comme le professeur Paul Milliez, sommité médicale qui s'est prononcé ouvertement pour la révision de la loi jugée selon lui inadéquates à notre époque.

Le professeur Milliez s'explique: "L'avortement est un meurtre, quelle que soit la date de la grossesse. Il est bon que

chacun s'en souvienne et ce n'est pas parce qu'il est commis en permanence beaucoup de meurtres d'innocents à travers le monde — contre lesquels ceux qui s'insurgent le plus à propos de l'avortement n'ont jamais exprimé leur réprobation — qu'il faut considérer l'avortement comme licite. Il n'en reste pas moins qu'il faut choisir entre deux maux: l'avortement étant un mal, la poursuite de la grossesse peut être un mal plus grand encore lorsque les conditions sociales ne sont pas remplies".

Pour avoir prononcé ces paroles devant le tribunal, le professeur Milliez s'est vu infliger un blâme du Conseil de l'Ordre des Médecins. Engageant également sa haute autorité scientifique, le professeur Jacques Monod, Prix Nobel, a longuement témoigné. Il a déclaré que, biologiquement, on ne pouvait parler de vie pour un fœtus de quelques semaines.

DES MORTS INUTILES

Il convient, au-delà des passions, de poser le problème sur un plan plus général. Il y a par an, en France, 800.000 avortements clandestins. Ils sont à l'origine de terribles désastres. Un rapport officiel du ministère de la Santé donne le chiffre de 3.600 morts par an. Des morts qui pourraient être évitées si l'avortement était contrôlé médicalement.

La vie des femmes serait-elle plus négligeable que celle des fœtus qu'elles veulent — et qu'elles réussissent, envers et contre toutes les lois, à expulser?

On entre là dans le grand débat, celui où l'on prétend assouplir l'avortement à l'infanticide et à ce que l'on appelle le respect de la personne humaine. Alors, pour beaucoup de femmes françaises le chemin de la délivrance passe souvent vers Londres. Dans cette ville où les cliniques spécialisées font fortune depuis la légalisation de l'avortement, les médecins britanniques accueillent chaque jour une moyenne de soixante Françaises. Les compagnies d'aviation qui ne manquent jamais une bonne affaire ont même consenti des tarifs

spéciaux pudiquement appelés "touristiques" à condition de rester sur place au minimum quatre jours. Il n'en faut pas tant pour avorter mais c'est juste le temps qu'il convient pour choisir une clinique et se remettre tranquillement de l'intervention.

Il suffit d'observer à l'aéroport d'Heathrow de Londres chaque arrivée d'avion venant de Paris pour se rendre compte du désarroi de ces jeunes femmes, une légère valise à la main, cherchant du regard la route du secours. Deux cent mille avortements ont été pratiqués en un an à Londres. Combien de Françaises ont dû déboursier 2.400 F — c'est le prix moyen pour l'intervention — pour bénéficier de la loi anglaise? Celles dont les moyens financiers leur permettent. Il faut un temps où la Suisse, Genève en particulier, était très hospitalière pour ce genre d'opérations mais soucieuse, sans doute de préserver une image de marque plus sereine, elle a préféré s'abstenir de recevoir trop d'étrangères.

Il faut revoir cette loi qui ne punit, en fait, qu'une solution de détresse, de désespoir.

DONNEZ L'EXEMPLE

Garant des traditions les plus absolues, M. Michel Debré, ministre de la Défense nationale, évoque pourtant toujours avec autant d'enthousiasme une France de cent millions d'habitants. "Commencez par donner l'exemple" lui ont lancé l'autre soir trois mille femmes réunies à Paris à l'appel du mouvement "Choisir".

Sentant le vent tourner, M. Pierre Messmer, le premier ministre, vient de déclarer que le problème ne le laissait pas insensible et qu'il fallait sûrement revoir la loi. "Mais nous avons le temps, a-t-il aussitôt ajouté, nous avons encore d'autres législatures devant nous". C'est un terrain sur lequel peu d'hommes politiques désirent prendre position. En attendant il y aura toujours Londres pour les riches... et la prison pour les autres à moins de ne pas appliquer la loi...

(collaboration spéciale)



les bruits de la ville
PAR PIERRE CHAMPAGNE



C'EST ASSEZ

Les compagnies d'essence se livrent un combat mortel dans une région bien délimitée de la ville de Sainte-Foy. Mais le pire, c'est que ce sont les locataires des stations-service qui écopent.

Entre le boulevard Laurier, le chemin Saint-Louis, la route de l'Église et celle du pont de Québec, soit sur une superficie d'environ un demi-mille carré, j'ai compté cette semaine, 18 stations-service différentes, cette semaine, 18 stations-service et l'on en construit une dix-neuvième au coin de la route de l'Église et du chemin Saint-Louis.

Shell, Supertest et Canadian Tire se concurrencent au coin du boulevard Laurier et de la route de l'Église.

Gulf, Texaco, Esso et Fina font de même sur le boulevard Laurier. Mieux encore, Texaco a une deuxième station-service, à 500 pieds de la première, au coin de la rue Lavergne et du boulevard Laurier.

Irving est au Grand Boulevard.

Shell, BP, Texaco, Sunoco, Esso et Fina se partagent le chemin Saint-Louis et l'on y construit une autre station Shell.

Ajoutez Irving, Sunoco et le lave-auto au coin de la rue Fournier et du boulevard Laurier et vous avez le compte.

MAGASINAGE

J'étais dans un grand magasin à rayons du quartier Saint-Roch (il y en a encore qui les fréquentent), plus précisément dans le rayon des jouets, lorsque j'entendis une réflexion que le commis faisait au téléphone.

Une charmante cliente lui téléphonait en effet pour avoir des suggestions de cadeaux de Noël pour une petite fille de 11 ans.

Le commis, de son côté, tentait désespérément d'expliquer à la dame qu'elle n'avait pas le temps de lui décrire l'assortiment complet des rayons; qu'une dizaine de

personnes attendaient à la caisse pendant qu'elle parlait au téléphone; bref, qu'elle serait très heureuse de la servir si seulement elle se donnait la peine de se déplacer et de venir choisir elle-même son cadeau sur les tablettes de ce rayon.

Mais la brave dame ne voulait rien savoir et c'est avec dédain qu'elle raccrocha le combiné non sans avoir déclaré à son interlocutrice d'une voix que je suppose nasillard: "Ne comptez pas sur moi pour être votre cliente."

Et oui! Ça existe encore des femmes qui ne pensent pas plus loin que leur nez et qui s'imaginent être la seule cliente du magasin, même en temps de Noël.

URGENCE

Une dame qui ne signe pas sa lettre est très fâchée parce que les promoteurs de la lutte, au Collège de Québec, ont refusé d'appeler son mari par les haut-parleurs, lors d'une situation dite d'urgence.

Cette brave dame ne comprend vraiment pas que si tous les spectacles étaient ainsi interrompus chaque minute par un appel dit d'urgence, ceux qui y assistent seraient continuellement dérangés.

C'est peut-être vrai que la dame devait se rendre d'urgence à l'hôpital, ce soir-là. Mais ce n'est pas en appelant au Collège pour rejoindre son mari qu'elle y parviendra. Si les téléphonistes devaient se fier à tous les téléphones "urgents" qui parviennent au Collège durant un spectacle, il n'y aurait plus personne dans les estrades.

Il n'y a malheureusement rien à faire pour remédier à cette lacune... à moins de faire confiance aux gens. Et comment voulez-vous faire confiance quand, pour les uns, une situation d'urgence signifie une coupe de cheveux?

Non madame, je ne vilipenderai pas les autorités du Collège, du moins, pas pour cette raison.

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Fernand Toulouse, qui demeure chez son frère au 286 rue Murphy, à Sherbrooke, a été accusé, hier, devant le juge Jean Grenier, de la Cour des sessions de la paix de Québec, de neuf fraudes totalisant une somme de près de \$32,000 au détriment du ministère provincial du Bien-être social, entre les années 1965 et 1972.

Les fraudes ont été commises à Québec, Valleyfield, Montréal, Saint-Agathe, Granby, Saint-Jean-d'Iberville, Terrebonne et ailleurs dans la province.

Il devait comparaître la veille, mais le juge avait demandé qu'il subisse un examen mental. Il a déjà été examiné par un psychiatre et un certificat de ce dernier a été remis au juge, hier.

Il appert que Toulouse voit des animaux partout et qu'il prétend pouvoir être défendu par MM. Pierre Elliot Trudeau, René Lévesque et d'autres personnes influentes. Les fraudes sont de l'ordre de \$1,500 à \$6,720.

Le juge Grenier a exigé un cautionnement de \$2,000 par personne solvable en attendant l'enquête préliminaire.

VIOLS EN SERIE

Onze adolescents du quartier Saint-Roch, qui devaient subir leurs procès devant les Assises pour viol et attentat à la pudeur, devaient opter, ce matin, pour être jugés devant la Cour des sessions de la paix. La procédure devait se faire hier après-midi, mais ils ont préféré attendre à aujourd'hui. Ils sont accusés d'avoir violé deux jeunes filles de Vancouver. En plus, l'un d'eux et son frère sont accusés de crimes du genre sur deux Québécoises âgées de 15 ans. Les crimes auraient été commis, dans le premier cas, le 21 juillet dernier et dans le second cas le 14 juillet. Ils sont détenus depuis à la "passoire" d'Orsainville. Les accusés auraient entraîné leurs victimes dans un logis de la rue Caron où ils "écoutaient de la musique en dégustant des liqueurs douces". D'autres suspects sont encore recherchés en rapport avec ces orgies.

10 MOIS ADDITIONNELS

Le juge Grenier a condamné Paul Simard, 37 ans, du 5 rue Ancien-Chantier, à Québec, à 10 mois d'emprisonnement pour avoir tenté d'entraîner ou détourner la justice en menaçant un témoin s'il venait témoigner devant le tribunal. Cette sentence est concurrente avec une de trois mois pour possession d'une arme à feu et une autre d'un an (prononcée aux Assises) pour avoir fait feu sur une personne dans l'intention de la mutiler ou de la blesser. Le 3 mai dernier, dans un restaurant du quartier du Palais, Simard a blessé d'une balle de revolver George White. Ce dernier s'est vite rétabli de cette blessure. Alors qu'il était ivre, Simard aurait téléphoné au propriétaire du restaurant pour l'avertir de ne pas appeler la police sinon... Ces menaces ont été prononcées quelques minutes après le coup de feu.

au palais de justice

COMPLICE DE MARCOTTE?

Une jeune femme a nié sa culpabilité à sept accusations qui sont les suivantes: 6 octobre, au Lac-Saint-Charles, effraction et vols d'effets personnels dans un chalet, y compris une chaloupe, le tout d'une valeur de \$950; même jour et même endroit, même crime dans un autre chalet pour une valeur de \$40; à nouveau dans un autre chalet pour une valeur de \$100; le 2 octobre, vol à l'étagère d'un poste de radio valant \$250; même date, tentative de fraude de \$129 sur l'achat de marchandises; le 5 octobre, avoir complété avec Jacques Marcotte pour commettre un vol par effraction (Marcotte fait face à 10 accusations de vols par effraction et autres crimes); le 6 octobre, vol par effraction de \$600 de marchandises dans un magasin de Saint-Romuald. La jeune femme portait une blessure à la tête et l'on tente d'établir qui et pourquoi on l'aurait blessé. Son enquête préliminaire a été remise au 9 janvier alors qu'elle doit faire face à deux autres accusations.

MENACES DE MORT

Jean-Claude Bouchard, 19 ans, du 51 Capitaine-Bernier, à Lévis, a été envoyé au 12 février pour sa déclaration volontaire sous une accusation de menaces de mort à l'endroit de deux policiers de Lévis, le 9 novembre dernier, et pour le bris d'une vitre le lendemain. Il

BRIS D'UNE VITRE

est déjà sous le coup d'une sentence de deux ans de pénitencier pour vol. Ubalde de Portneuf a admis sa culpabilité aux accusations de conduite dangereuse et conduite alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool. Il a déclaré au juge qu'il avait fait un arrêt sur une route qui était en réparation, puis avoir continué sa route. Il nie avoir vu un homme qui contrôlait la circulation à cet endroit. Le surveillant s'est retrouvé sur le capot de la voiture de l'accusé qui refusait de stopper. Pour avoir conduit de façon dangereuse (accusation qui aurait pu ou dû être plus grave selon le juge) il a été condamné à \$200 d'amende et pour ivresse au volant à \$50 d'amende en plus de se voir interdire de conduire tout véhicule - moteur au Canada pendant une période d'un an.

CONDUITE DANGEREUSE

Un jeune homme de Saint-

BONNES FÊTES

FERME LES JOURS DE NOËL ET DE L'AN

Afin de permettre à tous nos employés de profiter des réjouissances familiales lors des Fêtes de Noël et du JOUR DE L'AN, le restaurant sera fermé.

st-germain

JOYEUSES FÊTES A TOUS NOS CLIENTS ET AMIS

1525 RUE SHEPPARD, SILLERY

René Fortin est accusé de négligence criminelle

SAINT-JOSEPH — René Fortin, 28 ans, de l'Etat de New York, a été formellement accusé hier, d'avoir été criminellement négligent dans la mise en service d'un véhicule moteur, dans la soirée du 9 septembre 1972, à Saint-Honoré de Shenley.

L'enquête préliminaire a été fixée au 6 février prochain, par le juge Paul-E. Baillargeon, de la Cour des sessions, au palais de justice de Saint-Joseph, et à la demande de son procureur Me Paul Laflamme, l'accusé a été libéré sous un cautionnement.

Le délit que l'on reproche à René Fortin est survenu lors d'un accident un peu avant minuit, sur la route 269, à Saint-Honoré de Shenley, dans la Beauce, et dans cette collision de front entre deux automobiles, Me Paul-Emile Bégin, 41 ans, de La Guadeloupe, a été tué.

L'enquête a été menée par l'agent Denis Tremblay, de la

Sûreté du Québec, du poste de Saint-Georges de Beauce, et le substitut procureur général est Me Marcel Blais.

TROIS MOIS DE PRISON

Une sentence de trois mois de prison a été rendue hier, par le juge Marc-André Drouin, de la Cour des sessions de la paix, à l'intention de Réjean Grenier, 24 ans, de Scott-Jonction, dans le comté de Dorchester.

Grenier a été déclaré coupable de l'accusation d'avoir le ou vers le 19 août 1972, illégalement commis des vols de faits qui ont causé à Guy Giroux, des lésions corporelles.

Aussi, il a été déclaré coupable de l'accusation d'avoir à la même date, pris le véhicule à moteur de Clément Giroux, de Saint-Bernard, sans le consentement du propriétaire.

Pour ce délit, Réjean Grenier a été condamné à un mois de

prison et cette sentence est concurrente avec la précédente qui était de 3 mois de prison.

Fabrication d'eau-de-vie

Le procès de Harry Gillman est reporté au 8 janvier

SAINT-JOSEPH — Le procès de Harry Gillman, 47 ans, et domicilié maintenant au 4849 rue Chabot, à Montréal, accusé en rapport avec la découverte d'un alambic ou d'autres appareils nécessaires à la fabrication d'eau-de-vie, a été reporté au 8 janvier prochain.

Ainsi en a décidé le juge Marc-André Drouin, de la Cour des sessions, au palais de justice de Saint-Joseph, à la demande du procureur de l'accusé, Me Paul Laflamme, vu l'absence de son client, empêché de se rendre dans la Beauce à cause du mauvais temps.

C'est à la suite d'une longue enquête effectuée par la Gendarmerie royale du Canada, qu'au début d'avril dernier, dans une grange en bordure de la route 23, à Armstrong, dans la Beauce, une douzaine d'agents de la GRC tant de Québec que de Saint-Georges ont effectué une importante saisie d'alambic d'une valeur de \$100,000 et d'une capacité de 200 gallons par jour.

lieux quelque douze barils de 50 gallons de moutt chacun, 400 sacs de sucre et quelques centaines de gallons d'alcool prêts à être livrés.

Dans cette affaire d'alambic, il y a un dénommé Gabriel Barsacq, un Montréalais d'origine française, dont la caution a été fixée à \$2,500 qui est également accusé de possession d'appareils nécessaires à la fabrication d'eau-de-vie et de conspiration pour la fabrication de tels appareils.

Aussi, un Beauceron et trois individus du comté de Châteauguay, en date du 23 août dernier, ont été condamnés chacun à payer \$1,150 d'amendes, après avoir admis leur culpabilité devant l'accusation d'avoir eu en leur possession des appareils nécessaires à cette fin.

Il s'agit de Raymond Lessard, de Saint-Côme, propriétaire d'une grange où l'alambic avait été découvert, Clément Laberge, Gérard Dagenais et Bruno Bourdeault, domiciliés à Saint-Chrysostôme, comté de Châteauguay.

On a de plus trouvé sur les

MARC LEGRAND MUSIQUE

Notre Cadeau de Noël

GUITARES YAMAHA

A PRIX REDUITS DE **15 à 20%**

GUITARE YAMAHA
G50A classique
Rég. \$59.95 **SPECIAL NOËL \$49.95**

GUITARE YAMAHA
G60A classique
Rég. \$69.95 **SPECIAL NOËL \$59.95**

GUITARE YAMAHA
G85A classique
Rég. \$79.95 **SPECIAL NOËL \$67.95**

Tous les autres modèles de guitares YAMAHA sont également à prix réduits.

MARC LEGRAND MUSIQUE INC.

PLACE LAURIER - STE-FOY — 656-9392

C'est du supérieur... de la vraie soie.

Les gros gars prennent toujours soin de leur intérieur

FOCKINK GENEVER GIN WF

10 onces 169 \$2.30
25 onces 169A \$5.55
40 onces 169B \$8.55

pas plus cher qu'un autre...

Distribué par J.M. Douglas et Compagnie Ltée de Montréal, Une filiale de les Distilleries Corby Ltée, Montréal

soyez bilingues parlez le hollandais

dites Fockink et dites-le fort pour que ça résonne.

Dans le secteur du "Dôme", au lac Beauport

Les promoteurs du projet d'un condominium s'objectent à la construction d'une école

par J.-Claude RIVARD

L'ex-commissaire industriel québécois Georges Zizka a levé, hier, le voile sur un projet inédit d'édification d'un condominium de 30 unités domiciliaires de grand luxe...

semble suspendu pour ce qui concerne les tribunaux, en attendant la décision que rendra le juge Vézina de la Cour provinciale.

A ce dernier auquel on demande de faire la part des choses, on formule le désir qu'il use, s'il le faut, de son autorité pour choisir un nouveau terrain pour la construction de la future école.

La Cour supérieure n'a pas encore émis le bref introductif autorisant la Commission scolaire de Saint-Dunstan du Lac Beauport à acquérir le terrain par voie d'expropriation.

M. Zizka a révélé que, grâce à la collaboration et à l'intérêt manifesté par le Montréal Trust pour le projet, les terrains sont déjà acquis et que l'on procède au parachèvement des plans et devis en attendant que le conseil municipal de Beauport adopte le plan directeur d'urbanisme qui ouvrira la porte à cette réalisation.

L'ensemble du projet représenterait une réalisation de \$1,500,000 et pourrait rapporter en taxes municipales et scolaires quelque \$35,000 par année, au Lac Beauport, a-t-il ajouté.

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

M. Zizka, a déjà réalisé, à Québec, comme promoteur de projets industriels et immobiliers, le complexe de la Régie des Alcools; le Centre industriel de Sainte-Foy; le "Deux-Cent Chemin Sainte-Foy".

école au "Dôme", en vertu des plans et devis actuels, prévoyant l'évacuation des eaux vannes au moyen d'une fosse septique, pourrait être une cause de pollution pour une rivière souterraine, se déversant dans le lac Beauport, et qui constitue la source d'alimentation de l'aqueduc municipal de Notre-Dame des Laurentides.

C'est ce qu'a révélé un ingénieur spécialisé en expertise des fondations et en analyse des matériaux, travaillant pour le compte des Laboratoires Saint-Foy Inc.

En d'autres mots, l'ingénieur a révélé que la construction d'une école au "Dôme", avec son actuel projet

de fosse septique, sur un terrain excessivement perméable, pourrait polluer l'aqueduc de Notre-Dame-des-Laurentides.

Autre observation: à la suite d'expertises, l'ingénieur a noté que le roc solide se situe à un profondeur d'au moins cinquante pieds au Dôme et que la rivière souterraine ne se situe qu'à une profondeur de quatre pieds et huit pouces; conclusion, la construction d'une école en cet endroit, sans l'installation de fondations suffisamment sûres, présente des dangers d'affaissement ou de glissement de terrain.

Pour, au cours de la journée, on avait entendu le

témoignage d'urbanistes et de spécialistes en planification urbaine, lesquels ont substantiellement révélé, que le développement du Québec métropolitain s'accroît, au cours des prochaines années, dans les villes et municipalités qui longent le Boul. Laurentien.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-72-10430 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Divers postes dans la Province de Québec. FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS DE COURANT VINGT-SEPT (27) A 315 KV ET SIX (6) A 138 KV.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (\$18,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires, B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 4 décembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

CCL-72-10421 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal le mardi 9 janvier 1973 CONSTRUCTION SUR PORTIQUES D'ENERGIE A 120 KV PANDORA - FIGUERY (COMTE D'ABITIBY)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, Boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires, B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 7 décembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

DMA-72-10388 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal le mardi 16 janvier 1973 SERVICES D'ÉQUIPES POUR LA CONSTRUCTION, LES MODIFICATIONS ET L'ENTRETIEN DE LIGNES DE DISTRIBUTION

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 a.m. à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau no 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires, B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 12 décembre 1972.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

AMR-72-10418 pour 10h.30 a.m. heure de Montréal mardi 16 janvier 1973 Divers endroits dans la Province de Québec

FOURNITURE DE CAMIONS, CHASSIS ET CABINE SEULEMENT (PBV - 25,500, 30,000, 34,000 ET 35,000 LBS.)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h.30 à 4h.30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats Bureau No 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, Boul. Dorchester Montréal 128, Qué. Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous conditions, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant égal au multiple de \$1,000 le plus proche de dix pour cent (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires, B. LACASSE - W. E. JOHNSON Montréal, le 1er décembre 1972.



APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ AU CENTRE-VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP, QUEBEC

Les Chemins de fer nationaux du Canada recevront des soumissions pour l'aménagement, en vertu d'un bail à long terme, d'une partie des terrains de la gare du CN donnant sur la rue Lafontaine à Rivière-du-Loup, Québec, soit une superficie de 37,000 pieds carrés.

Les soumissions doivent inclure un contrat de "leaseback" d'un espace de 7,200 pieds carrés afin d'abriter la gare et les bureaux dans l'édifice qui sera construit sur la propriété. Les soumissions portant la mention: "Contractuelle - offre pour un développement immobilier à Rivière-du-Loup", seront reçues au bureau de M. C.H. Sparks, directeur des Immeubles, Canadien National, 1234, rue Main, Montréal, N.-B., jusqu'à midi, le lundi 22 janvier 1973.

Les plans de la propriété et les directives aux soumissionnaires sont disponibles au bureau de M. Sparks. La compagnie se réserve le droit de rejeter toute soumission, si elle le juge soit-elle.

M. David Blair, Vice-président, Chemins de fer nationaux du Canada, Région de l'Atlantique, Moncton, N.-B.



APPEL D'OFFRES POUR NOUVEAU PLAFOND, SYSTEME D'CLIMATISE ET D'AIR CLIMATISE, EDIFICE DU MARCHE CHAMPLAIN, QUEBEC, QUEBEC

Les soumissions cachetées, adressées à l'ingénieur en Chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, dans l'enveloppe appropriée, seront acceptées jusqu'à midi ou plus tard, jeudi 18 janvier 1973.

Les plans et devis, les directives aux soumissionnaires, les formulaires de soumission, les formulaires de contrat et de soumission à compléter, sont disponibles au bureau de l'ingénieur en Chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, 25 place Marché Champlain, Québec, Qué., au: de: La Salle des Plans, 14e étage, 935 avenue, rue Logothetis, Montréal 101, Québec.

La compagnie se réserve le droit de rejeter toute offre, si elle le juge soit-elle. Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner à 514-877-8760. Bureau de l'ingénieur en Chef, Chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal, Québec.

APPEL D'OFFRES EN MATIERE DE FAILLITE

Dans l'affaire de la faillite de N. R. AUTOMOBILES INC., Ave. du Palais, St-Joseph de Beauce, Québec.

AVIS est par les présentes donné que des SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par les syndicats syndiqués à leur bureau 56, rue St-Roch, Québec le ou avant le mercredi 3 janvier 1973 à 3 heures P.M. pour l'achat des biens ci-après décrits, savoir:

- A) Fonds de commerce de pièces d'auto Chrysler. VALEUR: \$18,000.00 B) Machinerie et outillage, comprenant: chambre à peinture, jack à plancher, machine à tester électronique etc. VALEUR: \$12,500.00 C) Aménagement de bureau comprenant: fibres, machine à chèque, imprimante, chaises, etc. (partie sujet à raffermissement). VALEUR: \$ 1,750.00 D) Automobiles usagées. VALEUR: \$ 400.00 E) Remorque Dodge 1971 (sujet à lien) VALEUR: \$106,800.00 F) Terrain et immeuble à usage de garage sis, (sujet à hypothèque). VALEUR: \$ 400.00 G) Machine à liquer (sujet à lien). VALEUR: \$ 400.00

Toutes soumissions doivent être cachetées et sur l'endos de l'enveloppe la mention suivante devra être inscrite: SOUMISSION RE: N.R. AUTOMOBILES INC. Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé représentant 10% de la soumission. Aucune soumission non cachetée ne sera acceptée.

Les items ci-dessus mentionnés seront visibles sur place les 22 et 30 décembre prochains de 10 heures A.M. à midi et de 1 à 4 heures P.M. Sur demande, les soumissionnaires peuvent obtenir une copie de l'inventaire moyennant un léger décaissement.

Les syndics syndiqués ont examiné les biens des syndicats syndiqués. La taxe de vente provinciale et au fédérale, lorsqu'existante, est payable par l'acheteur.

Tous les soumissionnaires sont invités à être présents lors de l'ouverture des soumissions qui aura lieu le jeudi 4 janvier à 2 heures P.M. au Palais de Justice de Québec.

CONDITIONS DE PAIEMENT, COMPTANT sur acceptation de la soumission par les syndicats de la faillite. L'acheteur devra prendre possession dans les cinq jours.

Les syndicats syndiqués ne s'engagent pas à accepter ni la plus haute ni aucune des offres.

RENE LEFAVRE & PAUL GOREL, Syndics, 56, rue St-Jacques, Québec.

APPEL D'OFFRES

Projet 313-2332-2 Construction d'un pont en béton armé, au-dessus de la rivière Petite-Saint-Roch, sur le rang Pelletier, lot 11, dans la ville de Saint-Famille, comté de L'Islet.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Bellechasse, Kamourasqui, L'Islet, Montmagny, Rivière-du-Loup et Témiscouata, et qui auront réquisitionné les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$25.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Clôture de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$50,000.00 ou chèque certifié: \$35,000.00. Clôture des soumissions à 15 heures (h.n.e.), le 23 janvier 1973.

APPEL D'OFFRES

Projet 319-2 Construction d'un poste de relevements d'égouts sur les batières de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin, 990, avenue Holland, Québec 6, moyennant un dépôt de \$200.00.

Les plans et devis de mécanique, d'électricité, de chauffage, de ventilation, de plomberie et d'architecture sont également disponibles moyennant un dépôt de \$100.00.

Ces documents seront remis sur demande au bureau de l'ingénieur en Chef, Québec 6, au: de: La Savane, suite 215, Montréal 308.

Les soumissions de l'une ou l'autre des spécialités seront reçues au plus tard le 9 février 1973, à trois heures de l'après-midi (heure locale) au bureau des soumissions déposées de Québec.

Les soumissions d'entreprise générale seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 20 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec, métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Projet 319-3 Construction des diffuseurs Ste-Foy et Québec.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Piette, Audy, Bertrand, Lemieux, Fugère et Leblond, 1134, Chemin St-Louis, Québec 6, moyennant un dépôt de \$100.00 qui lui sera remboursé sur remise des documents en bon état dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Cheque visé ou moins 10% du montant de la soumission. Les soumissions seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 15 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Le secrétaire Michel Verret

APPEL D'OFFRES

Projet 319-2 Construction d'un poste de relevements d'égouts sur les batières de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin, 990, avenue Holland, Québec 6, moyennant un dépôt de \$200.00.

Les plans et devis de mécanique, d'électricité, de chauffage, de ventilation, de plomberie et d'architecture sont également disponibles moyennant un dépôt de \$100.00.

Ces documents seront remis sur demande au bureau de l'ingénieur en Chef, Québec 6, au: de: La Savane, suite 215, Montréal 308.

Les soumissions de l'une ou l'autre des spécialités seront reçues au plus tard le 9 février 1973, à trois heures de l'après-midi (heure locale) au bureau des soumissions déposées de Québec.

Les soumissions d'entreprise générale seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 20 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec, métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Le secrétaire Michel Verret

APPEL D'OFFRES

Projet 319-2 Construction d'un poste de relevements d'égouts sur les batières de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin, 990, avenue Holland, Québec 6, moyennant un dépôt de \$200.00.

Les plans et devis de mécanique, d'électricité, de chauffage, de ventilation, de plomberie et d'architecture sont également disponibles moyennant un dépôt de \$100.00.

Ces documents seront remis sur demande au bureau de l'ingénieur en Chef, Québec 6, au: de: La Savane, suite 215, Montréal 308.

Les soumissions de l'une ou l'autre des spécialités seront reçues au plus tard le 9 février 1973, à trois heures de l'après-midi (heure locale) au bureau des soumissions déposées de Québec.

Les soumissions d'entreprise générale seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 20 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec, métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Projet 319-3 Construction des diffuseurs Ste-Foy et Québec.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Piette, Audy, Bertrand, Lemieux, Fugère et Leblond, 1134, Chemin St-Louis, Québec 6, moyennant un dépôt de \$100.00 qui lui sera remboursé sur remise des documents en bon état dans un délai de quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Cheque visé ou moins 10% du montant de la soumission. Les soumissions seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 15 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Le secrétaire Michel Verret

APPEL D'OFFRES

Projet 319-2 Construction d'un poste de relevements d'égouts sur les batières de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin, 990, avenue Holland, Québec 6, moyennant un dépôt de \$200.00.

Les plans et devis de mécanique, d'électricité, de chauffage, de ventilation, de plomberie et d'architecture sont également disponibles moyennant un dépôt de \$100.00.

Ces documents seront remis sur demande au bureau de l'ingénieur en Chef, Québec 6, au: de: La Savane, suite 215, Montréal 308.

Les soumissions de l'une ou l'autre des spécialités seront reçues au plus tard le 9 février 1973, à trois heures de l'après-midi (heure locale) au bureau des soumissions déposées de Québec.

Les soumissions d'entreprise générale seront reçues jusqu'à cinq heures de l'après-midi (heure locale) le 20 février 1973, au Bureau d'assainissement des eaux du Québec, métropolitain, 100, d'Yvesville, Suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour, à cinq heures p.m.

Le secrétaire Michel Verret

APPEL D'OFFRES

Projet 319-2 Construction d'un poste de relevements d'égouts sur les batières de Beauport.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur général devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de la firme d'ingénieurs-conseils Carrier, Troitier, Aubin, 990, avenue Holland, Québec 6, moyennant un dépôt de \$200.00.

EN COUR PROVINCIALE

La voie a été levée sur de projet, "Domois" en Cour provinciale, où, devant le juge Robert Vézina, les promoteurs du projet, connus sous le nom de "Les Sommetts Verts Inc.", demandent l'annulation d'une résolution adoptée par la Commission scolaire catholique du Saint-Dunstan du Lac Beauport, le 15 mai 1972, en vue de l'expropriation d'une partie du "Dôme" pour la construction d'une école.

Dans la paroisse Ste-Cécile de Charlesbourg

La décoration de Noël est une affaire familiale

par Monique BRUNELLE

Quinze familles étaient de la fête dimanche pour donner à l'église Ste-Cécile de Charlesbourg son visage de Noël.

Une trentaine d'enfants et leurs parents ont fabriqué et monté en trois heures: crèche, sapin, couronnes, mobiles, etc. Il fallait faire vite car un mariage, retardé par la tempête la veille, devait se tenir dans l'église en fin d'après-midi.

La fête est d'ailleurs commencée depuis plus d'un mois, dans cette paroisse de banlieue, où une partie de l'équipe presbytérale s'est attachée à développer un esprit familial et festif autour de la messe dominicale de 10h.

MANIFESTATION DES JEUNES

La Fête du Christ-Roi a été marquée cette année par une procession d'entrée dans laquelle les enfants, de 6 à 16 ans, chantaient des alleluia en brandissant des pancartes manifestant leurs sentiments envers le Seigneur: "Merci Jésus pour la belle neige", "Vive Jésus", etc.

Au début de l'Avent, les jeunes ont fabriqué leurs couronnes de Noël pour la rapporter à la maison où l'on allumait chaque dimanche, comme à la messe, la 1re, 2e ou 3e bougie de l'Attente du Seigneur. Il y a une semaine, en suivant l'évangile, dont ils avaient cherché le sens ensemble, les enfants ont écrit un mot à Jésus, disant comment ils allaient préparer Sa voie. Leurs bonnes résolutions reposent depuis dans un panier d'osier sur l'autel. Dimanche dernier, c'était la grande corvée de l'opération décoration.

Tout a commencé parce qu'à des paroissiens "qui ne manquaient de rien", il n'y avait guère plus à leur offrir, sinon partir de leur plus grand bien, leurs enfants, nous explique le diacre permanent de la paroisse, Jean-Claude Filteau. Toute la famille "fait" maintenant la messe ensemble.

La paroisse Ste-Cécile a à peine cinq ans et sa population est composée de jeunes familles recherchant les avantages de la banlieue.

Les débuts ont été longs. On essaya d'abord de suivre le rythme du nouveau liturgique. Une chorale polyphonique est née, ses membres étaient surtout de jeunes parents qui emmenèrent petit à petit leurs enfants à la messe. Aujourd'hui, ce sont les familles entières qui forment une communauté pa-

roissiale des plus vivantes où chacun participe aux célébrations et se sent à l'aise dans son



TRANSFORMATION RAPIDE DU CURE — A 4h20, avec ses longs bras, l'abbé Raoul Bellavance posait le dernier mobile; à 4h30, le curé de Sainte-Cécile de Charlesbourg célébrait un mariage.

église. On pouvait le constater dimanche, alors qu'elle grouillait d'activité et que petits et grands paraissaient vraiment chez eux dans la maison du Seigneur.

Si la communauté de la messe de 10h est particulièrement vivante, elle est peut-être privilégiée d'avoir comme animateurs, un directeur de chorale, Louis-Jean Racine, membre de la Commission de liturgie du diocèse et Jean-Claude Filteau, professeur de théologie à l'Université Laval et l'un des premiers diacres ordonnés en juin dernier dans le diocèse. Tous deux paroissiens de Ste-Cécile, ils invitaient il y a deux ans le directeur de la Commission diocésaine de liturgie, le père André Grin-Lajoie, à célébrer cette messe; il est depuis attaché de la paroisse comme vicaire.

Et le curé? "Il laisse faire et participe" souligne Jean-Claude Filteau. Se transformant en

cinq minutes d'ouvrier juché sur son escabeau au curé qui célèbre un mariage, l'abbé Raoul Bellavance a reçu dimanche la part de ses paroissiens. En témoignage de leur reconnaissance, il a remis à M. J.-H. Robert Bertrand, président de la Croix-Rouge, un chèque de 1000 \$.



Merci aux Donneurs

En témoignage d'appréciation envers les généreux donateurs de sang, particulièrement en cette période des Fêtes alors que les besoins sont les plus élevés, le président de la Croix-Rouge, M. J.-H. Robert Bertrand a gracieusement offert trois couples de billets de logement permettant d'assister à trois différentes parties de nos Nordiques. Ces billets sont périodiquement tirés au sort parmi ces donateurs. On reconnaît la commandante du détachement féminin, Mme Paul Galibois, tirant l'un des numéros chanceux en présence de monsieur Bertrand.



LA PETITE COMMUNAUTE ADMIRE SON OEUVRE — Qui dirait que Marie et Joseph ont été fabriqués à partir de bouteilles de vin, l'Enfant-Jésus, les anges, le boeuf et l'âne, à partir de rouleaux de papier? Tou-

te la technique des arts plastiques apprise à l'école a permis de réaliser la crèche et tous ses personnages, en un temps record de trois heures.



DES ROIS SANS CHATEAU ?

L'OFAQ est d'accord avec le fait que l'on conserve le caractère universel aux allocations familiales

Les organismes familiaux du Québec se réjouissent de la déclaration du ministre Claude Castonguay, faite, au 17e congrès libéral, selon laquelle les allocations familiales conserveront leur caractère universel.

Dans un communiqué transmis aux médias d'information, l'OFAQ réitère ses déclarations faites le printemps dernier à savoir que le régime universel supporte, socialement, mieux la famille, que le régime sélectif.

Souscrivant aux objectifs du ministre par rapport à la pauvreté, l'OFAQ estime que cet objectif sera mieux servi et rejoint par des politiques axées, en bonne partie, sur la prévention sociale. Toute réforme sociale importante, dit-on, ne réussit que si elle a l'appui et la collaboration des familles, qu'il s'agisse de politique sociale à long terme ou de mesures immédiates exigées par des problèmes urgents.

Les attitudes économiques, les réactions face à la pauvreté, le goût de la participation, les habitudes hygiéniques ou alimentaires sont surtout le résultat de l'éducation reçue dans la famille, c'est-à-dire de l'action de socialisation des familles.

Dans son appui public à l'objectif du ministre Castonguay, l'OFAQ apporte cependant quelques nuances et souhaite, en plus de l'égalité des chances pour tous, que l'impôt sur le revenu du chef de famille tienne compte de la charge financière que représentent les enfants, le coût occasionné par l'enfant n'étant pas déductible, au Québec, dans le rapport d'impôt de leur père.

Outre l'accessibilité de tous aux biens essentiels du développement de la personne, l'OFAQ souhaite l'accessibilité de tous à une famille bien préparée à remplir son rôle d'éducateur, de même que l'égalité des chances à grandir dans une famille consciente de son rôle social.

Surprenez la famille.

Transformez les desserts avec Tia Maria

Ça ajoute une saveur de soleil à n'importe quoi.

MOUSSE À LA VANILLE MARIA

1 1/2 tasse de sucre
1 tasse d'eau
8 jaunes d'œufs

3/4 tasse de Tia Maria
1 pinte de crème à 35%
2 cuillères à thé d'essence de vanille

Remplir le sucre dans l'eau et faire cuire rapidement pendant 5 minutes. Laisser refroidir. Battre les jaunes d'œufs dans la partie supérieure d'un bol propre et les fouetter graduellement dans le sirop. Ajouter de Tia Maria au mélange. Cuire sur feu doux, non bouillonnant, en brassant continuellement, jusqu'à ce que le sirop atteigne la température et devienne crémeux. Filtrer à travers une passoire fine et verser la composition sur de la glace commencent pour la faire refroidir. Tapisser la casserole jusqu'à ce qu'elle soit ferme, tout en l'aromatisant avec de l'essence de vanille. Traverser la crème fouettée dans la composition refroidie et remplir un moule de ce mélange. Couvrir la mouche d'un papier cellophane de brunoise, bien appuyer le couvercle sur le moule en faisant le tout dans de la glace ou mettre au réfrigérateur pour 2 ou 3 heures. Démouler la mouche et garnir généreusement avec des fraises fraîches, ou saupoudrer de sucre de café expresso.

BAGATTELLE JAMAICAINE

1 étage de gâteau-éponge
1/2 tasse de Tia Maria
2 cuillères à thé de gelée de raisin
4 jaunes d'œufs

1/2 tasse de sucre
1 pincée de sel
2 tasses de lait chaud
1 cuillère à thé de vanille
1 tasse de crème fouettée sucrée

Tapisser le moule d'un lit de sucre d'un genre d'assiette de gâteau simple. Humidifier le gâteau avec de Tia Maria et étendre dessus une fine couche de gelée de raisin. Dans la partie supérieure d'un bain-marie, battre les jaunes d'œufs, puis y ajouter le sucre et le sel, en remuant. Ajouter graduellement le lait. Cuire sur feu doux, en remuant continuellement, jusqu'à ce que le mélange commence à épaissir. Retirer du feu et ajouter la vanille. Faire refroidir la composition, en remuant à l'occasion. Verser le mélange sur le gâteau et recouvrir de crème fouettée. Démouler au goût. Donner à pâtir.

Distribué par J. M. Douglas et Cie Ltée de Montréal.
Une filiale de Les Distilleries Corby Ltée, Montréal.

EVENING OUT

Champlain Regional College

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION

EDUCATION DES ADULTES

"Notre Campus C'est Toute la Rive Sud du Québec"

Des cours de sujets pré-universitaires, professionnels ou d'intérêt général sont offerts à Québec.

Pour information concernant les cours qui conviennent à vos besoins, utilisez le 'hot-line' au centre le plus près de chez vous.

ST. LAWRENCE CAMPUS

1145 Jean-de-Quen
Ste-Foy, Québec
hot-line: 656-6921

INSCRIPTION: MARDI, MERCREDI, les 16, 17 janvier, 7:00 p.m. à 9:30 p.m.
JEUDI, le 18 janvier, 2:00 p.m. à 5:00 p.m.
7:00 p.m. à 9:30 p.m.

PRE-CALCULUS MATHEMATICS
LIBRARY TECHNIQUES:
CATALOGUE SERVICES
CHILD PSYCHOLOGY

INTRODUCTORY MATHEMATICS
INTRODUCTION TO
PHOTOGRAPHY
ADOLESCENT PSYCHOLOGY

DEPARTMENT OF CONTINUING EDUCATION,
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Case Postale 5000, Sherbrooke, Québec

Pourriez-vous m'envoyer plus d'information concernant les cours suivants qui sont offerts à St. Lawrence Campus pendant la session d'Hiver 1973:

1er choix:..... 3e choix:.....
2e choix:..... 4e choix:.....

NOM

ADRESSE

TELEPHONE (RES.)..... (BUREAU).....

au palais de justice

FACULTÉS AFFAIBLIES

Un individu circulait sur la route 2 lorsqu'il a croisé une voiture de police. Les policiers ont trouvé qu'il conduisait de façon bizarre. Ils firent demi-tour et le suivirent sur une distance de 1,000 pieds avant de l'intercepter. Teneur d'alcool dans le sang: 24 alors que le maximum permis est de .08. Amende de \$50 et interdiction de conduire pendant six mois.

CONDUITE DANGEREUSE

Un policier venait d'appréhender un chauffeur qui conduisait de façon dangereuse lorsque René décida de venir en aide à la pauvre victime de la loi. Il empoigna le policier par l'arrière et, comme résultat, écopa d'une amende de \$100 pour entrave à la justice.

EXAMEN MENTAL

Un costaud devra subir un examen mental de huit jours avant d'être ou ne pas être accusé d'avoir causé des lésions corporelles à l'un de ses frères. Il semble qu'il aurait battu ses frères et sa mère. Il a nié avoir touché à sa mère. La cause a été remise au 28 décembre.

SOIREE BIEN REMPLIE

Un jeune Québécois de 21 ans a admis avoir commis sept effractions avec intention dans des maisons. Les marchandises volées par lui, sa soeur et un complice étaient d'une valeur de \$2,000, mais l'accusé a refusé de toucher à quelque part que ce soit du butin. Sa soeur a déjà été acquittée, tandis que le complice a été envoyé en prison. Le juge a remis le prononcé de la sentence.

VOLS A L'ETALAGE

Les vols à l'étalage continuent d'être une plaie à cette période de l'année. Plusieurs personnes ont été accusées de délits du genre, dont une femme qui a commis trois vols dans trois magasins différents. Elle a été prise sur le fait lors de son troisième délit et avoua à la police avoir commis deux autres vols, le tout dans la même journée, soit avant-hier. Le juge l'a condamnée à un total de \$35 d'amende, qu'elle a dit être en mesure de payer sur-le-champ, tout comme elle aurait pu payer la marchandise qu'elle a dû remettre aux propriétaires des magasins. Nouveaux achats en perspectives pour elle avant Noël.

TRAHI PAR SES BOTTES

Un jeune homme a été trahi par ses bottes. Il aurait commis un vol par effraction dans un magasin, dans la nuit de dimanche à lundi. Le fruit du vol s'établit à \$202. Les policiers ont tout simplement suivi des traces de pas dans la neige fraîche, traces qui menaient au logement du jeune homme. Ce dernier s'était même empressé de se coucher... avec ses bottes toutes enneigées. Enquête préliminaire à huit jours et cautionnement de \$500 par personne solvable puisque, selon Me Tremblay, il a été pris presque sur le fait.

MAISON DANGEREUSE

Il est très dangereux de conduire en état d'ébriété, surtout lorsqu'une maison se trouve en travers de votre chemin. Un résident de Québec, anciennement de Rivière-à-Pierre, l'a appris à ses dépens lorsqu'il a écopé d'une amende de \$100 et s'est vu interdire de conduire partout au Canada pendant une période de deux ans. Travaillant dans une cour à bois de Québec, notre homme s'était rendu faire une visite à des anciens voisins dans la ville de Portneuf. Après avoir consommé des boissons alcooliques, il reprit le chemin de Québec, mais se retrouva avec une voiture de luxe vieille de 12 ans sur la galerie d'une maison, causant des dommages de l'ordre de \$500. Il a vendu sa voiture depuis et ne conduit plus. Le juge Grenier a demandé à Me Tremblay s'il n'aurait pas été intéressé à acheter la bagnole. La réponse négative ne se fit pas attendre. Notre homme avait déjà été condamné pour une offense similaire en mai 1971.

AUX FETES, ON FRAUDE

Un chômeur qui demeure au 445 de la rue du Roi, à Québec, a nié sa culpabilité à un chef de tentative de fraude de l'ordre de \$673 et à cinq chefs de fraudes de plus de \$1,800 sur l'achat de marchandises dans des magasins du quartier Saint-Roch. Roger Ouellet pourra recouvrer sa liberté si une personne solvable s'engage pour la somme de \$1,000 en son nom. Les crimes auraient été commis en septembre et en décembre.

"MAD DOG" VACHON

Maurice Vachon, lutteur québécois bien connu a subi son enquête préliminaire, devant le juge Roch Lefrançois, sous une accusation d'avoir causé des lésions corporelles à un Québécois, lors d'un spectacle de lutte au Colisée, il y a quelques semaines. Sa déclaration volontaire a été remise à une date ultérieure.

LA VIE DE FAMILLE

Cinq frères ont été accusés devant le juge Grenier d'avoir causé du tapage sur un terrain de camping de Saint-Henri de Lévis, le 23 juillet. Tous, sauf un, ont admis leur culpabilité. L'un se nomme Gilles et l'autre Jules, et, selon ce dernier, le plaignant avait inclus son nom dans la plainte parce qu'il ne savait pas lequel des jumeaux avait pris part à la bataille. Me Tremblay a dit ne pas avoir de preuve à offrir dans son cas "pour cause de jumeaux". Deux des frères avaient déjà été condamnés pour s'être battus. Ils ont été condamnés à \$35 d'amende chacun, tandis que les deux autres écopaient d'amendes de \$25. Le juge Grenier a fait remarquer que les petites guerres de villages peuvent parfois mal tourner, même s'il est beau de se promener en famille.

Le truc de la deuxième bouteille d'alcool cachée l'a conduit en Cour

Par René LAGACE

Un magasinier âgé de 38 ans a été pris au petit jeu que pratiquent certaines personnes dans les magasins de la Société des alcools du Québec, soit de choisir une bouteille de boisson alcoolique peu dispendieuse et de la payer à la caisse... sans payer pour une autre bouteille cachée sous son paletot.

Il a déridé la Cour, lors de la dernière de trois longues séances de comparutions. Ce fut le seul moment de la journée où tout le monde se paya une pinte (pas de vin) de bon sang.

Le tout a débuté en Cour des sessions de la paix alors que le juge Jean Grenier entendait l'une des trois douzaines de comparutions de la journée.

Notre homme était assis parmi les spectateurs, au fond de la salle, et commença à parler un peu trop fort. Le juge demanda de le faire taire et de vérifier s'il était ivre. "Chus sourd mais pas saoul et j'veux entendre", de dire notre homme. "Taisez-vous, sinon vous irez attendre en bas aux cellules", lui répliqua le juge.

Quelques minutes plus tard le nom de Philipp B. fut appelé. Il se présenta devant le juge et déclara qu'il voulait payer l'amende mais ne pas aller en prison.

Et s'élança dans une longue diatribe pour expliquer son geste. Il ne se souvient pas s'il avait payé la bouteille d'alcool d'une valeur de \$11.25, mais il avait payé sa bouteille de vin au coût de \$1.15.

Il admit aimer prendre un petit coup, surtout du vin. Et il voulait payer l'amende le 20 alors qu'il recevra son chèque d'allocation sociale. "Vous l'avez bu le vin" de lui dire le juge en demandant à Philippe de se taire afin qu'il puisse rendre jugement. Notre homme ne comprenait rien. Un agent de la paix lui chuchotta à l'oreille: "Il vous fait dire de vous taire".

Notre homme compris ces mots prononcés à voix basse.

Le juge lui demanda s'il avait de l'argent dans ses goussets. L'homme fouilla dans toutes les poches de ses vêtements et compta huit cents. "J'ai l'Bien-être social et \$5 par semaine comme magasinier à cinq ou six heures de travail par jour".

Le juge le condamna à \$10

d'amende ou à une journée de prison. Notre homme voulait payer l'amende mais ne voulait pas entendre parler de prison.

Le même agent de la paix chuchotta à l'oreille de notre sourd de le suivre aux cellules, lui expliquant qu'il était tard dans l'après-midi et que toute personne condamnée à une journée de prison doit être relâchée à 17h.

VOLS A LETALAGE

Deux jeunes soeurs trouvaient très amusantes les remarques du juge Grenier qui leur faisait remarquer qu'elles faisaient leur marché des Fêtes pour faire des cadeaux à leurs parents. Et comme elles avaient commis deux vols, l'un de \$13.99 et l'autre de \$3.85, dans deux magasins différents de Québec, le juge était enclin à croire qu'il ne

s'agissait pas d'un accident mais du début d'une tournée de plusieurs magasins. Il condamna les deux à \$20 d'amende chacune, ce qu'elles dirent être prêtes à payer illico. Un jeune chômeur de Québec a dit au juge qu'il n'avait pas les moyens de s'acheter un paletot, et c'est pourquoi il en avait volé un dans un grand magasin de Giffard. Il a écopé d'une amende de \$25.

Le grand gin.



Une sacrée bonne boisson.

Distillé au Canada pour Erven Lucas Bols, Hollande.

• BUREAU - ADMINISTRATION
• IMPRIMERIE • SALLE DE MONTRE
D'AMEUBLEMENT DE BUREAU
• COMPTOIR DE VENTE AU DETAIL

Tout ça, très bientôt
au
PARC COLBERT

T.J. MOORE LTEE

Tout pour le bureau
déménagé au
2670, RUE DALTON
(Parc Colbert)

Simpsons Sears
CENTRE DU SPORT

- Fleur de Lys
- Place Laurier
- Chicoutimi

AUBAINES AVANT-NOEL

SKIS ALPINS!

Vous ne dites que "Portez à mon compte!"

Ensemble de ski "S-85"
Rég. 96.95 **59⁹⁹** ens.

Cet ensemble de qualité comprend des skis "S-85" en bois lamellé (érable et chêne), des bottes à 5 boucles, des fixations automatiques "Thunder" et des bâtons en aluminium.
Simpsons-Sears — Articles de Sport (Rayon 6)

Rabais 25% sur nos skis
Rég. \$109 à 199.99
Des noms connus: "Lamborghini", "Kastle" et "Norstar"!
Très haute qualité! Longueurs variées.
81⁷⁵ \$ 150

Chaussettes thermo-isolantes
Couleurs et pointures variées. Pour hommes et pour dames.
Rég. 1.99 **1⁴⁹** poi.

Ensemble de ski "S-100"
Rég. 134.45 **79⁹⁹** ens.

Comprend: skis "S-100" en érable et chêne, avec base de plastique "Polyron", fixations "Salomon 404" à enclenchement automatique, bottes en cuir plastifié (5 boucles) et bâtons de ski en acier.

Rabais 33 1/3% sur anoraks pour dames
Pour le ski. Modèles confortables et chauds. Tailles et couleurs variées.
Rég. 18.98 à 37.50 **12⁶⁶ à \$25** ch.

Rabais 25% sur anoraks pour hommes
Pour le ski. Modèles chauds. Couleurs et tailles variées.
Rég. \$20 à 37.50 **\$15 à \$28** ch.

Simpsons-Sears — Articles de Sport (Rayon 6).

AUBAINES INESPEREES AVANT NOEL

SIMPSONS
Sears



MAGASINS OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'AU 23 DECEMBRE INCLUSIVEMENT

Chemises double tricot

Rég. 11.99 à 14.98

7⁹⁹
ch.

Rég. \$8 à \$10

5⁹⁹
ch.

Manches longues, boutons devant, poche de poitrine, manchette 2 boutons. Polyester lavable/séchable machine. Tons unis et motifs variés. P.M.G.TG.

Cardigans laine et suède

Rég. \$20

12⁹⁹
ch.

2 poches devant. Beige, vert, bourgogne, brun. P.M.G.TG.

Pull-over 100% Polyester

Rég. \$10 et 14.98

4⁹⁹ et **6⁹⁹**
ch.

Avec encolure rase ou col et boutons. 1 poche de poitrine. Tons unis variés. P.M.G.TG.

Pull-overs variés

Rég. 18.98 à 22.98

12⁹⁹
ch.

100% laine unie, choix de tons. Modèle col roulé, encolure V, col à pointes et glissière. P.M.G.TG.

Pour le sportif!

Rég. \$35

24⁹⁵
ch.

Pull-over col roulé ou encolure rase. 100% laine épaisse. Rouge ou blanc. M.G.

Pyjamas unis ou à motifs

Rég. \$8 à \$9

4⁹⁹
ch.

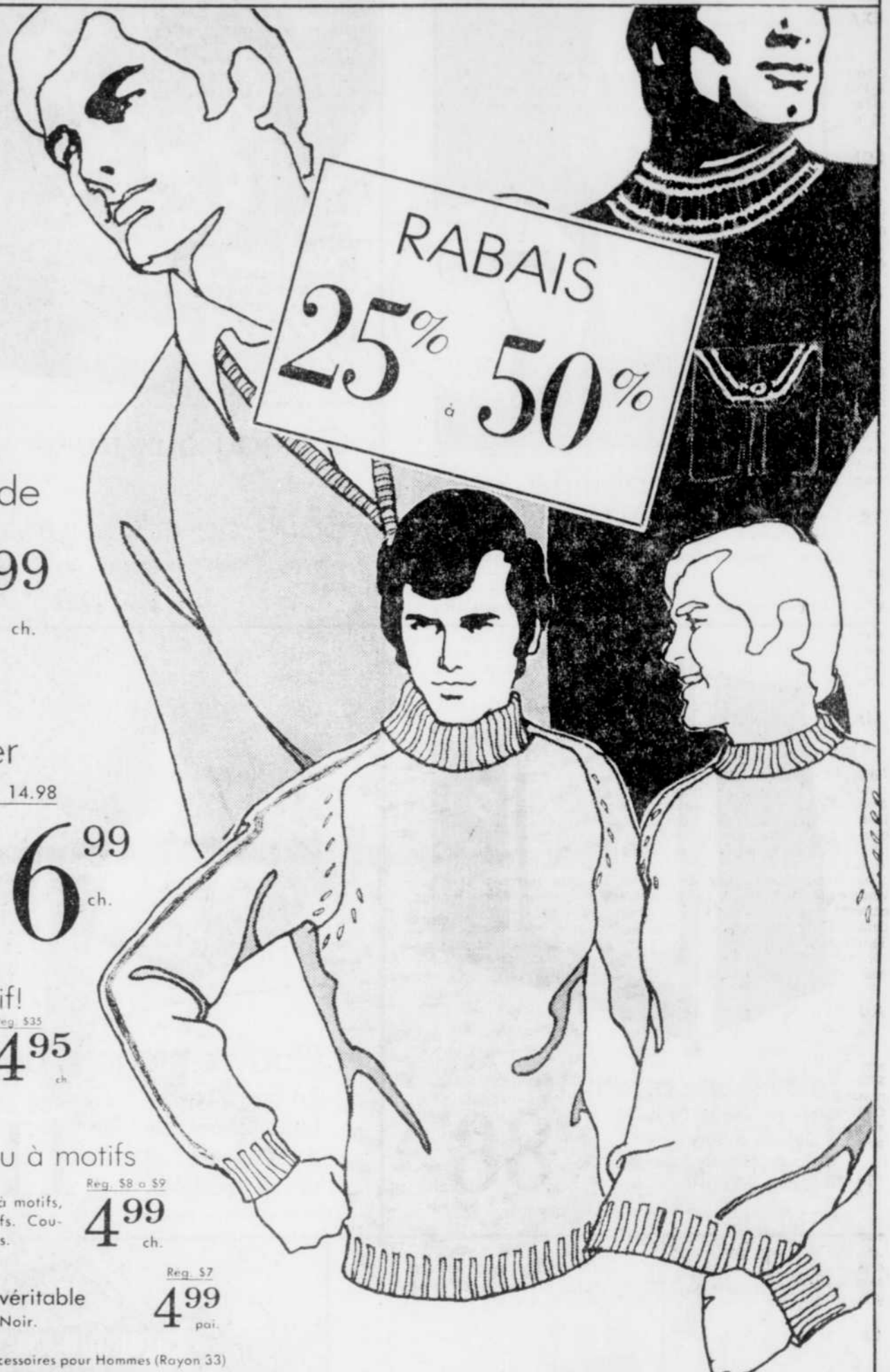
En Polyester coton uni ou à motifs, ou en flanellette à motifs. Couleurs variées. Tailles variées.

Gants de cuir véritable

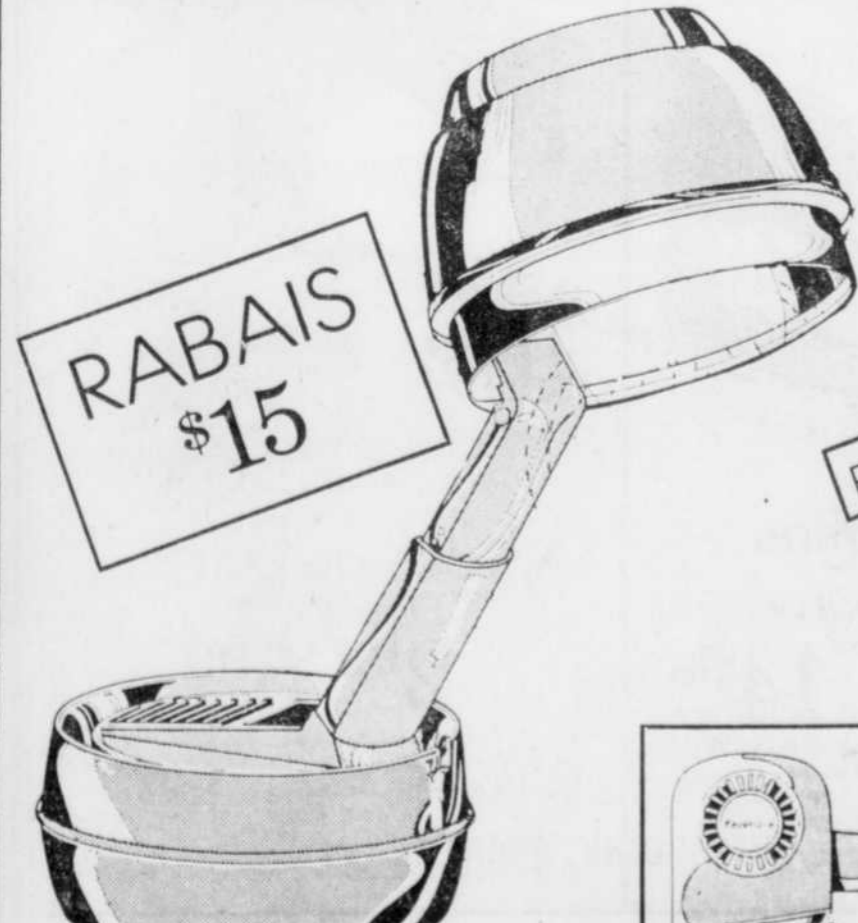
Chaude doublure. Noir.

Rég. \$7
4⁹⁹
poi.

Simpsons-Sears — Accessoires pour Hommes (Rayon 33)



POUR ELLE ET POUR LUI



Sèche-cheveux à la vapeur

Rég. 44.98

29⁹⁹
ch.

Modèle "Kenmore" avec contrôle à distance. Très grand casque réglable en hauteur. Élément 1000 watts pour chauffage rapide.



Miroir à maquillage

Rég. 19.98

12⁹⁹
ch.

Modèle illuminé; 4 intensités. 1 face normale, l'autre grossissante. Corps plastique beige. Un cadeau apprécié!

Simpsons-Sears — Cosmétiques (Rayon 8)



VOTRE CHOIX

Rég. 21.99

17⁹⁹
ch.

Rasoir "Philips"

Modèle de luxe pour hommes. 3 têtes flottantes, à lames auto-aiguïsantes, rotatives pour raser de très près. Taille-favoris escamotable. Tension universelle (110/220 volts).

Rasoir "Remington"

Modèle de luxe pour hommes. 3 grosses têtes à lames étudiées pour rasage de près. Taille-favoris. Boîte-cadeau.

Simpsons-Sears — Cosmétiques (Rayon 8)

Sèche-cheveux pliant
Rég. 19.98 **12⁹⁹**
ch.
Modèle "Kenmore" genre pistolet; 2 vitesses, miroir. Contrôle thermostatique. 110 volts.

Rasoir "Lady Kenmore"
Rég. 14.98 **9⁹⁹**
ch.
Pour dames. Rase de près et en douceur. Joli boîtier plastique.

Fer à friser
Rég. 5.98 **2⁹⁹**
ch.
Avec 3 rouleaux interchangeables. Pour boucler ou friser les cheveux.

Simpsons-Sears Cosmétiques (Rayon 8)



SIMPSONS
Sears

- Fleur de Lys
- Place Laurier

POUR EVITER TOUT RETARD, EMPORTEZ VOS PAQUETS!



Rég. \$10
7⁹⁹
ch.

Chemise habillée

Confection tricot 100% Polyester, modèle à col pointes longues et manchettes 2 boutons. Bleu, beige, marine ou violet. Encolures 14 1/2-17.

Simpsons-Sears—Accessoires pour Hommes (Rayon 33)



Gâteau aux fruits 2⁴⁹
4 livres ch.

Boîte de chocolats 3²⁹
5 livres. "Buds", macarons, gaufres, etc. ch.

Confiserie (Rayon 87-c)



Fauteuil inclinable 3 positions

Dossier capitonné en lasange, rembourré kapok et coton. Recouvrement vinyle noyer ou ton or. Sur roulettes. **79⁹⁹** ch.

Simpsons-Sears—Meubles (Rayon 1)



Patins pour le hockey

Lame en acier très dur, nickelée. Bottines de cuir refendu, avec doublure en vinyle-graine.

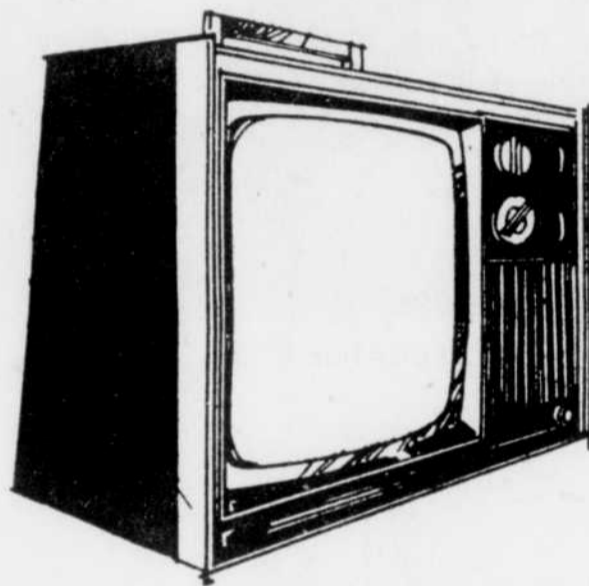
Garçons 11⁹⁸ pai	Jeunes hommes 12⁹⁸ pai	Hommes 13⁹⁸ pai
--	--	---

Pour le patinage artistique

Lame en acier nickelée. Bottines de cuir refendu blanc. Doublure "Kaltsoede".

Fillettes 9⁹⁸ pai	Jeunes filles 10⁹⁸ pai	Dames 11⁹⁸ pai
---	--	--

Simpsons-Sears—Articles de Sport (Rayon 6)



Téléviseur portatif 10"

- Ne pèse que 10 livres
- Châssis 9,000 volts
- Haut-parleur 3 pouces
- Fini gris fusain

\$88 ch.

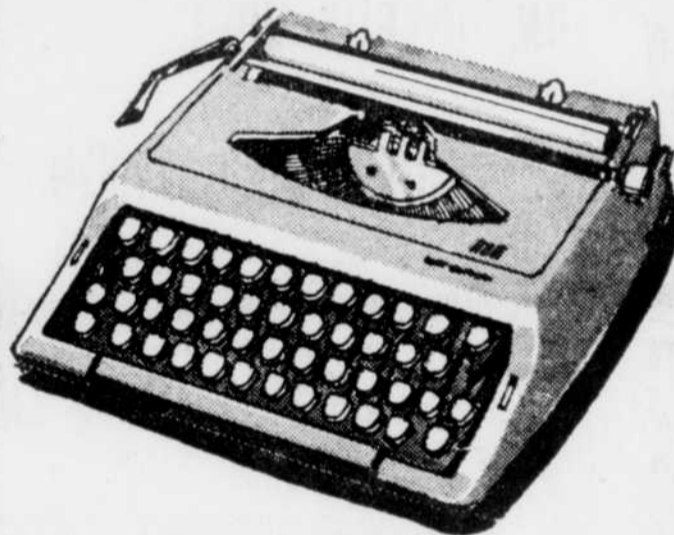
Simpsons-Sears—Rayon de la Musique (Rayon 57)



Couvre-siège d'auto

En borg. Lavable. Choix de 5 couleurs et de 6 modèles. **11⁹⁹** ch.

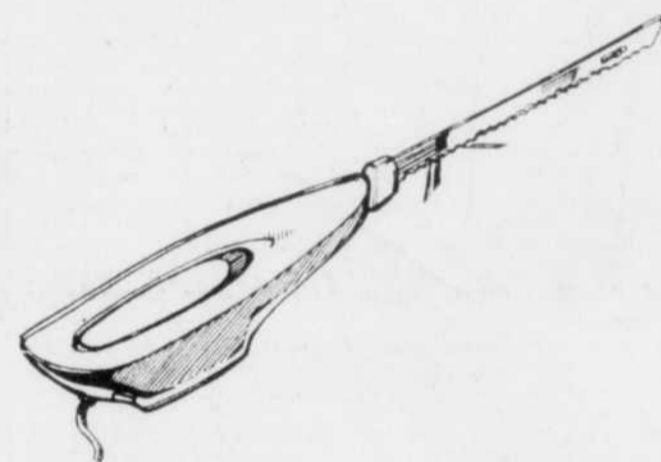
Simpsons-Sears—Centre de l'Automobile (Rayon 28)



Machine à écrire

Modèle "Corsair" de Smith-Corona, à tabulateur 5 positions prétablées. Selecteur de frappe. Clavier 84 caractères, chariot 9 1/2 pouces. Avec couvercle. Garantie de 5 ans! **49⁹⁹** ch.

Simpsons-Sears—Papeterie (Rayon 3)



Couteau électrique "Sears"

Avec double lame dentelée, en acier inoxydable. Poignée de plastique. **14⁹⁹** ch.

Simpsons-Sears—Accessoires Electriques (Rayon 34)



Peignoir de ratine
11⁹⁹
ch.

Modèle col du genre châte; 3 poches. Gamme blanc, Bleu, jaune or ou vert. P.M.G.T.G.

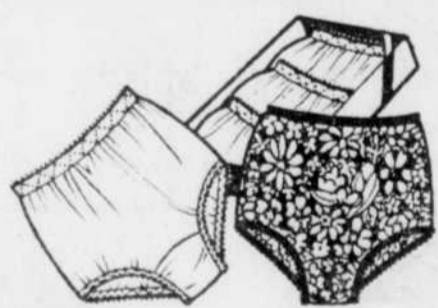
Simpsons-Sears—Accessoires pour Hommes (Rayon 33)



Dormeuse en cachemire

Modèle 2 pièces: veste avec boutons-pression pour le pantalon. Lavable et séchable à la machine, sans décoloration. Ages 4, 6, 8, 10 ans. Même modèle pour les tout petits: Bambins 1, 2, 3, 4 ans et bébés. **3⁹⁸** ch.

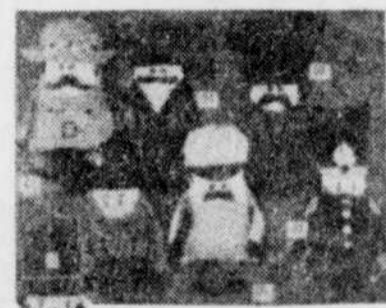
Simpsons-Sears—Vêtements pour Enfants (Rayon 29)



Boîte de 3 bikinis

3 modèles: avec dentelle extensible devant, confection Arnel de couleurs variées; ou modèle satiné. P.M.G. **\$3** ble

Simpsons-Sears—Lingerie (Rayon 38)



Coussins décoratifs

Pour chambre d'enfants. 3 formes différentes: policier, polichinelle, Napoléon. **7⁹⁹** ch.

Simpsons-Sears—Tentes et Rideaux (Rayon 24)



Pantoufles pour hommes

4⁹⁹ à **14⁹⁸** pai.

Choix de modèles et de couleurs. Quelques-uns doubles dans le groupe. Confection cuir ou velours. Brun, tan ou rouge. Pointures des assorties.

Simpsons-Sears—Chaussures pour Hommes (Rayon 67)



RABAIS 40%

Articles de cuir

Rég. \$5 à \$10
2⁹⁹ à **5⁹⁹** ch.

Vous n'avez là qu'une vague idée du choix important qui vous attend à nos magasins. Portefeuilles, porte-monnaie, porte-monnaie français, etc. Pour hommes et pour dames... le luxe du cuir véritable.

Simpsons-Sears—Accessoires pour Dames (Rayon 88)



Briquet "Imco"

7⁹⁵ ch.

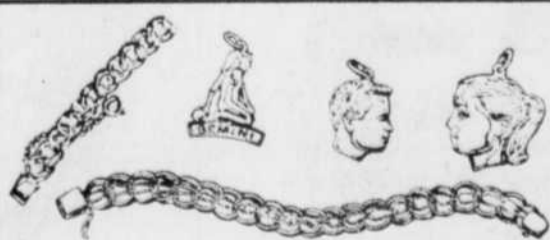
Simpsons-Sears—Tabagie (Rayon 87-f)



Perceuse "Craftsman"

22⁹⁹ ch.

Simpsons-Sears—Quincaillerie (Rayon 9)

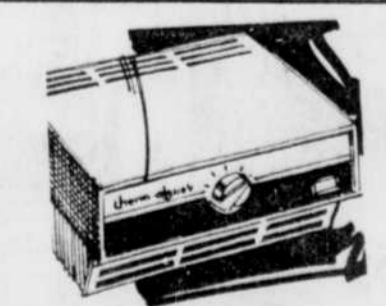


Bracelets pour breloques

En or 10 carats. Modèles à mailles simples ou doubles. Fermoir de sûreté. **17⁹⁹** à **42⁹⁹** ch.

Modèles variés. **6⁹⁹** à **16⁸⁰** ch.

Simpsons-Sears—Bijouterie (Rayon 4)



Chauffrette d'auto

Modèle 850 watts. Avec contrôle de température. **13⁹⁹** ch.

Simpsons-Sears—Centre de l'Automobile (Rayon 28)

Concours Sears SKI-VACANCES SOLEIL



**2 VOYAGES, 2 COUPLES CHANCEUX:
L'UN A CHAMONIX (ski)
L'AUTRE AUX BAHAMAS (soleil)
PLUS \$200 PAR COUPLE**

Magasins ouverts jeudi, vendredi et samedi jusqu'à 9 heures

- Vous ne dites que "Portez à mon compte"
- Nous entretenons ce que nous vendons, d'un océan à l'autre
- Satisfaction ou remboursement
- Livraison gratuite
- Pas de commandes postales ou téléphoniques

Une nouvelle nomination de Nixon suscite de vifs débats

BUENOS AIRES (PA) — Un avocat de Buenos Aires a demandé hier à la justice argentine de conduire une enquête au sujet d'un contrat de protection pétrolière accordé en 1959 à une entreprise américaine, la "Southeastern Drilling Corp. of Texas", dont la majorité des actions est détenue par M. William B. Clements Jr., l'homme choisi par le président Nixon pour occuper le poste de secrétaire adjoint à la Défense.

L'avocat justifie sa demande par des informations rendues publiques récemment et faisant état d'une poursuite civile auprès d'une cour de district de Dallas mettant en cause Southeastern, Clements et Southeastern Drilling Co. d'Argentine.

Dans cette poursuite, il est notamment fait mention d'actes de corruption dont se seraient rendus coupables des fonctionnaires argentines de haut rang.

A la suite de la publication de cette citation en justice auprès de la cour de Dallas, M. Clements avait déclaré à un journal local: "Tout cela n'est que du vent".

La Maison Blanche a fait savoir que le président Nixon était au courant de cette poursuite lorsqu'il a annoncé la nomination du millionnaire de Dallas, âgé de 55 ans, au poste de secrétaire adjoint à la Défense.

Selon le Dr Raul Augusto Bercoich, l'avocat argentin auteur de la demande d'enquête, cette affaire "affecte le prestige international de la république ainsi que la souveraineté et le patrimoine de la nation".

Devant la cour de Dallas, M. Antonio Diaz, un homme d'affaires argentin, a soutenu que les personnes et intérêts impliqués dans cette affaire ont refusé de lui payer la commission promise pour l'aide qu'il a apportée dans l'obtention par la Southeastern en 1958 et 1959 de l'un des plus importants contrats de prospection jamais accordés dans toute l'histoire de l'Argentine.



COURSE CONTRE LA MONTRE — Un pompier brésilien tente en vain de sauver un nouveau-né qui a vu le jour sur les lieux mêmes d'une catastrophe qui a fait 21 morts et 150 blessés à Rio de Janeiro au Brésil.

Un supermarché qui venait d'être ouvert au public s'est en effet écroulé, comme un château de cartes. L'enfant qui a été transporté à l'hôpital par les pompiers est mort, ainsi que la mère. (Téléphoto AP)

La plus grosse fraude en valeurs mobilières de l'histoire vient d'être mise au jour

NEW YORK (AFP) — Huit personnes, dont trois anciens directeurs d'une société exploitant des maisons de retraite de vieillards, "Four Seasons Nursing Centers of America", et deux membres d'une importante firme de courtiers en valeurs de New York, "Walston and Co", ont été inculpés hier par un grand jury fédéral (chambre de mise en accusation) pour fraude en valeurs mobilières d'un total de 200 millions de dollars, la plus grosse affaire de ce genre dans l'histoire d'après le gouvernement.

Trois membres d'une grande firme d'experts comptables ont également été inculpés.

Les huit personnes sont accusées d'avoir fraudé les actionnaires de Four Seasons en recourant à des subterfuges destinés à falsifier les déclarations concernant la situation financière de cette firme.

Le procureur fédéral pour le district de New York, M. Whitney North Seymour, a déclaré que l'inculpation des huit intéressés a eu lieu après dix mois d'enquête sur les causes de la banqueroute de "Four Seasons".

Les actions de cette entreprise furent très demandées en 1969 et 1970 alors qu'elles étaient cotées à l'"American Stock Exchange", deuxième par rang d'importance des bourses de valeurs des États-Unis. L'acte d'inculpation souligne que l'effondrement de "Four Seasons" a causé des pertes de plusieurs centaines de millions de dollars aux investisseurs.

Les actions avaient été lancées sur le marché à 11 dollars. Elles montèrent à 181,5 dollars avant de tomber à six cents.

Exécution en Algérie

ALGER (Reuter) — Condamné à mort pour rapt et vol par la cour spéciale de répression des infractions économiques, un Algérien de 38 ans, Ahmed Rached, a été passé par les armes avant l'aube, hier. Annonçant son exécution, le ministère de la Justice souligne qu'il s'était rendu coupable de "sabotage économique".

Rached avait été condamné lundi pour sa participation dans un vol à main armée contre l'une des agences de la Banque nationale d'Algérie, vol qui avait rapporté à ses auteurs 100,000 dinars et dans le rapt du fils du président de la Banque, Sid Ali Tenam.

Ce dernier, âgé de 16 ans, a été retrouvé par la police sain et sauf il y a douze jours après vingt-quatre jours de captivité aux mains de ses ravisseurs. Ceux-ci exigeaient une rançon de deux millions de dinars, mais ils furent arrêtés avant son versement. Également impliqué dans le rapt du garçon, le jeune frère de Rached doit comparaître devant une autre cour. La police algérienne a fait appel à Interpol pour l'aider à retrouver un troisième homme, Abderrahmane Boutrig, condamné à mort par contumace pour sa participation au hold-up commis en janvier dernier.

21 morts, 150 blessés

Un supermarché de Rio s'effondre

RIO DE JANEIRO (Reuter) — Des dizaines de clients d'un "supermarché modèle" de Rio de Janeiro ont été ensevelis hier dans l'effondrement total du magasin, construit sur deux étages. Le "supermarché" venait à peine d'être achevé pour les fêtes de Noël. Selon des témoins, il s'est effondré "comme un château de cartes" en l'espace de quelques secondes.

Plusieurs heures après la catastrophe, le bilan s'élevait à vingt et un morts et cent cinquante blessés. Quatre d'entre eux ont succombé à leurs blessures. Mais les officiels estiment que très nombreux sont les clients du magasin qui ont été ensevelis sous les décombres. Le bilan pourrait être supérieur à cent morts.

La police militaire a appréhendé hier soir le maître d'oeuvre du "supermarché".

DINDE FRAICHE JEUNE 67 6 A 22 LB, EVISCEREE CANADA CATEGORIE "A"

OIES, ENVIRON 9 LB 95 — CANARD, ENVIRON 5 LB 79
CUISSÉ DE POULET 49 — POITRINE DE POULET 1.29
STEAK DE VEAU FRAIS 2.98 — CHOPS DE VEAU FRAIS 1.49

JAMBON FESSE PRESQUE DESOSSEE, 3 A 17 LB 99
EPAULE DESOSSEE 99 — COTTAGE FUME 1.19

JAMBON FESSE CUITE, 2 A 11 LB 1.60
COTTAGE CUIT, 2 A 6 LB 1.49
PETIT CUIT, ENVIRON 2 1/2 LB 2.10

CHOPS DE PORC 1.19 CHOPS DESOSSEES 1.55
FILET/MIGNON DE PORC 1.80

ROTI DE FILET DE PORC FRAIS 89

PORC HACHE, PUR ET MAIGRE 1.19
HAUT-PATTE DE PORC 49 — SPARE RIBS DE PORC 73

JAMBON CUIT HACHE, 10 ON. 87 — ROTI PORC CUIT, FESSE 2.30
LARD SALE POUR GRILLADE 79 — LARD SALE MAIGRE 99

BOEUF DE MARQUE ROUGE CANADA A-1

ROSBIF FILET 1.55 — STEAK FILET 1.75
STEAK CLUB DESOSSE 2.50 — STEAK DELICATISE 1.90

STEAK DE RONDE 1.60 POINTE SURLONGE 1.90
STEAK SURLONGE 2.10

STEAK HACHE 79 — STEAK HACHE 1.29 — STEAK FLANC 1.29
BOEUF POUR BOURGUIGNON 1.55 CUBES, ROULE OU TRANCHÉ
STEAK MINUTE, MINCE 2.50 — BOEUF POUR FONDUE 2.50

ROSBIF DE CROUPE 6 A 8 LB 1.49

HORAIRE			
SAMEDI	8 1/2 A 5	MERCREDI	8 1/2 A 6
VENDREDI	8 1/2 A 9	MARDI	—
JEUDI	8 1/2 A 9	LUNDI	—

500 RUE ST-JEAN
AU COIN DE LA COTE STE-CLAIRE — 524-5271
520 RUE DE LA SALLE, A ST-ROCH
ET AUSSI PAR 535 RUE DE LA REINE — 529-1331

W. E. BÉGIN

VOUS POUVEZ FAIRE PREPARER VOTRE COMMANDE D'AVANCE
QUE VOUS POURREZ VENIR CHERCHER AU MAGASIN SANS ATTENDRE

UN JOYEUX NOEL
et
UNE ANNEE DE BONHEUR!

Tels sont les voeux qu'expriment à sa distinguée clientèle Paul-H. "Le Baron" Lavoie et son personnel qui remercient de tout coeur tous les gourmets qui l'ont encouragé au cours de l'année qui s'achève.

PENDANT LA PERIODE DES FETES, VEUILLEZ NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS:

24 décembre, fermé
25 décembre, ouvert de 4h.30 p.m. à 11h. p.m.
26 décembre, ouvert de 11h.30 a.m. à 10h. p.m.
31 décembre, ouvert de 11h.30 a.m. à 3h. a.m.
1er janvier, ouvert de 11h.30 a.m. à minuit

le baron rouge
LA MAISON DU BIFTECK
galeries de la canardière
tél.: 667-1355

Le meilleur steak en Amérique.

DINERS CLUB

LES TELEVISEURS QU'ON EMPORTE PARTOUT!

Quasar

de **MOTOROLA**

GARANTIE de 2 ANS

TELEVISEUR de 22"

Modele de luxe, 100% transistorisé. Lampe-écran Quasar brillante et toutes les autres caractéristiques Quasar fiables. Cabinet métallique recouvert de vinyle similinoyer. H. 17 1/2", L. 26", P. 16 1/2" (ajoutez 3 1/2" pour le protecteur du col de la lampe-écran). Modele WT685JW.

TELECOULEUR DE 20" *

100% transistorisé. Modules de circuits transistorisés remplaçables, lampe-écran Quasar brillante, syntonisation Insta-Matic, plus écran antireflets amovible et chariot. Cabinet en polystyrène similinoyer résistant aux chocs. H. 17", L. 23 1/2", P. 19 1/2" (la profondeur comprend le protecteur du col de la lampe-écran). Modele WP589HW.

• FACILITES DE PAIEMENT

Québec Electronique Ltée

621, RUE ST-JEAN — 529-9261
Ouvert le jeudi et vendredi soir.

Cantin ne boxera plus

par François ROY

Georges Drouin (son entraîneur) le sait pas encore! Mais c'est bien décidé... je lâche la boxe. Je n'ai pas le choix. J'ai seulement 21 ans et je veux pas me retrouver paralysé dans quelques mois et jusqu'à la fin de mes jours, si je continue à me battre. J'ai un de mes amis qui est paralysé comme ça après être tombé en faisant de la gymnastique, et je veux pas que ça m'arrive. C'est pas bien drôle!

Le boxeur mi-moyen de Québec et de Montréal, Reynald Cantin, est catégorique quand il s'exprime de cette façon, même si on sent visiblement dans sa voix un amer regret de devoir abandonner la boxe, sport qu'il préférerait parce que ça commençait à être très payant.

Mais il y a "payant" et "payant"! Et Raynald a compris que ça ne serait pas payant pour lui de se voir dans une chaise roulante du jour au lendemain,

même s'il devait empêcher encore quelques milliers de dollars.

Dans un entretien téléphonique hier soir Raynald nous a raconté en détail le déroulement des événements depuis son étrange malaise survenu à l'entraînement, à Charlesbourg.

"Je sais que j'ai fait un dur entraînement avec Clyde Gray à Toronto, et quand je suis parti de là j'étais pas mal fatigué et surentraîné. C'est pour ça qu'à Montréal, avant de venir à Québec, j'ai dit à Georges (Drouin) qu'il fallait que je prenne une coupée de jours de repos. Après ça je suis descendu à Québec pour m'entraîner au Vatel.

"Le lundi ça bien été. Mais, c'est le lendemain (5 décembre) que ça m'est arrivé. J'ai commencé par boxer 2 rondes avec Daniel Lévesque, puis 2 rondes avec Joey Durelle. Et là j'ai commencé à me sentir fatigué et contre Durelle c'est plus dur parce qu'il frappe fort et partout. Après j'ai fait 2 rondes contre Gérald Ratté mais plusieurs fois je voyais embrouillé. D'autres fois je voyais venir les coups, mais je pouvais pas les éviter.

"J'essayais de me ressaisir mais boom! Je recevais aussitôt une autre claquette et je voyais encore embrouillé. Ratté m'a demandé ce que j'avais. J'ai pas voulu en parler tout de suite et j'ai répondu que je savais pas ce qui m'arrivait! Même en marchant je perdais l'équilibre, j'étais comme un gars chaud!

"Georges m'a demandé

ce que j'avais et je lui ai dit: "Il me semble que je vois pas comme il faut", de nous révéler Raynald sur un ton calme mais hésitant.

Poursuivant son récit, il ajoute:

"Drouin m'a conduit chez un médecin. J'avais un commencement d'orgelet à l'oeil droit, c'était un cil qui poussait en dessous de la peau et ça me faisait comme un fil sur l'oeil. Le docteur me l'a enlevé et je voyais très bien après. Je pensais que c'était ça la cause et le lendemain quand j'ai mis les gants j'avais une bonne vue. Mais après quelques rondes je me sentais aussi fatigué. Le jeudi ça été pareil et je voulais pas boxer mais pour faire plaisir à tout le monde qui était là, j'ai boxe.

"C'est après ça que Georges m'a conduit à l'hôpital. Je pouvais pas garder mon équilibre, c'est la première fois que ça m'arrivait. A l'Enfant - Jésus ils m'ont trouvé une chambre au 4e étage parce qu'il en restait plus au 2e, à la neurologie. Et là j'ai passé toute une série de tests pour le cerveau, le coeur, etc.

"C'est là que j'ai su que j'avais une paralysie temporaire à l'oeil droit causée par une lésion à la colonne cervicale qui se trouve à la base du cou, en arrière. Ça touche à la moelle épinière mais les médecins m'ont expliqué ça dans des mots plus savants.

"C'est le neurologue Raymond Giguère qui me soigne et il faut que je retourne le voir dans deux semaines."

Et l'on se souvient qu'après avoir passé sept jours sur son lit d'hôpital, Raynald Cantin a décidé de se sauver parce qu'il ne voulait pas passer une fin de semaine tout seul à s'ennuyer. Et comme la majorité des gens, Raynald évite de fréquenter ces institutions autant que ça lui est possible.

"Je suis parti pendant la sieste du midi, jeudi passé. J'étais supposé me reposer mais je me suis habillé et j'ai descendu pour sortir par une porte en arrière. J'ai même rencontré des infirmiers dans les corridors qui me demandaient "Raynald quand est-ce que tu sors?" Je leur répondais "Je sors là!"

"Mais je l'ai regretté car j'ai eu mal à la tête toute la fin de semaine. Je suis allé chez ma fille pour souper et on est parti pour Montréal le lendemain matin. Je me suis rapporté des vêtements et j'en ai profité pour faire de l'équitation à St-Hubert. On est revenu lundi soir et mardi matin je suis allé voir le docteur Giguère.

"J'ai passé d'autres examens et mon oeil "saute" quand je regarde en l'air. J'ai de la misère encore à garder mon équilibre mais ça se stabilise tranquillement. Si je prends beaucoup de repos le docteur m'a dit que dans deux mois ça ne paraîtra plus!

"Mais quand ça fait 7 ans que tu boxes professionnellement et que tu te fais dire comme ça qu'il faut que tu lâches tout, c'est pas facile de prendre une décision," de me confier Raynald.

Noël sera différent pour les Tremblay

par Guy BENJAMIN

Les époux Tremblay et leurs deux filles passeront un Noël un peu différent cette année puisque pour l'une des rares fois depuis qu'ils ont uni leurs destinées, ils passeront la fête de Noël ensemble.

"Les Canadiens avaient la mauvaise habitude de presque toujours jouer à l'extérieur le jour de Noël. Ce sera beaucoup plus agréable cette année, puisque les Nordiques seront à Québec pour Noël et le jour de l'An", de dire Mme Nicole Tremblay, l'épouse du brillant joueur de défense des Nordiques.

Les dirigeants de l'équipe québécoise avaient organisé pour hier après-midi une fête pour les familles des joueurs du club, au cours de laquelle parents et enfants ont reçu de magnifiques cadeaux. Le Père Noël fut généreux, comme le veut la tradition dans l'Association mondiale de hockey.

ANNEE DIFFICILE

De l'avis de Mme Tremblay, son époux et toute la famille connaissent une saison de hockey fort difficile.

"Mon mari joue plus souvent cette année et ses responsabilités sont beaucoup plus grandes. Ainsi, quand il est à la maison, je suis bien consciente qu'il a besoin de beaucoup de tranquillité.

Jean-Claude est un perfectionniste en matière de hockey. Il sait exactement ce qu'il veut et c'est la raison pour laquelle il peut vous sembler de mauvaise humeur après une joute, même si son équipe a gagné. S'il n'a pas joué comme il le voulait, c'est suffisant pour le rendre maussade."

Mme Tremblay admet qu'il n'est pas toujours facile d'être l'épouse d'un joueur de hockey aussi connu. Et viennent certaines journées où elle préfère demeurer à la maison plutôt que d'être la cible des regards de tout le monde quand elle se promène avec son époux.

"Quand je me promène seule, les gens ne me reconnaissent pas et je peux aller où je veux en paix, mais quand nous sortons tous les deux, il est presque impossible de passer inaperçus. Certaines journées, j'accepte cette situation mieux que d'autres."

Il est arrivé quelquefois que Mme Tremblay reçoive des appels téléphoniques d'amateurs de hockey qui voulaient lui faire part de commentaires peu élogieux au sujet de son époux.

"C'est très désagréable, mais nous avons pris les moyens pour ne pas que ça se reproduise. Les enfants ont souvent à souffrir des taquineries des autres enfants au sujet de leur père. Mais ils ont compris dans quelle situation se trouve leur père et ont appris à se défendre.



"Tenez-moi bien" —

● C'est ce que semble dire la petite Annick Parizeau alors qu'elle pose en compagnie de ses parents, Michel et Thérèse Parizeau. Et c'est avec gentillesse qu'Annick s'est pliée aux demandes nombreuses des photographes.



La fête des enfants —

● "Bon Père Noël, a dit le petit Maurice Filion, si je suis bien sage jusqu'à la fin de la saison, serais-tu assez gentil pour m'apporter un championnat". Et l'homme à la barbe blanche a répondu: "Plusieurs petits enfants comme toi m'ont demandé ce cadeau, et comme tu n'as pas été le plus sage, tu devras peut-être te contenter d'une place dans les séries éliminatoires". (Photos Jacques Deschênes)

claudelaroche



Hawks et Flames surveillent Réjean Giroux et Pierre Roy

Trois récents diplômés du hockey junior, Pierre Roy, Réjean Giroux et Yves Bergeron ne le savent peut-être pas, mais des dépités de la Ligue nationale de hockey les surveillent régulièrement dans leurs matches de l'AMH.

Suivant une source d'information sûre, les Flames d'Atlanta, les Hawks de Chicago et les Penguins de Pittsburgh qui ont enlevé ces trois hockeyeurs en juin dernier sont surpris du développement rapide de Roy, Giroux et Bergeron qu'ils tenaient en faible estime, se fiant comme d'habitude à leurs andouilles de dépisteurs remplis de préjugés envers la Ligue junior majeure du Québec.

A toute fin utile, les trois clubs de la LNH n'étaient pas intéressés le moins du monde en Roy, Giroux et Bergeron. Ils sont ramassés pour la forme à la fin du repêchage junior. Chicago a opté pour Giroux à titre de 77e choix, Pittsburgh s'est intéressé à Bergeron au 123e rang, et Atlanta a pensé à Roy à titre de 133e choix.

Mais les trois athlètes ont fait tant et si bien avec les Nordiques de Québec jusqu'ici que les trois clubs majeurs tiennent à réviser leurs jugements sur leurs "propriétés" au cas où l'Association mondiale de hockey s'écroulerait. De sorte que des évaluateurs de la LNH sont maintenant attachés à leurs pas.

Chez les gens du circuit Campbell, il y a en effet deux opinions catégoriquement opposées qui prévalent. Un camp prétend qu'il ne faut pas rêver en couleur, que l'AMH est là pour rester, tandis que l'autre a la certitude que le nouveau circuit marche déjà vers sa tombe.

Soulignant qu'avec une moyenne de 5,000 personnes, son circuit dépassait par 1,000 spectateurs les prévisions du début, le président Gary Davidson vient de déclarer que "relativement parlant, l'AMH était de trois à cinq ans plus avancée que ne l'étaient la Ligue américaine de football et l'Association américaine de basketball au même stade de leur histoire".

Roy: Droits d'auteur à payer

Il n'en demeure pas moins que l'intérêt de Chicago, Atlanta et Pittsburgh est le témoignage de la valeur de ces jeunes hockeyeurs des Nordiques. Le cas le plus surprenant est sans doute celui de Pierre Roy qui, ennuyé par un mal de dos, a connu une dernière campagne plutôt terne avec les Remparts de Québec. Tant et si bien que personne ne voyait comment il pourrait s'introduire dans le personnel régulier du club de Maurice Filion.

Parce qu'il avait un coeur gros comme ça, du courage à revendre, qu'il est grand et fort et prêt à se mêler à toutes les escarmouches, Roy s'est taillé un poste régulier aux côtés de Jean-Claude Tremblay.

Ce qui a toutefois assuré la poussée du grand Pierre c'est son sens inné de l'observation doublé d'une capacité d'imitation incomparable. On est parfois surpris de voir l'ex-Rempart reprendre quelques trucs du vétéran de la ligne bleue, et de les imiter quasi à la perfection:

"Qui pourrait me blâmer d'imiter un aussi bon joueur de défense, de demander Roy récemment. Jean-Claude m'inspire. C'est pas un gars facile à imiter, mais je fais de mon mieux. Je vais continuer à essayer de l'imiter à part ça, à moins qu'il se décide à me charger des droits d'auteur. Je n'aurais pas le moyen de payer."

Depuis le début de l'hiver, la troupe québécoise ne cesse d'étonner tous ses rivaux qui ne croyaient pas en la possibilité de certains de leurs porte-couleurs. Etonnant tout de même qu'un géant comme Pierre Guité, repêché par Detroit en 26e place, craint par les clubs rivaux, ait pris tellement de temps à se retrouver:

"Je commence à croire que l'année que j'ai passée dans une université américaine après avoir quitté St. Catharines m'a fait plus de tort que je le pensais", de concéder finalement Guité. Dans le hockey universitaire, Pierre avait abandonné son style de bagarreur qui l'avait mis en évidence à St. Catharines.

"J'ai réalisé, dit-il, que je ne suis pas capable de m'en tenir strictement au hockey. Il faut que je boucule et ce but que j'ai compté contre Gilles Gratton du club Ottawa, l'autre soir, m'a donné confiance. J'ai dit à Gratton que je lui avais passé un sapin. T'aurais dû lui voir la face!"

Si Guité qui a livré des combats de boxe dans trois ou quatre dernières joutes peut maintenir cette allure, si les Roy, Giroux et Bergeron continuent à s'améliorer, et si au surplus Boom Boom Caron affiche la même étonnante vigueur, les Nordiques se maintiendront dans la course pour le deuxième rang!

Cantin abandonne l'arène

Raynald Cantin souffre d'une lésion à la colonne cervicale et le pugiliste de 21 ans est bien averti du danger de paralysie qui le guette s'il remonte dans l'arène... Tout de même un spécimen de Cantin. En fin de semaine, il réussissait à s'échapper de l'hôpital pour aller faire de l'équitation... Mais il a bien déclaré au confrère François Roy, hier soir, qu'il ne remettrait plus jamais les gants... Il n'y avait pas d'autre solution.

Devant les retards incroyables des Nordiques au chapitre de la promotion, le groupe "Pop" des Nordiques a décidé de faire quelque chose à l'occasion du match Sharks-Nordiques, samedi soir prochain... Les membres du groupe "Pop" sont tous des actionnaires de l'équipe québécoise, des actionnaires qui ont investi \$1,000, \$2,000, \$5,000 ou plus à l'intérieur de cellules, et cela aux heures les plus noires du financement de l'équipe... Ils l'ont fait dans un but civique, et aujourd'hui ils ajoutent l'effort d'une promotion avec le concept bien connu que le monde attire du monde et qu'il est nécessaire de faire quelque chose pour freiner la chute des assistances.



Reynald CANTIN

Un repos et puis un autre travail

"Je me fiançai le 31 décembre avec Murielle (Roux). Et maintenant que j'ai décidé d'abandonner la boxe, il faut que je me trouve une job. Pour le moment, je dois prendre du repos jusqu'à la fin du mois de janvier et même février", de nous révéler hier Raynald Cantin, dans une entrevue concernant sa carrière.

"J'aimerais ça continuer à boxer, mais je veux pas prendre de chance et plusieurs médecins qui m'ont examiné, m'ont fortement conseillé de lâcher la boxe. Y'en a un qui m'a dit: "Assistez que tu vas recevoir un mauvais coup, tu peux faire une grosse hémorragie au cerveau et t'es certain de paralyser et peut-être de mourir". Il m'a parlé de Danny Tucker qui avait le même âge que moi, mais qui était né le 13 mars. Mois je suis né le 12 mars.

"Les docteurs m'ont dit que c'était un ordre qu'ils devaient me donner d'arrêter, mais que c'est à moi de décider! Il faut que je me mette ça dans la tête et c'est pas facile. Jean-Luc Doyon, de la brasserie Molson à Québec, m'a offert du travail.

"J'ai appris aussi le métier de

technicien dentaire et y'a une chose que je vais faire: aller suivre des cours officiels à l'université Laval. J'ai fait ce métier pendant 6 ans avec Georges (Drouin) et je sais que c'est bien payant.

"Je peux me diriger vers les sports aussi, mais ça rapporte pas autant. J'aime beaucoup l'équitation, la natation, l'haltérophilie et bien d'autres.

"Mais pour la boxe, même

mes parents et mes amis m'ont dit de lâcher ça. Et la mère de Georges Drouin m'a encouragé elle aussi à ne plus boxer. Quant à moi l'idée de paralyser me fait peur et les médecins m'ont dit que c'est dans deux semaines qu'ils vont savoir si je vais me rétablir complètement.

"Je suis nerveux de ce temps-là et je me sens pas trop bien. Tout ce que je vais faire c'est me reposer!"

koflach
weltmeister skistiefel

INJECTEE

FINI LES PIEDS MEURTRIS

KOFLACH CLASSIC RED Reg. \$160.00
\$139.00

KOFLACH CLUB RED
Nouveau modèle injecté pour le débutant ou le skieur expérimenté. 4 boucles ajustables. Semelle amortie. Pointures: 6 - 12. Reg. \$125.00
SPECIAL \$99.00

KOFLACH CRACK INJECTEE
Pour dames ou garçons. Coque en plastique polyuréthane rouge. Chausson intérieur qui moule le pied à la perfection. Pointures: 4 à 8. Reg. \$119.00
SPECIAL \$95.00

Q5 québec sportif ltée

1380 NORD, DORCHESTER — TEL: 525-7818 - 525-7790
2570, RUE DALTON, STE-FOY — TEL: 651-5442
(ENTRÉE PAR PARC COLBERT)
1050, RUE ST-JEAN — TEL: 522-4472

WHITE STAR RS <small>Sk. 98" longueur, 90" fibre de verre, carres Multifix Vx, semelle de construction P-Tec, Langueurs: 190cm - 210cm. Reg. \$213.00</small>	\$180.00 SPECIAL
RED STAR RS ou SL <small>Sk. populaire Skislon Gabel ou Skislon 80; fibre de verre semelle P-Tec, carres Multifix Vx, arête supérieure en Alu. Long. 175-210cm. Reg. \$185.</small>	\$155.00 SPECIAL
BLUE STAR C <small>Sk. pour dame, construction semblable au Red Star. Leger. 175-210 cm. Reg. \$175.00</small>	\$149.00 SPECIAL
CUP STAR RS <small>70% fibre de verre, semelles P-Tec, carres Multifix. Long. 175-210 cm. Reg. \$150.00</small>	\$127.00 SPECIAL
MAGIC 1000 <small>Sk. 60% fibre de verre, semelles P-Tec, carres Multifix. 175-210 cm. Avec harnais Tirolet 100. Reg. \$179.50</small>	\$125.00 SPECIAL

Sans être tellement fringante, l'AMH sort vivante de sa 1re demi-saison



Oeil pour oeil —
 ● Le capitaine des Nationals d'Ottawa, Guy Trottier, qui a l'oeil droit passablement mal en point, remet à un jeune admirateur le clin d'oeil qu'il lui esquissa dans l'espoir d'obtenir un autographe. Trottier,

qui a été frappé par la rondelle, lors du match de mardi soir, participait, hier, avec ses coéquipiers, à une visite effectuée auprès de jeunes gens qui mangeront la dinde des Fêtes sur un lit d'hôpital.

par la PRESSE CANADIENNE

L'Association mondiale de hockey a vivoté au cours de sa première demi-saison et bien que si les assistances ont été décevantes, elle est encore en vie même si elle n'est pas exactement fringante.

Seules, les clubs de Québec et de la Nouvelle-Angleterre ont connu des succès aux guichets. Le club de Chicago en est à son troisième groupe de propriétaires et celui de New York est maintenant dirigé par le circuit, après avoir été très près de la faillite.

Il n'en reste pas moins que les directeurs du circuit voient l'avenir avec espérance. Pour une, la moyenne des assistances a été de 5.000, soit environ 1.000 de plus que prévu; de plus, on a signé un contrat modérément lucratif avec le réseau national CBC aux Etats-Unis.

"Nous avons pris les devants dès le début, a déclaré le jeune président de l'AMH, Gary Davidson, qui a aussi assisté aux débuts de l'Association américaine de basketball.

"Nous espérons une assistance totale de deux millions à notre première année. Nous disputons des matches devant des réseaux nationaux au Canada et aux Etats-Unis et les cours de justice ont soutenu notre position au sujet de la liberté des joueurs.

"Comparativement parlant, nous affichons probablement une avance de trois à cinq ans sur les débuts de la Ligue américaine de football et l'Association américaine de basketball."

Tout cela semble bien beau et bon mais la ligne des sommiers ou sont indiquées les assistances est déprimante dans trop de villes du circuit. Philadelphie, qui a dépensé des sommes astronomiques pour attirer des étoiles comme Bernard Parent, Derek Sanderson et John McKenzie, n'a attiré moins de 800 spectateurs contre les Raiders de New York plus tôt ce mois-ci.

Le propriétaire Bernard Brown, désappointé des chiffres, a laissé entendre qu'il aimerait se débarrasser de quelques-uns de ses millionnaires et son premier candidat sera sans doute Sanderson, qui a signé un contrat de \$2,5 millions et a été blessé pendant la plus grande partie de la mi-saison.

Le club de New York est prisonnier d'un contrat qui comprend un loyer de \$22000 pour chaque match disputé au Madison Square Garden. Ce prix exorbitant a obligé la ligue à prendre le club en main en attendant les soumissions éventuelles.

Les Raiders affichent une moyenne de 4000 spectateurs par match et la venue de Bobby Hull dimanche dernier leur a permis d'évoluer devant 10000 amateurs.

C'est ce genre d'assistances que la ligue prévoyait quand elle a uni ses ressources pour inciter Hull à quitter les Black Hawks de Chicago. Toutefois, les activités de Hull ont été limitées par des problèmes légaux et les foules ont été moindres qu'espérées lors du passage de Hull.

"Nous ne nous attendions pas à évoluer dans des arènes remplies à pleine capacité, mais, si nous continuons d'offrir du jeu excitant, les amateurs viendront nous voir à l'oeuvre", a dit Hull.

Jusqu'à maintenant, les amateurs se font prier dans les villes de l'AMH. On a pu atteindre une moyenne de 5000 amateurs grâce aux Whalers de la Nouvelle-Angleterre qui ont attiré une moyenne de 10000 amateurs au Boston Garden.

Mais le club doit disputer la majorité de ses autres matches locaux dans la petite arène de Boston, où les foules sont moindres. Aussi, les Whalers espèrent disputer certains de ses matches au Garden.

A Québec, les Nordiques ont affiché une moyenne supérieure à 7000 au Colisée. Les billets se

vendent de \$3,50 à \$7, mais le club commence à rivaliser avec le poulaire club junior des Remparts.

Alailleurs, le tableau est peu réjouissant. Le plus gros problème est survenu à Ottawa où les Nationals ont attiré une moyenne de 2.500 amateurs. Les 675 d'Ottawa, de la Ligue junior de l'Ontario les devançant dans une proportion de 5-1 dans les assistances.

Des rumeurs ont commencé la semaine dernière, voulant que le club songe à déménager à Milwaukee, mais les directeurs du club ont nié cette possibilité.

Les Fighting Saints du Minnesota et les Oilers d'Alberta attendent impatiemment l'ouverture de nouvelles arènes. Les Oilers, qui attirent une moyenne de 3300 amateurs au Gardens d'Edmonton, devront attendre plus longtemps que les Saints, qui doivent déménager au St-Paul Civic Centre le 1er janvier.

Les Saints, qui doivent attirer une moyenne de 8000 spectateurs pour boucler, sont à court de 3000, mais le président Fred

Grothe ne désespère pas de voir les assistances augmenter.

Les choses auraient pu s'avérer pires au point de vue financier si Grothe avait réussi à embaucher Pete Mahovich grâce à un contrat fort lucratif, "mais, selon le président, Pete a changé d'idée à la dernière minute en raison de pression familiale".

Bill Hunter, propriétaire des Oilers, savait qu'il perdrait de l'argent avant même le début de la saison, car, même s'il avait pu vendre tous ses billets réservés pour les matches locaux, il aurait récolté \$1,2 million et, selon lui "il est impossible de boucler avec un tel budget annuel chez les pros".

PROPRIETAIRES
 L'esprit des propriétaires a été bien démontré par ceux des Cougars de Chicago, les frères Jordan et Walter Kaiser, propriétaires des clubs Racquet et Tennis.

Ils sont prêts à soutenir le club jusqu'au bout, "car nous croyons aux possibilités du circuit qui connaîtra certes du succès. D'ailleurs, nous nous sommes lancés d'abord dans cette

aventure dans le but développer des centres sportifs."

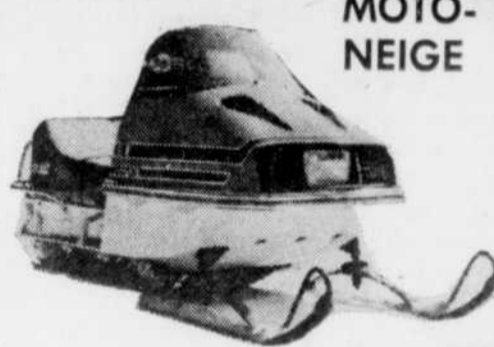
Un des aspects brillants du circuit a été la signature d'un contrat de cinq ans avec CBS, allant de \$150000 à \$1 million pour la dernière année. Le premier match télédiffusé aura lieu le 7 janvier, le lendemain du match d'étoiles disputé à Québec.

Le réseau anglais de Radio-Canada télédiffuse également six matches, dont quatre sont à venir. Le canal 10 de Montréal transmet plusieurs matches locaux des Nordiques. On prévoit aussi une série de six matches hors concours avec l'équipe tcsèque nationale, probablement à la fin de la saison régulière.

"Nous avions prévu une période de trois ans avant d'atteindre la moyenne de 8.000 amateurs, mais il semble que nous atteindrions cet objectif dès l'an prochain", selon un porte-parole de l'AMH, qui a ajouté:

"Douze clubs reviendront l'an prochain. Reste à savoir si ce sera les 12 actuels, car plusieurs groupes attendent l'opportunité de rejoindre nos rangs."

essayez-en une pour faire la joie de toute la famille!



MOTO-NEIGE SUZUKI XR-440

- Modèle vedette Suzuki en matière de puissance et de performances.
- Moteur de 432 cc d'une conception soignée, remarquable pour ses reprises et son fonctionnement silencieux.
- Carburateurs jumeaux, pompe à essence simple, facilitent la mise au point.
- Chenille robuste, en caoutchouc renforcé, assurent une traction puissante.
- Silencieux à mise au point spéciale, réduisant considérablement le bruit du moteur.

CHOIX DE MODELES PRIX COMPETITIFS

GARAGE ANDRE BELANGER

mécanique générale - débosselage - peinture
 dépositaire des motoneiges Suzuki
 3367 ouest, boul. Hamel, Les Saules, Qué. 527-0749

roland sabourin



Souvenirs du passage des Flyers à Québec

Nous avons gardé un excellent souvenir de M. Ed Snider, le président des Flyers de Philadelphie. Il a été un homme fort décevant quand la franchise des As, dans la Ligue américaine, n'a pas obtenu le succès attendu.

Snider se plaisait à chaque visite parmi nous et rêvait du jour où il pourrait donner un club champion à notre ville. Les événements ne lui en ont jamais donné la chance.

Personnellement, nous avons continué à suivre les développements chez les Flyers et leur filiale. Après tout, cette organisation a tenté de faire quelque chose pour l'avancement du hockey chez nous. Elle n'y a pas réussi, mais ce ne fut pas à cause d'un manque d'efforts.

Même si les Flyers sont partis de Québec bien avant l'avènement de l'Association mondiale de hockey, nous avons l'impression que les Flyers ont continué à suivre les développements chez nous. Ils ont probablement été surpris quand ils ont appris qu'un syndicat local avait réussi à obtenir une franchise dans le nouveau circuit.

Et chaque fois que Québec participe à une joute régulière de l'AMH, les gens des Flyers doivent s'empresse de regarder la dernière ligne du sommaire. Oui, celle où l'on fait mention de l'assistance.

Les rapports des premières joutes doivent les avoir impressionnés, mais aujourd'hui ils doivent penser que tout est revenu normal. Québec n'appuie pas sa franchise comme il se doit, surtout dans un nouveau circuit, et cela est inquiétant.

Une bataille qui durera longtemps

Récemment, il nous a fait plaisir de lire que Snider avait beaucoup de respect pour le nouveau circuit. Comme question de fait, il est assez sérieux pour admettre que ce n'est pas une affaire de quelques mois.

"Certains clubs de l'AMH pourraient cesser leurs opérations", a-t-il confié au confrère Red Burnett du "Toronto Star" lors d'une visite des Maple Leafs à Philadelphie. "Mais ces propriétaires vont être remplacés par des nouveaux groupes et dans la plupart des cas ils seront plus forts du côté financier et du côté des promotions".

Oui, il y aura des changements dans le circuit du président Gary Davidson. Ils serviront à en faire une association plus forte. Tout ce qu'il nous reste à souhaiter est que notre ville sera encore là au moment de ce grand triomphe.

La réponse appartient aux amateurs, non aux hommes d'affaires qui ont investi dans cette aventure.

Est-ce que Snider pense qu'il y aura fusion entre la LNH et l'AMH?

"Je ne sais pas ce que l'avenir réserve, a-t-il répondu. Cependant, je sais que n'importe qui qui fera un marché avec nous aura à offrir un contrat pour contrat. Je veux dire que si nous échangeons un joueur avec un contrat de trois ans, nous devrons obtenir un joueur avec un contrat semblable".

Et comme preuve qu'il ne s'attend pas à l'avortement de la nouvelle ligue, Snider a conclu l'entrevue en déclarant: "Nous, dans la Ligue nationale, nous aurons à combattre l'Association durant une très longue période pour l'obtention des joueurs de talent".

En polinant sur un peu de tout...

Cette semaine, il nous a fait un grand plaisir de revoir Jean-Marc Pichette, qui est maintenant entraîneur d'un club de hockey à Grand Falls, Terre-Neuve... Ce diminutif joueur de centre a été un des piliers dans la formation des Citadelles, avant l'arrivée de Jean Béliveau... En voilà un qui n'avait pas un physique imposant mais qui était tout aussi rusé que les meilleurs joueurs juniors de son temps... Il savait manier le bâton comme un véritable magicien...

Quand Hull a demandé une franchise dans la Ligue majeure junior de Québec, Sorel et Shawinigan sont les clubs qui ont bloqué la demande... Lors de notre rencontre avec Jacques Marcotte, pour un reportage, le président des Bruins de Shawinigan ne nous a pas caché que cette affaire avait été fort profitable pour son club... Marcotte avait tellement été impressionné par le dossier du groupe de Hull qu'il l'a présenté aux autorités municipales de Shawinigan et a réussi à obtenir une somme additionnelle de \$15.000 pour l'administration de son club...

Personne n'a souffert de crise cardiaque en surveillant le match Islanders-Canadiens, hier soir... Nous sympathisons avec Phil Goyette, d'autant plus qu'il en a coûté \$11 millions à ses patrons pour avoir ce club...

le 7373*
 ou la distinction dans le vêtement de ski



boutik 7373
 avenue Maguire, Sillery, 681-1313



Ne pensez pas à Canadian Import le jour de Noël. Même quand vous vous trouvez chanceux d'être au chaud, ne pensez pas à nous. Pensez aux vôtres et à être prudents.

Joyeux Noël

Lefley surpris d'avoir eu la première étoile

MONTREAL (PC) — En tant que Chuck Lefley est comblé, la sélection des trois étoiles a fait preuve de partialité en le choisissant le joueur par excellence de la rencontre que les Canadiens de Montréal ont gagnée au compte de 4-2 contre les Islanders de New York, hier soir, au Forum de Montréal.

"Lorsque ce type m'a dit que j'avais été désigné la première étoile du match, je lui ai demandé s'il était certain de ce qu'il affirmait", a déclaré Lefley, un ancien membre de la défunte équipe nationale du Canada.

"Je ne crois pas avoir si bien joué. J'avais de la difficulté à patiner. C'est la première fois que l'on me décerne la première étoile et je suis quelque peu surpris."

Lefley, qui évolue à l'aile gauche aux côtés de Lemaire et Cournoyer, estime que l'échec avant est la raison principale des succès de son trio.

Sur les 26 lancers dirigés vers le gardien Billy Smith au cours du match, Lemaire, Lefley et Cournoyer en ont effectué 11.

J'ai été agréablement surpris par la tenue de Gelfey, a avoué l'instructeur Scotty Bowman. "Ce trio a obtenu de nombreuses chances de compter."

Bowman estime aussi que le gardien Michel Plasse a connu une bonne soirée.

Dryden ne se sentait pas très bien ce matin, a déclaré Bowman. "Il était grippé. Mais Plasse a bien joué. Sur le premier but compté contre lui, la rondelle a dévié sur un bâton tandis que sur le deuxième, le joueur adverse était seul devant le filet."

"Plasse a une fiche de quatre victoires, une défaite et un match nul. C'est un joueur très régulier."

PETE STEMKOWSKI

ST-LOUIS (PA) — Le vétéran joueur de centre Pete Stemkowski a enfilé deux buts et récolté une passe, hier soir, et les Rangers de New York ont difficilement vaincu les Blues de St-Louis 5-1.

Les Blues ont pris les devants à la première période, mais ont été égalisés par deux buts de Fran Huck et Danny O'Shea. Huck a saisi le retour d'un lancer de Phil Roberto et a compté à 1:24. O'Shea a déjoué le gardien Ed Giacomin moins de cinq minutes plus tard.

Walt Tkaczuk a réduit la marge à un seul point avec son 11ème filet de la saison, le 100ème de sa carrière dans la ligue nationale. A 53 ans, il a créé l'égagité moins de quatre minutes plus tard avec son 14ème de la saison et Stemkowski a procuré les devants aux Rangers à 13:32 après avoir capté une passe de Gien Sather.

Sather a contrôlé de disques pendant quelques instants en territoire adverse et l'a remis à Stemkowski qui a déjoué Wayne Soepenson sur un lancer d'environ 25 pieds. Stemkowski a enfilé son deuxième but de la soirée au début de la période médiane et a récolté une passe sur le but de Bruce MacGregor à 19:50.

Les Blues se sont ralliés au troisième engagement avec des buts de Mike Murphy et Garry Unger mais leurs efforts ont été vains.

CHICO MAKI

CHICAGO (PA) — Chico Maki a compté deux buts en troisième période, hier soir, pour conduire les Black Hawks DE Chicago à un gain de 4-1 contre les Flyers de Philadelphie.

Cette victoire assure aux Hawks une priorité d'au moins trois points au sommet de la division Ouest de la Ligue nationale. Les Flyers détiennent la troisième position, à huit points des Hawks.

Stan Mikita a ouvert le pointage au début du premier vingt avec son 15ème filet de la saison.

Lou Angotti a subtilisé le disque au défenseur Barry Ashbee e, période médiane et s'est élancé en zone adverse pour déjouer Doug Favell à 3:31. Bill Clément a réduit la marge à un seul but à 6:38 et Maki a scellé l'issue de la rencontre avec ses huitième et neuvième buts de la présente campagne.

RICHARD MARTIN

BUFFALO (PA) — Richard Martin et Hugh Harris ont marqué deux buts chacun hier soir en conduisant les Sabres de Buffalo à leur 8e victoire d'affilée, un gain de 6-3 aux dépens des Canucks de Vancouver dans la LNH.

JUDE DROUIN

OAKLAND (PA) — bien qu'il ait été expulsé du match en deuxième période, Jude Drouin a été l'auteur du but victorieux, hier soir, alors que les North Stars du Minnesota ont infligé un revers de 5-2 aux Golden Seals de la Californie.

MICKEY REDMOND

DETROIT (PA) — Mickey Redmond a compté ses 16e et 17e buts de la saison hier soir tandis que Roy Edwards brillait devant sa cage en conduisant les Red Wings de Detroit à un gain de 4-1 sur les Kings de Los Angeles.

Grâce à cette 3e victoire d'affilée, les Wings se sont approchés des Sabres de Buffalo, détenteurs du 4e rang dans la division Est de la LNH.

Après une première période sans but, Redmond a ouvert le pointage en déjouant Rogatien Vachon à moins de deux minutes de la fin du 2e engagement.

ERNIE HICKE

ATLANTA (PA) — Ernie Hicke a compté deux buts hier soir en conduisant les Flames d'Atlanta à un gain de 5-3 sur les Maple Leafs de Toronto et à une égalité au 4e rang dans la division Ouest de la LNH.

Hicke a porté l'avance des Flames à 3-0 dans la 1ère période en déjouant Ron Low et Curt Bennett a marqué l'autre but des locaux.



LA FAMILLE TESSIER A ETE CHOYEE !

Lawson a trouvé la combinaison parfaite

PHILADELPHIE (UPI) — Danny Lawson, jouant sur le trio le plus productif des Blazers de Philadelphie, pense qu'il a trouvé la combinaison parfaite.

Il n'y a jamais eu aucun doute qu'il l'avait quand il a compté 52 buts avec les Red Wings de Hamilton avant de devenir professionnel.

Mais chez les pros, avec Chicago et Minnesota de la Ligue nationale, il n'avait compté que 28 fois en cinq saisons.

Cette année, il a déjà 24 buts, dont quatre hier soir alors que les Blazers ont vaincu les Cougars de Chicago 5-3 dans la seule joute disputée dans l'AMH.

C'est la deuxième fois cette saison que Lawson, qui évolue sur un trio avec André Lacroix et Don Herriman, compte quatre buts.

"A Minnesota, je ne m'entendais pas avec Wren Blair et à Buffalo, je jouais sur une ligne défensive avec mission d'empêcher les autres de compter, de dire Lawson. C'est la première fois à Buffalo que j'avais la chance de jouer régulièrement".

L'offensive des Blazers est axée sur ce trio. Herriman a 13 buts et 16 assistances tandis que Lacroix a 18 buts et 30 assistances.

"Andy est un centre parfait pour moi. Il contrôle la rondelle et je sais toujours à quel endroit il va me faire une passe", d'ajouter Lawson.

Lawson a compté à 5:26 de la première période, à 9:26 de la deuxième, et à 16:25 de la période finale. Il a réussi son dernier dans un filet désert à six secondes de la fin.

Pour Chicago, Darrell Knibbs a compté deux buts et Dan Loba, Butch Barber et Reggie Fleming, un chacun.

SOMMAIRE

- Philadelphie 8, Chicago 5**
 Première période
 1. Philadelphie, Lawson 21 (Herriman, Lacroix) 5:26
 2. Chicago, Knibbs 2 (Barber) 8:40
 3. Chicago, Ladboa 5 (Morris, Fleming) 12:28
 Pénalités: Campeau, P. 1:07; Paiement C 5:39; Harker P 15:31; Havarty C 17:52
 Deuxième période
 4. Philadelphie, O'Donoghue 5 1:40
 5. Chicago, Fleming 14 8:13
 6. Philadelphie, Lawson 22 (Herriman, Lacroix) 9:26
 7. Chicago, Barber 2 (Popell, Sieniski) 13:44
 Pénalités: Harker, P. 1:57; Havarty C 8:47; Paiement C 10:26; Lacroix P et Gill C 12:31; Mavaty C 19:07
 Troisième période
 8. Philadelphie, Lacroix 17

sommaires



Montréal 4, New York 2

Première période
 1. NY Islanders, Brown 3
 Crisp, Lavender 2:17
 Montréal, Larose 4 P. Mahovich, Lapointe 9:42
 Pénalités—Lavender I 12:48
 Lapointe M 14:54, C. Lefley M 17:41

Deuxième période
 3. Montréal, C. Lefley 9
 Lapointe, Lemaire 9:18
 4. Montréal, Lefley 7
 Lapointe 18:15
 Pénalités—Murray I, Larose M 0:23
 Harris L, C. Lefley M 9:23
 Lavender I 16:30

Troisième période
 8. Montréal, Cournoyer 21
 Lemaire 3:37
 6. NY Islanders, Henning 4
 Spencer, Blackburn 11:20
 Pénalité—F. Mahovich M 7:29

Buffalo 6, Vancouver 3

Première période
 1. Buffalo, Martin 22 Hillman, Perreault 1:15
 Pénalités—guévrement V 9:11
 Wilkins V 13:08
 Deadmarsh Buf 17:17
 Wilkins V 19:44

Deuxième période
 2. Buffalo, Martin 23 Hillman, Perreault 0:57
 73. Buffalo, Lorentz 12 Hillman, Luce 7:28
 4. Vancouver, Lemieux 5
 Boudrias 8:40
 5. Vancouver, O'Flaherty 7
 Schmutz, right 15:15
 Pénalités—Wright V 8:55
 Schoenfeld Buf 11:03

Troisième période

6. Buffalo, Meehan 19 Pratt 5:45
 7. Buffalo, Harris 6 6:06
 8. Vancouver, Tannahill 9
 Boddie, Schmutz 11:29
 9. Buffalo, Harris 6 Lorentz, Robitaille 14:21
 Pénalité—Atkinson B 7:48

New York 5, St-Louis 4

Première période
 1. St-Louis, Huck 4 Sabourin, Roberto 1:24
 2. St-Louis, D. O'Shea 4 Roberto 6:04
 3. Rangers, Tkaczuk 11 Carr, Demarco 7:53
 4. Rangers, Stemkowski 8 Sather 13:32
 5. Rangers, Hadfield 14 Gilbert, Ratelle 11:41
 Pénalités—McCord SL 5:32
 Barclay Plager SL 15:19
 Tkaczuk

Deuxième période
 6. New York, Stemkowski 9 MacGregor, Tkaczuk 1:12
 7. New York, MacGregor 6 Sather, Stemkowski 19:30
 Pénalités—Sather NY 8:04
 DeMarco NY, Unger SL majeures 19:08

Troisième période

t-Louis, Murphy 10 (Egers, McCord) 1:03
 9. St-Louis, Unger 15 (Egers 14:02)
 Pénalités—Rofe NY 12:53
 Huck SL Selling NY 13:58

Atlanta 5, Toronto 3

Première période
 1. Atlanta, Hicke 6 Leiter, Romanchych 3:55
 2. Atlanta, Bennett 6 McCreary, Quinn 4:04
 3. Atlanta, Hicke 7 Leiter 1:34
 Pénalité—Aucune

Deuxième période
 4. Toronto, McKenny 5 Thompson 9:10
 9. Atlanta, Leiter 16 Hicke, Romanchych 19:51
 Pénalités—Glennie T 8:56
 Toronto banc 19:09

Troisième période

6. Atlanta, Gratton 3 Comeau 8:14
 7. Toronto, Kehoe 15 Sittler, 12:20
 8. Toronto, Ellis 10 Thompson, Keon 19:31
 Pénalités—Larry T 6:12
 Hicke A majeure 6:12
 Quinn A 13:17

Detroit 4, Los Angeles 1

Première période
 Aucun but.
 Pénalités—T. Bergman D 3:31
 Leauk LA 18:10

SUICRA S160 Iydecnce L30dée sporo-LNH

Deuxième période
 1. Detroit, Redmond 16 Delvecchio, Karlander 38:2
 Pénalité—Lesak LA 9:13

Troisième période

2. Detroit, Collins 9 Boucha, Bergmann 0:21
 3. Detroit, Bergmann 4 Karlander, Delvecchio 7:07

PHILADELPHIE (UPI) — Plumb 2:5.
 9. Philadelphie, Lacroix 18
 Herriman, Lawson 5:51
 10. Philadelphie, Henrx 1
 McKenzie, Plante 7:55
 11. Chicago, Knibbs 3 Anderson 13:37
 12. Philadelphie, Lawson 23
 Herriman, Spencer 16:25
 13. Philadelphie, Lawson 24
 Plumb, Lacroix 19:54
 Pénalités—Campbell, P. 0:28
 Sieniski Cui 1:28

SKI au MONT STE-ANNE

Prix spéciaux pour semaine et fin de semaine de ski / 15 minutes du Mont Ste-Anne et du Lac Beauport Piscine intérieure. Bar. Salle à manger

Réservation: 418-661-7701



MOTEL Voyageur

2250 Boul. Ste-Anne, Québec 3

J'aimerais recevoir votre brochure sur le ski

Nom.....

Adresse.....

Ville.....

SUGGESTION CADEAU DE DERNIERE HEURE
 EN EXCLUSIVITE A VOTRE BOUTIQUE DU PRO

CHANDAILS des Nordiques

HOMMES **8⁹⁵**

ENFANTS **7²⁵**

aussi
 SACS et ACCESSOIRES DE GOLF
 RAQUETTES DE TENNIS
 BADMINTON

le palais des sports inc.

436, rue de l'Eglise, Québec (Centre St-Roch) 529-9658

2750, Chemin Ste-Foy Plaza Laval 653-4039

CONSTRUISEZ-VOUS UN BONHEUR A TOUTE EPREUVE !

Joyeux Noël et Bonne Année à tous nos clients!

LOUIS CANAC-MARQUIS LIMITEE

RUIS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

25 MARIE DE L'INCARNATION, QUEBEC 683-3627

NOTRE MAGASIN ET ENTREPOTS SERONT FERMES JEUDI SOIR, LES 21 ET 28 DEC.

Mardis 26 déc. et 2 janv., fermé toute la journée. Vendredi 29 déc., fermé pour inventaire.

BARKER NOVA, L'ELEMENT CLE QUI DONNE LA BONNE ALLURE TAN, NOIR \$38 DE CONFORT ASSURE

Simard & Voyer

PLACE D'YOUVILLE
 PLACE STE-FOY
 PLACE FLEUR DE LYS

raymond gagné CHASSE ET PÊCHE



Pour un temps nous revivons l'expérience de la solidarité

Noël est, encore une fois, bien près de nous. Ça se voit et ça se sent. Extérieurement le climat se refroidit; intérieurement les feux et les coeurs se réchauffent.

Momentanément (mais nous voudrions que ce soit pour tout le temps) nous oublions le mauvais côté des choses, les déceptions vécues, l'inquiétude à l'égard de l'avenir.

Ceci pour dire qu'au temps de Noël nous, comme vous tous, sommes portés par l'espérance en des jours meilleurs, en des joies plus grandes.

Momentanément (mais nous voudrions que ce soit pour tout le temps) nous oublions le mauvais côté des choses, les déceptions vécues, l'inquiétude à l'égard de l'avenir.

Cette façon courte mais féconde de vivre nous attendrit, nous reconforte, nous exalte même.

Paix donc à vous tous, gens de bonne volonté! Et joyeux Noël!

Subvention

Et parlons de choses également positives qui se sont faites dernièrement, par exemple, le geste posé par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, à l'endroit de la Fédération québécoise de la Faune.

Nous ne pouvions le signaler plus tôt, mais là c'est fait. La Fédération québécoise de la Faune bénéficie d'une subvention de \$10,000.00. Et, en plus, la fédération reçoit une vingtaine de mille dollars que le ministère lui devait pour son travail réalisé dans le cadre des cours de sécurité permettant l'obtention du certificat du chasseur.

Et ça m'amène à vous informer qu'en 1972, le nombre de Québécois ayant demandé et obtenu leur certificat de chasseurs s'est élevé à 307,442.

En tout, et ce, jusqu'au début de la présente semaine, 321 228 personnes avaient subi avec succès les examens du cours de sécurité dans le maniement des armes à feu.

La recherche

Le saumon reçoit, depuis un certain temps, l'attention des chercheurs du Département de génie civil de l'université Laval. Et le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche n'est pas étranger à cette initiative.

Peu de pêcheurs probablement s'en doutaient. Mais ce qu'on appelle "La dégénérescence des estuaires des rivières à saumon" préoccupe sérieusement les aménagistes. On s'interroge quant à l'influence négative qu'elle peut avoir sur la fécondité de nos rivières. On sent également la nécessité d'en savoir plus long sur les phénomènes et leurs conséquences qui pourraient nuire dangereusement au retour du saumon, voire même l'empêcher de remonter le cours d'eau qui l'a vu naître.

Avec le concours de l'ODEQ, le ministère a donc demandé à M. Marcel Frenette et à son équipe d'étudier ce problème de la dégénérescence des estuaires des rivières à saumon.

Trois rivières de la Côte-Nord (Moisie, Pentecôte et Escoumins) et 8 rivières de la Gaspésie (Cap-Chat, Ste-Anne, Petite

Cascapédia, Grand Pabos, Petit Pabos, Port-Daniel, Petite Port-Daniel et Malbaie) font l'objet de cette étude.

Comme première étape, le Dr Frenette a imaginé la reconstitution en laboratoire d'un estuaire de rivière à saumon. Le modèle, qui est d'ailleurs actuellement en opération, mesure 25 pieds par 20 pieds. Il a fallu six mois pour en aménager les plans et le construire. C'est d'ailleurs une première dans ce domaine. C'est en effet, à ce qu'on nous dit, la première fois qu'un modèle général et universel du genre est construit. Et ça, ça se passe à Laval; chez nous.

Comme quoi, au Québec, il est possible de créer des choses et valables et originales, pour peu qu'on le veuille bien.

De toute façon, c'est là un travail à suivre.

Le gros gibier

Il fallait s'y attendre. Maintenant que les rapports sont suffisamment complets, on voit que le tableau de chasse au chevreuil montre une diminution de 4,8% par rapport à celui de l'an dernier. Et il n'y aura rien de surprenant à dire que les régions de Montréal et de l'Outaouais sont les victimes de cette diminution qui est de l'ordre de 10%.

Il y a toutefois un aspect qui nous console. Si les régions de Montréal et de l'Outaouais sont en régression, celles situées au sud du Saint-Laurent enregistrent par contre une hausse de 11%.

Nous en concluons que vont tomber à bras raccourcis sur le dos du pauvre loup! Gaston Moisan et Paul Brown vont en prendre pour leur rhume. Heureusement qu'ils ne sont pas nerveux!

Le tableau de chasse de l'orignal a aussi baissé. Une diminution de 4% sur celui de l'an dernier. Il semblerait que le mauvais temps a sensiblement nu dans ce cas particulier. D'autant plus qu'au sud du Saint-Laurent, secteur qui fut moins marqué par le temps, on a comme dans le cas du chevreuil, enregistré une augmentation.

Au caribou, les résultats continuent de s'améliorer. Donc, ce n'est pas si mal, si l'on écarte bien sûr, le problème du chevreuil... et tous les autres.

A la semaine prochaine donc, et Joyeux Noël à tous!

Résultats à Blue Bonnets

Table of race results for Blue Bonnets, listing various courses and winners.

Advertisement for DROLET RADIO D'AUTO, featuring radios, stereos, and car stereos.

Une loi pour réglementer le monde des courses

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, a déposé, hier, en première lecture, le projet de loi 276 visant à permettre désormais à la Régie des loteries et courses du Québec de réglementer, de surveiller et de contrôler toute l'organisation des courses de chevaux dans la province.

Ce projet de loi déposé à l'Assemblée nationale prévoit notamment pour la Régie le pouvoir de sanctions contre les contrevenants, en outre de porter de \$1,000 à \$5,000 l'amende maximale qui peut être imposée à un individu auteur d'une infraction, et de \$5,000 à \$50,000 l'amende pouvant être imposée à une corporation.

Intitulé "Loi modifiant la loi sur les loteries et courses", le document impose l'obligation de détenir un permis émis par la Régie pour exploiter un hippodrome ou une ferme d'entraînement de chevaux de course ou y exercer un commerce ou une occupation qui ne sont pas soustraites à l'application de l'article concerné par un règlement de la Régie approuvé par le gouvernement.

Le projet de loi 276 donne à la Régie juridiction sur un litige ou une question ayant pour objet l'application des règles concernant les courses, soit les règles que la Régie peut édicter sur la nature, le nombre, la fréquence, l'organisation et la conduite des courses, ainsi que l'application des sanctions disciplinaires que la Régie peut imposer en cas d'infraction à ces règles.

Il donne également juridiction à la Régie sur les questions et les litiges relatifs aux activités d'un détenteur de permis, à la

suspension ou à la révocation d'un permis et à la protection du public et de l'ordre public.

Pour profiter de l'hiver, il faut connaître les moyens de le dompter



Rousseau et Frère, les dompteurs de l'hiver vous proposent un moyen infaillible: la motoneige Ski-Doo, de Bombardier.

De plus, Rousseau et Frère vous offrent l'occasion de choisir ce moyen selon vos moyens, en vous présentant toute la gamme des modèles Ski-Doo 1973, parmi lesquels: T.N.T., La fiche d'argent Performance, Jougue ligne sportive, NORDIC, L'aristocrate des neiges, Puissance, luxe, stabilité, ELITE.

Sous le signe de la nouveauté, la motoneige biplace qui vient prouver que pour 1973, Ski-Doo, ça change tout.

ELAN, Agile, léger mais de construction robuste. Il met les plaisirs de l'hiver à la portée de tous les budgets.

Ce ne sont là que quelques-uns des modèles Ski-Doo 1973. Vous en trouverez bien d'autres à compter de \$695.

Rousseau et Frère, l'entreprise vendant le plus de produits Bombardier à Québec, de la motoneige aux vêtements qui s'y prêtent et qui par conséquent, peut vous offrir le meilleur service à tous les points de vue.

ou l'on sait dompter l'hiver. 2325 du Collège, Québec. Succursales: Rousseau Ste-Foy, 2999 chemin Ste-Foy, Le Châtel - Place Laurier

LE TOUT NOUVEL HABIT D'ENVOL POUR MOTONEIGE



GARANTI 60° SOUS ZERO

EXCLUSIVITE LATULIPPE TISSUS 100% NYLON IMPERMEABLE

POUR HOMMES, FEMMES, ENFANTS

UTILISEZ VOTRE CARTE CHARGEX



FAMEUX SOUS-VETEMENTS ISOLANTS NYLON PIQUE BOURRE DE DUVET POLYESTER AYANT LES CARACTERISTIQUES DU DUVET DE CANARD. IMPOSSIBLE D'AVOIR FROID AVEC CE SOUS-VETEMENT

16.95 P.M.G.

PETIT-MOYEN-GRAND

37.50

BAS ISOLANTS 2.49

NOUS SOMMES OUVERTS TOUS LES SOIRS JUSQU'A NOEL



MAGASIN LATULIPPE

637 OUEST, RUE ST-VALLIER, QUEBEC 8

AUCUN PROBLEME DE STATIONNEMENT

Publiquement nous garantissons que si vous avez froid avec notre tout nouvel habit d'auto, nous vous rembourserons.



Pour motoneige HABITS

antigel COMPAREZ, VOUS ACHETEZ SEULEMENT

19.95

100% IMPREGNE NYLON A L'EPREUVE DU VENT ET DE L'EAU TRES BIEN ISOLE POUR TEMPERATURES SOUS ZERO

BOTTES DE MOTONEIGE FABRIQUEES AU CANADA



9.95

MITAINES DE TOUS GENRES 2.25 à 19.95



PASSE-MONTAGNE OU TUQUES 1.95

N'ATTENDEZ PAS DE PAYER L'AMENDE ACHETEZ VOTRE CASQUE

17.95



Jocelyne Bourassa, recrue de l'année



Jocelyne BOURASSA

MONTREAL (PC) — La golfeuse Jocelyne Bourassa, de Shawinigan, a été proclamée la recrue de l'année sur le circuit féminin des Etats - Unis. Le choix a été fait par la LPGA (Ladies Professional Golf Association) de concert avec le magazine Golf Digest. La dernière Canadienne à avoir mérité cet honneur est Sandra Post Elliott, d'Oakville, en Ontario, qui avait réussi l'exploit en 1968. Au cours de la dernière saison, Mlle Bourassa a participé à 23 tournois, a gagné \$16,098.84 en bourses et s'est classée 19e parmi les golfeuses du circuit américain. Elle s'est récemment blessée à un genou mais on s'attend à ce qu'elle soit rétablie pour l'ouverture de la saison 1973, le mois prochain, à Miami.

NIXON MORD LA POUSSIÈRE

WASHINGTON (UPI) — Le président des Etats - Unis, Richard Nixon, a essayé un échec, hier, dans sa tentative de faire télédiffuser à Washington même le match qui disputera les Redskins, en fin de semaine, contre les Packers de Green Bay, dans la première ronde éliminatoire du football américain. M. Nixon s'était adressé au commissaire du football, Pete Rozelle, pour faire lever l'interdit qui empêche habituellement la télédiffusion d'un match dans la ville même où il a lieu. Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, M. Nixon ira passer le week-end en Floride, où il pourra regarder à la télévision le match des Redskins, tandis que ses commettants de Washington devront ronger leur frein s'ils n'ont pu obtenir de billet pour la partie.

LA REINE DU SKI

SAALBACH, Autriche (Reuter) — Après s'être offert le luxe, mardi, de semer ses rivaux par 2,7 secondes dans la descente, l'Autrichienne Anne-Marie Proell a démontré, hier, qu'elle était vraiment la reine du ski féminin en remportant le slalom géant avec plus d'une seconde d'avance. Mlle Proell compte maintenant près du double des points crédités à sa plus proche rivale, la Française Jacqueline Rouvier, au classement provisoire de la Coupe du Monde.

SNYDER NIE

MONTREAL (PC) — Gerry Snyder, vice - président aux finances du comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal, a nié, hier, que le réseau ABC ait déjà versé de l'argent au comité organisateur après avoir obtenu les droits américains exclusifs de télédiffusion des Jeux de 1976, grâce à un processus secret excluant toute compétition. L'autre réseau américain intéressé à l'affaire est NBC, qui aurait reproché au comité montrealais d'avoir accordé les droits avant même de considérer les soumissions rivales.

GAIN DES SELECTS

TORONTO (PC) — Après avoir essayé leur premier revers en tournée canadienne, mardi soir, les Selects de Moscou ont retrouvé le chemin de la victoire, hier, en battant les Marlboros de Toronto 8-6. Cette victoire contre l'équipe de la Ligue junior majeure de l'Ontario porte à 6-1 la fiche des Soviétiques en sol canadien.

EXPLOSION DE PEPE

Le jeune Jose "Pepe" Mangual, de l'organisation des Expos de Montréal, a été nommé, la semaine dernière, "le joueur de la semaine" dans la Ligue d'hiver de Porto Rico. Mangual avait mené la Ligue internationale, durant la saison régulière, pour les buts volés avec un total de 39. Présentement, il a un total de sept circuits et une moyenne de .240 au bâton.

L'IDEE DE FINLEY

NEW YORK (PA) — Les propriétaires des clubs majeurs de baseball ont été convoqués à

la formation de la division Est tandis que Mikocki sera à la tête de l'Ouest, dont Bobby Hull portera les couleurs. On sait que Hull est, de fait, l'instructeur des Jets, mais qu'il s'est adjoint Mikocki étant donné son double rôle de joueur - instructeur.

HULL ET KELLEY

NEW YORK (PA) — Jack Kelley, des Whalers de la Nouvelle - Angleterre, de même que Bobby Hull et Nick Mikocki, des Jets de Winnipeg, seront les pilotes rivaux lors du match des étoiles de l'Association mondiale de hockey qui aura lieu à Québec, le 6 janvier. Kelley dirige

est de football, de rencontrer, hier, le propriétaire des Alouettes, Sam Berger, pour discuter du poste d'entraîneur laissé vacant par Sam Etcheverry, au terme de la dernière saison. Michels a dit que la rencontre avait duré deux heures et demie et qu'il reviendra tout le mois prochain pour un nouvel entretien à ce sujet.

RETRAITE DE MINCHER

OAKLAND (UPI) — Le vétérinaire - but Don Mincher, des Athletics d'Oakland, a annoncé sa retraite de baseball, hier, disant qu'il veut désormais consacrer plus de temps à sa famille. Agé de 34 ans, Mincher a demandé d'être placé sur la liste des retirés volontaires.

LE POSTE DE SKRIEN

REGINA (PC) — C'est aujourd'hui que les Roughriders de la Saskatchewan, de la Ligue canadienne de football, devaient possiblement annoncer le successeur de Dave Skrien, démissionnaire, au poste d'instructeur en chef. Quoiqu'il en soit, les Riders avaient précédemment annoncé la tenue certaine d'une conférence de presse aujourd'hui, même s'ils avaient refusé d'indiquer quel en serait le sujet. Skrien lui - même a déjà déclaré que son adjoint John Payne ferait un excellent remplaçant.

ATHLETES DE L'ANNEE

NEW YORK (Reuter) — La joueuse de tennis Billie Jean King et l'entraîneur de basketball John Wooden ont été proclamés sportifs américains de l'année 1972 par la revue Sports Illustrated. Mme King est la première femme à être désignée par ce magazine comme ayant accompli la meilleure performance de l'année.



Bobby HULL

le sport en bref

une réunion conjointe qui aura lieu les 11 et 12 janvier, à Chicago, afin de rediscuter de l'idée de matches réguliers inter-ligues et de l'adoption d'un règlement permettant de remplacer les lanceurs par des frappeurs suppléants sans être obligé de les retirer par la suite du monticule. Ces suggestions de Charles O. Finley, propriétaire des Athletics d'Oakland, avaient essayé un premier revers, récemment, lors des assises annuelles du baseball à Honolulu.

AU TOUR DE MICHELS

MONTREAL (PC) — C'était au tour de John Michels, entraîneur adjoint avec les Vikings du Minnesota, de la Ligue nationa-

le de football, de rencontrer, hier, le propriétaire des Alouettes, Sam Berger, pour discuter du poste d'entraîneur laissé vacant par Sam Etcheverry, au terme de la dernière saison. Michels a dit que la rencontre avait duré deux heures et demie et qu'il reviendra tout le mois prochain pour un nouvel entretien à ce sujet.

L'ARGENT DES ATHLETES

MONTREAL (PC) — Une nouvelle compagnie canadienne vient d'être formée en vue d'offrir aux athlètes des services de gestion financière et de négociation de contrat. La nouvelle entreprise, qui a été baptisée la Canadian Boston Company Inc., est le résultat d'une association entre Sports Administration Inc.

sport local



TOURNOI "ROUGE ET OR"

Le premier tournoi de basket-ball "Rouge et Or" aura lieu les 27 et 28 décembre au Pavillon de l'éducation physique et des ports de l'Université Laval et impliquera quatorze équipes de niveaux universitaire et collégial. Cette compétition devant se répéter à chaque année, est organisée par le Service des activités sportives.

UNIVERSITAIRE

Le Rouge et Or recevra la visite des représentants de trois

universités. Les Gaiters de l'Université Bishop, rivaux des Lavallois dans le circuit universitaire, ont accepté l'invitation de Robert Descheneaux de même que les Hawks de l'Université Mount Allison et les Beavers de l'Université du Maine à Farmington. Dans le premier match du tournoi, section universitaire, à 19h, Munt Allison affrontera le Rouge et Or tandis qu'à 21h, les Gaiters de Bishop se mesureront à la formation américaine du Maine. Les vainqueurs joueront en finale du tournoi jeudi à 21h tandis que les équipes perdantes se disputent les honneurs du match consolation à 19h.

COLLEGIAL FEMININ

Dix équipes féminines de niveau collégial seront également au PEPS. Elles viendront des CEGEP Marguerite d'Youville, Rosemont, Ste-Foy, Vieux-Québec, Drummondville, Maisonneuve, Trois-Rivières, St-Laurent, Rivière-du-Loup et Sherbrooke. Quatre équipes ont déjà participé à un match de première ronde. Cette mesure a été prise par le responsable du tournoi de façon à accélérer le déroulement de la compétition. Le dernier match de ligue disputé par Marguerite - d'Youville et Ste-Foy ainsi que par Rosemont et Vieux-Montréal comptait pour le tournoi. La compétition qui suscite beaucoup d'intérêt débutera à 10h le 27 décembre. Le prix d'admission sur une base quotidienne sera de \$1.50 pour les adultes, \$1.00 pour les étudiants et \$0.50 pour les étudiants de l'Université Laval.

RICHARD GAGNE

Richard Gagné s'est mis en vedette dans la Ligue mineure du St-Laurent, catégorie mosquito, en enregistrant quatre buts pour conduire Ville - Va-

2 TRUCS DU CHAPEAU

Mario Gagnon et Daniel Bouchard ont réussi chacun un truc du chapeau, hier soir, dans la Ligue de hockey Québec - DSN, à une victoire de 12-3 sur Villeneuve, dans la catégorie 12-3. Dans le mosquito, Villeneuve et Québec - DSN ont annulé 2-2. Aujourd'hui, Lévis - Lauzon rencontre Sainte - Foy dans le mosquito et dans le bantam; Beauport est à Québec - DSN dans le pee wee et dans le mid-jets; enfin, dans le junior "B", Québec - DSN affronte Silery.

MONT SAINTE-ANNE

Le Club de Ski Mont Ste-Anne reprendra samedi prochain, le 23 décembre, à 10 heures, la séance d'évaluation qui devait avoir lieu le 16 décembre dernier mais qui a été remise à cause du mauvais temps. Les dossards seront distribués au kiosque du Club à partir de heures.

hockey

Association mondiale

Chicago 2, Philadelphie 5

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

Buffalo 2, Californie 4

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue nationale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue nationale

NY Islanders 2, Montreal 4

Los Angeles 1, Detroit 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Minnesota 3, Californie 2

Ligue junior majeure du Québec

Aucune joue

Ligue junior "A" du Québec

Aucune joue

Association mondiale

Los Angeles & Ottawa

NY Islanders 1, Chicago 4

Philadelphia 1, Chicago 4

Ligue nationale

Buffalo 2, Californie 4

Irlande du Nord

Cinq personnes abattues dans un bar à Londonderry

(UPI, Reuter et AFP) — Cinq clients d'un bar de Londonderry ont été abattus hier par deux hommes armés de mitraillettes. Les meurtriers ont fait irruption dans le bar qui était bondé, et ont tiré à tout hasard dans la foule.

Ces cinq assassinats se sont produits au terme d'une journée déjà marquée par la violence. Trois autres hommes avaient en effet été abattus, dans des circonstances aussi tragiques.

Un catholique âgé de 37 ans et père de quatre enfants venait de quitter la maison et attendait l'autobus au moment où des personnes armées de fusils automatiques à bord d'une voiture en marche l'ont abattu.

A Londonderry, un soldat britannique suppléti, qui bénéficiait d'un après-midi de congé a été tué par un coup de feu dans le dos alors qu'il se promenait près d'un réservoir d'eau.

A Belfast, un garçon de 19 ans a également été abattu alors qu'il se trouvait dans la rue.

Coincitant avec cette reprise de la violence, qui portait à 675 le nombre d'assassinats sectaires depuis trois ans, M. William Whitelaw annonçait hier le renforcement de la brigade spéciale antimurtriers, créée il y a quinze jours et chargée d'enquêter sur les règlements de compte entre protestants et catholiques à Belfast.

Le secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a décidé d'y affecter un plus grand nombre de policiers militaires et de les placer sous le commandement d'un officier supérieur de police.

Depuis le début de l'année, 113 règlements de compte se sont produits en Ulster, dont une centaine à Belfast.

La tragédie d'hier a saisi d'effroi la population qui craint que cet acte de terrorisme ne donne le signal d'une nouvelle flambée de violence.

D'autre part, la commission d'experts désignée en septembre dernier par le gouvernement a suggéré hier, dans le rapport Diplock, une profonde réforme du système judiciaire en Irlande du Nord afin de lutter plus efficacement contre le terrorisme.

Les recommandations sont semblables à la loi qui a été adoptée au début du mois dans la République d'Irlande, pour faire échec aux organisations illégales.

Ces organisations illégales incluent l'Armée républicaine irlandaise (IRA). La nouvelle loi rejette le fardeau de la preuve de non-adhésion sur le suspect.

Les Français iront aux urnes le 4 mars prochain

PARIS (AFP) — Le conseil des ministres français a décidé de fixer aux quatre et onze mars 1973 les dates des deux tours du scrutin législatif au cours duquel doit être élue la nouvelle assemblée nationale.

L'assemblée actuellement en fonctions avait été élue au lendemain des graves événements de mai 1968. Elle avait comme caractéristique essentielle que, pour la première fois en France, un parti politique, l'Union des démocrates pour la République (gaulliste), détenait à lui seul la majorité absolue des sièges. Les pouvoirs de cette assemblée doivent expirer le 2 avril 1973, date à laquelle doit normalement se réunir la future assemblée.

Les élections législatives de mars 1973 auront une caractéristique également importante sur le plan politique: pour la première fois depuis la fondation de la cinquième république en 1958, elles se dérouleront en l'absence du général de Gaulle. Tous les sondages politiques effectués en France depuis deux mois semblent indiquer que la dispa. l'on du général de Gaulle constituera en effet un lourd handicap pour le parti gaulliste. Ces sondages sont unanimes à considérer comme pratiquement exclu que l'URD puisse renouveau en 1973 l'exploit historique qui lui avait permis en 1968 de faire élire deux cent quatre-vingt-huit députés sur un effectif total de quatre cent qua-

tre-vingt-sept que comportait alors l'Assemblée.

Trois groupes de formations politiques solliciteront lors du prochain scrutin les quelque trente millions d'électeurs français. Le groupe majoritaire, composé des gaullistes, des républicains indépendants partisans de M. Valéry Giscard d'Estaing, et des centristes, le groupe socialiste-communiste, formé par les deux principaux partis de gauche sur la base d'un programme commun de gouvernement. Le groupe réformateur de tendance centriste, composé de certains radicaux et d'anciens démocrates chrétiens.

Ces groupes sont d'importance parlementaire inégale puis-

que le groupe majoritaire comprend les quatre cinquièmes de l'Assemblée, que les socialistes et les communistes réunissent moins de cent députés et que les réformateurs sont au nombre de quatre seulement.

Mais cette inégalité de représentation parlementaire rend mal compte, selon la plupart des observateurs, de l'importance de deux courants principaux qui sollicitent actuellement l'électorat. Celui qui souhaite l'instauration en France d'une société de type socialiste et le courant conservateur libéral qui, des gaullistes aux réformateurs, fait profession d'anti-communisme, est susceptible de soutenir, au besoin au prix de quel-

ques aménagements, la politique intérieure et extérieure menée depuis quatorze ans par les divers gouvernements de la cinquième république.

De cet affrontement entre deux blocs principaux et fondamentalement opposés sur leur conception de la société, naît l'importance de l'enjeu du prochain scrutin. Il décidera en fait entre le maintien au pouvoir d'une majorité analogue à celle qui a élu l'actuel président de la république, M. Georges Pompidou, en juin 1969, et l'arrivée au pouvoir d'un "front populaire" unissant sur un programme commun les communistes et les socialistes.

Lors de sa visite dans le nord de la France, mardi, le président de la République a estimé que l'arrivée au pouvoir de la coalition socialiste-communiste créerait "les périls dramatiques du saut dans l'inconnu". Le premier ministre, dans son discours de clôture de l'assemblée a dit, de son côté, hier après-midi, qu'il considérait comme "un bien pour la France" le maintien à l'Assemblée de l'actuelle majorité.

La campagne électorale législative commencera officiellement le 12 février 1973. La future assemblée doit compter 490 députés, dont dix pour les départements d'outre mer et sept pour les territoires d'outre mer.

Traité de "bon voisinage" entre Bonn et Berlin-Est

BERLIN-EST (Reuter) — Les deux Etats allemands signeront aujourd'hui à Berlin-Est le traité de "bon voisinage" qui reconnaît la division de l'Allemagne et ouvre la voie à de plus larges contacts Est-Ouest en Europe.

L'Allemagne fédérale sera représentée par M. Egon Bahr, secrétaire d'Etat à la chancellerie. Les Berlinois de l'Est avaient espéré que le chancelier Willy Brandt viendrait comme il l'avait promis signer en per-

sonne le traité qui couronne son "Ostpolitik", mais de source autorisée l'on affirme des deux côtés qu'il n'a pas été possible de trouver une date qui convienne à la fois aux deux chefs de gouvernement. Les observateurs pensent toutefois que la véritable raison est l'embarras qu'inspire au gouvernement est-allemand la popularité de M. Brandt. L'Allemagne de l'Est sera représentée par M. Michael Kohl, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

L'Europe aura son "agence spatiale" dès le début de 1974

BRUXELLES (Reuter) — L'Europe aura sa propre "agence spatiale" dès le début de 1974.

Un accord sur la création de l'agence est intervenu hier soir à la conférence des ministres des affaires scientifiques et des

responsables des programmes spatiaux des pays européens. Les ministres ont également donné le feu vert à la participation européenne au programme post Apollo des Etats-Unis et pour la mise au point d'un nouveau lanceur européen.



Au Québec on sait recevoir le monde. Gordon's London dry gin. Un ami international

HARMAN-KARDON * ELECTROVOICE * EMPIRE * B.S.R. * BASF * AKAI * EMPIRE * B.S.R.



V. PATENAUDE
Conseiller technique
(Rive Sud)



J.-P. LEGARE
Directeur



ROGER BRETON
Conseiller technique
(Rive Nord)



CONRAD PICARD
Gérant des Ventes



ROGER LABADIE
Représentant

**SPECIALISTES
DU SON**



la joyeuse équipe d' **EXXOLITE** ENR.

365 rue BAYARD, Québec 8 — 525-6145

JOYEUX NOEL et une BONNE ANNEE!..



CERWIN-VEGA
modèle 217 (R)
MAXIMUM POWER: 150 WATTS R.M.S.
(118 DB A 4 PIEDS) 20-25,000 Hz.



HARMAN KARDON
modèle 930
POWER OUT PUT: 45 WATTS R.M.S.
PAR CANAL (8 OHM.) SUR UNE
FREQUENCE DE 20 KNZ A .5 DB



AKAI
MODELE M11D — TETE G.X.
SYSTEME D'ENREGISTREMENT
S.R.T. — RENVERSE
AUTOMATIQUE AVEC ARRET
ET INTERRUPTEUR.

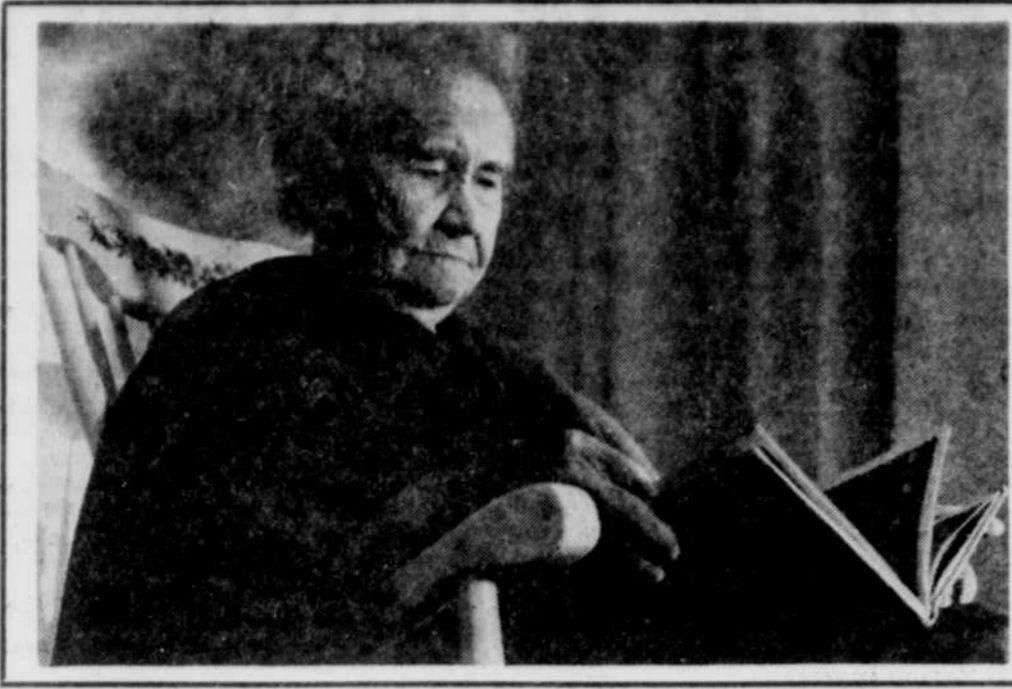


Lenco L85
PLEURAGE ET SCINTILLEMENT SELON DIN 45539
— 0.08% — STROBOSCOPE LUMINEUX PERIPHERIQUE.

TERMES FACILES

Conrad vous défie: REVOLUTION RENVERSANTE D'UNE QUALITE JAMAIS ATTEINTE DANS LE SON

HARMAN-KARDON * ELECTROVOICE * EMPIRE * B.S.R. * BASF * AKAI * EMPIRE * B.S.R.



Madame Suzanne Lessard est née à l'île d'Anticosti il y a 95 ans. Lors de l'émission Femme d'aujourd'hui, vendredi, le 22 septembre, l'équipe québécoise de l'émission rencontre la vieille dame qui parlera de sa vie là-bas. Au cours de l'émission on pourra également voir Gilles Desautels, le maître-verrier, M. et Mme Boivin, de Sainte-Foy, qui en six mois, ont construit une miniature de leur église paroissiale et un reportage sur les cours de patinage artistique du Service des Loisirs et des Parcs de la ville de Québec. Micheline Archambault animera l'émission.

Le fond du panier pour la musique rock . . . ?

Le spectacle rock a touché le fond du panier, hier soir au Palais Montcalm. En effet, Riverson, groupe folk-rock mont-réalais, et Crowbar, réputé le meilleur groupe au Canada, ont joué devant moins de cent personnes.

La cause de cet échec fut probablement le manque total de publicité entourant cet événement. Le monde du spectacle québécois connaîtra probablement quelques changements à la suite du départ de Réjean Laprise, qui était depuis le début de 1972 le représentant de la maison Donald K. Donald à Québec.

Pour en révéner au spectacle, Riverson a joué aussi bien que toujours, c'est-à-dire d'excellente façon. C'est un des rares groupes sans batteur au Québec, mais la qualité de la musique et surtout la beauté des voix de Brian Edwards,

Rayburn Blake et Franki Hart se passe facilement de cet élément. Riverson existe depuis quelques mois déjà et a quarante-cinq tours (Clear Night) a déjà été édité sur étiquette Columbia. Un album, toujours sur Columbia, devrait paraître au début janvier, album sur lequel le groupe a retenu les services du batteur du groupe ontarien Truck.

Crowbar, qui revient d'une triomphale tournée en Angleterre, a joué son habituelle enfilade de rocks énergiques. Ce groupe est composé d'une bande de joyeux drilles qui aiment réellement jouer puisqu'il a accordé un rappel avec bonne humeur aux quelques dizaines de fans qui en redemandaient après une heure de délire sonore.

Les prochains spectacles constitueront l'ultime tentative de faire revivre le monde rock à Québec. Même la police s'est mise de la partie ces derniers temps, pour tenter d'achever le moribond.

En effet, lors du spectacle d'hier soir comme à celui de la semaine dernière (John Mayall au Colisée, spectacle excellent, public très peu nombreux) les agents municipaux fouillaient les jeunes à l'entrée à la recherche de substances de nature inconnue. La semaine dernière, un certain nombre de personnes ont été appréhendées et la tension était grande au Colisée.

Espérons que 1973 mettra tout le monde dans de meilleures dispositions.

Jean MAROIS (collaboration spéciale)

Un concours international ouvert aux cinéastes d'ici

Les cinéastes québécois ont jusqu'au 15 mars prochain pour s'inscrire au concours international de l'Agence de co-opération culturelle et technique pour l'encouragement à la création cinématographique dans les pays partiellement ou entièrement de langue française. Le Québec est un gouvernement participant au sein de cette agence francophone créée à Niamey, en 1970, et réunissant quelque 25 pays, afin de faciliter une meilleure connaissance mutuelle des cultures et des civilisations du monde francophone.

L'agence accorde chaque année un prix d'encouragement à la création cinématographique, d'un montant de 150,000 francs français (environ \$30,000). La somme est remise à un réalisateur afin de lui permettre de réaliser un premier long métrage. Il est décerné dans le cadre du Festival international du film de l'ensemble francophone.

Les cinéastes québécois peuvent obtenir les formulaires et les règlements du

concours et acheminer leur inscription par le ministère des Affaires culturelles, en s'adressant à l'Office du Film du Québec, rue McGill, à Montréal.

Jacques Deval meurt à Paris à 82 ans

PARIS (AFP) — Jacques Deval, l'un des auteurs dramatiques français les plus joués à l'étranger, est décédé mardi à Paris, à l'âge de 82 ans.

Auteur de "Tovaritch", son plus grand succès, de "Prière pour les vivants", de "Mademoiselle", de "Ce soir à Samarcande", Jacques Deval, fils d'un directeur de théâtre, avait le "théâtre dans le sang". Avec lui disparaît un des "auteurs de boulevard" qui avaient su le mieux, sous la légèreté du trait, dessiner de véritables caractères

avec leurs lumières et leurs ombres.

Il a eu d'autre part la chance d'être servi par d'excellents comédiens: Falconetti, Elire Popesco, Gaby Sylvia, Nicole Courcel, Bernard Blier, Michel Piccoli, etc.

Parmi ses romans, "Arbre de bois" demeure comme l'une des plus spirituelles satires de la guerre. Il avait également publié un "petit livre rouge", recueil de maximes et de conseils sur l'art de vivre. Il y écrivait notamment: "Aucun homme n'est assez heureux pour

n'avoir pas en mourant soit bien aise de ce funeste événement".

CINEMAS UNIS
VOTRE GUIDE DES MEILLEURS FILMS
5 BILLETTS POUR LE PRIX DE 4 LIVRETS DE BILLETS DE CINÉMA
En vente dans tous les CINEMAS UNIS

CARTIER
1019 AVENUE CARTIER, 523-8340

LA SALAMANDRE
BILLET D'OR - JEAN-LUC BIDAUD
JACQUES DENIS
Der. jour "Amougies" (Tous)

CHARLES BRONSON LINO VENTURA 14 ANS

"COSA NOSTRA, le dossier Valachi"
Dès demain! "THE VALACHI PAPERS"
Der. jour "Les Colombes" et "L'oiseau-Allié" c'est une Valachi (14 ans)

LE PHÉNOMÈNE DU SIÈCLE! 14 ANS

Le Parrain
Dès demain!
Aujourd'hui der. jour "Les Comédiens" (Tous)

Eh! les jeunes
Venez rencontrer votre ami
M. Clown
Samedi matin à 9h30 a.m. et 1h30 p.m.

"TINTIN et le TEMPLE DU SOLEIL"
Un Cinema Uni
LAIRET
1044, 3e AVENUE, 523-5050

"ICI LE CAPITAINE..."
Il y a un pirate de l'air à bord. Nous ignorons son identité. L'avion doit être détourné vers...
Dès Demain!
UN FILM DE JOHN GUILLERMIN

ALERTE A LA BOMBE
VERSION FRANÇAISE DE SKYRAGED
CHARLTON HESTON - YVETTE MIMIEUX
JAMES BROLIN - JEANNE CRAIN - ROOSEVELT GRIER
WALTER RODGSON - LESLIE UGGAMS
EN COULEURS
Les moins de 14 ans 75¢
Un Cinema Uni
EMPIRE
24, DE LA FABRIQUE, 524-2880
Der. jour: "Les Chiens de Paille" (18 ans)

5 EXPERIENCES SEXUELLES! 18 ANS Adultes
Dès demain!

Jeunes Filles chez le GYNECOLOGUE
COULEUR
L'AMOUR PAR LA PORTE DE SERVICE
Der. jour "Pornossimo" et "Le Joujou Chéri" (18 ans)
Midi-Minuit **ALOUETTE**

à Québec aujourd'hui

les arts

Musée du Québec: Hurlbutie.
Musée du Québec: Détails de livres illustrés.

musique

L'Orchestre symphonique de Québec, au Grand Théâtre à 20h30.

cabarets

Studio des Artistes Canadiens: exposition des huiles les plus récentes de Jeanne d'Arc Leclerc dans sa série "Paysages du Québec" de 10h00 à 22h00, au 2255 boul. Laurier.
Bij Taharin — Ce soir à 10h30, 12h30 — 3 danseuses, Penny-Blankita - Monna et danse.
Club Vieux Bardeau — Ce soir Blankita - Monna et danse. cieux. Danse avec orchestre. Les Don Juans.

LE CINÉMA A QUÉBEC

La classification des films est établie par l'Office des Communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Côte-Sud.
— Quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes est indiquée de cette façon: (E) enfants; (A) adolescents.
— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre; (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable (3) très bon, (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.
— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

- CANADIEN:** "Les Comédiens" (4) Coul. à 8h30, 8h50.
CANARDIERE: Avant-première CHRC du film "Les tous du stade" à 20h30. A guichet fermé.
CAPITOL: "Le Parrain" (5) Coul. à 2h00, 5h00, 8h15.
CARTIER: "Anougies" Coul. à 7h00, 9h00.
CINEMA DE PARIS: "La maison de campagne" (4) Coul. à 1h10, 4h25, 7h50. "Des roses blanches pour ma sœur noire" (5) Coul. à 2h40, 5h55, 9h30.
EMPIRE: "Les chiens de paille" (4) coul. à 1h00, 3h00, 5h00, 7h00, 9h00.
LAIRET: "Laissez aller, c'est une valise" (4) Coul. à 7h15 "Les Colombes" (5) Coul. à 9h05.
LE BIJOU: "Il était une fois dans l'Ouest" (4) Coul. à 6h00, 9h00.
LIDO: "Luana, fille de la jungle" (6) Coul. à 7h30. "Le

- temps d'une chasse" (4) Coul. à 9h05.
MIDI-MINUIT: "Pornossimo" (5) Coul. à 12h15, 3h25, 6h40, 9h50. "Le joujou chéri" (6) Coul. à 1h45, 5h00, 8h15.
ODEON: "LE DAUPHIN: "Il était une fois la révolution" (3) Coul. à 2h00, 5h00, 8h00.
ODEON: "FRONTENAC: "La châtelaine et ses truands" (5) Coul. à 3h25, 7h45. "Le reptile" (5) Coul. à 1h15, 5h25, 9h30.
PIGALLE: "Douze filles pour un homme" (5) Coul. à 1h30, 4h45, 8h00. "La gamine, femme à 15 ans" (5) Coul. 3h15, 6h15, 9h30.
STE-FOY: Alouette: "Pornossimo" (5) coul. à 6h15, 9h25. "Le joujou chéri" (6) coul. à 7h40.
STE-FOY: Champlain: "Easy Rider" (4) coul. à 7h50. "Buck et son complice" (4) coul. à 6h10, 9h25.
ST-ROMUALD: "Les derniers aventuriers" Coul. à 8h45. "Et mourir de plaisir" Coul. à 7h30.

Service de Rencontres
Anne Enr.
Tél.: 525-4631

Le Petit Poucet
Dès Demain!
MARCÉLO MARCEL JULIAN MICHEL BOISROND
MARI LAFORET JEAN PIERRE MARTELLE FRANCIS LAI
Capitol: Der. jour "Le Parrain" (Tous)
Champlain: Der. jour "Buck... et Easy..." (18 ans)

un franc succès pour le petit poucet



Vu le mauvais temps, la première du film prévue pour le samedi 16 décembre a été reportée au lendemain dimanche. Malgré les séquelles d'une forte tempête, plus de 1,500 jeunes lecteurs du Soleil se sont rendus aux représentations qui se tenaient simultanément aux cinémas Capitol et Champlain.

LE SOLEIL

CINÉMA DE PARIS A L'AFFICHE
Le plus grand film de toute l'histoire du cinéma.
EN COULEURS
Un film pour toute la famille.
Les moins de 12 ans 75¢
Un superspectacle de 3 1/2 hres
HORAIRE: 12:30 - 4:00 - 7:45.

436 CHARLESBOURG
CHAMBRE-boudoir, poêle, réfrigérateur,
entrée privée, 228, rue Rue, etc.

438 SILLERY
CHAMBRE meublée, avec permis cuisine,
entrée privée, 525-1172.

439 STE-FOY
CHAMBRE-BOUDOIR
1 ou 2 personnes, cuisinette,
entrée privée, salle de bain, etc.

444 CHAMBRES
ET PENSIONS
HOMME, femme, chambre moderne,
doubles, simples, thermostat, lavabo,
etc.

448 MAISONS A LOUER
JARDINS
DE SAVOIE
Maisons de ville, 4 et 5 1/2 pièces chauffées,
sous-sol idéal pour salle de jeux.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS EN RANGE, 3 chambres &
couches, 1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
2 étages valent mieux qu'un
LOUÉZ une maison neuve Parc Durance
avec tout confort, chauffage central,
etc.

NEUFCHATEL
NEUFCHATEL
MAISONS SEMI-DÉPENDANTES, 5 pièces,
1 1/2 salle de bain, etc.

471A LES SAULES,
DUBERGER
ET NEUFCHATEL
MAISONS SEULES
MAISON NEUVE
PIERES Patis, centre d'achat, près école,
sur boulevard, magnifique bungalow
légèrement surélevé, etc.

461 CHAMPLAIN
MAISONS A REVENUS
RUE Ste-Famille, maison de chambres,
avec garage, chauffage central, etc.

462 LIMOILLOU
MAISONS SEULES
BOULEVARD, près 4e Avenue, 6 1/2 pièces,
garage, chauffage central, etc.

463 LIMOILLOU
MAISONS A REVENUS
PRES CEGEP, 2ième AVE
MAISON BRICOLAGE, 4 logements, 2 à 7
pièces, chauffage central, etc.

472 CHARLESBOURG
MAISONS SEULES
CHARLESBOURG
LE plus bel endroit, près écoles, centre
des loisirs, etc.

473 CHARLESBOURG
MAISONS SEULES
CHARLESBOURG
LE plus bel endroit, près écoles, centre
des loisirs, etc.

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
BUNGALOW
3-2 DETACHÉ, terrain 65 x 100,
3 chambres, etc.

475 RIVE-SUD
MAISONS A REVENUS
RIVE-SUD
12 LOGEMENTS, louer au complet, bon
rentabilité, etc.

476 SILLERY
MAISONS SEULES
PARC BOURBONNIERE
BUNGALOW 7 pièces, 4 chambres,
garage, etc.

477 SILLERY
MAISONS SEULES
PARC BOURBONNIERE
BUNGALOW 7 pièces, 4 chambres,
garage, etc.

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
STE-FOY
12 LOGEMENTS, louer au complet, bon
rentabilité, etc.

479 STE-FOY
MAISONS A REVENUS
BOIS DE VINCENNES
TRIPLEZ, grand 7 pièces, salle de
cuisine, etc.

480 BANLIEUE
MAISONS SEULES
BANLIEUE
MAISON NEUVE, 3 pièces, livraison
immédiate, etc.

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES
474 RIVE-SUD
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

478 STE-FOY
MAISONS SEULES
478 STE-FOY
MAISONS SEULES

480 BANLIEUE MAISONS SEULES

PLACE CAP-RIVIERE

Maison à vendre, jumelée à louer, terrain boisé, à partir de \$18,500 jusqu'à \$35,000.

1290, rue Provancher, 651-1368

ANCIENNE-Lorette, bel immeuble, 3 étages, 1100 m², 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

MAISON à prix modéré, 1200 m², 1000 \$ par mois, 651-1368.

PARFOIT dans banlieue, maison neuve de qualité, prix économique, 651-1368.

ORAINVILLE, maisons neuves de qualité, prix économique, 651-1368.

MAISON unifamiliale, logement à louer, terrain dans quartier résidentiel, 651-1368.

ANCIENNE-Lorette, jumelée, tout équipé, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ANCIENNE-Lorette village, petite maison, 1000 \$ par mois, 651-1368.

MAISONS NEUVES, USINES, 7000 \$ par mois, 651-1368.

LAC St-Charles, maison neuve, 1000 \$ par mois, 651-1368.

LOTINIERE, 10 pièces, style américain, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ANGARDIENNE, maison 7 pièces avec 2 entrées, 1000 \$ par mois, 651-1368.

LES SAULES, Cottages, 3 pièces, jumelées, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

ORAINVILLE, bungalow, 33 x 45, 1000 \$ par mois, 651-1368.

485 CHALETS A LOUER

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

CHALET à louer, pour saison d'été, 651-1368.

LAC Beauport, chalet seul, prêt à louer, 651-1368.

3 CHALETS à louer, chalets meublés, 651-1368.

LAC Beauport, chalets meublés, prêts à louer, 651-1368.

513 ENTREPOTS A VENDRE

VILLE VANIER, AVENUE Turcotte, entrepôt deux étages, 651-1368.

LIBRES AUX ACHETEURS, ST-AUBIN, 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

ENTREPOT 40 x 70, avec terrain 26,000 m², 651-1368.

550 COMMERCES DEMANDES

PROPRIETAIRES VOUS DESIREZ VENDRE

Nous avons une forte demande pour tous genres de commerces, industries, édifices à bureaux, entrepôts, conciergeries et terrains.

N'hésitez plus, nos services sont complets et efficaces. Faites affaire avec une maison qui vous appartient.

FIDUCIE DU QUEBEC COURTIER

Mouvement des Caisse populaires Desjardins Bureau 524-8468, 524-4651

564 TERRAINS A VENDRE

Spécialaux aux constructeurs, ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

550 COMMERCES DEMANDES

PROPRIETAIRES VOUS DESIREZ VENDRE

Nous avons une forte demande pour tous genres de commerces, industries, édifices à bureaux, entrepôts, conciergeries et terrains.

N'hésitez plus, nos services sont complets et efficaces. Faites affaire avec une maison qui vous appartient.

FIDUCIE DU QUEBEC COURTIER

Mouvement des Caisse populaires Desjardins Bureau 524-8468, 524-4651

564 TERRAINS A VENDRE

Spécialaux aux constructeurs, ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

ST-RODIGE, 400 m², 651-1368.

619 AUTOS A VENDRE

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

MEYER 1964, peinture neuve, 651-1368.

656 GARAGES-STATIONNEMENT A LOUER

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

ST-SACREMENT, 130 Marguerite-Bourgeoise, 651-1368.

684 MOTOS-NEIGE

ROULOTTES TRIPLE R INC., 651-1368.

684 MOTOS-NEIGE

TNT 715 CC, 1972, à vendre, 150 milles, avec garantie de saison, après 6 heures, \$22-247. quo-21



VOTRE ANNONCE REMISE AVANT

20h.30 du lundi au jeudi et avant

16h.30 le vendredi SERA PUBLIEE LE LENDEMAIN

Notre personnel attend vos appels à 529-9231

Heures d'affaires: du lundi au vendredi de

8h.30 à

20h.30

toujours à l'avant-garde... le service des annonces classées est en opération

12 heures par jour

Les Annonces Classées du SOLEIL

La place d'affaires de monsieur Tout-Le-Monde

Collision d'avions à Chicago: 11 morts

CHICAGO (AFP et PA) — Onze des 41 personnes qui se trouvaient à bord du DC-9 de la compagnie "North Central Airlines" qui s'est écrasé hier soir au décollage sur l'aéroport "O'Hare" de Chicago ont été tuées, 22 autres ont été blessées et 8 sont portées manquantes, a indiqué la police.

Le porte-parole de la police a ajouté qu'une seule personne avait été blessée dans l'appareil des "Delta Airlines" dont la queue avait été heurtée par le DC-9.

Les témoins de l'accident ont déclaré que le DC-9 n'avait pas pris feu immédiatement après s'être écrasé. C'est ainsi que plusieurs passagers ont pu sortir de l'avion avant que l'incendie ne se déclare.

Cet accident d'avion est le second en moins de quinze jours sur un des deux aéroports de Chicago. En effet, le 8 décembre dernier, un appareil de la compagnie "United Air Lines" s'était écrasé à l'atterrissage sur l'aéroport "Midway", causant la mort de 45 personnes.

L'épais brouillard qui régnait sur l'aéroport serait la cause de la collision entre les deux avions à réaction. Le DC-9 comptait se rendre à Madison, dans l'Etat du Wisconsin. On ignorait encore ce matin combien de personnes se trouvaient dans le Jet de la Delta Airlines.

Le DC-9 a pris feu en heurtant l'autre avion et a dérapé sur plusieurs centaines de pieds avant de s'immobiliser. La plupart des victimes ont été brûlées.

L'épais brouillard avait paralysé l'aéroport de Chicago — le plus animé du monde — pendant presque toute la journée d'hier.

Compagnies et producteurs signent un accord sur le pétrole

RYAD (AFP) — L'Arabie saoudite et Abu Dhabi sont parvenues hier soir à un accord avec les compagnies pétrolières opérant sur leurs territoires respectifs au sujet du prix de reprise du pétrole revenant aux pays producteurs en vertu de l'accord de participation, annonce-t-on de source officielle.

Aucune précision n'a été donnée sur le prix de la part du pétrole qui reviendra à ces deux pays.

M. Ahmed Zaki Yamani, ministre saoudite du Pétrole, a signé cet accord au nom de son pays avec M. Georges Percy, principal négociateur au nom des compagnies formant l'Ararico. M. Maneh Said Oteiba, ministre des Pétroles d'Abou Dhabi, a signé l'accord avec les représentants des compagnies pétrolières opérant sur le territoire de la principauté, dont notamment Mobil Oil, Shell, Standard Oil of California, Compagnie française des pétroles.

La mise en application de l'accord sur la participation est fixée au 1er janvier prochain. La participation des pays producteurs au capital des sociétés étrangères opérant sur leur territoire doit passer de 25 pour cent en 1973 à 51 pour cent en 1983.

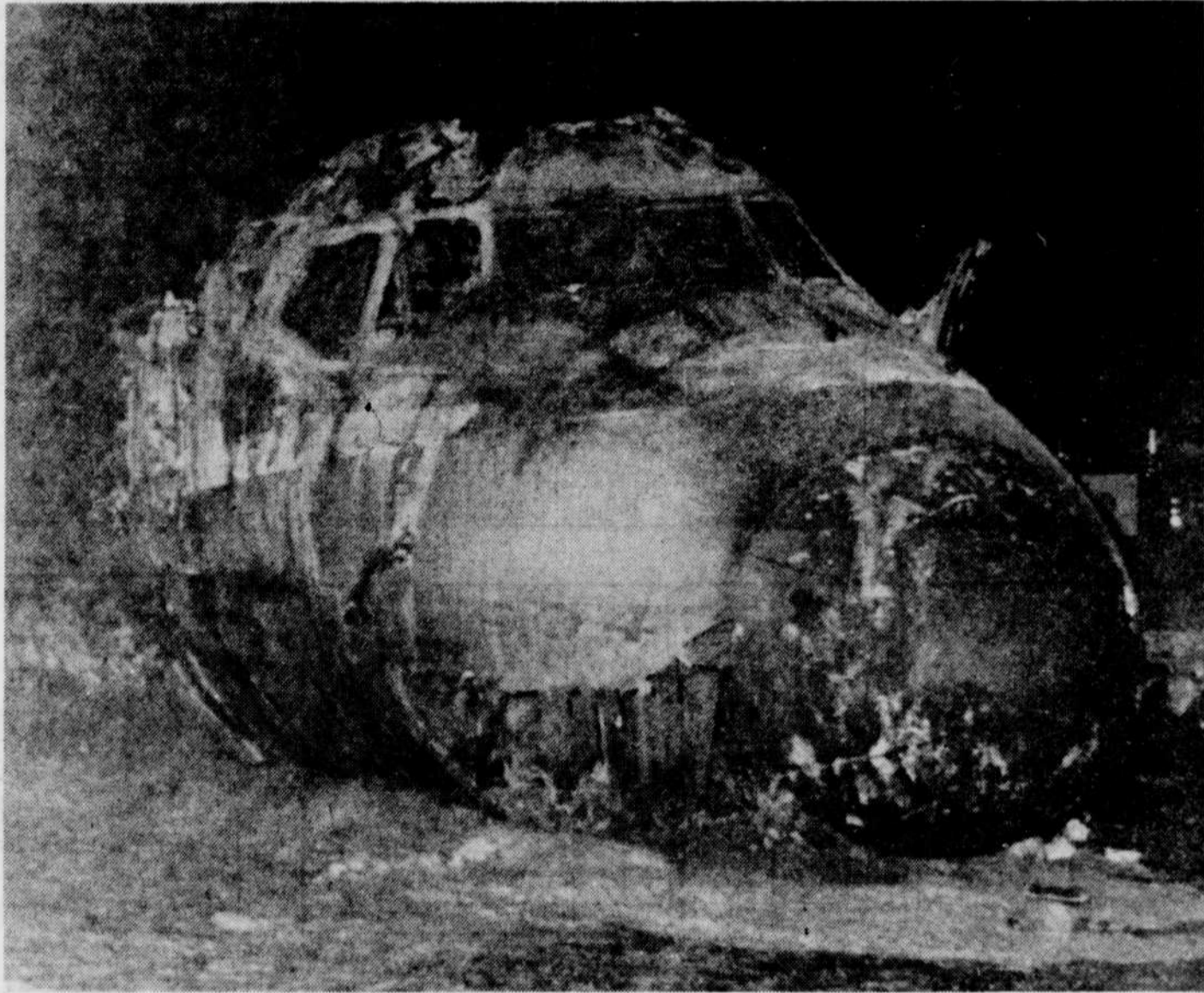
Les autres pays producteurs du Golfe intéressés par l'accord sur la participation conclu à New York le 15 octobre dernier sont: Qatar (qui doit signer incessamment un accord avec les compagnies opérant sur son territoire), Koweït (où l'Assemblée nationale doit approuver encore l'accord sur le prix de reprise conclu entre la principauté et les compagnies pétrolières le 15 novembre dernier), et l'Irak (qui n'a pas encore arrêté sa position).

Doses excessives d'héroïne dans la marine

TOKYO (Reuters) — Le cadavre d'un marin américain, qui s'était drogué à l'héroïne, a été retrouvé vendredi dernier à bord du navire de guerre "USS Jason", ancré dans le port de Sasebo, dans le sud-ouest du Japon, a annoncé hier la marine de guerre américaine à Tokyo. Deux autres marins du même bâtiment, incommodes par des doses excessives d'héroïne et d'autres stupéfiants, ont été hospitalisés.



A LA RECHERCHE DE SURVIVANTS — Les équipes de secours tentent de retrouver d'éventuels survivants dans ce qui reste de la carline du DC-9.



CE QUI RESTE D'UN DC-9 — On voit ici le cockpit calciné d'un DC-9 de la compagnie North Central Airlines qui s'est écrasé au moment du décollage hier soir, à l'aéroport O'Hare de Chicago. Onze des quarante et une personnes à bord ont péri dans la catastrophe, a annoncé la police. L'appareil aurait pris feu peu après le décollage.

Washington assouplit sa position sur l'atterrissage du Concorde aux E.-U.

WASHINGTON (Reuters) — Le gouvernement américain a prêté une oreille compréhensive à l'argumentation franco-britannique en ce qui concerne les perspectives d'atterrissage du "Concorde" aux Etats-Unis et les normes à respecter pour ce qui est du bruit, a-t-on laissé entendre hier à Washington.

La liberté de discussion de nouveau permise aux Philippines

MANILLE (AFP) — Le président philippin, Ferdinand Marcos, a ordonné hier la suspension temporaire des restrictions apportées par la loi martiale à la liberté de discussion, afin de permettre le libre examen du projet de constitution soumis à référendum, le 15 janvier prochain.

Selon ce décret présidentiel, les opposants au projet constitutionnel seront libres de tenir des réunions publiques et bénéficieront de l'accès à tous les moyens de communication, y compris la presse et les stations de radio-télévision.

Le secrétaire à l'Information, M. Francisco S. Tatad, a expliqué que le président Marcos avait décidé cette libéralisation, en raison de la "timidité" du public et des organes d'information à exprimer des opinions opposées à la ratification du projet, malgré les assurances données par le gouvernement.

D'autre part, ce décret du président est promulgué au moment où la Cour suprême philippine doit se prononcer sur la requête déposée notamment par le sénateur du Parti libéral d'opposition, Gerardo Roxas, et demandant à la Cour suprême d'interdire le déroulement de ce référendum, étant donné que, sous le régime de la loi martiale, le peuple "n'a pas de libre choix".

Peron aurait dit non pour éviter toute effusion de sang

(D'après Reuter et UPI) — L'ex-président Juan Peron a déclaré hier à Lima, où il effectue actuellement une visite, que le peuple argentin était prêt à se soulever contre le gouvernement en place et qu'il avait décidé de ne pas se présenter aux élections pour éviter toute effusion de sang.

Le Chili se dit préoccupé par les attaques d'un diplomate belge

SANTIAGO DU CHILI (Reuter) — Le gouvernement chilien a fait part aux autorités belges de la préoccupation que lui causaient les attaques dirigées contre le président Salvador Allende et qui ont été attribuées à M. Franz Taelmans, ambassadeur de Belgique à Santiago du Chili de novembre 1968 à septembre 1972. M. Taelmans est actuellement ambassadeur à Varsovie.

Naissance de quadruplés

PARIS (Reuter AFP) — "Les quatre enfants se portent bien" assure-t-on au début de la matinée à la maternité Baudelocque, boulevard de Port-Royal à Paris, où des quadruplés sont venus au monde cette nuit.

Ces déclarations, confidentielles, avaient été partiellement publiées par une revue néerlandaise; puis par un journal colombien et ont été reprises par un journal de Santiago qui affirmait disposer de la version intégrale. Le document publié déclare notamment: "On ne peut que demander ce que le Chili a à gagner d'une démocratie qui peut être considérée comme un incubateur à l'imbécillité et que

Assassinat d'un leader politique au Pakistan

KARACHI (AFP) — M. Khawaja Mohammed Rafiq, président du Parti de l'unité du Pakistan, formation de droite, et ancien leader du Parti démocrate pakistanais, a été abattu par coups de feu, hier après-midi, par un groupe d'inconnus à Lahore.

M. Rafiq rentrait chez lui après avoir participé à un défilé pour protester contre la politique du président Ali Bhutto, qui est au pouvoir depuis un an. Deux personnes ont été blessées au cours de l'attentat.

Le gouvernement de la province du Penjab, dont Lahore est la capitale, a ordonné l'ouverture d'une enquête et a interdit toutes les manifestations à partir d'aujourd'hui.

Les Bahamas seront indépendantes le 10 juillet 1973

LONDRES (AFP) — L'archipel des Bahamas deviendra indépendant de la Grande-Bretagne le 10 juillet 1973, sous réserve de l'approbation du Parlement de Westminster, a annoncé hier un communiqué publié hier soir à Londres.

Cette décision intervient à l'issue de travaux d'une conférence qui a réuni pendant huit jours les représentants de l'archipel et ceux du gouvernement britannique, et au cours de laquelle ont été définies les modalités d'accès des Bahamas à l'indépendance. Le principe même de cette indépendance avait été accepté par Londres après les élections du 19 septembre qui avaient porté au pouvoir dans l'archipel le parti progressiste libéral, de tendance indépendantiste.

L'archipel des Bahamas est une colonie britannique composée de quelques centaines d'îles et peuplée d'un peu plus de 200.000 habitants. Depuis 1969, il jouit d'une très large autonomie. Une fois l'indépendance acquise, le gouvernement des Bahamas demandera d'adhérer au Commonwealth ainsi qu'à l'ONU et aux autres organisations internationales.

Confirmation de l'élection d'Arnold Miller

WASHINGTON (AFP) — Le département du Travail a proclamé officiellement hier la victoire de M. Arnold Miller dans les élections à la présidence du syndicat américain des mineurs.

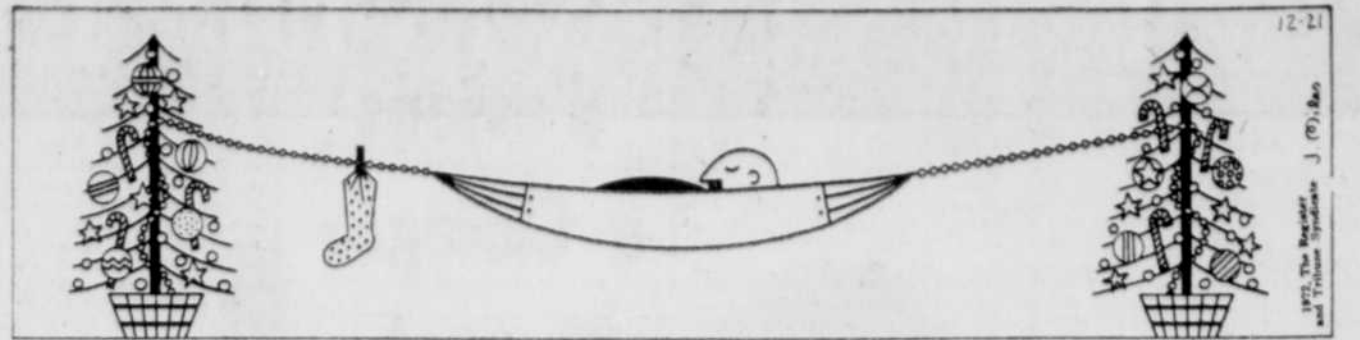
M. Miller l'a emporté sur M. Tony Boyle, qui était à la tête de l'UMW depuis 10 ans, par 70.373 votes contre 56.334 à son adversaire. Les postes de vice-président et de trésorier du syndicat sont également revenus aux colistiers de M. Miller.

Advertisement for Valpolicella wine by Ruffino, featuring a bottle and text describing the wine's quality and origin.

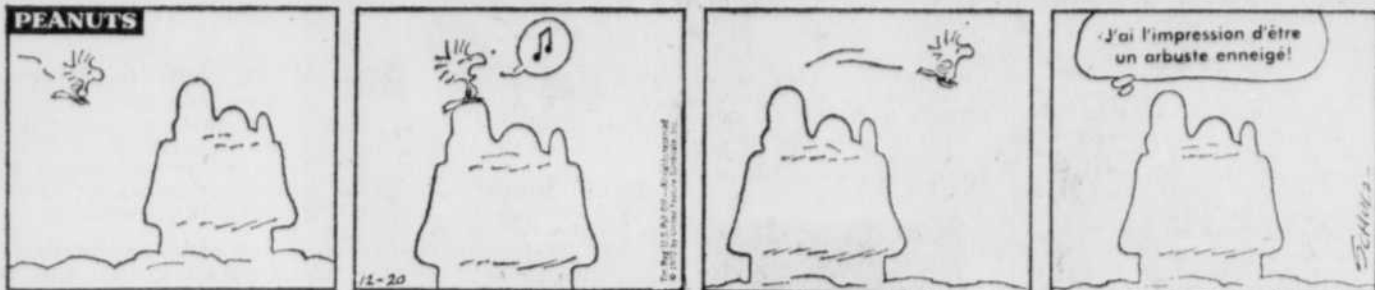
MONSIEUR PERKINS



MONSIEUR PERKINS



PEANUTS



PEANUTS



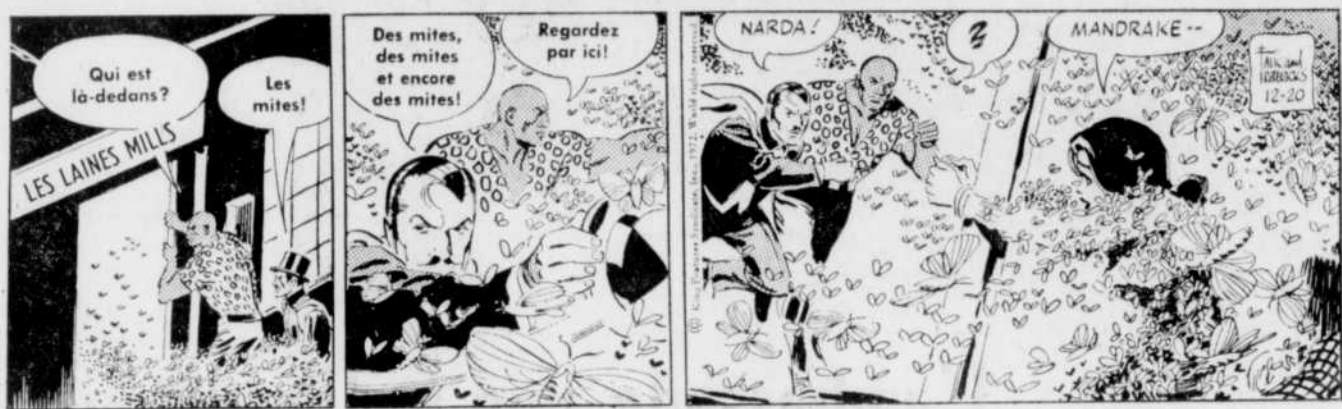
Dr BEAUDOC



Dr BEAUDOC



MANDRAKE, LE MAGICIEN



MANDRAKE, LE MAGICIEN



MUTT et JEFF



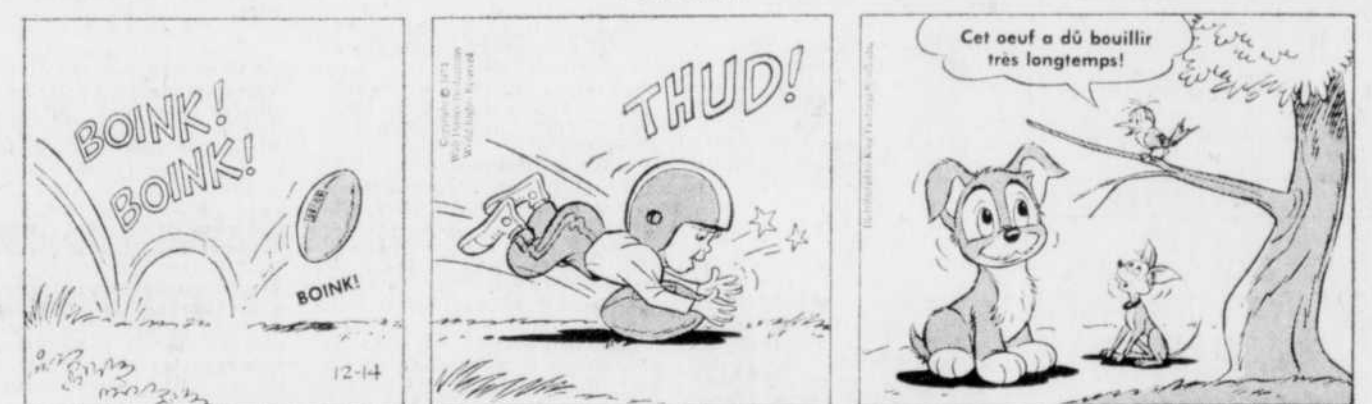
MUTT et JEFF



GALOPIN



GALOPIN



L'ARBRE DE NOEL MAGIQUE par Walt Disney



L'ARBRE DE NOEL MAGIQUE par Walt Disney



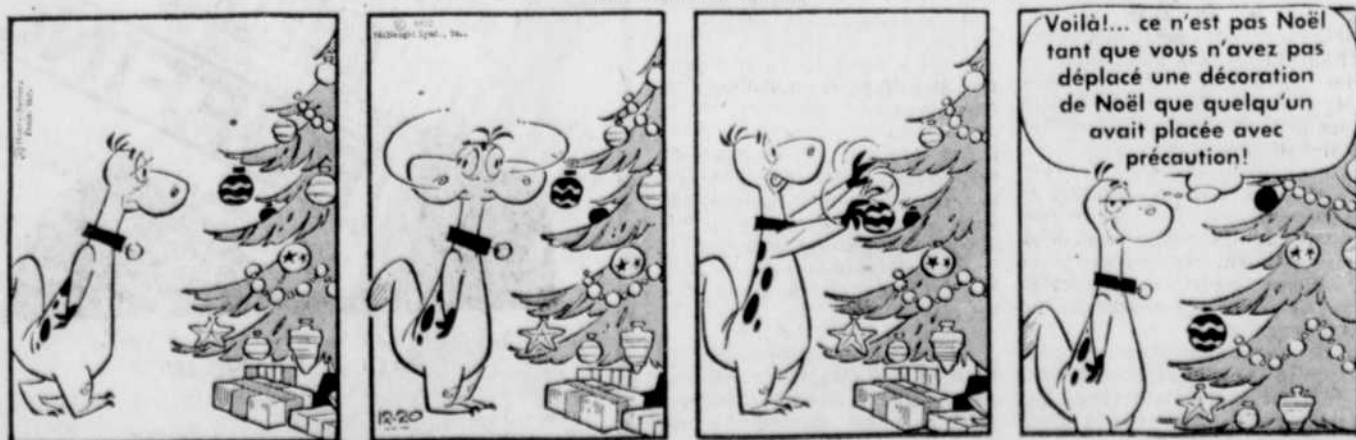
MARC DES BOIS



MARC DES BOIS



LES PIERREAFEU



LES PIERREAFEU





Élegance virile du bi-jama en Arnel

Une nouvelle tenue d'intérieur, de nuit et même de plage. Le corsage avec encolure en V et manches courtes se porte avec ou sans la ceinture nouée et pantalon avec taille élastique. Confection en souple Arnel ne se froissant pas. Aucun bouton embarrassant. Disponible dans le brun café ou le beige. Tailles: 32 à 42. 25.00 l'ensemble.

Mercerie, rayon 18, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 818, niveau 1, Place Laurier.



Trousse de voyage

En cuir noir ou tan avec glissière incluant les contenants et accessoires-manucure. 9.00

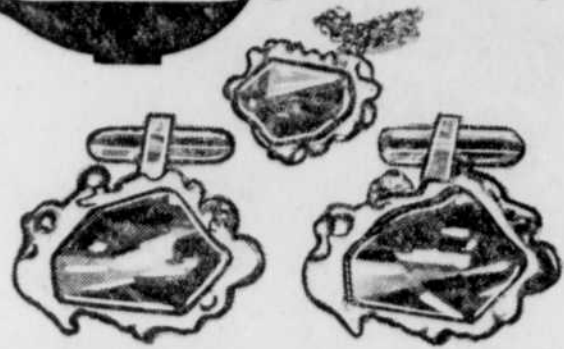
Valises, rayon 24, sous-sol, Centre-Ville et 824, niveau 1, Place Laurier.

COMBLER VOS DESIRS DES FÊTES CHEZ Paquet

CENTRE-VILLE PLACE LAURIER

Suggestions dernière minute

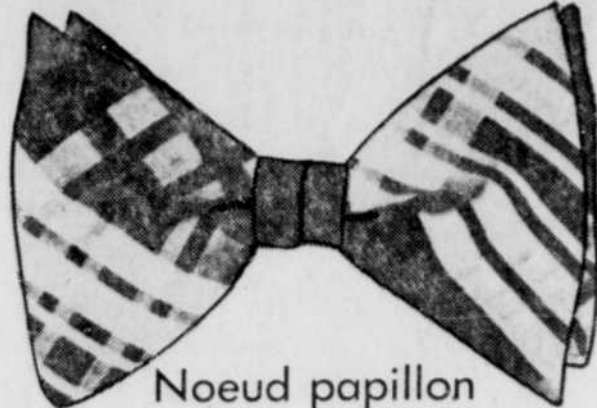
OUVERT TOUS LES SOIRS
JUSQU'À 9H.



Boutons de manchette

Dans un coffret-cadeau, boutons de manchette montés sur pierre ou en plaqué or. 5.00 à 15.00

Mercerie, rayon 18, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 818, niveau 1, Place Laurier.



Noeud papillon

Nouvelle tendance des noeuds-papillons. Sélection de modèles. Teintes unies ou avec motifs. 3.00 à 5.00

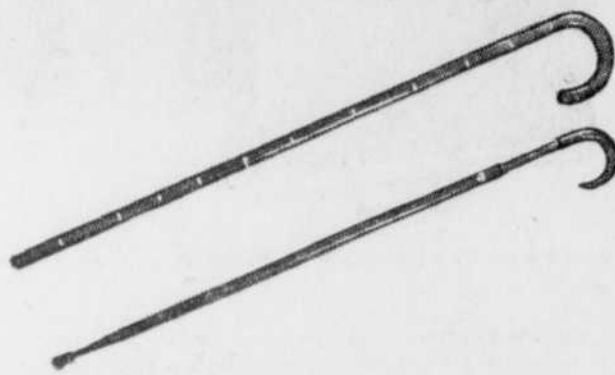
Mercerie, rayon 18, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 818, niveau 1, Place Laurier.



Parapluies

Modèles telescopiques en 100% nylon avec ouverture automatique. Etui en simili-cuir. Forme carrée ou ronde. Monture garantie à vie. Noir. 10.00 à 20.00

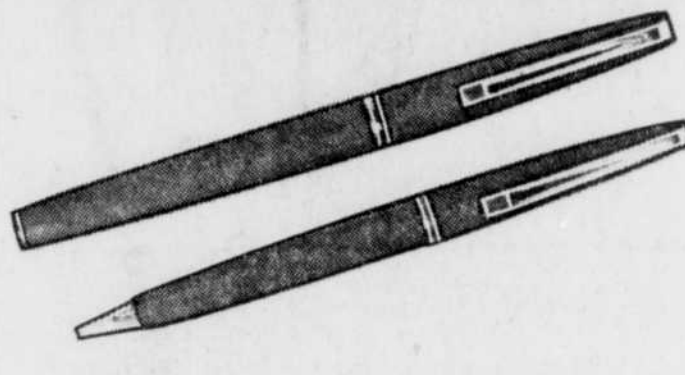
Chapeaux, rayon 17, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 817, niveau 1, Place Laurier.



Sélection de canes

Pour hommes et dames, canes en bois importé ou faites d'une tige de métal. Bout en caoutchouc. Choix de brun foncé, naturel, acajou, noir. 8.00 à 25.00

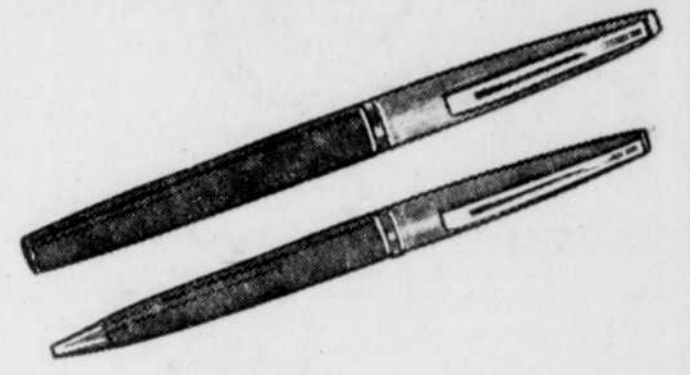
Chapeaux, rayon 17, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 817, niveau 1, Place Laurier.



Ensemble plume et stylo

Modèle Concorde en simili-bois brun, mauve, noir. Plume avec pointe fine ou moyenne 18 carats 12.50 Crayon à bille appareillant 5.95

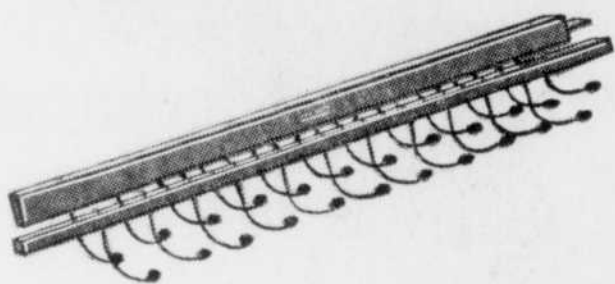
Papeterie, rayon 15, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 815, niveau 1, Place Laurier.



Plume et stylo

Ensemble en simili-bois avec capuchon or. Plume avec pointe fine ou moyenne 18 carats 18.50 Crayon à bille appareillant 10.50

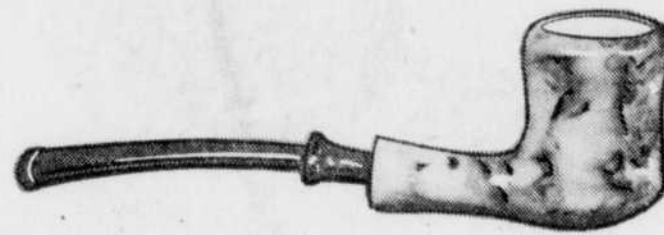
Papeterie, rayon 15, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 815, niveau 1, Place Laurier.



Support cravates-ceintures

Modèle en bois au fini noyer avec crochets pour les cravates et les ceintures. 3.95

Menus articles, rayon 67, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 867, niveau 2, Place Laurier.



Pipe Hilson Fantasia

Modèle ravissant en écume de mer dans les couleurs variées: saphir, rubis, onyx. Choix de 12 modèles. 17.95

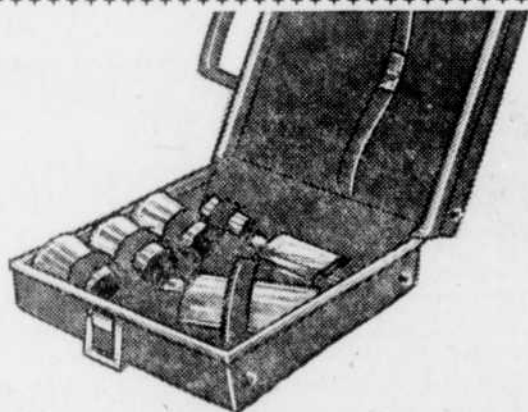
Tabagie, rayon 39, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 839, niveau 1, Place Laurier.



Pipes droites ou courbes

Modèle Forchester et Habitat au fini rustique ou lustré. 5.95 Pipe Le Bourget de France gainée de cuir dans le brun café ou pâle. 12.00

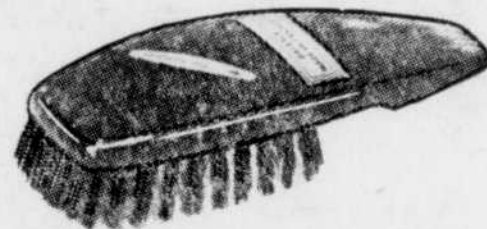
Tabagie, rayon 39, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 839, niveau 1, Place Laurier.



Bar portatif

Modèle construit d'une seule pièce en granulé Marocco. Serrure au fini nickel. Intérieur velouté avec accessoires. Noir ou couleur tabac. Pour placer 3 bouteilles. 22.50 Pour 2 bouteilles à 17.50 et 5 bouteilles à 45.00

Valises, rayon 24, sous-sol, Centre-Ville et 824, niveau 1, Place Laurier.



Brosse à cheveux

Modèle en pur sanglier sur une base en plastique résistant. Se range facilement dans une trousse. 5.00

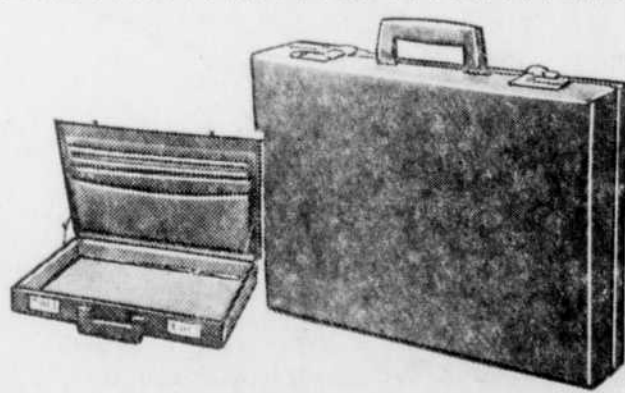
Menus articles, rayon 67, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 867, niveau 2, Place Laurier.



Trousse pour hommes

En souple cuir, genre crocodile incluant tous les étuis et accessoires pour soins personnels. Noir ou tan. 13.00

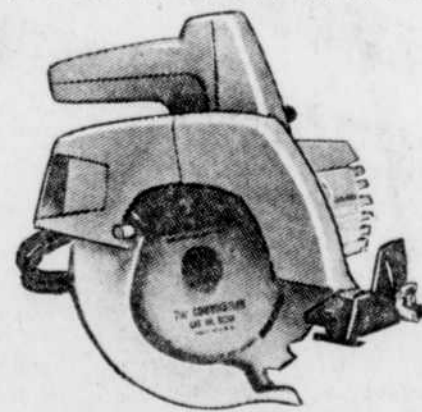
Valises, rayon 24, sous-sol, Centre-Ville et 824, niveau 1, Place Laurier.



Mallette d'affaires

Un grand luxe pour cette mallette à documents en souple cuir Caribou tan espagnol avec trois compartiments à l'intérieur. Intérieur en cuir très doux. Serrure à combinaison. 70.00 Autres modèles à 57.50 et 62.50

Valises, rayon 24, sous-sol, Centre-Ville et 824, niveau 1, Place Laurier.



Scie circulaire

Modèle avec profondeur de coupe de 2 3/4" à 90° et 1 1/2" à 45°. Fait 4300 tours à la minute. La sciure est poussée hors du trait de scie pour améliorer la visibilité. Réglage d'angles et de profondeur. 29.88

Quincaillerie, rayon 69, sous-sol, Centre-Ville et 869, niveau 1, Place Laurier.



Grès pour hommes

Eau de toilette au parfum très masculin. Flacon de fantaisie. 4 onces. 10.50

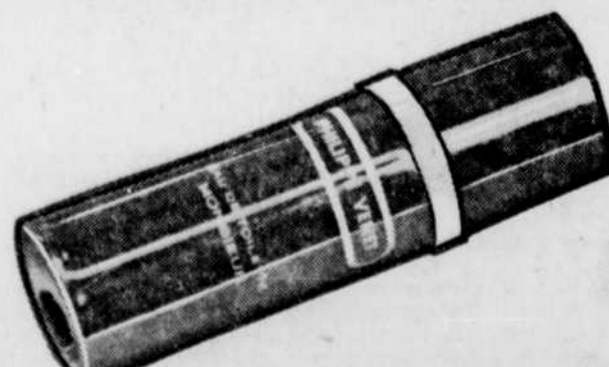
Parfums, rayon 16, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 837, niveau 2, Place Laurier.



Monsieur Worth

Eau de cologne dans un flacon original. Format de 3 1/2 onces. 13.95

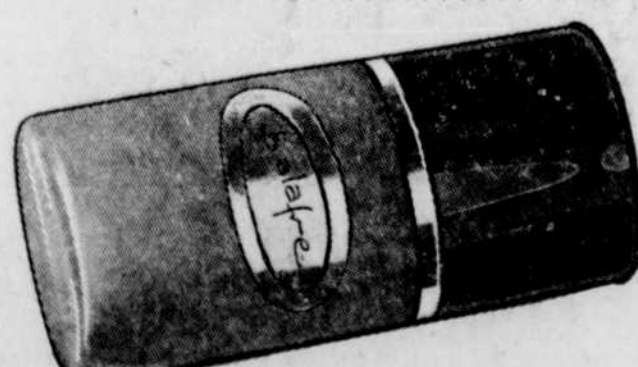
Parfums, rayon 16, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 837, niveau 2, Place Laurier.



Monsieur de Philippe Venet

Eau de toilette Monsieur avec atomiseur dans un étui argent gainé en blanc. 3.5 onces. 11.00

Parfums, rayon 16, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 837, niveau 2, Place Laurier.



Balafre de Lancôme

Eau de toilette dans un flacon de forme ovale. 2 onces. 5.50

Parfums, rayon 16, rez-de-chaussée, Centre-Ville et 837, niveau 2, Place Laurier.



Certificat-cadeau

Une formule de dernière minute. Si vous n'avez pas trouvé l'article à offrir à un parent ou un ami, offrez les certificats-cadeaux aux montants que vous voulez, la personne qui les recevra pourra choisir un article à son goût. Demandez-les à nos bureaux de crédit de Centre-Ville ou Place Laurier.